



Thèse Présenté par
EBOLO MARTIN
DIEUDONNE

UNIVERSITE DE
YAOUNDE II

L'IMPLICATION DES PUISSANCE OCCIDENTENTALES
DANS LA PROCESSUS DE DEMOCRATISATION EN
AFRIQUE : ANALYSE DES ACTIONS AMERICAINE
FRANCAISE AU CAMEROUN

FEVRIER, 1998

A solid green, rounded triangular shape pointing upwards, located in the bottom right corner of the page.

UNIVERSITE DE YAOUNDE II
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

**INSTITUT DES RELATIONS
INTERNATIONALES DU CAMEROUN
(I.R.I.C.)**

**INTERNATIONAL RELATIONS
INSTITUTE OF CAMEROON
(I.R.I.C.)**



L'IMPLICATION DES PUISSANCES OCCIDENTALES
DANS LES PROCESSUS DE DEMOCRATISATION EN
AFRIQUE : ANALYSE DES ACTIONS AMERICAINE ET
FRANCAISE AU CAMEROUN.

*Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle en
Relations Internationales Présentée et Soutenue Publiquement*

Par :

EBOLO MARTIN DIEUDONNE

Sous la Direction de

Monsieur DANIEL DORMOY

Professeur Agrégé des Facultés de Droit

Université de Paris Sud (XI)

Chaire Jean Monnet (France).

Thèse honorée d'une Subvention du CODESRIA

Yaoundé, Février 1998.

DÉDICACE

*A mon père Ebolo Ebolo Richard et à ma mère née Mbezélé
Émilienne en récompense des efforts consentis pour bâtir une famille
crédible;*

*A ma très chère Lydie Gisèle Essoh Etoundi pour la tendresse,
l'endurance et le soutien discret;*

*A mon enfant Chardin Stéphane Ebolo Ebolo afin que la
Connaissance soit notre héritage impérissable;*

*A la mémoire de Sidonie et de Christine précocement enlevées
de ce monde.*

REMERCIEMENTS

Je voudrais très sincèrement remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont oeuvré à l'aboutissement de ce travail.

L'expression de ma profonde gratitude va, spécialement et en premier lieu, au Professeur Daniel Dormoy, de l'Université de Paris Sud, qui a bien voulu accepter, malgré l'éloignement et les multiples occupations professionnelles, de diriger nos travaux. Sa rigueur scientifique et ses conseils ont largement contribué à la réussite de ce travail.

Nous avons une dette de reconnaissance envers Madame Lisette Elomo Ntonga, Directeur de l'IRIC, qui n'a ménagé aucun effort pour trouver une solution adéquate à l'épineux problème de direction des travaux scientifiques de haut niveau auquel sont confrontés les Étudiants du cycle de Doctorat.

Pourquoi ne pas mentionner l'apport précieux du Professeur Maurice Kamto, d'une part, du Professeur Dieudonné Oyono et du Docteur Elvis Ngolle Ngolle, d'autre part, à l'occasion des Séminaires de recherche, respectivement, en Droit International public et en Politique Internationale. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements sincères.

Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance au Docteur Laurent Zang qui, le premier, a attiré notre attention sur la possibilité, qu'il y avait, de mener une investigation scientifique sur l'apport de l'environnement extérieur dans la conduite des processus de démocratisation en Afrique.

Je voudrais également exprimer ma gratitude aux Docteurs Luc Sindjoun, Alain-Didier Olinga, Albert Mandjack qui ont constamment témoigné de l'attachement à ma modeste personne à travers les encouragements, les échanges fructueux et surtout l'apport incommensurable en documents précieux pour ce travail.

Nous pensons, aussi aux Docteurs Jean-Emmanuel Pondi et Narcisse Mouelle Kombi II qui, nonobstant leurs responsabilités, n'ont pas manqué d'annoter l'avant-projet du produit fini que nous soumettons à l'appréciation de la communauté scientifique en ce jour.

Mes remerciements vont aux Docteurs Maurice Enguéléguélé, François Tabi Akono, Marcelin Nguélé ABADA, Ibrahim Mouiche et à Monsieur Joseph Betima Ndongo pour leurs encouragements.

Nous avons une pensée particulière pour Danielle et Jean-Claude Ngafack du Centre Culturel Américain de Yaoundé, MM. Mougol a Mougam et Ndongo Daniel du Ministère des Relations Extérieures dont la disponibilité nous a favorablement impressionné pendant la collecte des données.

Il me plaît, par ailleurs, de remercier mes collègues de promotion: Mlles Noëlle Odile Assomo Meva'a, Chintoué Sanatou, MM. Alain Ngodwé, Jules-Alain Sangalé, Gervais Bindzi, Salndjoukou Nodjitouloum et Antem Ako Agbor, pour l'esprit d'émulation et, surtout, les remarques édifiantes formulées à mon avant-projet de thèse lors des Séminaires de recherche.

Nous voulons, par la même occasion, exprimer notre reconnaissance à M. Flavien Faton du Ministère béninois des Affaires Étrangères et de la Coopération, pour sa franche collaboration pendant son séjour à l'IRIC (1996-1997) et à Mlle Patience Tchiengué qui a sacrifié ses occupations habituelles, notamment académiques, pour relire ce travail.

Autant inscrire en lettres d'or le professionnalisme et surtout le sens de la fraternité et de la compréhension de M. Adamou Mohamadou et de Mlle Justine Dongmo. Ces derniers, en effet, ont déployé toutes leurs énergies pour produire un travail techniquement impeccable.

Ma gratitude et ma reconnaissance vont également:

- à MM. Abanda Ayissi Gabriel, Abada Assomo Siméon et au Commissaire Benjamin Ntonga dont la sollicitude m'a permis de mener ce travail à bon port.

- à certains aînés, plus précisément: S.E. Pius Ondoua, le Professeur Bruno Bekolo Ebé, MM. Gilbert Biwolé, Pius Ondoua Ebé et le Professeur Abeng Nazaire pour leurs encouragements.

- au Commissaire Principal Jean-Louis Messing, à MM. Dominique Andomo Elanga, Patrice Amba Salla, Etienne Akono Akono, Pierre Ayong Zengué, Dr Mbida François, pour leur soutien pendant mon séjour à IRIC.

- aux Collègues et amis de l'IRIC, notamment: Louis-Marie Nkoum - Me-Ntseny, Antoine Ahmadou, Lydie Chantal Ella Menye, Cécile Mballa Eyenga, Marie-Noëlle Ova, Bernard Essomba, Eric Ngwanmesia, Bertin Bidima, Aoudou Garba, Ntaribo Ashu, Pascal Mbogning, Sébastien Manguélé, Jean Giles Okono, Dieubéni Abengoyap....pour les échanges fructueux et la convivialité constante.

Je ne saurais oublier certains acteurs importants de mon entourage immédiat dont le soutien moral et / ou matériel sans faille m'a encouragé à persévérer dans l'effort. Je pense notamment à:

- Mes frères et soeurs: Olinga Gilbert, Ebogo Félix, Mme Emana née Tsogo Brigitte, Amba Ebolo Jean-Louis, Ebogo Marie-Louise, Biwolé Eric, Mballa Ebolo Jacques Valéry, Mbezélé Nicaise Pulcherie et Bilounga Madeleine Blanche. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute mon affection fraternelle.

- M. Emana Jean-Paulin; Mme Mballa née Abomo Ebolo Christine, M. Mballa Jacques, Cathérine et Alain Essomba Mbili, M. Eba Félix, Menda Ebolo Bernard, Mmes Olinga née Bella Marguérite, et EBOGO née Assomo.

- M. Simi Ambroise, Mme Nanga Olinga Bernadette, la Famille Olinga Bada et Tsogo Hélène à Eyess; les Familles Ebolo Zengué Joseph et Messanga Me Zengué à Esson.

- Mme Ndongo Eugénie Marie T et la Famille Belinga Hilaire Jean.

- Solange et Téléspore Feunkeu, Eugénie et Mathurin Zanga, Mlle Ndzié Jeanne; MM. Medjo Me Zengué Thierry , Ebolo Zengué Serge ,Owoundi Alain, Georges Evina bidoung ,Ebolo Abomo Bertrand ,David Loungoh ,Eyenga Roger B., Ntomo Zengué Pierre, Ntonga Charly, Messeng Patrick, Mlles Befolo Gisèle, Zang Beti Laure, Mengué Rose Hélène, Ntolo Béatrice, Oyeme Marie-Louise, Ekanga Marie-Louise,...

Mes remerciements vont, enfin, à mes neveux : Evariste, Angèle, Alexis, Babeth, Crépin, Carine, Armand, Monique, Lorraine, Natacha, Sandrine, Arielle, Brice, PETIT, Mireille, Nadine, Gabriel, Chris et à tous ceux, très nombreux pour être cités mais dont la contribution nous a été décisive./.

TABLE DES ABREVIATIONS

A.A.I:	African American Institute
ACCT:	Agence de Coopération Culturelle et Technique.
ACP:	Afrique, Caraïbes, Pacifique.
AEF:	Afrique Equatoriale Française.
ANDP:	Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès.
AOF:	Afrique Occidentale Française.
APD:	Aide Publique au Développement.
ARC-CNS:	Alliance pour le Redressement du Cameroun par la Conférence Nationale Souveraine.
BBC:	British Broadcasting Corporation
BCEAO:	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest.
BEAC:	Banque des Etats d'Afrique Centrale
BIRD:	Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement
CAD:	Comité d'Aide au Développement
CAEM/COMECON:	Conseil d'Aide Economique et Mutuelle.
CAMAIR:	Cameroon Airlines
CDC:	Cameroon Development Corporation.
CEAN:	Centre d'Etude d'Afrique Noire
CEE/UE:	Communauté Economique Européenne/Union Européenne.
CEI:	Communauté des Etats Indépendants
CEMAC:	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CENER:	Centre National des Etudes et de Recherches
CEPER:	Centre d'Edition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche
CFD:	Caisse Française de Développement

CND:	Centre National de Documentation.
CRTV:	Cameroon Radio and Television
D + C:	Développement et Coopération
DESS:	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisé
DIRDOC:	Direction Nationale de Documentation
Dollar US:	Dollar américain
FAO:	Food and Agriculture Organization
FCFA:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDSE:	Faculté de Droit et des Sciences Economiques
FF:	Franc Français
FMI:	Fonds Monétaire International
FSJP:	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
GUNT:	Gouvernement d'Union Nationale de Transition.
INTELCAM:	International Telecommunications of Cameroun.
IRIC:	Institut des Relations Internationales du Cameroun.
km:	Kilomètre
km ² :	Kilomètre carré
LGDJ:	Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
LITEC:	Librairies Techniques.
MDR:	Mouvement pour la Défense de la République
MINREX:	Ministère des Relations Extérieures
MLJC:	Mouvement pour la Libération de la Jeunesse Camerounaise
MP:	Mouvement Populaire
NDI:	National Democratic Institute for International Affairs.
OCDE:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMS:	Organisation Mondiale de la Santé
ONU:	Organisation des Nations Unies

OPIC:	Overseas Private Investment corporation
OTAN:	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
OUA:	Organisation de l'Unité Africaine
PCUS:	Parti Communiste de l'Union Soviétique
PECO:	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PNB:	Produit National Brut
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PUF:	Presses Universitaires de France
PVD:	Pays en Voie de Développement
RDA:	République Démocratique Allemande
RDPC:	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RFA:	République Fédérale d'Allemagne
RFI:	Radio France Internationale
RISS:	Revue Internationale des Sciences Sociales
RNCF:	Régie Nationale des Chemins de Fer.
RPR:	Rassemblement pour la République
SDF:	Social Democratic Front
SDN:	Société des Nations
SEDOC:	Service National de Documentation
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis.
SNEC:	Société Nationale des Eaux du Cameroun
UDC:	Union Démocratique du Cameroun
UDEAC:	Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale
UFDC:	Union des Forces Démocratiques du Cameroun
UMOA:	Union Monétaire Ouest Africaine
UNC:	Union Nationale Camerounaise
UNDP:	Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès
UNESCO:	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization

UNICEF:	United Nations International Children's Emergency Fund
UNITA:	Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola
UPC:	Union des Populations du Cameroun
URSS:	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USA:	United States of America
USAID:	United States Agency for International Development
USIA:	United States Information Agency
USIS:	United States Information Service
VOA:	Voice of America./.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX

	PAGE
<u>Tableau N° I:</u> Degré de dépendance alimentaire d'un échantillon de pays d'Afrique Noire francophone	91
<u>Tableau N° II:</u> La zone Franc en Chiffres (1992)	99
<u>Tableau N° III:</u> Répartition de l'aide bilatérale américaine à l'Afrique en 1991	119
<u>Tableau N°IV:</u> Répartition de l'aide bilatérale américaine à l'Afrique. Exercice 1995	121
<u>Tableau N°V</u> Répartition de l'aide bilatérale américaine à l'Afrique. Exercice 1996	122
<u>Tableau N°VI:</u> L'aide publique au Développement de la France accordée au Bénin, Cameroun, Sénégal et à la Côte d'Ivoire de 1961 à 1992	129
<u>Tableau N°VII:</u> L'Aide Publique Bilatérale de la France aux pays relevant du Ministère de la Coopération	130
<u>Tableau N°VIII:</u> Assistance Technique française. Effectifs tous statuts (y compris coopérants du service national) en mars 1995	131
<u>Tableau N°IX:</u> Principaux donateurs de l'A.P.D au Cameroun	132
<u>Tableau N° X:</u> Prises de participation à la construction du Pipeline Tchad-Cameroun	152
<u>Tableau N°XI:</u> Les 10 Premiers clients du Cameroun (classement 1994/95)	154
<u>Tableau N°XII:</u> Les 10 premiers fournisseurs du Cameroun (classement 1994/95)	154
<u>Tableau N°XIII</u> Bourses d'études et Stages attribués par le Ministère français de la coopération.	169

GRAPHIQUES ET CARTE

	PAGES
Graphique N°I: Évaluation de l'aide bilatérale américaine au Cameroun de 1990 à 1996	116
Graphique N°II: Tendances de l'aide publique française au Cameroun de 1985 à 1996	127
Carte unique : La présence militaire française en Afrique	160
Graphique N°III: Répartition par pays des assistants militaires techniques (AMT)	161
Graphique N°IV: Bilan des stagiaires étudiant en école militaire française en 1994	162
Graphique N°V: Répartition de l'aide directe en 1994	162

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

« Les intellectuels ne mettent pas les catastrophes en scène: ils ne sont que leurs interprètes », Urs Jaeggi.

« Le processus de démocratisation tend à n'être observé qu'à travers les réactions des États. Or celles-ci ne peuvent être comprises, isolées des interférences extérieures dont l'influence, variable d'un pays à un autre, est peu ou prou perceptible », Francis Akindés.

La chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc communiste sont apparus, à plus d'un titre comme les « géniteurs » immédiats des soubresauts démocratiques en cours en Afrique noire.¹ Déclarée au grand jour à partir de 1989, cette révolution était en germination depuis l'accession de M. Mikhaïl Gorbatchev au poste de Secrétaire Général du Parti communiste de l'union Soviétique en Mars 1985. Aussitôt installé, le « leader » soviétique a énoncé quatre principes fondamentaux dévoilant, sans ambages, les nouvelles orientations politiques de l'URSS: Perestroïka, Glasnost, DemokratISATION, Oukonomie.² Le tout a mûri, dépassant les cadres établis, pour emporter, tel un mouvement sismique, les régimes autocratiques que l'on croyait inexpugnables.³

Mais, cette prise en compte du paradigme « vent d'Est » ne devrait pas occulter le travail domestique de déconstruction progressive de l'ordre autoritaire

¹ Traoré, A., « Afrique: les nouvelles démocraties » in Le courrier ACP-CEE, N°138, Mars-Avril 1993, p. 62; Moreau Defarges p., Relations Internationales. I. Questions régionales, Paris, Seuil, 1994, p. 309; Kodjo, E., « Environnement international et Etat de droit: Le cas de l'Afrique » in Conac, G. (sous la direction de), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, p.84;...

² Lire, entre autres, Gorbatchev, M. Perestroïka. vues neuves sur notre pays et le monde, Paris, Flammarion, 1987, 379 P.; Kodjo E. op. cit, p. 83

³ Conac, G., op. cit. , P. 484.

en Afrique noire⁴, encore moins les contraintes en provenance des bailleurs de fonds occidentaux, suite à la crise économique sans précédent que traverse l'Afrique depuis les années 1980.⁵ Obnubilés par la disqualification de l'idéologie communiste - aussi bien dans son « bastion naturel » que dans le reste du monde⁶ -, les pays et les organisations occidentaux, principaux donateurs de l'aide au développement, vont établir un lien conditionnel entre l'instauration d'un État de droit libéral et la coopération au développement aussi bien dans leurs rapports avec les pays d'Europe Centrale et Orientale que dans ceux avec les pays ACP. L'action des pays occidentaux est même allée jusqu'à l'encadrement matériel⁷ des processus de démocratisation en Afrique.

Pendant la guerre froide, le Continent africain s'identifiait en un champ d'influence des grandes puissances du Nord.⁸ Depuis la fin de la guerre froide, et nonobstant le spectre de la marginalisation⁹, l'Afrique demeure une

⁴ Sindjoun, L., « les nouvelles constitutions africaines et la politique internationale: contribution à une économie internationale des biens politico-constitutionnels », in *Afrique 2000*, N° 21, Avril-Juin 1995, p. 38.

⁵ Biagiotti, I., « Afrique, droits de l'homme, démocratie et conditionnalité: éléments des discours allemands », in *L'Afrique Politique. Vue sur la démocratisation à marée basse*, Paris, Karthala - CEAN, 1995, P. 203.

⁶ A ce jour, la République Populaire de Chine, Cuba et la Corée Nord représentent les dernières poches de résistance du communisme d'Etat face à l'expansion de la démocratie libérale dans le monde.

⁷ Il s'agit de: la Formation des Scrutateurs, la Formation et l'appui de certains responsables des médias privés, le Financement et/ou la supervision des opérations électorales, etc.

⁸ A ce sujet, lire Kontchou Kouomegni A., « De la statolité en Afrique: A la recherche de la souveraineté » in *Revue Science et Technique*, Vol. VI, N° 3-4, Juillet - Décembre 1989, PP. 19 - 32; Laïdi Z., *Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique (1960-1985)*, Paris, La découverte, 1986, 299 p.; Moundolock, I. B. *L'intervention extérieure en Angola*, mémoire présenté en vue de l'obtention du Master's Degree en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Juillet 1977, 220 p., Kitima-Kasendwe Amundala, *La question Namibienne dans les relations Est-Ouest (1960-1983)*, Thèse de Doctorat 3e cycle en Relations Internationales, Université de yaoundé, IRIC, 1985, 356 p; Djobo S, *Les interventions militaires françaises en Afrique Centrale: Etude de cas (Gabon, Zaïre, Centrafrique et Tchad)*, Thèse de Doctorat 3e cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Septembre 1987, 257 p...

⁹ Voir, entre autres, ASSOGBA Y., « Le Tiers monde abandonné ou quartmondialisé » in *Afrique 2000*, N° 19, Octobre-Décembre 1994, pp. 35-45.

préoccupation pour les Nations prospères de l'hémisphère boréal.¹⁰ L'empire, en se séparant des « nouveaux barbares » y défend toujours ses intérêts, aussi maigres soient-ils.¹¹ En tout état de cause, la gestion simultanée des réformes économiques et politiques¹² a fait accroître les possibilités d'implication des acteurs extérieurs dans l'univers socio-politique africain. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent le fameux discours de La Baule prononcé par le Président français François Mitterrand en Juin 1990 au sommet franco-africain, les nombreuses prises de position de toutes les voix autorisées à dire la politique étrangère américaine au sujet de la démocratisation en Afrique, de même que les actions de ce qu'il est convenu d'appeler la « communauté des créanciers africains ».¹³ Ces actions trouveront un écho favorable auprès des acteurs sociaux africains qui, trois décennies environ, étaient embrigadés dans une sorte de « Camisole » monopolistique du pouvoir officiel d'Etat et du pouvoir officieux du parti unique et de ses organisations annexes.

Notre étude s'inspire aussi bien de cette tendance à la diffusion d'un modèle politique et économique homogénéisateur que de la dynamique socio-politique interne aux États africains en général, au Cameroun, en particulier. Aussi dans le double souci d'éviter toute confusion et de mener la réflexion à bon port, apparaît-il impérieux d'examiner les tendances lourdes qui constituent les préalables nécessaires, voire indispensables à toute investigation scientifique de

¹⁰ A ce sujet, consulter Kodjo E. « Le nouvel ordre mondial et l'Afrique » in *Afrique 2000*, N° 10, Juillet Septembre 1992, pp. 5-17 ou encore Besong Enoh S., *Conflict Resolution in the post coldwar Era: A case study of the Angolan civil war*, Thèse de Doctorat troisième cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, Juin 1994, 271 p.

¹¹ Akindés, F., *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, CODESRIA, 1996. p. 243.

¹² Petit B. « Démocratie et ajustement structurel en Afrique » in *Le courrier ACP-CEE*, N° 138. op. cit. p. 74

¹³ Lire à ce sujet l'intéressant inédit de Mehler A., *Contraintes externes et dynamiques internes dans la transition démocratique au Cameroun*, p. 29 et ss. ou encore, Kamto, M. *L'urgence de la pensée. Réflexions sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Editions Mandara, 1993, pp. 134-135

grande envergure. A cette préoccupation de la rigueur scientifique, correspond, en tout état de cause, une triple exigence liée, non seulement à la construction de l'objet d'étude (I), mais aussi à l'analyse et à la présentation respectivement des données du problème (II) et des options théoriques et méthodologiques (III).

I- CONSTRUCTION ET DÉLIMITATION DE L'OBJET D'ÉTUDE

L'objet d'une étude, c'est ce à quoi elle se rapporte. Ainsi, la « vigilance épistémologique »¹⁴ impose d'opérer une rupture entre l'opinion commune, la connaissance spontanée et le discours scientifique. En effet, la recherche scientifique s'organise autour d'objets construits qui n'ont rien de commun avec les unités découpées par la perception naïve.¹⁵ Aussi, afin de mieux cerner l'objet de notre propos et d'éviter toute confusion, nous a-t-il semblé opportun de procéder à une clarification des concepts-clés de notre thème (A) et à sa délimitation temporelle et spatiale (C), sans pour autant occulter le débat sur la démocratisation et l'ingérence démocratique. (B)

A- Pour une clarification conceptuelle

« Toute investigation scientifique porte sur un groupe déterminé de phénomènes qui répondent à une même définition »¹⁶. Par conséquent, la première démarche du sociologue doit « être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question. C'est la première et

¹⁴ - Bourdieu p. et al, Le métier de Sociologue, Paris, La Haye, Mouton Editeur, 1973, p. 14 et ss.

¹⁵ - Ibid, pp. 51-52

¹⁶ Durkheim E., Les règles de la méthode sociologique, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1988, présentées par Berthelot J.M., P. 127.

la plus indispensable condition de toute preuve et de toute vérification;.... ».¹⁷ Notre propos ne saurait faire litière de cette exigence fondamentale de la recherche scientifique, étant donné que c'est par le truchement d'une définition initiale qu'est constitué l'objet même de la science.¹⁸ Celle-ci nous donne la possibilité de « sortir de l'anarchie conceptuelle »¹⁹ vivement pourfendue par Pierre Bourdieu et ses disciples. Suivant la logique de ces enseignements fort édifiants, nous serons amenés à préciser les contours qu'épouseront les concepts de puissance et de Démocratisation dans le cadre de ce travail.

1 - La puissance: un concept ambivalent

L'ambivalence du concept de puissance procède de ce qu'il peut être appréhendé aussi bien à travers la notion d'acteur qu'à travers celle de facteur des relations internationales.

a - La définition de la puissance par la notion d'acteur

Par acteur, nous entendons « *toute autorité, tout organisme, tout groupe et même, à la limite, toute personne susceptible de « jouer un rôle » dans le champ social- en l'espèce sur la scène internationale* ». ²⁰ Pour les héritiers de HOBBS et de Machiavel, l'Etat est sinon le seul, du moins l'acteur central des relations internationales. Par contre, les disciples de VITORIA et de Suarez sont convaincus que la liste des acteurs internationaux est fort longue et ne saurait par conséquent se limiter à une vision purement stato-centrique.²¹ Nous reviendrons

¹⁷ - Idid.

¹⁸ - Ibid, pp. 127-128.

¹⁹ - Bourdieu p. et al. op. cit. p. 13.

²⁰ - Merle M., Sociologie des relations internationales, Paris, Dalloz, 1982, p. 295.

²¹ - Sur ce débat, lire Merle M. Ibid; Huntzinger J., Introduction aux Relations internationales, Paris, Seuil, 1987; COLARD D., Les Relations Internationales, Paris, New York, Barcelone, Milan, Mexico, São Paulo: Editions Masson, 1987; Roche J.J. Théories des relations internationales, Paris, Montchrestien, 1994; etc.

sur cet intéressant débat au niveau des développements consacrés aux considérations théoriques. A présent, il nous faut disséquer le concept de puissance à travers la notion d'acteur.

Trois définitions auront retenu notre attention :

D'abord celle du Dictionnaire diplomatique²² de l'Académie Diplomatique internationale pour lequel la notion de « puissance est presque synonyme d'Etat ». Dans le langage diplomatique, en effet, les « Hautes-Puissances contractantes » sont les États signataires d'un traité.

Ensuite celle du Dictionnaire de la Terminologie du Droit International.²³ Pour ce document de référence, la puissance est un « *Terme employé d'ordinaire dans le langage diplomatique, les traités et la doctrine comme synonyme d'Etat* ». Il est aussi « exceptionnellement employé pour y englober, à côté d'Etats, certaines entités n'ayant pas ce caractère » à l'instar du Saint-Siège.

Il apparaît clairement que les deux premières acceptions assimilent le contenu du concept de puissance à celui d'Etat. En est-il de même de la troisième?

Tirée du Lexique de Politique²⁴, elle fait de la puissance le « *synonyme d'Etat et désigne notamment en droit international les États qui par leur poids démographique, leurs forces économique et militaire jouent un rôle déterminant dans la vie politique internationale* ». Par rapport aux précédentes, cette définition a l'avantage de lever un pan du voile sur les déterminants de la puissance. Ce faisant, elle constitue une interpellation à cerner ce concept à travers une autre grille de lecture.

²² - Dictionnaire diplomatique, Paris, Académie Diplomatique Internationale (sans date)

²³ - Basdevant J. (Sous la direction de), Dictionnaire de la Terminologie du Droit International, Paris, Sirey, 1960.

²⁴ - Debbasch Ch... et Daudet Y-, Lexique de Politique, Paris Dalloz, 1988.

b- L'appréhension de la puissance par le concept de facteur.

Donnée fondamentale des rapports entre les peuples, la puissance, à en croire Marie-Claude Smouts, est la capacité d'un acteur d'amener les autres acteurs à faire ce qu'autrement ils n'auraient pas fait.²⁵ Quant à Joseph Nye, la puissance est « la capacité de mener ses objectifs à bien ».²⁶ Quelle que soit la définition retenue, la puissance est le fait d'acteurs internationaux et est indissociable de certains facteurs.²⁷ Ces derniers sont matériels ou immatériels.

Parmi les éléments matériels de la puissance, on a coutume de mentionner la population, le territoire, les ressources naturelles, militaires et économiques...

A l'opposé des éléments matériels, les composantes immatérielles de la puissance sont constituées, entre autres, des valeurs, des idéologies, du caractère national et de la culture.

Pendant la guerre froide, la prépondérance du facteur militaire occultait le poids des autres dimensions de la puissance en faisant dépendre celles-ci du premier.²⁸ De nos jours, à côté des éléments purement tangibles de la puissance, l'on a pu relever la montée en première ligne des ressources intangibles (immatérielles) au point où le professeur américain Samuel P. Huntington est convaincu que la culture constitue désormais l'enjeu par excellence de la confrontation entre les grandes civilisations qui se partagent le monde.²⁹ Cette thèse semble partagée, à quelques nuances près, par un autre Professeur

²⁵ - - Smouts M-C, « Nouveaux centres de pouvoir et problématique de la puissance » in Revue Française de Science Politique, vol.30, N°2, Avril 1980, P.227.

²⁶ - Nye J. S, Le Leadership américain. Quand les règles du jeu changent. Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, P. 23.

²⁷ - Les facteurs constituent non seulement les éléments de l'environnement du système, mais aussi les composantes du poids d'un acteur sur la scène internationale.

²⁸ - Laïdi Z. (Sous la direction de), L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide. Paris, presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1992, p. 13.

²⁹ - Huntington S.P. «The clash of civilizations?» in Foreign Affairs, summer 1993, vol. 72, N° 3, pp 22- 49.

américain, à savoir Joseph S. Nye.³⁰ Ce dernier observe une transformation de la puissance. Tout d'abord, cette puissance est moins tangible que précédemment, dans la mesure où les avantages acquis dans un domaine particulier s'avèrent de moins en moins transférables dans un autre domaine. Ainsi, la puissance diplomatico-stratégique des États-Unis ne pourrait plus être placée au service de leurs intérêts économiques et financiers.³¹ Au même moment, les facteurs tangibles de la puissance (ressources naturelles, capacités militaires ou économiques etc.) tendent de plus en plus à être supplantés par les facteurs non tangibles à l'instar de la culture ou encore de la cohésion nationale.³² Par conséquent, Joseph Nye recommande la compensation du déclin économique-relatif - des États-Unis par la conversion. Il s'attache à démontrer que l'exercice de la puissance brute - la « hard power » - est beaucoup plus coûteux que l'exercice du pouvoir de cooptation par la douceur la - « soft-power » - à travers lequel une nation parvient à faire partager ses options à travers l'acceptation d'un ensemble de valeurs allant de l'attraction culturelle à l'idéologie. En clair l'universalité de la culture d'un pays et sa capacité à fixer un ensemble de règles et d'institutions qui lui sont favorables dans la réglementation des domaines ressortissant à l'activité internationale, représentent d'importantes sources de la puissance.³³ Par conséquent, les États-Unis pourraient faire l'économie d'une utilisation périlleuse et peu efficace de leur force en se servant du levier de leurs valeurs démocratiques sur la scène internationale.³⁴

Tels sont les enseignements qui se dégagent des investigations que nous avons menés dans l'effort de compréhension du concept de puissance. Fort de

³⁰ - Lire Nye J. S., op. cit. p. 29 et ss.

³¹ - Roche J-J op. Cit. P. 133

³² - Ibid

³³ - Nye J.S op. cit. P. 30

³⁴ - Ibid p. 181 et ss

cet acquis, nous avons tenté une définition opératoire qui servira de fil conducteur à notre travail.

c - Vers une définition opératoire de la puissance.

Bien que demeurant une réalité vivace du système international contemporain, le monopole d'impulsion de l'Etat est très sérieusement érodé³⁵ du fait de la consolidation des flux extra-étatiques caractérisant l'action d'une diversité d'acteurs non officiels. Ainsi, par puissance, nous entendrons tout acteur, quel qu'il soit, disposant de façon cumulative ou alternative, d'importantes ressources tangibles ou non tangibles et résolu, par leur mise en oeuvre, à jouer un rôle déterminant dans le système international. Les États-Unis et la France, de par leur poids international réel ou potentiel ne sont pas éloignés du portrait-robot sus-esquissé. De plus, étant donné que la « démocratie de marché » constitue, dans une large mesure, la problématique légitime du système international actuel³⁶, son expansion apparaît pour les acteurs d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest comme un moyen de régulation du désordre dans une périphérie truffée de « nouveaux barbares ».³⁷ Associé à l'oeuvre de déconstruction autoritaire endogène, cette action a donné lieu au déclenchement d'une vague de démocratisation dont le contenu mérite d'être discuté.

2 - Le concept de démocratisation.

Le concept de démocratisation est une excroissance de celui de démocratie dans la mesure où il implique une action tendant à l'instauration des normes, pratiques et valeurs d'un système démocratique. Démocratisation ne veut pas dire

³⁵ - Laïdi Z. op. cit, p. 28

³⁶ - Ibid. p. 38

³⁷ - Lire Rufin J.C, L'empire et les nouveaux barbares, Paris, Editions Jean Claude Lattès, 1991, 248p.

démocratie, mais bien plutôt un processus qui permet de s'en rapprocher.³⁸ C'est pourquoi l'exploration de cette notion passe par celle de démocratie.

Suivant une formule consacrée, la démocratie se définit comme le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple³⁹. Né dans la Grèce antique, le régime démocratique est aujourd'hui l'idéal vers lequel tendent la plupart des peuples. Mais, dans la pratique des régimes politiques, la promotion de la liberté demeure l'un des critères fondamentaux de la démocratie⁴⁰. Un régime sera dit « démocratique » s'il accorde aux citoyens le droit de choisir leur propre gouvernement au moyen d'élections périodiques, multipartites et à bulletins secrets, sur la base du suffrage universel et égalitaire⁴¹. A ce tableau, il faudrait ajouter la primauté de l'Etat de droit, la tolérance de la contradiction, la liberté de la presse ainsi que la libre-entreprise au plan économique. Tel qu'esquissé, le système démocratique a ses racines en Europe occidentale et en Amérique du nord. Par conséquent, la démocratie correspond à une conception bien déterminée, par la géographie et l'histoire, de la société⁴².

Alors que la démocratie apparaît comme un état, certes idéal appelé à s'inventer en permanence⁴³, la démocratisation s'appréhende comme un processus par lequel les règles et les procédures de la citoyenneté sont soit élargies afin d'englober les individus qui ne bénéficiaient pas auparavant des mêmes droits, ou encore étendues pour recouvrir les domaines et des institutions

³⁸ Bereday GZF. « Démocratisation de l'enseignement supérieur » in Documentation et information pédagogiques. Bulletin du Bureau International d'Education, UNESCO, n°210, 1^{er} trimestre 1979, p.8.

³⁹ Cette définition est d'Abraham Lincoln et a été reprise, entre autres, par Debbasch Ch. et Daudet V. op. cit. p.134.

⁴⁰ Lipson L., La civilisation démocratique, Paris, Tendances Actuelles, 1972, p. 36.

⁴¹ Fukuyama F., La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris Flammarion, 1992, p. 68.

⁴² Benoît F. P., La démocratie libérale, Paris PUF, 1978, p.5

⁴³ Kamto M. L'urgence de la pensée op. cit. p.74

qui précédemment étaient fermés à la participation des citoyens.⁴⁴ En somme, la démocratisation s'analyse en un processus permettant aux citoyens de participer aux mécanismes de la gouvernance politique en tant qu'acteurs à part entière du jeu politique. Il s'agit d'un engagement en faveur de la concrétisation des valeurs cardinales de tout système démocratique. Étant donné que ce processus donne lieu à un déploiement considérable des acteurs extérieurs dans l'univers socio-politique local, il est apparu nécessaire d'engager un débat sur la problématique de l'ingérence démocratique.

B - Démocratisation et ingérence démocratique.

En l'espace de quelques années, la défense et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme sont devenues un thème central du discours dans presque toutes les instances internationales. La fin de la confrontation Est-Ouest et l'importance de plus en plus accordée par l'opinion publique et les organisations non gouvernementales à l'impératif démocratique et au respect des droits de l'homme ont rendu possible une telle évolution.⁴⁵

En affirmant l'importance de l'impératif démocratique, la communauté internationale entend souligner qu'aujourd'hui, l'essentiel de la légitimité des gouvernements repose sur les valeurs démocratiques, le respect des droits des individus et l'exercice de leurs prérogatives pour décider de leur avenir collectif⁴⁶. Pourtant, la question que l'on pourrait se poser est de savoir si l'implication actuelle des puissances extérieures dans les processus de démocratisation en Afrique noire participe d'une forme d'ingérence humanitaire,

⁴⁴ Onana R. M. L., La problématique de la transition démocratique en Afrique post coloniale, Thèse de doctorat Troisième cycle en relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1993, p.15

⁴⁵ Coicaud J. M. « La communauté internationale et la reprise du processus démocratique » in Le trimestre du monde, N° 29, 1^{er} trimestre 1995, p.93.

⁴⁶ Ibid.

ou alors s'il s'agit tout simplement d'une manifestation de la force de l'occident face à une Afrique affaiblie. La réponse à cette interrogation mérite que l'on s'attarde, un temps, sur les multiples facettes de la notion d'ingérence humanitaire.

Selon le Dictionnaire de la terminologie du droit international, L'ingérence en tant que concept est un « *terme qui ne correspond à aucune catégorie juridique déterminée et qui est employé soit, à propos de l'intervention, pour désigner une partie de ce que celle-ci implique, soit en dehors de l'intervention ou pour en distinguer la simple ingérence non accompagnée de pression diplomatique* »⁴⁷. Cette définition opère une distinction assez nette entre l'ingérence et l'intervention: si la seconde suppose nécessairement la première, la première n'implique pas absolument la seconde⁴⁸. Dès lors qu'il y a contact, échange entre deux Etats, il peut y avoir pression, influence, manipulation⁴⁹. L'ingérence apparaît comme une réalité si consubstantielle aux relations entre états qu'il est vain - sauf à courir le risque de scléroser la vie internationale - de vouloir codifier quoi que ce soit en la matière⁵⁰. Par conséquent, ce concept mérite d'être assimilé à l'intervention qui présente l'avantage d'être mieux appréhendé par les internationalistes, notamment les juristes.

Pour le Dictionnaire de la Terminologie du droit international, l'intervention décrit « *l'action impérative d'un ou de plusieurs Etats qui par pression diplomatique, usage de la force ou menace d'en user imposent ou cherchent à imposer leurs vues à un autre État dans une affaire relevant de la*

⁴⁷ Besdevant J. (Sous la direction de) op. cit. pp 333-334.

⁴⁸ Olinga A. D. Contribution à l'étude du droit d'ingérence. (L'assistance humanitaire et la protection des droits de l'homme face au principe de non intervention en droit international contemporain). Thèse de doctorat en droit public, Université de Montpellier I, Unité de formation et de recherche: Droit et Sciences sociales, 27 Novembre 1993, p.18.

⁴⁹ Moreau Defarges P. « Le devoir d'ingérence » in Défense nationale, Juin 1991, p.104.

⁵⁰ Olinga A. D. op. cit. pp18-19.

compétence de celui-ci, en particulier dans une affaire d'ordre intérieur »⁵¹. Plus proche de cette vision est la définition très succincte du Lexique des termes juridiques qui conçoit l'intervention comme « *l'acte d'ingérence d'un État dans les affaires d'un autre pour le contraindre d'agir selon sa volonté* »⁵². L'intervention est illicite si elle porte sur le domaine réservé d'un État, à moins d'être fondée sur un titre juridique et/ou motivée par le consentement de l'Etat concerné. Ainsi, dans une société internationale où la non ingérence demeure la règle dans les rapports entre les États⁵³, il semble intéressant de jauger la marge d'action laissée à la communauté internationale dans son entreprise de protection des droits de l'homme et de promotion de la démocratie tout en accordant une attention sur les réalités de sa mise en oeuvre ainsi que le débat, plus précisément, la controverse suscitée par celle-ci.

L'objectivité scientifique nous oblige à reconnaître que ce débat puise ses racines dans la période de la confrontation Est-Ouest. En 1977, l'Administration américaine -dité Carter - avait fait passer les droits de l'homme sur le devant de la scène internationale.⁵⁴ Dans une série de déclarations et de mesures concrètes, le Président Carter avait exprimé la résolution de son Administration de faire du Progrès des droits de l'homme un élément central de sa politique étrangère. Lors de son discours inaugural, il déclarait en substance: « *parce que nous sommes libres, nous ne pourrions jamais demeurer indifférents au sort réservé ailleurs à la liberté* ».⁵⁵ Ce faisant, les États-Unis s'arrogeaient la responsabilité de promouvoir la défense des droits de l'homme dans le monde en se basant sur une armature juridique nationale - soulignant l'importance des droits de l'homme en tant qu'objectif de politique étrangère et internationale - notamment le caractère

⁵¹ Besdevant J. (sous la direction) op. cit. p.347.

⁵² Guillien R. et Vincent J. Lexique de termes juridiques, Paris, Dalloz, 1985, p.252.

⁵³ Olinga A. D. op. cit. p.44.

⁵⁴ - Schachter O., « Les aspects juridiques de la politique américaine en matière de droits de l'homme » in Annuaire Français de Droit International, 1977, p. 53.

⁵⁵ - Cité par Schachter O. Ibid.

obligatoire des articles 55 et 56 de la Charte des Nations Unies. Aussi, dans une allocution prononcée devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Carter martelait « *qu' aucun membre des Nations Unies ne peut prétendre qu'un mauvais traitement infligé à ses citoyens ne regarde d'autre que lui. De même, aucun membre ne peut échapper à ses responsabilités lorsqu'il s'agit de critiquer et de condamner les cas de torture ou de privation injustifiée de liberté constatés dans n'importe quelle région du monde* ». ⁵⁶ Le ton était donné pour une vaste campagne tendant à amener les dictatures - de loin majoritaires dans le monde à cette époque - à lâcher du lest.

Mais, la mise en pratique de ces prescriptions - à tout le moins salutaires pour les peuples opprimés - s'est avérée sélective. En effet, si des mesures vigoureuses ont été prises pour priver l'URSS du traitement de la nation la plus favorisée et des crédits commerciaux au motif qu'elle refusait à ses citoyens le droit d'émigrer, le Président Carter n'avait pas mis un terme à l'aide accordée aux pays comme la Corée du Sud et les Philippines, en raison des intérêts liés à la sécurité ⁵⁷ malgré les violations massives des droits de l'homme perpétrées par les régimes autocratiques de ces pays.

De nos jours, il est permis de parler d'une certaine objectivation du régime juridique des droits de l'homme - notamment l'idée d'universalité de ces droits - et de l'émergence progressive en droit international du principe démocratique en tant que critère de légitimité des gouvernements aussi bien dans le droit international universel que dans les ordres juridiques régionaux. ⁵⁸ Cette relative prégnance du droit d'intervention pour des mobiles humanitaires n'en constitue pas moins une source de débats. A côté des partisans de l'intervention, existe un courant non interventionniste.

⁵⁶ - Ibid.

⁵⁷ - Ibid. PP. 68-69.

⁵⁸ - Lire Olinga A.D. op. Cit. Deuxième Partie, Chapitre 1er.

Sur le registre interventionniste, l'on peut mentionner M. Reisman et le professeur d'Amato. Ce dernier est convaincu qu'une tyrannie exige légalement et moralement une intervention extérieure: « *I argue that human Rights law demands intervention against tyranny* ». ⁵⁹

A l'opposé de ces thèses, se déploie un courant non interventionniste incarné par le Professeur Schachter et M. Nanda. En effet, ces derniers méconnaissent l'existence d'instruments juridiques permettant aux États l'intervention dans le but de maintenir ou d'imposer le régime démocratique dans un autre État. ⁶⁰

Ces thèses non interventionnistes ont trouvé un écho favorable auprès de certains juristes et dirigeants tiers-mondistes.

Dans un article dont le titre très évocateur ⁶¹ ne cache pas son scepticisme vis-à-vis du droit d'ingérence humanitaire, le Camerounais Michel Djiena Wembou est convaincu qu'une telle ingérence ferait la part belle aux acteurs puissants de la scène internationale: « *sous le couvert du combat contre la souffrance humaine en cas d'urgence, la problématique de l'ingérence humanitaire risque de "fournir un habillage juridique à de purs rapports de force et à l'expression la plus manifeste du primat du politique et des intérêts stratégiques"* ». ⁶²

Le professeur chinois, Liu Wenzong est sans équivoque sur cette question: « *contemporary International law and International Relations cannot be based on Human Rights* ». ⁶³ Selon ce dernier, la « diplomatie des droits de

⁵⁹ - D'Amato, cité par Olinga, Ibid. P. 300; Traduction libre; «Je soutiens que la loi sur les droits de l'homme demande d'intervenir contre la tyrannie ».

⁶⁰ - Olinga A. D. Ibid. Pp. 300-301

⁶¹ - Djiena Wembou M., « le droit d'ingérence humanitaire: un droit aux fondements incertains, au contenu imprécis et à géométrie variable » in *Afrique 2000*, N° 11-Oct-Dec. 1992, pp. 5-24.

⁶² - Ibid p. 21.

⁶³ -Wenzong L., «On the five Principles of peaceful co-existence and contemporary international law » in *Foreign Affairs journal*, Beijing, China, N° 32, June 1994, p. 15;

l'homme » déployée par les États-Unis depuis l'Administration Carter, parvenue à son paroxysme avec l'accession à la Maison Blanche du président Clinton, constitue non seulement un moyen d'ingérence dans les affaires intérieures des autres États, mais aussi une imposition du nouvel ordre international- forgé suivant leur seule volonté- incarné par l'expansion de leurs valeurs, leur idéologie et leur modèle politique.⁶⁴

Ces options non interventionnistes sont enfin le fait de dirigeants politiques. Dans une allocution prononcée à la 39^e séance plénière de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 24 Octobre 1995, le Président de la République de Madagascar, M. Albert Zaby est sans complaisance :

*« Le tiers monde subit bien des contraintes. L'application du concept de "good governance" tant préconisé et subordonnant toute aide des bailleurs traditionnels n'est pas sans partialité: très flexible et complaisante dès qu'ils s'agit des pays dotés de matières premières stratégiques, stricte, contraignante à l'égard des autres. La docilité ou la passivité est souvent bien cotée; être critique vous range dans la catégorie des mauvais élèves ».*⁶⁵

La même logique transparaît dans les propos du Président de la République Populaire de Chine, M. Jiang Zemin, dans son allocution devant la même 39^e séance plénière : *« Il est grand temps maintenant de mettre un terme à cette situation, où les petits sont malmenés par les grands, les faibles humiliés par les puissants et les pauvres opprimés par les riches, et d'inscrire un nouveau chapitre dans les relations internationales »*⁶⁶.

Traduction libre de la citation: « le droit international et les relations internationales contemporains ne peuvent être basés sur les droits de l'homme »

⁶⁴ - Ibid. PP. 15-16

⁶⁵ - Documents officiels Assemblée générale. Cinquantième session, 39^e séance plénière, 24 Octobre 1995, p. 8.

⁶⁶ - Documents officiels Ibid. P. 10

Plus durs encore, sont les propos du Premier Ministre de la Malaisie, M. Mahathir Mohamad : « *Si l'occident souhaite être libéral et sexuellement libre, c'est son droit. Ce qui est incorrect, c'est sa tentative d'imposer sa moralité ou son manque de moralité au reste du monde [...]. L'ONU ne doit pas se prêter à ce genre de mépris non démocratique pour les droits d'autrui* ». ⁶⁷

En tout état de cause, l'ampleur des réactions suscitées par la problématique de l'ingérence humanitaire et / ou démocratique est un indice de la délicatesse de la question.

Pourtant, bien qu'il soit « *délicat et suspect de sympathie totalitaire d'avoir une opinion un tant soit peu réservée* » ⁶⁸ face à l'érection de l'idéologie démocratique en valeur de principe d'ordre public, l'on doit reconnaître que « depuis la nuit des temps, une relation intime existe entre la politique et le droit ». ⁶⁹ Il est par conséquent difficile de séparer la règle de droit de la politique menée par les acteurs internationaux. ⁷⁰ Le Professeur américain Joseph Nye ne pense pas le contraire lorsqu'il affirme que l'ONU sert souvent les objectifs américains et que lorsque cela n'est pas possible, le recours au veto est de mise. ⁷¹ Il est tout aussi peu recommandable de verser dans le fétichisme juridique dénoncé par Mohammed Bejaoui dans la mesure où il est difficile d'avoir la certitude que la règle de droit a tout résolu de façon définitive. ⁷² De surcroît, le Politiste doit accepter que le fait pour les occidentaux d'invoquer un droit d'intervention démocratique n'évacue pas la réalité selon laquelle cette action

⁶⁷ - Documents officiels, cinquantième session de l'Assemblée générale, 12^e Séance Plénière du 29 Septembre 1995, p. 4

⁶⁸ - Olinga A-D. Op. Cit., p. 273.

⁶⁹ - Djiena Wembou M. Op. Cit. P 17.

⁷⁰ - Gonidec PF, « Dialectique du droit international et de la politique internationale. » in Mélanges offerts à Charles Chaumont, Paris, Pédone, 1984, p. 322.

⁷¹ - Nye J. Op. Cit. P. 101.

⁷² - Gonidec P.F. Op. Cit. P. 3.

participe de la poursuite des objectifs d'expansion de leur influence sur le reste du monde au gré de leurs intérêts bien compris.

Par conséquent, les faits constitutifs du processus de démocratisation en Afrique en général, au Cameroun en particulier, de même que ceux relatifs aux soubresauts des actions des acteurs extérieurs dans cet univers en mutation fondent la limite matérielle de notre thèse. Il s'agira précisément, de disséquer la dynamique d'implication des États-Unis et de la France au Cameroun. A présent, il nous revient d'en déterminer le cadre spatio-temporel.

C- Délimitation du sujet.

Elle comprend deux volets: l'espace géopolitique et l'espace- temps dans lesquels les faits nécessaires à l'analyse ont été prélevés.

1- La limite géopolitique: les acteurs concernés.

Les sociétés politiques Camerounaise, Américaine et Française occupent une place de choix dans le cadre de notre étude. Mais, étant donné que leurs actions se déploient dans un environnement global constitué de plusieurs autres acteurs, une brève présentation de ces derniers apparaît comme une nécessité impérieuse.

a - Sur les acteurs centraux de l'étude

Il s'agit, à n'en pas douter, du Cameroun, des États-Unis d'Amérique et de la France.

a1- Le Cameroun, un pays diversifié et sous-développé.

Notre étude a la modeste ambition de couvrir l'espace socio-politique camerounais contenu à l'intérieur des 475.000 kilomètres carrés que compte ce

pays. État d'Afrique centrale, le Cameroun a une population évaluée à 13, 100 millions d'habitants⁷³ au sein de laquelle, on dénombre 250 ethnies⁷⁴ pour à peu près 236 unités- langues entre lesquelles l'intercompréhension est difficile.⁷⁵ Sur le plan de la diversité religieuse, on y dénombre environ 45% d'Animistes, 35% de Chrétiens et 20% de Musulmans.⁷⁶

Après avoir été sous-protectorat allemand (1884-1914), puis sous-administration franco-britannique successivement avec le Mandat de la Société des Nations (1919-1944) et la tutelle de l'organisation des Nations Unies(1945-1960), le Cameroun accède à l'indépendance en deux - temps. Le 1^{er} Janvier 1960 constitue la date d'accession du Cameroun oriental sous-administration française à la «souveraineté internationale». En revanche, le Cameroun occidental, sous-administration britannique accédera véritablement à l'indépendance le 1^{er} Octobre 1961 à l'issue d'un référendum controversé des Nations Unies. La loi N° 61-24 du 1er septembre 1961 portant révision constitutionnelle instituait un fédéralisme inégalitaire. Elle fut remplacée le 2 Juin 1972 par une constitution unitaire instaurant un régime présidentieliste avec un parlement monocaméral (l'Assemblée Nationale) et un président élu pour 5 ans. A la faveur de la loi N° 96/06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 Juin 1972, le Cameroun s'est doté d'un régime politique relativement hybride qui fait la part belle au président de la république dont le mandat est passé à 7 ans renouvelable une seule fois.

⁷³ -Pourtier R. (sous la direction de), Atlas de la zone Franc en Afrique subsaharienne, Paris, Ministère de la coopération - la Documentation Française, 1995, p. 9.

⁷⁴ - Lire, entre autres, Tadah Mentan, « Ethnicity , State and National question in Cameroon » in Polis . Revue Camerounaise de Science politique, volume1, Numéro Spécial, Février 1996, P. 61.

⁷⁵ - Tadadjeu M. , « Pour une politique d'intégration linguistique camerounaise. Le trilinguisme extensif » in L'Identité culturelle camerounaise, Yaoundé, Ministère de l'Information et de la culture, 1985, p. 188.

⁷⁶ - M'bokolo E., L'Afrique au XXè siècle. Le continent convoité, Paris, Seuil, 1985, p. 17.

Les langues officielles du Cameroun sont le Français et l'Anglais. L'unité monétaire est le Franc CFA.⁷⁷ En dehors du cacao, du café et du coton, le Cameroun produit et exporte du bois, de la banane, du pétrole et toute une variété de produits tropicaux. En 1984, le revenu annuel par tête était de 800 dollars, américains.⁷⁸ Aujourd'hui, en raison de la récession économique et de la dévaluation à 50% du Franc CFA le 12 Janvier 1994, ce revenu annuel a considérablement baissé. Depuis 1990, le Cameroun est engagé dans un processus de démocratisation caractérisé par l'émancipation d'une « société civile » et l'émergence d'une diversité d'acteurs non officiels qui n'hésitent pas à user des canaux extra-étatiques pour s'affirmer.

Face à un pays sous-développé, mais aux potentialités énormes comme le Cameroun, les États-Unis et la France apparaissent comme des nations prospères qui jouent un rôle de premier plan sur la scène internationale.

a2- Les États-Unis d'Amérique, une puissance de premier plan de la scène internationale.

Anciennes colonies britanniques devenues souveraines le 4 Juillet 1776, après une guerre d'indépendance, les États-Unis sont une fédération de 50 États s'étendant sur 9.353 kilomètres carrés traversés par quatre fuseaux horaires⁷⁹ pour une population de 259 millions d'habitants environ.⁸⁰

Avec cette population, les États-Unis se situent au troisième rang mondial derrière la Chine et l'Union indienne. La structure raciale de la population est la plus diversifiée au monde. Composée majoritairement de Blancs (plus de 210 millions), celle-ci comprend des Noirs (plus de 30 millions)- qui constituent la

⁷⁷ - 1 Franc CFA = 0,01 Franc français

⁷⁸ - Debbasch Ch. et Daudet Y. Op. Cit. P. 358

⁷⁹ - Crémieu- Soppelsa E. Et al., Les États-Unis, Paris, Sirey, 1989, p 11

⁸⁰ - Lire Rapport OCDE, 1994, Tableau 51.

minorité la plus importante -, des Indiens ou « Native Americans », des Asiatiques et des Hispaniques venus du Mexique, de Porto Rico, de Cuba...⁸¹

L'unité monétaire est le Dollar. Monnaie de référence sur la scène internationale de 1945 au début des années 70, le Dollar n'en constitue pas moins une des principales devises dans les transactions internationales. Le revenu annuel par tête est supérieur à 15.000 Dollars. Membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies, les États-Unis disposent d'un potentiel militaire, culturel, économique et politique presque inégalable.

Pendant la guerre froide, ils s'étaient assignés le rôle de chef de file du monde capitaliste. Depuis la fin de la rivalité Est-Ouest, la « construction de l'empire démocratique universel »⁸² constitue l'une de ses priorités de politique étrangère. C'est dans ce sillage que s'inscrit son action aussi bien dans les pays du sud qu'à l'Est. Cette action officielle semble soutenue et relayée par une pluralité d'organisations privées promptes à se déployer au delà des frontières nationales. C'est ainsi que pourraient succinctement se présenter les États-Unis d'Amérique. A côté du Cameroun et des États-Unis, existe un troisième acteur prépondérant qui mérite que quelques développements lui soient consacrés.

a3- La France, une puissance moyenne solidement enracinée en Afrique.

Monarchie depuis 481, la France est devenue République pour la première fois le 21 Septembre 1792. État d'Europe occidentale, la France a une superficie de 551 000 Kilomètres carrés⁸³ pour une population de 57,716 millions d'habitants.⁸⁴ Le revenu annuel par habitant s'élève à plus de 9.860 dollars

⁸¹ - Crémieu - Soppelsa E. Et al. Op. Cit. P.p. 99-125

⁸² - Lire, à ce sujet, Valladão A.G.A, Le XXI^e siècle sera américain, Paris, La découverte, 1993, P. 148.

⁸³ - Debbasch Ch. et Daudet Y. Op. Cit. P. 174.

⁸⁴ - Rapport OCDE, 1994, op. Cit. Tableau 51.

américains. L'unité monétaire est le Franc Français, parrain attitré de toute la zone franc.

Puissance coloniale dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, la France a pu se constituer un « domaine impérial » colossal dans le continent noir. En 1914, de vastes étendues de territoire relèvent de son impérium: l'Afrique Équatoriale française (A.E.F.), l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et Madagascar, pour ne citer que les plus importants. A cela viendront s'ajouter, - suite à la défaite allemande lors de la première guerre mondiale -, les ¾ du Territoire Camerounais et l'ancien protectorat allemand du Togo. Certes, ces deux dernières possessions furent juridiquement placées sous administration française par le truchement du mandat de la SDN (1922-1944) et de la tutelle de l'ONU (1945-1960). Mais, les pratiques administratives dans ces territoires internationaux n'étaient pas très éloignées de celles en vigueur en A.O.F et en A.E.F.⁸⁵

Lorsque ces territoires accèdent à l'indépendance, pour la plupart en 1960, la France conclut des Accords de coopération militaire, monétaire, économique, culturelle avec les jeunes États afin de perpétuer sa présence en Afrique.⁸⁶ L'influence française s'est étendue aux anciennes colonies Belges - Zaïre, Rwanda, Burundi - et Espagnoles - Guinée Equatoriale -, pendant que des liens économiques se sont renforcés avec des géants anglophones à l'instar du Nigeria.⁸⁷

⁸⁵ - Oyono D, Colonie ou mandat international? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946, Paris, L'Harmattan, 1992, 221 p.

⁸⁶ - Biarnes P., L'Afrique aux Africains. 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone, Paris, Armand Colin, 1980, p. 61; Bourgi A., « La politique française de coopération en Afrique » in Encyclopédie juridique de l'Afrique, Tome2, Abidjan-Dakar-Lomé, Nouvelles Editions Africaines, 1982, p. 207.

⁸⁷ - En 1994, le Nigéria était le premier fournisseur de la France et le 4^{ème} client de cette dernière en Afrique au sud du Sahara. Lire à cet effet, Poutier R, Atlas de la zone Franc en Afrique subsaharienne, op-cit. P. 86-

Titulaire d'un siège permanent au conseil de sécurité des Nations Unies, elle dispose de l'arme nucléaire de façon totalement indépendante. Sa présence permanente en Afrique et l'héritage de son passé colonial font de la France une « puissance africaine ».⁸⁸

A la faveur du fameux discours de La Baule, la France a pris position officiellement pour la démocratisation des régimes politiques africains. Pourtant, les nécessités de la « Realpolitik » semblent avoir pris le dessus sur un discours à la fois nécessaire et tardif.⁸⁹

A côté de ces acteurs prépondérants, il nous sera donné d'analyser, de temps en temps, l'apport des autres acteurs à l'intelligence de notre sujet.

b- Sur les acteurs secondaires mais non négligeables de l'Étude.

L'étude de l'implication des États-Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais nécessite une analyse du rôle des autres acteurs-individuels ou collectifs - de la vie internationale. La nature de notre étude, les options théoriques et méthodologiques nous y obligent inmanquablement. Par conséquent, il nous sera loisible de disséquer l'apport des organisations des systèmes onusien, européen et du commonwealth ainsi que celui des autres acteurs étatiques occidentaux dans le cadre des développements consacrés à la conditionnalité démocratique ou encore à l'encadrement matériel des processus socio-politiques en Afrique en général, au Cameroun en particulier. Il en sera de même des organisations non gouvernementales dont le rôle s'est avéré, dans une certaine mesure, non négligeable.

⁸⁸ - Wonyu E.S. , La politique française de coopération en Afrique subsaharienne face aux contraintes de la construction européenne, Thèse de Doctorat de Relations Internationales, Université René Descartes- Paris V, Faculté de droit, 1995, p. 36.

⁸⁹ - Garcin T., « la France et la démocratisation en Afrique » in Le Trimestre du Monde, 1er Trimestre 1992, p. 141

Par ailleurs, les événements survenus en Europe de l'Est et en ex-URSS ne seront pas en reste. A ce niveau, il s'agira de déterminer les principales lignes de force ayant conduit à la destitution des dictatures de gauche dans ces différents pays. Ce qui nous permettra par la suite d'examiner la capacité transnationale d'un mouvement parti de l'Est.

Enfin, notre argumentation s'enrichira de l'apport des événements survenus dans les autres sociétés politiques africaines.

En tout état de cause, acteurs prépondérants et secondaires constituent la limite géopolitique de notre étude. A ce stade de la réflexion, il semble essentiel de préciser les bornes temporelles entre lesquelles les faits nécessaires à l'analyse ont été prélevés.

2- Limite chronologique : 1989-1996

Notre étude a la modeste ambition de couvrir la période allant de 1989 à 1996. La cassure de 1989⁹⁰ constitue le moment décisif de l'amorce d'un « regain démocratique »⁹¹ dans le monde. Celle de 1996 s'impose dans la mesure où tout travail scientifique crédible dans notre discipline de prédilection doit être basé sur l'histoire réelle. Il s'agit pour nous d'éviter toute tentation futurologique en privilégiant la recherche et l'observation des faits.⁹² En clair, l'espace - temps choisi coïncide à la fois avec l'accélération des revendications démocratiques en Afrique et un certain intérêt, de la part des acteurs extérieurs, à influencer la dynamique politique interne.

Pourtant, le décryptage scientifique de l'implication des États-Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais impose, dans une

⁹⁰ - L'année 1989 nous rappelle l'effondrement du Mur de Berlin, la montée du bouillonnement de « société civile » en Europe de l'Est et en Afrique noire, la décision de convocation de la Conférence Nationale au Bénin, le bicentenaire de la Révolution française,...

⁹¹ - Revel J-F, Le regain démocratique, Paris, Fayard, 1992, 520 p.

⁹² - Duverger M-, Méthodes de la Science politique, Paris, PUF, 1959, p. 59.

large mesure, de recourir aux événements ou antérieurs ou postérieurs à la période choisie. Il s'agit, à cet effet, de comprendre la genèse de certains phénomènes sociaux afin de mieux cerner leur aboutissement ou encore leur évolution. Aussi, sans être superfétatoire, la borne historique de notre étude devrait être envisagée avec une bonne dose de souplesse.

Toutes ces clarifications, nécessaires à la compréhension de l'objet de notre étude, auront constitué des prolégomènes incontournables à la compréhension des données du problème dont il sera amplement question dans les analyses.

II - LES DONNÉES DU PROBLÈME.

L'étude de l'implication des États-Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais constitue un apport scientifique spécifique et certain de par son intérêt (A), et par rapport à la littérature existante (B), d'une part, le questionnement et les hypothèses (D), qu'elle suscite d'autre part.

A- Justification et intérêt du sujet.

La mondialisation de la démocratie libérale jouit d'une attention particulière de la part des spécialistes en Sciences Sociales. La floraison et le foisonnement des titres en témoignent non sans évidence. Signe des temps, le renouveau de la culture démocratique en Afrique a un impact sur la production intellectuelle. Ceci, à notre humble avis, se justifie dans la mesure où « *La pensée d'un auteur, un mouvement scientifique ou encore une science sont en rapport avec le milieu social qui les suscite* ». ⁹³ Par conséquent, une oeuvre

⁹³ - Saint - Arnaud p., William Graham Summer et les débuts de la sociologie américaine, Québec, Presses de l'Université Laval, 1984, p. 10.

scientifique exprime de quelque façon que ce soit, la culture où elle émerge.⁹⁴ Notre analyse n'échappe pas à cette vérité.

Pourtant, la question du choix des États-Unis et de la France demeure. Pourquoi les États-Unis et la France plutôt que l'Allemagne, le Canada, la Grande Bretagne, l'Italie, etc.?

Quel que soit son degré de rationalité, un choix comporte toujours quelque côté subjectif. Notre étude n'échappe pas à cette donnée fondamentale. Or, c'est sur une présomption d'objectivité scientifique que les États-Unis et la France ont été préférés aux autres acteurs de la scène internationale. Ces deux puissances sont citées en bonne place des « forces extérieures qu'on peut associer directement au processus de démocratisation au Cameroun ».⁹⁵

Première puissance mondiale, les États-Unis jouent un rôle actif dans la transition démocratique en cours.⁹⁶ Il en est de même de la France, ancienne tutrice, dont les intérêts sont assez importants au Cameroun. De plus, l'action des deux pays semble marquée par des divergences.⁹⁷

En outre, il nous a semblé que la plupart des études faisaient largement cas des processus internes et n'accordaient qu'une place marginale à l'analyse des contraintes externes. De surcroît, très peu d'analyses se sont intéressées à l'action de tel ou tel acteur extérieur dans la conduite de la transition démocratique dans tel ou tel autre État d'Afrique noire. Il s'agit donc au plan scientifique d'apporter notre modeste contribution à un champ dont l'essentiel reste à explorer.

⁹⁴ - Ibid.

⁹⁵ - Mehler A., Contraintes externes et dynamiques internes dans la transition démocratique au Cameroun, Inédit, P. 29

⁹⁶ - Lire à ce sujet Afrique Etats-Unis, de 1992 à 1996.

⁹⁷ - Lire, entre autres, Ahounou B. Et Nyola Z. « Pré carré. Washington - Paris : qui choisir ? » in Africa International, N° 260, Avril 1993, pp. 1214.

Au plan pratique, notre travail pourrait permettre aux différents acteurs du jeu politique camerounais de se faire une opinion précise sur les motivations réelles de l'action des puissances occidentales en Afrique. Ce qui contribuerait à dissiper les illusions qui caractérisent généralement les élites du Tiers monde dans la conduite de la politique au plan interne et externe.

Tels sont les principaux paramètres qui nous ont guidés dans le choix de notre sujet de thèse. Il nous revient dès à présent de procéder à une revue critique de la littérature sur la question.

B- La revue critique de la littérature.

Rares sont les travaux qui portent sur l'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique, en général, au Cameroun, en particulier. Mais, certaines études, plus ou moins proches de notre sujet, semblent fournir des grilles incomplètes d'analyse.

Nombreux sont les ouvrages qui procèdent, avec des fortunes diverses certes- à une analyse des accélérateurs et/ou des écueils à la démocratisation en Afrique. Il en est ainsi des ouvrages parus dans les toutes premières années de la décennie en cours: René Dumont (Démocratie pour l'Afrique, Paris, Seuil, 1991), Paul John Tedga (Ouverture démocratique en Afrique noire, Paris, L'harmattan, 1992) et Zahir Farès (Afrique et Démocratie. Espoir et illusions, Paris, L'Harmattan, 1992).

Bien que parue à la même période, l'étude de Jean François Bayart, Achille Mbembe et Comi Toulabor (La politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie, Paris, Karthala, 1992) s'inscrit dans le registre des contributions qui privilégient les stratégies en cours au sein de la « société civile ». Les auteurs analysent les logiques induites par

l'Etat autoritaire postcolonial dont ils relativisent par la même occasion le projet hégémonique sur la « société civile ».

D'autres ouvrages, parus vers la fin du premier lustre des années 90 focalisent particulièrement leur attention sur le Cameroun: Zacharie Ngniman (Cameroun: La démocratie emballée, Yaoundé, Éditions Clé, 1993); Hugues François Onana (Les transitions démocratique en Afrique: le cas du Cameroun, Yaoundé, Éditions CEPER, 1994), Moukoko Priso (Cameroun / Kamerun. La transition dans l'impasse, Paris, L'Harmattan, 1994) et Valentin Ndi Mbarga (Ruptures et continuités au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1993). A la différence des deux premiers qui semblent se complaire dans la narration des événements marquants du processus démocratique au Cameroun, Moukoko Priso se donne pour mission de décrypter les heurts et malheurs de la transition démocratique camerounaise. Mais, le lecteur averti se rend aisément compte du caractère militant des analyses dans la mesure où il y a comme une confusion volontaire entre la transition politique camerounaise et l'histoire du parti nationaliste, l'Union des populations du Cameroun (UPC). Valentin Ndi Mbarga quant à lui brille par son effort d'objectivité. De 1982 à 1992, les faits saillants de la dynamique politique interne passent au crible d'une analyse fouillée. Mais, ce dernier passe un peu trop rapidement sur l'action des puissances extérieures. Nonobstant ces insuffisances, l'apport documentaire de ces ouvrages mérite d'être souligné.

D'autres contributions, d'un appoint théorique certain, conditionnent l'enracinement de la démocratie en Afrique par l'option pour le libéralisme économique (Mamadou Koulibaby, Le libéralisme, nouveau départ pour l'Afrique, Paris, L'Harmattan, 1992), ou encore par un changement radical des mentalités (Maurice Kamto, L'Urgence de la Pensée, Yaoundé, Éditions Mandara, 1993). Pourtant, bien qu'apportant une contribution remarquable à la

compréhension de la démocratisation en Afrique, ces études accordent très peu d'espace à l'action des puissances occidentales.

Fabien Eboussi Boulaga (Les Conférences Nationales. Une affaire à suivre, Paris, Karthala, 1993) appréhende la Conférence Nationale au plan théorique comme un symbole puissant de réinvention, par les Africains, de l'utopie de la démocratie et de la (re)construction de l'Etat postcolonial. L'apport d'une telle contribution à notre étude est non négligeable dans la mesure où ce mode de transition démocratique a constitué, pendant longtemps, la principale pierre d'achoppement entre un pouvoir- « rejetant » en bloc les « modèles importés »- et une frange de l'opposition déterminée à obtenir, au besoin par la force, la convocation d'une conférence Nationale Souveraine.

L'ouvrage de Célestin Monga (Anthropologie de la colère. Société civile et démocratie en Afrique noire, Paris, L'Harmattan, 1994) s'inscrit, dans une certaine mesure, sur le registre des contributions théoriques. A la question de savoir si le mouvement démocratique en Afrique est la résultante des changements survenus en Europe de l'Est ou encore des politiques d'ajustement structurel, l'auteur répond par la négative. A en croire ce dernier, le besoin de liberté perceptible en Afrique de nos jours constitue une vieille exigence dont la manifestation prend tout simplement des formes nouvelles. D'où l'exploration des fondements voilés des processus en cours par le truchement des stratégies développées par la société civile. Pourtant, la disqualification abjecte de l'apport de l'environnement international paraît, à tout le moins, curieuse et surprenant . Les faits montrent amplement que les revendications démocratiques en Afrique contemporaine plongent leurs racines dans deux séries de facteurs, internes et externes.⁹⁸ Bien entendu, l'analyse peut privilégier l'une ou l'autre facette de la

⁹⁸ - Lire Ebolo M-D, « Nationalisme gouvernemental et pressions extérieures dans le contexte de démocratisation : le cas camerounais » in Polis-Revue camerounaise de science Politique, Vol.I, Numéro spécial, Février 1996, pp. 45-60; Diamond L.et al, Les pays en développement

réalité. Mais, évacuer sans ambages la pertinence des contraintes et possibilités extérieures dans l'analyse des soubresauts démocratiques en Afrique semble contestable.

Pour des besoins de comparaison, il nous a été donné d'examiner les travaux de Peter Anyang Nyong'o (sous la direction de) (Afrique: la longue marche vers la démocratie, Paris, Edition Publisud, 1988), Larry Diamond et al. (Les pays en développement et l'expérience de la démocratie, Paris, Nouveaux Horizons, 1993) et Thierry Perret (Afrique voyage en démocratie. Les années Cha Cha, Paris, L'Harmattan, 1994). Très instructives dans l'analyse des phénomènes politiques, ces études ont pour dénominateur commun qu'elles font litière de l'expérience Camerounaise.

Par ailleurs, les Actes du colloque organisé à Paris les 12 et 13 Décembre 1990, publiés sous la direction de Gérard Conac (L'Afrique en transition vers pluralisme politique, Paris, Economica, 1993) essaient de concilier dynamique interne et environnement international. Pourtant, en dehors des considérations générales sur la coopération internationale, l'environnement international, la démocratisation et les droits de l'homme, aucune contribution ne met en lumière l'action de telle ou telle autre puissance extérieure dans la conduite du processus de démocratisation camerounais.

L'ouvrage publié sous la direction de Eshetu Chole et Jibrin Ibrahim (Processus de démocratisation en Afrique. Problèmes et perspectives, Dakar, CODESRIA, 1995) présente des analyses intéressantes sur les questions les plus complexes relatives aux processus politiques actuels en Afrique. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une contribution décisive à la compréhension des évolutions du continent africain, à la fin du 20^{ème} siècle. C'est non sans recul que les contributeurs reconnaissent qu' « *il existe une relation évidente entre les*

et l'expérience de la démocratie, Paris, Nouveaux Horizons, 1993, 718 p; Kpoti V. Topanou, « De la démocratie en Afrique » in Afrique 2000, n°19, Oct-Déc. 1994, pp. 53 - 59, etc.

phénomènes observés en Afrique et ceux notés au niveau mondial »⁹⁹ bien qu'il soit difficile d'établir des relations de cause à effet entre les deux.. Cette attitude scientifique est louable.

Dans la même lancée, Francis Akindés (Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Dakar, CODESRIA, 1996) s'intéresse à la manière dont l'Afrique noire francophone poursuit son expérience d'autodétermination face aux défis de l'histoire. Pour ce faire, il étudie les permanences et les ruptures de cette dynamique sociale. De cette autopsie se dégage une conclusion: en découvrant la démocratie moderne, l'Afrique subsaharienne « *avait déjà des « chaînes » aux pieds* »¹⁰⁰, des chaînes de nature culturelle, économique et politique qui seront pour longtemps encore, des limites à une véritable démocratisation. De par la pertinence des analyses, cette étude présente un intérêt certain pour notre thèse.

Quelques travaux inédits (Thèses, mémoires, documents) ont aussi alimenté notre curiosité. Mentionnons la thèse de troisième cycle en Relations Internationales de Renner Onana (La problématique de la transition démocratique en Afrique post-coloniale, Université de Yaoundé II, IRIC, 1993) dans laquelle l'auteur analyse à la fois la construction des pouvoirs autoritaires et la transition démocratique en postcolonie. Cette mine d'informations relève l'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne. Mais, de par sa généralité, cette étude ne permet pas toujours de cerner avec précision, le degré d'engagement de tel acteur ou tel facteur de l'ordre international dans la dynamique politique interne. En outre l'action des forces transnationales semble avoir été négligée.

Trois études se situent au centre des questions liées à l'implication des puissances extérieures dans les processus de démocratisation en Afrique. Il s'agit du Mémoire de Maîtrise professionnelle en Relations Internationales de Martin

⁹⁹ - Lire L'ouvrage cité, p. III.

¹⁰⁰ - Akindés F, ouvrage cité, p. 243.

Dieudonné Ebolo (Facteurs extérieurs et démocratisation en Afrique : le cas de l'action allemande au Cameroun, Université de Yaoundé II, IRIC, 1994), de la Thèse de Doctorat en science politique de François Tabi Akono (Le discours de La Baule et les processus démocratiques en Afrique. Contribution à une problématique de la démocratie et du développement dans les pays d'Afrique noire francophone, Université d'Auvergne. Clermont I, Faculté de droit et de science politique, 1994-1995) ainsi que du texte inédit d'Andreas Mehler (Contraintes externes et dynamiques internes dans la transition démocratique au Cameroun). La première étude essaie de montrer en quoi l'action allemande au Cameroun depuis 1990 s'inscrit dans le sillage de la mondialisation de la démocratie libérale. Mais bien que bénéficiant des mérites de la précision, cette analyse reste marquée à la fois par des insuffisances inhérentes à tout mémoire et par le poids marginal de la R.F.A. dans les processus socio-politiques en postcolonie. La deuxième, quant à elle, focalise son attention sur les interactions entre le discours de La Baule et les processus de démocratisation en Afrique noire francophone. L'intérêt étant de rendre compte, le plus exactement possible, de l'impact que peut avoir un discours politique sur les processus politiques en postcolonie, et vice versa. En tout état de cause, les orientations de ce travail macrosociologique nous ont donné la possibilité d'approfondir, en les affinant certaines pistes de recherche. La troisième étude, enfin, mène une enquête fouillée sur la dynamique politique camerounaise depuis 1990. Mais, le lecteur avisé se rend aisément compte que sur un document de 40 pages, 4 seulement sont consacrées à l'analyse des influences extérieures. Ce qui en soi, constitue une limite.

Plusieurs articles de revues ont complété nos investigations. Il serait fastidieux de les mentionner tous ici - sauf à préparer une thèse sur la revue de la littérature des processus démocratiques en Afrique. De façon sommaire, deux

tendances se dégagent de ces contributions : une privilégiant l'analyse politique interne et une autre mettant l'accent sur les relations dialectiques qui existent entre la dynamique interne et les contraintes externes.

Dans la première rubrique, une sous distinction a été opérée entre les travaux portant sur la société politique camerounaise et ceux traitant de l'Afrique dans son ensemble. Sur le Cameroun, deux contributeurs auront particulièrement retenu notre attention : Jean François Bayart («La société politique camerounaise (1982-1986)» in Politique Africaine, N° 22, Le Réveil du Cameroun, Karthala, Juin 1986, pp. 5-35) et Luc Sindjoun («La Cour Suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : la construction de la démocratisation passive» in Afrique et Développement, Vol. XIX, N° 2, 1994, pp. 21-69; et «Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990 - 1993)» in L'Afrique Politique - vue sur la démocratisation à marée basse, CEAN, Karthala, 1994, pp. 143-165). Dans une analyse fouillée, Jean François Bayart propose une lecture des soubresauts ayant marqué la mutation survenue à la tête de l'Etat le 06 Novembre 1982. Pour ce faire, il accorde une place de choix à l'historicité propre à l'Etat Camerounais. Luc Sindjoun, quant à lui, recourt, dans la première étude, à la «*sociologie politique réflexive*»¹⁰¹ pour analyser de façon systématique le rôle de la Cour Suprême lors de l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992. De cette étude, l'on retient que le rôle de cette institution prestigieuse - déterminé par ailleurs par la société politique - aura essentiellement consisté à légitimer le processus de "changement" politique déployé par le haut. Très proche de cet argumentaire, sont les thèses défendues dans la seconde étude. Dans cet article, l'auteur essaie de montrer en quoi la stratégie du pouvoir constitue une tentative d'adaptation conservatrice face à une conjoncture socio-politique incertaine.

¹⁰¹Cf. Article cité, p. 24.

Deux articles portant sur l'Afrique en général méritent d'être mentionnés. Pierre Moukoko Mbonjo («Pluralisme socio-politique et démocratie en Afrique: l'approche consociationnelle ou du "Power- Sharing"») in Afrique 2000, N°15, Oct-Déc - 1993, pp. 39-52) retient l'attention en ce qu'il fonde son hypothèse sur les clivages communautaires caractéristiques des sociétés africaines. En effet, ces clivages ont une influence considérable sur les contours des partis politiques; ce qui limite par conséquent les possibilités de gestion des victoires électorales à l'occidental, c'est-à-dire suivant le schéma pouvoir versus opposition. L'auteur est convaincu que la gestion démocratique de ce pluralisme africain commande que l'on privilégie le consensus à la concurrence entre les groupes.

Quant à Emmanuel Okamba («Une analyse systémique des Conférences Nationales Souveraines : de l'état de fait à l'état de droit») in Afrique 2000, N° 15, Oct-Déc. 1993, pp.21-37) les Conférences Nationales Souveraines en Afrique sont non seulement la manifestation d'une crise d'excellence, mais aussi une tribune de synthèse par laquelle les acteurs sociaux assurent la régularisation de ces crises dans les Etats-Nations africains.

A côté de ces analyses internistes, plusieurs contributions mettent l'accent sur la relation existant entre la dynamique interne et les contraintes externes :

- le Professeur Dieudonné Oyono («Du parti unique au multipartisme. Environnement international et processus de démocratisation en Afrique») in Afrique 2000, N° 6, 1991, pp. 45 - 53) analyse l'apport des facteurs extérieurs dans le processus de démocratisation en Afrique.

- Thierry Garcin («Les Européens et la démocratisation africaine») in Afrique 2000, N° 10, 1992, pp. 19 - 26) s'insurge quant à lui, contre l'ambiguïté et la légèreté des puissances européennes en Afrique.

- Achille Mbembe («Traditions de l'autoritarisme et problème de gouvernement en Afrique subsaharienne») in Afrique et Développement, vol

XVII, N° 1, 1992, pp. 37-64) pour qui la fin de la guerre froide, l'ouverture des marchés à l'Est et la persistance de la tyrannie et du désordre en Afrique accentuent la dévalorisation géo-économique et idéologique du continent.

- Mutoy Mubiala («Aide à la démocratie» in Afrique 2000, N° 17, 1994, pp. 27-33) est d'avis que cette aide devrait constituer un appoint et ne saurait se substituer au rôle des acteurs endogènes dans la consolidation de la démocratie en Afrique.

- T.O. Moss («La conditionnalité démocratique dans les relations entre l'Europe et l'Afrique» in L'événement Européen, N° 19, Septembre 1992, pp. 225-233), et Isabelle Biagiotti («Afrique, Droits de l'homme, démocratie et conditionnalité : Éléments des discours allemands» in L'Afrique Politique, 1995, pp. 203 - 214) apportent de l'éclairage sur les stratégies à travers lesquelles les bailleurs de fonds du Nord font pression sur les gouvernements africains pour encourager ou soutenir l'enracinement de la démocratie et la promotion des droits de l'homme. Alors que la seconde étude semble cautionner cette stratégie, la première conteste la manière dont les bailleurs de fonds risquent d'utiliser la conditionnalité démocratique pour affaiblir encore davantage des «*États déjà mis sous tutelle par les programmes de stabilisation et d'ajustement des institutions de Bretton Woods*». ¹⁰²

Proche de ces études, est la contribution de Tood J. Moss («US policy and Democratisation in Africa : the limits of liberal universalism» in The Journal of Modern African Studies, Vol. 33, June 1995, N° 2, pp. 189-209). Bien que fondée sur la philosophie libérale et la modernité, la politique africaine des États-Unis - selon ce dernier -, en matière de démocratie et des droits de l'homme, est contrariée par la dévalorisation relative de l'Afrique au plan économique et stratégique. Par ailleurs, l'auteur disqualifie la thèse de l'universalité du

¹⁰² Moss T.O., article cité, p.230.

libéralisme et du système démocratique en termes clairs : «*It is arrogant to believe that there is only one way of organising a society ...*»¹⁰³.

Dans la même foulée, mais de façon plus théorique, Pierre Sob («Le principe de l'universalité des droits de l'homme : mythes et limites» in Afrique 2000 , N° 22 Juillet - Sept. 1995, pp. 5-22), tranchant avec toute vision dogmatique, soutient que le principe d'universalité des droits de l'homme est une construction de l'esprit qui connaît des limites. En effet, les principales civilisations qui se partagent le monde ont des conceptions parfois divergentes des droits de l'homme. Par conséquent, l'universalité des droits de l'homme doit être fondée sur le régionalisme.

En tout état de cause, ces contributions n'échappent pas à la limite des articles qui, dans une certaine mesure, sont relativement sommaires.

Partant de cette littérature existante¹⁰⁴ et d'investigations sur le terrain, nous avons formulé une problématique sous-tendue par une hypothèse de travail à plusieurs variables.

C - La problématique de l'étude

Pendant la guerre froide, les États - Unis utilisaient «*la sous-traitance, l'intervention par l'ancienne puissance tutrice (la déférence envers l'ancien pouvoir) ou l'action par organisation internationale interposée*»¹⁰⁵. Dans ces conditions, il était difficile aux Américains d'apparaître trop ostensiblement en Afrique, chasse gardée de l'Europe¹⁰⁶. En réalité, ce principe était beaucoup plus

¹⁰³ Moss T.J., article cité, p.208.

¹⁰⁴ Il semble illusoire de recenser dans le cadre d'un tel exercice, toute la littérature existante. Par conséquent, il est plus indiqué de se reporter à la bibliographie générale.

¹⁰⁵ Rainaud J.M, Préface à Aicardi de Saint-Paul M. , La politique africaine des Etats - Unis, Paris, Nouveaux Horizons, 1989, P. VII.

¹⁰⁶ Ibid.

en vigueur dans les régions où la prépondérance européenne était indiscutable étant donné qu'ils étaient assurés, non seulement de bénéficier - grâce aux clauses de l'OTAN - de toutes les facilités militaires, mais aussi d'entretenir des relations commerciales par le truchement de leurs hommes d'affaires.^{106 bis} Cette règle souffrit néanmoins un certain nombre d'exceptions soit lorsque l'ancien pouvoir colonial était trop faible pour mettre un terme au chaos et pour néocoloniser¹⁰⁷ - d'où le soutien américain à l'UNITA en Angola pour contrer l'influence "rouge" -, soit encore pour renforcer l'action de l'ancienne puissance - affaiblissement de la Libye au Tchad¹⁰⁸ -, soit enfin indépendamment de cette puissance -, cas du Zaïre avec la crise du Katanga et la mise à l'écart de Patrice Lumumba. En tout état de cause, l'application rigoureuse de la doctrine du "containment" et la préservation des intérêts économiques étaient à l'origine du double langage de la politique africaine des États - Unis.

Pourtant, la France apparaissait comme le pays qui instrumentait le mieux la présence de l'Afrique dans le système international et partant, celle de l'occident en Afrique. Son double rôle de relais des intérêts occidentaux et de "gendarme de l'Afrique"¹⁰⁹ lui permettait, dans une certaine mesure, de faire écran à l'action américaine dans cette région.

^{106 bis} M'bokolo E., *op. cit.*, p.369.

¹⁰⁷ Aicardi de Saint - Paul M., *op. cit.* p.4.

¹⁰⁸ On estimait, en effet, au 6 Août 1983, à 200 millions de Francs Français, le montant global des livraisons d'armes américaines au gouvernement de M. Hissène Habré face à l'offensive du GUNT soutenu par la Libye du Colonel M. Kadafi. Voir Le Monde, 6 Août 1983.

¹⁰⁹ La France a eu à intervenir militairement en Afrique, soit pour assurer des opérations de maintien de l'ordre (Cameroun face à la rébellion upéciste dans les années 60, Mai 1996 pour "sauvegarder" la légalité républicaine en Centrafrique), rétablir un pouvoir en passe de renversement (Gabon Février 1964), contrecarrer l'action d'une puissance étrangère (soutien apporté à M. H. Habre au Tchad pour contrer l'action libyenne), renverser un dictateur (opération "Barracuda" contre l'Empereur Bokassa le 20 Septembre 1979), soit enfin pour appuyer une sécession (soutien accordé au Biafra entre 1967 et 1970).

Depuis la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du Bloc socialiste, le clivage Est - Ouest, qui, 45 ans environ avait contribué à structurer les relations internationales, a disparu. La recomposition de l'ordre international donne lieu à la diffusion et à l'expansion d'un modèle homogénéisateur incarné, au plan politique, par la démocratie représentative et les droits de l'homme¹¹⁰, et au plan économique par l'économie de marché. Ce mouvement d'uniformisation des valeurs culturelles¹¹¹ cardinales de l'Occident justifie, à notre entendement, l'implication de ses principales composantes - étatiques ou non - dans les processus de démocratisation en Afrique¹¹². A tel point qu'aujourd'hui, les États-Unis, dépositaires attitrés de trois attributs de la puissance¹¹³, préfèrent s'impliquer directement dans ce processus d'«*occidentalisation de l'ordre politique*»¹¹⁴ en Afrique, nonobstant le maintien dans certains pays, dont le Cameroun, d'une main - mise de la France. C'est à ce moment qu'apparaissent des rivalités, étant entendu que tout en étant d'accord sur le principe de la mondialisation¹¹⁵ de la démocratie libérale, la France n'entend pas céder son «*pré - carré*»¹¹⁶.

¹¹⁰ Commissariat Général du Plan «Mondialisation par le haut ou nouveau grand schisme» in *Cahiers français*, N° 263, Octobre - Décembre 1993, *La documentation française*, p.34.

¹¹¹ Badie B., *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris. Fayard, 1992, 331 p, dans lequel l'auteur défend la thèse selon laquelle, depuis le siècle des Lumières, la domination politique exercée par l'Occident sur les pays du Sud s'accompagne - quand elle ne la précède ou ne la prépare pas - d'une domination culturelle plus forte encore.

¹¹² Il faudrait avoir en idée que l'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique participe, dans une certaine mesure, d'une des modalités de régulation du désordre dans la «*périphérie*» par les acteurs «*centraux*».

¹¹³ Il s'agit des attributs militaire, économique et culturel selon Valladão A. GA, op. cit., p.5.

¹¹⁴ Lire Badie B., op. cit.

¹¹⁵ La mondialisation décrit la constitution d'un système international qui tend vers l'unification de ses règles, de ses valeurs, de ses objectifs, tout en prétendant intégrer en son sein l'ensemble de l'humanité. En clair, la mondialisation apparaît comme le processus d'extension à la planète

Partant de ces considérations générales, il nous a été donné de formuler la question centrale de notre thèse de la manière suivante :

Au-delà du consensus relatif entre les puissances occidentales sur le principe de la mondialisation de la démocratie libérale, les actions américaine et française en Afrique en général, au Cameroun en particulier, ne traduisent-elles pas une obsession à influencer le cours des événements internes dans un sens favorable à leurs ambitions nationales respectives et quel en est l'accueil réservé par le système politique camerounais ? Autrement dit, sous prétexte de la diffusion d'un modèle homogénéisateur, les anciennes puissances alliées de la guerre froide ne sont-elles pas en train de se positionner en Afrique, et plus particulièrement au Cameroun, pour la préservation, l'expansion ou la dilatation de leur intérêt national et quelle est l'attitude du système politique camerounais face à ce branle-bas ?

A cette interrogation centrale, se greffent trois questions subsidiaires :

1 - Quels sont les déterminants d'implication des États - Unis et de la France dans l'univers politique camerounais ?

2 - Pourquoi cette implication prend parfois des allures d'une rivalité voilée ou manifeste entre ces deux puissances du Nord ? Qu'en tire le Cameroun et comment réagit-il ?

3 - Quel est l'impact de cette implication sur la coopération au développement entre le Cameroun et ces deux acteurs importants de la scène internationale ?

de l'interdépendance. Lire Badie B. Ibid. P.10 et Commissariat général du Plan, op. cit. P.30, ...

¹¹⁶ Quoiqu'elle s'en défende, la France continue de considérer ses anciennes possessions, voire l'Afrique subsaharienne tout entière, comme un domaine réservé. Lire à ce sujet, une étude récente de Wonyu E.S., Thèse op. cit. PP. 36-43.

Sur la base de cette problématique, nous avons pu formuler une hypothèse centrale sous-tendue par des variables connexes.

D - Le bloc des hypothèses de travail

Notre hypothèse de travail s'énonce comme suit :

1 - L'implication des États - Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais participe aussi bien de la diffusion d'un modèle « homogénéisateur » au plan économique, politique et culturel que de la quête, de la préservation ou de la consolidation de l'intérêt national de chacun des acteurs.

2 - Au même moment, cette diffusion d'un modèle « homogénéisateur » donne lieu à une diversité de réactions de la part des acteurs du système politique camerounais dont le pouvoir central essaie de jouer sur les intérêts divergents des acteurs extérieurs pour imposer sa stratégie.

De cette hypothèse centrale à deux variables, ont été formulées quelques hypothèses accessoires:

- L'ambiguïté de la France depuis la « mise en chantier » intensive du processus de démocratisation au Cameroun s'analyse en une stratégie de dissimulation de son attachement aux intérêts non négligeables.

- En revanche, l'engagement excessif des États-Unis d'Amérique en faveur d'un changement démocratique - et partant de la restauration d'un État de droit démocratique - au Cameroun trouve son explication, d'une part, dans la dimension idéologique de leur politique extérieure, et au caractère marginal de leurs intérêts dans ce pays et leur souci de rechercher de nouveaux partenaires sociaux, d'autre part.

- En outre, la coopération au développement apparaît parfois comme le canal par lequel ces deux puissances du Nord font pression sur le partenaire camerounais conformément à leurs orientations respectives.

- Tirant profit à la fois de la pression en provenance de l'environnement international et des effets inhérents à la récession économique, la « société civile » camerounaise semble sortir de sa léthargie pour se muer en véritable accélérateur de l'enracinement de la « démocratie de marché ».

La validation de ces hypothèses a nécessité un outillage théorique et méthodologique approprié.

III- CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Selon le professeur Vladimir Kourganoff, « *Le but de la science est une connaissance et une compréhension meilleures de tout ce qui existe* »¹¹⁷. C'est pourquoi la recherche scientifique obéit à des canons méthodologiques dont l'objectif est de cerner avec efficacité les phénomènes observés. Au sens philosophique et large, la méthode s'entend de « *l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie* »¹¹⁸. Conséquemment, elle fonde la logique de toute démarche scientifique. Au même titre que tous ceux qui s'adonnent à l'entreprise scientifique, les sociologues doivent observer les règles de la méthodologie et avoir conscience du but de la recherche, de la nature du raisonnement et des exigences d'un système théorique¹¹⁹. Aussi, afin de mieux asseoir les bases scientifiques de notre travail, il est loisible d'opérer une

¹¹⁷ Kourganoff V., La recherche scientifique, Paris, P.U.F, col. « que sais-je? », 1958, P. 40.

¹¹⁸ Grawitz M, Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1979, P.34.

¹¹⁹ Merton R.K., Éléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Plon, 1965, P.29.

distinction entre le modèle d'approche théorique ou paradigmatique¹²⁰ (A), les méthodes explicatives (B) et les techniques de collecte des données proprement dites(C).

A- Le cadre théorique de la recherche: une construction hybride

Raisonnement en termes post-modernes, c'est essayer de réfléchir à tout ce qui, aujourd'hui, paraît caractériser empiriquement l'ordre mondial relâché: le transitoire, l'instable, le désarticulé et l'ambivalent.¹²¹ C'est tenter d'appréhender l'instable et de récuser l'équivoque.¹²² Ainsi dans le cadre de notre travail, nous tenterons de concilier deux théories globales qui fournissent une interprétation complémentaire de la réalité internationale¹²³ contemporaine.

En effet, le déclin relatif de l'idéologie marxiste - léniniste, la persistance du phénomène étatique, et la montée en puissance des flux transnationaux, du fait de la mondialisation croissante,¹²⁴ imposent une modélisation hybride et souple par laquelle se combineront harmonieusement des éléments d'analyse réaliste et transnationaliste. Ce faisant, nous convenons avec Jacques Huntzinger que la « *théorie des relations internationales n'est pas un discours linéaire et cohérent, mais un dialogue entre des paradigmes contradictoires poursuivi depuis des siècles et qui se poursuivra longtemps encore* »¹²⁵. Marcel Merle adhère à cette

¹²⁰ Pour Grawitz M., le modèle d'approche théorique de la réalité sociale est synonyme de paradigme. Lire Lexique des Sciences sociales, Paris, Dalloz, 1983 P.274

¹²¹ Ibid.

¹²² Ibid.

¹²³ Selon Huntzinger J. op. cit, p. 74, trois interprétations globales structurent le champ explicatif des relations internationales: la théorie réaliste, la théorie transnationaliste et la théorie marxiste- léniniste.

¹²⁴ Lire Moreau Défarges p., La mondialisation. vers la fin des frontières? Paris, Dunod, 1993, 139 p.

¹²⁵ Huntzinger J. op. cit. p. 107

thèse lorsqu'il énonce le caractère plus complémentaire que contradictoire des deux démarches¹²⁶. Tant et si bien que dans un effort de systématisation, notre analyse de l'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique sera mise en oeuvre à travers le prisme du réalisme et du transnationalisme. Ainsi, après en avoir présenté la quintessence, nous tenterons de montrer en quoi l'éclairage des deux écoles nous aura aidé à mieux cerner l'objet de notre recherche.

1- Présentation des paradigmes réaliste et transnationaliste.

Dans la mesure où chacun des deux paradigmes comporte une logique spécifique, une distinction apparaît comme une nécessité impérieuse.

a - Sur le paradigme réaliste.

La conception réaliste des relations internationales se réclame de toute une tradition classique qui remonterait à Machiavel et à Hobbes et présente les Princes et les États comme des acteurs exclusifs, rationnels et égoïstes qui n'ont d'autre loi que de chercher à maximiser leurs intérêts sans éviter de recourir à la ruse ou à la force¹²⁷. Née aux États-Unis au lendemain de la première guerre mondiale, l'école réaliste est une double réaction à l'idéalisme interventionniste de Wilson et au moralisme isolationniste des Républicains¹²⁸. Paradigme stato-centrique, le réalisme met l'accent sur le rôle des États, les notions d'intérêt

¹²⁶ Merle M., « Le dernier message de Raymond Aron : Système interétatique ou société internationale? » in Revue française de science politique, Vol. 34, N°6, Décembre 1984, p. 1182.

¹²⁷ Girard M., « Les conceptions de l'ordre dans les relations internationales » in Cahiers français, N°263 op. cit, p.6.

¹²⁸ Roche J.J., op. cit. p. 21

national, de puissance, de conflit et d'équilibre des forces,¹²⁹ tout en privilégiant les questions politiques et militaires au détriment des questions économiques, culturelles, etc.

Dans cette perspective, la politique internationale est le lieu de prédilection des rapports de force entre États étant entendu qu'il y a entre ces derniers dysharmonie naturelle d'intérêts¹³⁰. Les conflits, et partant la guerre sont des issues naturelles et inévitables que l'observateur doit prendre en compte :

*« J'ai cherché, écrit Raymond Aron, ce qui constituait la spécificité des relations internationales ou interétatiques et j'ai cru trouver ce trait spécifique dans la légitimité et la légalité du recours à la force armée de la part des acteurs. Dans les civilisations supérieures, ces relations sont les seules, parmi toutes les relations sociales, qui admettent la violence comme normale ».*¹³¹

Dans ces conditions, la paix ne peut reposer que sur la puissance et l'équilibre des forces.

Presque toujours inégalement répartie, la puissance fait que certains États sont forts et d'autres faibles. Il revient aux premiers d'assurer un minimum d'ordre international, en recourant au besoin, pour ce faire, à la force.¹³² Pourtant, du fait même de l'inégalité des protagonistes, la simple menace suffit. En tout état de cause, l'ordre réaliste apparaît comme un ordre de la puissance assuré par les plus forts.

L'équilibre des forces est le second levier de d'ordre réaliste. Fruit de la rationalité des acteurs, la logique d'équilibre serait en mesure d'introduire un

¹²⁹ Huntzinger J. op. cit. p. 78

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Aron R, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales? » in Revue française de science politique, Vol. XVII, N° 5, Octobre 1967, p. 843.

¹³² Girard M. , op. cit. p. 7

minimum d'organisation dans les rapports interétatiques pour les rendre un peu prévisibles et pour écarter les dangers contraires du désordre intégral et de l'hégémonie absolue¹³³. Dans ces conditions, la diplomatie est réaliste, parfois même cynique, mais modérée et raisonnable.¹³⁴

A côté des précurseurs (Machiavel, Hobbes, Clausewitz), Reinhold Niebuhr, Frederik Schuman, Nicolas Spykman, Henry Kissinger, Raymond Aron et Hans Morgenthau apparaissent comme les représentants les plus illustres du courant réaliste.

A la faveur des critiques formulées par le courant transnationaliste, l'école réaliste va s'enrichir d'un cadre conceptuel nouveau - le néoréalisme - incarné par Kenneth Waltz¹³⁵. Ce dernier accorde la primauté au système- sur ses composantes-, en mettant l'accent sur les contraintes qui pèsent sur les acteurs et qui conditionnent leur comportement¹³⁶. Pourtant, son analyse reste dominée par la logique stato-centrique:

*« De la même manière que les économistes définissent le marché en termes d'entreprises, je définis les structures des relations internationales en termes d'États [...]. Car une théorie qui ignore le rôle central de l'Etat ne pourrait s'avérer possible qu'a compter du moment où des acteurs non étatiques se révéleraient en mesure de concurrencer les grandes puissances et non pas quelques puissances de second rang ».*¹³⁷

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Aron R, Paix et guerre entre les Nations, Paris, Calmann- Lévy, 1984, p. 140

¹³⁵ Lire Waltz K, Theory of International Politics, New York, Random House, 1979

¹³⁶ Roche J-J., op. cit. p. 94

¹³⁷ Waltz K., op. cit. p. 94

L'émergence d'un courant néoréaliste reconnaissant par ailleurs l'existence d'autres acteurs, n'a pas démantelé les principales bases conceptuelles du réalisme originel.

Pourtant, à côté du courant réaliste, prospère le paradigme transnationaliste qui entend fournir une autre grille conceptuelle de la réalité internationale.

b - Sur le paradigme transnationaliste

Apparu aux environs des années 60, le courant transnationaliste appréhende le milieu international comme une communauté internationale de la « Societas inter gentes » de Cicéron et de Vitoria. Dans cette perspective, l'analyse privilégie, outre les relations politiques, les relations économiques et culturelles, les acteurs transnationaux et les phénomènes d'interdépendance et de solidarité¹³⁸. Pour les transnationalistes, le paradigme stato-centrique « imposé » par les réalistes ne permet pas une analyse globale et compréhensive de la scène internationale. Les relations internationales dépassent le cadre étroit de l'interétatisme pour embrasser un vaste champ fait de rapports entre les individus, entre les entreprises ou entre les organisations¹³⁹. Tant les acteurs de la société internationale sont diversifiés, tant le jeu des forces, des influences et des rapports universels passe par les canaux multiples que sont les églises, les médias...La conséquence logique en est la relativisation de l'Etat¹⁴⁰. A ce titre, Marcel Merle est d'avis que l'analyse de Raymond Aron consistant à privilégier l'aspect diplomatico-stratégique des rapports entre entités politiques indépendantes¹⁴¹ procède par excès d'enfermement dans une vision

¹³⁸ Huntzinger, op. cit. p. 76

¹³⁹ Ibid, p. 91

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Aron R., Paix et guerre...op. cit. 794 p.

singulièrement réductrice, tant en ce qui concerne le choix des acteurs que la sélection des facteurs.¹⁴²

Parmi les transnationalistes les plus illustres, l'on peut mentionner les Américains Robert O'keohane, Joseph Nye et James Rosenau, les Allemands Horst Mendershausen et Karl Kaiser, et bien entendu, le Français Marcel Merle.

La pertinence des analyses transnationalistes semble confortée par l'accélération du processus de mondialisation marquant la fin du 20^{ème} siècle. De ce processus résulte une double remise en cause: celle de la séparation des affaires internes et externes selon des frontières précisément délimitées, celle des lignes de partage établies entre sphères privée et publique¹⁴³. De telle sorte que pour mieux cerner les évolutions contemporaines, aucune lecture géopolitique, économique, ou socio-culturelle ne doit être exclue; un schéma de réseaux d'interdépendance transnationale coexiste avec la cartographie habituelle des États¹⁴⁴.

Telle se présente, de façon succincte, la quintessence des paradigmes réaliste et transnationaliste. Quel que soit leur degré d'attraction conceptuelle, les conclusions de ces écoles seraient vaines si elles n'étaient pas susceptibles d'opérationnalisation. Cette dernière tient compte de l'interpénétration des sociétés internes et du champ international qui désormais, s'impose comme une réalité objective, massive et quotidienne¹⁴⁵.

¹⁴² Merle M., « Le dernier message de Raymond Aron... » op. cit. p. 1187.

¹⁴³ Lire, Commissariat général du plan, « Interdépendances et mondialisation » in Cahiers Français, N° 263 op. cit. P. 30

¹⁴⁴ Ibid; ou encore Nye J., Le leadership... op. cit., p.p 18-19.

¹⁴⁵ Baudouin J., Introduction à la science politique, Paris, Dalloz, 1992, p. 105.

2. L'apport des paradigmes réaliste et transnationaliste à l'étude de l'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique

L'« occidentalisation de l'ordre politique » international donne, non seulement, lieu au phénomène d'« exportation » et d'« importation » des modèles politiques,¹⁴⁶ mais aussi au « contournement de l'Etat »¹⁴⁷ par des flux transnationaux de toutes sortes. Fort de cet acquis, nous avons procédé à un décloisonnement paradigmatique au niveau de l'opérationnalisation en combinant les logiques classiques et transnationalistes.

De par l'éclairage réaliste, nous avons pu saisir les paradoxes de la diplomatie américaine dissimulant des intérêts inavoués- même minimes- derrière le paravent de la vertu démocratique. Il en est de même de la France dont le fameux discours de La Baule apparaît beaucoup plus comme un alignement pragmatique par rapport aux ruptures qui s'annonçaient inéluctablement dans les sociétés africaines que comme un engagement véritable en faveur de la restauration de la démocratie en Afrique¹⁴⁸. De plus, l'ambiguïté de cette dernière, par rapport aux soubresauts démocratiques camerounais, dénote, dans une certaine mesure, d'un engagement en faveur d'une politique de promotion de l'intérêt national chère aux auteurs réalistes.

Par ailleurs, étant donné qu'elle porte, à titre principal, sur des relations bilatérales, notre étude pourrait valablement revendiquer sa filiation au courant réaliste.

¹⁴⁶ Badie B, *L'Etat importé*, ... op. cit. pp. 11-220

¹⁴⁷ Badie B. et Smouts M-C, « Le contournement de l'Etat » in *Cahiers français*, N° 263, op. cit. , pp. 68-69.

¹⁴⁸ A ce sujet, lire la Thèse de M. Tabi Akono F. op. cit.

Bien plus, l'action américaine et française au Cameroun a, à un moment, pris des allures d'une lutte hégémonique entre un « leader » mondial, certes, mais anglo-saxon, et un « leader » francophone. Or, la lutte hégémonique est au centre des préoccupations réalistes. Enfin, l'expansion de la démocratie libérale en Afrique, apparaît comme un moyen, pour les puissances occidentales de mettre en oeuvre leur « pouvoir en douceur »¹⁴⁹ afin d'obtenir l'alignement définitif du continent noir sur les valeurs occidentales.

Quant au paradigme transnationaliste, il nous aura donné la possibilité de mettre en lumière l'action des acteurs privés américains, français et camerounais. Si dans l'ensemble, le déploiement des organisations privées américaines et françaises traduit bien l'ambivalence de l'action officielle, tel n'aura pas forcément été le cas du Cameroun où on a relevé des divergences importantes entre la stratégie officielle, d'une part, et d'autre part le déploiement des partis politiques de l'« opposition radicale », des organisations maximalistes à l'instar du « Parlement des Étudiants », de certaines Associations des droits de l'homme (CAP-Liberté), etc. En vérité, les principales péripéties de la contestation populaire au Cameroun ont été mieux appréhendées par le truchement des éléments d'analyse chers à Marcel Merle et à ses disciplines.

Bien qu'en mesure d'être appropriée par les acteurs officiels, l'expansion du modèle de la démocratie libérale en Afrique a lieu dans un environnement international en proie à la mondialisation des flux transgressant les frontières étatiques. En réalité, il est difficile d'attribuer l'impact international de la destitution des dictatures d'Europe de l'Est, ou encore de la conférence Nationale béninoise à l'action d'un acteur rationnel en quête d'hégémonie. Ces événements, tel un liquide visqueux¹⁵⁰, ont pénétré l'univers socio-politique camerounais, au

¹⁴⁹ Nye J. op. cit. p. 29

¹⁵⁰ Sindjoun L., « Dynamiques de civilisation et de production du politique baroque en Afrique Noire » in Verfassung und Recht In Übersee, N° 2, 1994, P. 195 et ss.

grand dam des circuits officiels qui furent obligés de réagir. L'expansion du modèle de transition démocratique par le bas incarné par la conférence Nationale- participe de la montée des flux transnationaux qui atteignent les « peuples » sans considération des limitations frontalières.

En tout état de cause, dans un effort de systématisation, nous avons pu concevoir une grille d'analyse permettant de mieux cerner la réalité. Cette préoccupation a nécessité le recours à un appareillage méthodologique susceptible de rendre suffisamment compte de la complexité du phénomène étudié.

B- L'approche méthodologique

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les méthodes constituent la logique de toute démarche scientifique. A ce titre, elles « *doivent être entendues comme des stratégies de recherche ou des ensembles organisés de concepts et d'opérations intellectuelles et matérielles pour cerner la vérité scientifique;...* »¹⁵¹. C'est la raison pour laquelle les problèmes de méthodes répondent à la question « comment? »¹⁵².

Dans les développements qui suivent, nous tenterons d'élaborer un « cocktail méthodologique »¹⁵³ ayant pour objectif de mieux disséquer la réalité étudiée. Ce faisant, nous convenons avec Raymond Aron qu' « *aucune technique d'enquête, aucune méthode, ancienne ou moderne, ne doit être a priori exaltée*

¹⁵¹ Kontchou A., « Méthodes de recherches et domaines nouveaux en Relations Internationales » in *Revue camerounaise des Relations Internationales*, N° 1, Oct -Déc. 1983, pp. 56-57.

¹⁵² Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales* op. cit p. 345

¹⁵³ Kontchou A., op. cit. p. 56

ou rejetée pourvu que le chercheur demeure conscient de l'ensemble dans lequel s'insère ou s'intègre sa propre entreprise ».¹⁵⁴ Dans le même ordre d'idées, le professeur Augustin Kontchou fait observer :

*« Les non initiés seront sans doute choqués de m'entendre démontrer qu'il n'y a pas de méthodes ou de techniques de recherche spécifiques ou propres aux Relations Internationales: c'est pourtant la vérité, une vérité déconcertante, mais également une heureuse découverte »*¹⁵⁵.

La méthodologie des Relations Internationales est donc nécessairement composite, inévitablement ambiguë, dans la mesure où chaque chercheur, selon son sujet, se trouve obligé de confectionner lui-même son « cocktail méthodologique », à partir d'un panier de recettes de plus en plus éprouvées et partagées¹⁵⁶. Cet argumentaire du professeur Kontchou nous conforte dans nos choix méthodologiques. Afin de parvenir à l'explication, nous avons recouru aux instruments heuristiques de l'Approche systémique, à titre principal, et de l'analyse comparative, à titre complémentaire.

1 - De la place prééminente de l'approche systémique

Le recours au systémisme implique une volonté d'aborder l'étude des relations internationales dans une perspective non atomistique¹⁵⁷. Aussi s'agit-il pour nous d'étudier l'ensemble des interactions qui se produisent entre le système et son environnement au moyen d'un schéma circulaire de type cybernétique¹⁵⁸. De façon laconique, Philippe Braillard définit le système

¹⁵⁴ Aron R., « Qu'est ce qu'une théorie des Relations Internationales? » op. cit. p. 860

¹⁵⁵ Kontchou A. op. cit. p. 55

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Friedländer S., Préface à Braillard P., Théorie des systèmes et Relations Internationales, Bruxelles, Emile Bruylant, 1977, p. 7.

¹⁵⁸ Merle M., Sociologie des Relations Internationales, Paris, Dalloz, 1982, p. 128.

comme un « ensemble d'éléments en interaction, constituant une totalité et manifestant une certaine organisation »¹⁵⁹.

C'est à un biologiste, Ludwig Von Bertalanffy, qu'est attribuée l'origine de la perspective systémique. Dès 1925, ce dernier chercha à comprendre l'organisme vivant comme un système organisé, comme une totalité non réductible à la somme de ses éléments et dont on pouvait rendre compte sans faire appel à des principes vitaux supérieurs¹⁶⁰. Cette analyse a été transposée en Science politique par des auteurs tels Gabriel Almond et son analyse comparative des systèmes politiques, David Easton et son « input-output analysis », Karl Deutsch et son analyse cybernétique,... Dans le cadre de ce travail, il s'agira de procéder à une adaptation du modèle eastonien par rapport à la réalité étudiée.

Dans la perspective eastonienne, le système tel que défini plus haut, communique avec son environnement au moyen des « inputs » et des « outputs ». Constitués d'exigences et de soutiens, les « inputs » fournissent la matière première sur laquelle le système agit pour produire les « outputs »¹⁶¹. De façon plus prosaïque, les « inputs » sont les influences, les pressions et les flux en provenance de l'environnement extra et/ou intrasociétal qui, « convertis » par les éléments constitutifs du système, provoquent de la part de l'autorité régulatrice, une réaction globale - « output » - qui exprime la manière dont le système tente de s'adapter aux incitations de l'environnement¹⁶². Ces « outputs », qui sont des actions et/ou des décisions, enclenchent un nouveau circuit de réaction, appelé

¹⁵⁹ Braillard P. op. cit. p. 53

¹⁶⁰ Ibid. P. 17

¹⁶¹ Easton D., Analyse du système politique, Paris, Armand colin, 1974, p. 30.

¹⁶² Merle M. op. cit. P. 128; et Lapierre J.W., L'analyse des systèmes politiques, Paris, P.U.F, 1973, p. 40 et ss.

« Feed-back », qui modifie à son tour l'environnement d'où partiront, ensuite, de nouvelles demandes et de nouveaux soutiens¹⁶³.

En clair, il s'agit d'un schéma circulaire mettant l'accent sur la pression que l'environnement exerce sur le système et la façon dont réagit ce dernier pour pouvoir s'adapter.

Dans le cadre de notre propos, le Cameroun est considéré comme un sous-système appartenant au système international. Ce sous-système est affecté par des « inputs » en provenance de l'environnement international (mondial et africain). L'exigence démocratique apparaît comme un centre d'intérêt spécifiquement partagé par les États occidentaux, les Organisations Internationales des systèmes onusien et européen et par les forces transnationales ainsi qu'il ressort de l'analyse du contexte global de la démocratisation en Afrique. Ces « inputs » en provenance de l'environnement extra-camerounais sont constitués à la fois de la conditionnalité démocratique, de l'encadrement matériel des processus politiques et de certaines composantes de la « société civile », de l'exigence de la mise en place d'un système économique libéral, ... Ces « inputs » proviennent principalement des États-Unis et de la France, et accessoirement, des autres acteurs du jeu politique camerounais. Le déploiement d'une telle diversité de flux a été mis en évidence par le truchement de l'analyse de l'offensive des acteurs extérieurs au Cameroun et des péripéties de la contestation populaire au Cameroun.

Face à cette pression de l'environnement, le pouvoir central camerounais, qui fait office de « boîte noire » chargée d'assurer la régulation du système politique, module sa réaction, soit en fonction de l'action de chacune des deux puissances, soit encore conformément à une stratégie globale. Ces « outputs » officiels, décisifs pour l'ensemble du système politique camerounais, sont

¹⁶³ Ibid.

diversement appréciés par les deux puissances occidentales qui formulent de nouveaux « inputs » - d'exigence ou de soutien - en direction du sous-système politique camerounais, et le cycle recommence.

De plus, partant du caractère hétérogène du sous-système politique camerounais, il nous a été donné de mettre en relief l'activation, voire l'activisme des acteurs non officiels dans leur perception de l'action des deux acteurs extérieurs.

Enfin, dans la mesure où la mondialisation de la démocratie libérale a lieu dans un système international marqué du sceau de l'inégalité entre les acteurs, il est apparu nécessaire de porter une attention particulière sur le phénomène de dépendance entre les acteurs centraux - puissances occidentales - et ceux de la périphérie¹⁶⁴ du système international - les États africains, entre autres. Aussi bien dans la première partie qu'au niveau de la seconde, le souci a été d'analyser les contraintes et possibilités systémiques qui s'offrent aux acteurs en présence, afin de dégager la capacité du sous-système politique camerounais à réagir à l'environnement dans lequel il se déploie¹⁶⁵.

Mais afin de parvenir à une explication adéquate, nous avons dû compléter l'approche systémique par des éléments de la méthode comparative.

2. L'apport de la méthode comparative

Selon Jacques Lagroye, « *la démarche comparative, qui consiste en un rapprochement raisonné d'objets de nature analogue afin de mieux identifier leurs caractéristiques (que celles-ci soient semblables, différentes, voire opposées) s'impose comme une nécessité dans toute science* »¹⁶⁶. Cette vision est

¹⁶⁴ Braillard P. op. cit. p. 108

¹⁶⁵ Easton D. op. cit. p.19.

¹⁶⁶ Lagroye J., Sociologie politique, Paris, presses de la Fondation Nationale des sciences politiques et Dalloz, 1991, p. 142.

largement partagée par le Professeur Maurice Duverger qui, après avoir insisté sur le caractère irremplaçable des méthodes comparatives dans les sciences sociales, opère une distinction entre la comparaison classique qui, à son avis est approximative-, et les méthodes graphiques et mathématiques dont les résultats sont plus sûrs¹⁶⁷. De façon assez brève, la comparaison classique consiste soit à confronter les phénomènes analogues, soit encore à rapprocher des prises de vues différentes du même phénomène résultant chacune de techniques d'analyses particulières¹⁶⁸. Quant aux méthodes mathématiques, elles consistent en la traduction des phénomènes sociaux en chiffres et en symboles permettant de confronter leurs caractéristiques respectives avec une grande précision¹⁶⁹. Ces deux pôles méthodologiques ont été usités dans le cadre de ce travail.

De par la mesure des flux économiques et financiers entre le Cameroun et les deux puissances, de par la conception des tableaux et graphiques schématisant la situation socio-économique des pays africains, l'opérationnalisation de la tendance mathématique de la méthode comparative s'est avérée inévitable.

En revanche, la comparaison classique apparaîtra à toutes les étapes de notre cheminement, dans la mesure où notre thème induit, non seulement une « comparaison binaire »¹⁷⁰ entre l'action américaine et française au Cameroun, mais aussi, incline à scruter de temps en temps, les évolutions politiques des autres espaces en mutation (États africains, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est).

¹⁶⁷ Duverger M. Méthodes de la science politique op. cit. p. 311.

¹⁶⁸ Ibid. p. 312.

¹⁶⁹ Ibid. p. 312.

¹⁷⁰ Sur la « comparaison binaire », Lire Dogan M. et Pelassy D., La comparaison internationale en sociologie politique, Paris, LITEC, 1980; 320 p.

La mise en oeuvre des méthodes a été rendue possible grâce aux techniques de collecte des données.

C. Les techniques d'investigation

Les Relations Internationales ne disposent pas de techniques de recherche spécifiques; cette science utilise les techniques des autres sciences sociales¹⁷¹. Les techniques apparaissent ainsi comme les différents outils qu'utilisent une démarche, une méthode ou un paradigme¹⁷². Ainsi entendues, elles renvoient non seulement à la façon dont on recueille et traite les données, mais aussi aux moyens intellectuels permettant leur analyse et leur interprétation.

Dans le cadre de notre thèse, le recours à la quantification, à l'analyse documentaire - documents écrits et audiovisuels -, aux entretiens et à certaines interviews d'élite est apparu nécessaire. Les entretiens et/ou interviews d'élite ont été menés auprès des Représentations diplomatiques de la France et des États-Unis et des organismes rattachés, des Représentations des organisations Internationales, des organismes privés, de même qu'auprès du Ministère des Relations Extérieures et de certains Départements techniques (Économie et Finances, communication, Administration territoriale, etc...).

L'observation participative aura occupé une place non négligeable dans la mesure où le chercheur en sciences sociales est aussi un acteur social. Par ailleurs, l'apport des conférences et séminaires portant soit sur la démocratisation, soit sur la politique étrangère des grandes puissances a enrichi notre réflexion.

¹⁷¹ Kontchou A., op. cit. pp. 55-56

¹⁷² Ibid. P. 59

En tout état de cause, nos choix auront consisté à contourner les cloisonnements paradigmatiques et à opérationnaliser des méthodes et techniques permettant de mieux cerner l'objet d'étude.

Partant de ces prolégomènes, nous nous proposons de dégager les grandes lignes de force qui sous-tendent notre argumentation.

D. Annonce du Plan

La compréhension de la dynamique d'implication des États-Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais aura nécessité que l'on s'interroge, non seulement, sur ses motivations et fondements manifestes ou voilés, mais aussi, sur l'attitude du système politique camerounais face à cette action en provenance de l'environnement international. En clair, notre propos s'articule en deux parties:

Première partie: L'implication des États-Unis et de France dans le processus de démocratisation camerounais, facteur d'expansion d'un modèle « homogénéisateur » et de promotion de leur intérêt national.

Deuxième partie: Le système politique Camerounais face à l'implication américaine et française dans le processus de démocratisation national.

PREMIÈRE PARTIE: L'IMPLICATION DES ETAT-UNIS ET DE LA
FRANCE DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION
CAMEROUNAIS, FACTEUR D'EXPANSION D'UN MODÈLE
« HOMOGÉNÉISATEUR » ET DE PROMOTION DE LEUR INTÉRÊT
NATIONAL.

INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

« Les principes de la politique, en particulier la politique étrangère, ne peuvent se réduire au calcul utilitariste ».

Thierry de Montbrial.

Quelles sont les raisons profondes du déploiement tous azimuts des États-Unis d'Amérique et de la France dans le processus de démocratisation camerounais ? La réponse à cette question cruciale constitue la trame des développements que nous consacrerons à cette première partie. En effet, depuis le début de la décennie en cours, l'impression générale qui se dégage est celle d'une humanité qui serait en train de bâtir son avenir autour de valeurs communes: le marché, la démocratie, la liberté individuelle, etc.¹ Cette dynamique libérale apparaît comme la consécration du « zèle missionnaire »,² qui a souvent caractérisé la politique étrangère des États-Unis voire d'autres puissances occidentales, mais longtemps étouffé par la guerre froide.

Déjà, au début des années soixante, le Président John F. Kennedy déclarait: « ...en ce qui concerne le reste du monde, notre ambition doit être non seulement de défendre l'intégrité de cette société démocratique, mais de travailler à faire progresser la cause de la liberté humaine et du droit, la cause universelle d'une paix solide et juste ».³ Cette prise de position en faveur de l'expansion de la liberté et du droit a trouvé un écho favorable sous l'Administration Carter ainsi qu'il a été démontré à l'introduction. Depuis la fin de la guerre froide et l'accession au pouvoir du Président Clinton, l'ingérence

¹ Moreau Defarges P., La mondialisation ...op. cit. p. 81

² Zorgbibe Ch., Les politiques étrangères des grandes puissances, Paris, P.U.F, coll. « que sais-je? », 1984, p. 6

³ Cité par Merle M, Sociologie des Relations Internationales, op. cit. p. 274.

démocratique semble de mise: « *Nous ne pouvons pas nous désintéresser de la façon dont les autres pays traitent leur peuple, nous ne pouvons négliger de savoir si leur régime est démocratique ou répressif, ...* »⁴ déclarait Bill Clinton - déjà en campagne - à l'Université de Georgetown en 1991. Un an auparavant, à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16^{ème} Conférence des Chefs d'Etat de France et Afrique, le Président français François Mitterrand affirmait le caractère universel de la démocratie et entendait esquisser un canevas aux « leaders » africains: « *... j'ai naturellement un schéma tout prêt : système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure: voilà le schéma dont nous disposons* ». ⁵ Cette prise de position officielle confirmait, dans une certaine mesure, la nécessité de revirement de la politique africaine de la France, et son engagement en faveur de la démocratisation en Afrique. En tout état de cause, la politique étrangère de ces puissances du Nord semble indissociable des convictions et principes moraux qui sous-tendent le déploiement des ressources symboliques et matérielles indispensables à l'action d'un État sur la scène internationale.

Pourtant, cet engagement en faveur d'une « *révolution libérale mondiale* »⁶ ne saurait faire l'économie de la préservation de l'intérêt national : « *La défense de la liberté, clame le président Clinton, et la promotion de la démocratie dans le monde entier ne sont pas seulement le reflet de nos valeurs les plus profondes, elles sont aussi d'une importance vitale pour nos intérêts nationaux* ». ⁷ Cette précision de la plus haute autorité américaine lève, s'il en était besoin, l'autre pan du voile sur les raisons profondes d'implication des

⁴ Lire, Bill Clinton 42^{ème} Président des États-Unis d'Amérique, United States Information Agency, Novembre 1992, p. 12

⁵ cf. La politique Étrangère de la France, textes et Documents, Mai-Juin 1990, p. 129

⁶ Fukuyama F., op. cit. p. 64.

⁷ Bill Clinton 42^{ème} Président des États-Unis d'Amérique, op. cit. p. 11

puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique. Par conséquent, l'implication des puissances occidentales dans le processus de démocratisation camerounais participe à la fois de la diffusion d'un modèle « homogénéisateur » au plan économique, politique et culturel (Chapitre I^{er}) et de la quête, de la préservation et/ou de la consolidation de leur intérêt national (Chapitre II).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : LA DIFFUSION DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE, MOTIVATION D'IMPLICATION DES ÉTATS-UNIS ET DE LA FRANCE AU CAMEROUN.

A l'instar de la plupart de pays africains, la libéralisation du système politique camerounais s'accompagne d'une implication plus ou moins voilée d'acteurs extérieurs. L'« *euphorie démocratique* »⁸ s'inscrit dans un contexte marqué du sceau de la mondialisation de l'hégémonie occidentale⁹ et de l'extraversion des acteurs du jeu politique local.¹⁰ Centre du système international dont elles ont organisé la mondialisation, les sociétés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord semblent occuper une même position de pouvoir et sont réunies par une même grammaire politique à prétention universaliste¹¹ : la démocratie représentative. C'est cette prétention à l'universalité démocratique qui justifierait l'action américaine et française au Cameroun. Aussi, afin de mieux cerner les contours de cette offensive dans le processus de démocratisation camerounais (Section II), il apparaît opportun, de prime abord, d'en analyser le contexte. (Section I).

⁸ Revel J.F. op. cit. p. 11

⁹ Sindjoun L., « Dynamiques de civilisation et de production du politique baroque en Afrique Noire » op. cit., P. 194.

¹⁰ Ebolo M.D, « Nationalisme gouvernemental et pressions extérieures dans le contexte de démocratisation: le cas camerounais » in Polis - Revue camerounaise de Science Politique, vol. 1, Numéro spécial, Février 1996, pp 51-56.

¹¹ Badie, B. L'Etat importé..... op. cit. p. 15

SECTION I: LE CONTEXTE GLOBAL DE LA DÉMOCRATISATION EN AFRIQUE.

La transition vers la démocratie en Afrique intervient dans un contexte mondial de mutations simultanées et multiples.¹² Grosso modo, ce contexte se caractérise, d'une part, par le déclassement du camp socialiste, la montée en puissance du bloc capitaliste, et une certaine marginalisation de l'Afrique,¹³ et d'autre part, par la récession économique et le bouillonnement socio-politique en Afrique.

SOUS - SECTION I : UN ENVIRONNEMENT MONDIAL PROPICE AU CHANGEMENT.

De façon assez sommaire, le changement social apparaît comme une transformation observable dans le temps, qui affecte et modifie de façon significative la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale.¹⁴ A ce titre, le changement apparaît à la fois comme rupture et déviance de l'histoire. C'est ainsi que la fin de la confrontation Est-Ouest consacre la disparition de l'ordre bipolaire qui, 45 ans environ, avait contribué à structurer les relations

¹² Eboe Hutchful, « Dimensions internationales du processus de démocratisation en Afrique » in Eshetu Chole et Jibrin Ibrahim (sous la direction de), op. cit. P. 101

¹³ cf. Djoukeng J., Les implications des mutations des pays d'Europe centrale et orientale sur le droit International de la coopération pour le développement en Afrique, Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, Septembre 1993, 451 p.

¹⁴ Grawitz M., Lexique des sciences sociales, op. cit. p. 51 et cot J.P. et Mounier J.P., pour une sociologie politique, Tome I, Paris, Seuil, 1974, p. 98.

internationales. Elle marque aussi le point de départ de nouvelles recompositions politiques, militaires, économiques et culturelles qui n'ont pas encore, pour la plupart, connu l'aboutissement sous forme d'un nouvel ordre international aux contours clairement définis. En tout état de cause, cette période transitoire porte en elle-même les ferments d'uniformisation de la norme idéologique libérale à travers l'effondrement du bloc socialiste (Paragraphe I) et le chantage démocratique, orchestré par les occidentaux sur l'aide au développement (Paragraphe II).

Paragraphe I : L'effondrement du bloc socialiste, détonateur du processus d'universalisation de la démocratie libérale.

A en croire Francis Akindés, le mois de Mars 1985 entame la « *perte de béquilles idéologiques* » et le démantèlement du monopartisme.¹⁵ En effet, dès son entrée au Kremlin, M. Mikhaïl Gorbatchev établit un diagnostic sans complaisance de la société soviétique. Selon ce haut responsable politique, le système soviétique de cette époque est caractérisé par une apathie économique généralisée, un mépris des besoins et des aspirations essentielles des citoyens, une médiocrité et un formalisme désuets dans tous les domaines de la pensée, une servilité et une flagornerie promues au rang d'art majeur, sans oublier la corruption et les illégalités au sein même du parti.¹⁶ A ce sombre tableau, il fallait enjoindre la déliquescence des économies des démocraties populaires d'Europe

¹⁵ Akindés F. op. cit. p. 17

¹⁶ Oyono D. , « Du parti unique au multipartisme ... » op. cit, P. 10

centrale et orientale ainsi qu'une précarité grandissante des régimes politiques en place face au bouillonnement de la « société civile ». ¹⁷

La diffusion d'un ouvrage ¹⁸ présentant la pensée politique du « leader » soviétique, de même que l'adoption d'un train de mesures politiques et économiques internes et externes, sans oublier la décision de ne plus utiliser l'Armée Rouge pour des opérations de Police d'Empire ¹⁹ vont amorcer, dès l'automne 89, un changement irréversible. On assiste aussi bien à la destitution des dictatures dans les démocraties populaires (A) qu'à l'ébranlement du noyau même du système (B).

A. La destitution des dictatures dans les démocraties populaires.

« Une ère nouvelle a commencé en 1986 pour notre continent; les peuples ont réalisé au centre et à l'Est de l'Europe la plus grande révolution populaire que l'on eût connu depuis la révolution française de 1789 ». ²⁰ Ainsi s'exprimait, non sans triomphalisme le Président François Mitterrand devant le Parlement fédéral tchécoslovaque, en septembre 1989, lors d'une visite officielle dans ce pays. Ces paroles du chef d'Etat français n'étaient pas de simples incantations. En effet, de la Baltique à la mer noire, le vent de liberté et de démocratie avait soufflé sur les pays situés, des décennies durant, derrière le « rideau de fer », aujourd'hui inexistant.

¹⁷ Ebolo M.D, *Facteurs extérieurs et démocratisation*..., op. cit. p. 20

¹⁸ Gorbatchev M.S, *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion, 1987, 379 p.

¹⁹ Lire, entre autres, Pondi J.E., « L'effondrement du système communiste et ses conséquences sur les relations internationales » in *Relations Internationales et développement*, Paris, ACCT, 1995, p. 24 et ss, David D., « Est-Ouest: d'un ordre à un autre? » in *Cahiers français* N° 263 op. cit. p. 18 et ss.

²⁰ Mitterrand F. cité par Schreiber T., « Bouleversements à l'Est 1989-1990 » in *Notes et Etudes documentaires. La Documentation Française*, N°s 4920-21, 1990, p. 7.

A en croire Thomas Schreiber, le point de départ de l'effondrement communiste - en dépit de l'ébullition déjà perceptible dans plusieurs pays de la région - peut être fixé au 2 Mai 1989. Ce jour là, au cours d'une cérémonie qui se déroule à la frontière occidentale de la Hongrie, le Ministre des Affaires Étrangères de ce pays - le communiste « réformateur » Gyula Horn - cisaille quelques barbelés qui séparaient la Hongrie et l'Autriche en présence de son collègue autrichien.²¹ Cette grande première aurait rapidement transformé le petit nombre de fuyards Est-allemands en un exode massif. Le 10 Septembre de la même année, la Hongrie dénonce l'accord bilatéral limitant le passage des citoyens de la R.D.A. dans les pays tiers. Cette annonce a non seulement affaibli le régime dirigé par Erich Honecker, mais aussi elle aura accéléré le processus de libéralisation dans tous les autres pays de l'Est²² dont nous examinerons sommairement les péripéties.²³

La mutation en Bulgarie est marquée du Sceau de la démission du dirigeant du parti et de l'Etat Todor Jivkov le 10 Novembre 1989 lors d'une réunion du Plénum du Comité Central du parti communiste. Il sera par la suite expulsé du parti le 13 Décembre 1989 en même temps que d'importantes autres personnalités.²⁴ La « déjivkovisation » s'accélère avec la réforme constitutionnelle, consacrant l'abolition du rôle dirigeant du parti communiste,

²¹ Schreiber T. Ibid.

²² Ibid

²³ De nombreuses études examinent de façon suffisamment détaillée la transition politique à l'Est. De façon non exhaustive, nous mentionnerons: Djoukeng J. Thèse, op cit; Guenov N°, « La transition vers la démocratie en Europe de l'Est; tendances et paradoxes de la rationalisation sociale » in Revue Internationale des Sciences Sociales, N° 128, Mai 1991, pp 353-364; Pondi J.E. op. cit; Schreiber T. et Barry F, (sous la direction de), Bouleversements à l'Est 1989-1990, Notes et Etudes Documentaires - La Documentation Française, N° 4920-21, 1990 op cit;...

²⁴ Schreiber T. « La Bulgarie en 1989. L'année politique: vers un régime démocratique? » in Notes et Etudes Documentaires...N° 4920-21 Ibid. p. 119.

l'organisation d'élections libres de même que le rétablissement des libertés publiques.

A l'instar de la Bulgarie, la Transition en Hongrie aura été relativement pacifique. L'année 1989 débute par la légalisation de nouvelles formations politiques alors que le parti socialiste ouvrier Hongrois exerce encore le monopole du pouvoir d'Etat. Pendant ce temps, l'aile réformatrice du parti au pouvoir s'active et accroît son influence qui débouche sur le changement d'appellation du parti - qui prend désormais le nom de parti socialiste Hongrois -, l'abandon du centralisme démocratique et la dictature du prolétariat lors du XIV^{ème} congrès qui débute le 06 Octobre 1989.²⁵ L'implosion du régime néo-stalinien s'accroît par la modification de la constitution ainsi que le changement de dénomination le 23 Octobre 1989 du pays consacrant le passage de la République populaire de Hongrie à la République de Hongrie. Les élections législatives de même que le référendum du 26 Novembre 1989 amorceront de façon décisive l'instauration du jeu démocratique.

La Pologne, la Roumanie, la R.F.A., la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie connaîtront, chacune en ce qui la concerne, la fin du monopole du Parti communiste.

Plus que partout ailleurs, l'évolution politique de la Pologne apparaît comme l'aboutissement d'un long processus. Soutenues par le Pape Jean-Paul II et les États-Unis d'Amérique, la révolte du peuple polonais du début des années quatre vingt et l'action du syndicat « Solidarnosc » survécurent à la rudesse du régime Jaruzelski.²⁶ Sous la houlette de Lech Walesa, le syndicat « solidarnosc » déclenche un mouvement de remise en cause de la primauté du

²⁵ Schreiber T., « La Hongrie en 1989. L'année politique: naissance d'une nouvelle République de Hongrie » in *Notes et Etudes Documentaires*.....N° 4920-21 Ibid. P. 138

²⁶ Revel J.F., *op.cit.*, p. 134

parti communiste et du syndicat unique. L'état d'exception et la loi martiale seront décrétés le 13 Décembre 1981, le syndicat « solidarnosc » dissous en 1982.²⁷ Malgré cette mesure extrême, « Solidarnosc » maintient la pression jusqu'en 1989. La Pologne sera ainsi la première Démocratie populaire à abriter un gouvernement non communiste.

La Roumanie, en revanche, a plutôt connu une brusque accélération de l'histoire. La chute de la dictature personnelle de Nicolae Ceausescu semble être la résultante de la conjonction d'environ trois facteurs :

- la fulgurante vague de libéralisation politique qui a déstabilisé l'un après l'autre chacun des partis communistes au pouvoir dans les autres pays de l'Est;
- l'incontestable mécontentement régnant, depuis plusieurs années, au sein des élites dirigeantes (parti, armée et police politique);
- la profonde détermination de la population.²⁸

Le paroxysme de cette agitation sociale est atteint avec l'exécution publique, le 25 Décembre 1989 des époux Ceausescu « *jugés coupables de génocide de plus de 60.000 personnes; d'une action armée contre le peuple et les organes d'Etat; de démolition de villages et de villes; de la mise à sac de l'économie nationale, d'une tentative de fuite; d'un détournement de plus d'un milliard de dollars déposés dans des banques suisses* ». ²⁹

Si l'on recherche un parallèle à la révolution tchécoslovaque, « *il faut plutôt se tourner vers la R.D.A. où l'on assiste de la même façon au renversement pacifique d'un pouvoir communiste orthodoxe sous le double effet d'un soulèvement populaire et de l'effondrement d'un parti abandonné à son*

²⁷ Debbasch Ch. et Daudet Y. op. cit. p. 318

²⁸ Lhomel E, « La Roumanie en 1989. L'année politique: la chute d'un dictateur » in Notes et Etudes Documentaires N° 4920-21 op.cit p. 203 et ss.

²⁹ Ibid P. 213

sort par Moscou ». ³⁰ Mais là s'arrête le parallèle dans la mesure où l'évolution centrifuge de la première contraste avec la dynamique centripète, ou du moins réunificatrice, de la seconde. En effet, sous le poids des contradictions, le divorce des Républiques Tchèque et Slovaque est consommé le 1^{er} Janvier 1993 par l'accord de Bratislava. A contrario, après l'effondrement du mur de Berlin le 09 Novembre 1989, des consultations s'intensifient entre les deux États allemands. Parallèlement, le chancelier Helmut Kohl négocie, avec les quatre puissances gardant les droits d'occupation ³¹, du règlement définitif de la question allemande ouverte depuis 1945. La réunification qui intervient le 03 Octobre 1990 se fait sous forme d'absorption de la R.D.A. par la R.F.A.

La Yougoslavie connaît plutôt un sort funeste dans la mesure où la transition a débouché sur ce qu'il est convenu d'appeler la barbarie de la fin du siècle en plein coeur de l'Europe. Après cinq ans environ de conflit identitaire, cette ex-République fédérative et socialiste est condamnée à l'éclatement ainsi qu'à l'adoption de la démocratie de marché .

Cette déconstruction de l'ordre communiste à la périphérie n'a pas manqué d'ébranler le noyau du système.

B. L'ébranlement du noyau du système : l'effondrement de l'URSS

L'éclatement de l'URSS consacre la victoire des tendances centrifuges sur les forces centripètes et signe l'acte de décès de la politique de « Perestroïka » conçue et mise en oeuvre par M. Mikhaïl Gorbatchev. Avant son éclatement, l'URSS apparaît comme un État fortement centralisé ayant pour

³⁰ Rupnik J. , « la Tchécoslovaquie en 1989. L'année politique: la révolution de velours » in Notes et Etudes Documentaires, Ibid p. 241.

³¹ Il s'agissait des Etats-Unis d'Amérique, de l'URSS, de la Grande Bretagne et de la France.

ambition de fonctionner sur la base des préceptes du marxisme - léninisme. Le régime soviétique est basé sur un parti Unique omnipotent le parti communiste de l'union Soviétique (PCUS) - une économie étatisée et une administration pléthorique.³²

L'accession de M. Mikhaïl Gorbatchev au poste de secrétaire général du parti communiste de l'union Soviétique en mars 1985 marque un changement aussi bien dans les méthodes de gouvernement d'Etat que dans la perception du rôle de l'URSS sur la scène internationale.

Sur le plan interne, Gorbatchev est convaincu que la « Perestroïka » ne produira les résultats escomptés que dans le cadre de la démocratie: « *En un mot, nous avons besoin d'une large démocratisation de tous les aspects de la société. Cette démocratisation est aussi la principale garantie de l'irréversibilité du processus actuel* ». ³³ Cette nouvelle orientation a eu l'effet d'une bombe sur la société politique et les États fédérés.

Le 26 Mars 1989, des élections législatives compétitives ont lieu au suffrage universel direct, pour la première fois dans l'histoire de ce pays.³⁴ L'adoption en Mars 1990 du régime présidentiel, l'institutionnalisation de la séparation des pouvoirs exécutifs et judiciaires tout comme la suppression - le 13 Mars 1990 - par le congrès des députés du rôle dirigeant du Parti communiste insufflèrent une nouvelle dynamique politique en URSS. Dans l'objectif de renforcer la mise en place de l'Etat de droit, plusieurs autres mesures furent adoptées.³⁵

³² Djoukeng. J. Thèse, op. cit. p. 41

³³ cf. Gorbatchev M, *Perestroïka.....* op. cit. p. 37

³⁴ Pondi J.E. op. cit. p. 24.

³⁵ Il s'agit de l'adoption de la loi sur la presse le 12 Juin 1990; de la loi sur la liberté de conscience et les organisations religieuses le 26 Septembre 1990;....

Au même moment, les Républiques fédérées allaient à l' « *assaut de la fédération* ». ³⁶ La centralisation excessive du système soviétique avait entravé le développement des Républiques et entraîné de graves conséquences économiques. L'implantation de nouvelles entreprises était de la compétence des ministres fédéraux ³⁷ pour ne citer que cet exemple. Profitant de la « Glasnost », les Républiques ont présenté leurs revendications:

« D'abord, la préservation de leurs langues et de leurs cultures nationales, et le contrôle de l'utilisation de l'emploi de leur potentiel économique. Puis sont venues les revendications politiques: établissement d'une citoyenneté républicaine, droit de vote accordé aux seuls citoyens, comme attributs de souveraineté. D'abord réclamée au sein de l'union, cette souveraineté devrait, pour les Républiques baltes, être le fondement d'une nouvelle union fondée sur un Traité ». ³⁸

Mais devant les réticences du pouvoir central, ces revendications se sont transformées en demande d'indépendance. Le 11 Mars 1990, la Lituanie proclame son indépendance. L'Estonie et la Lettonie profitent de l'imbroglio créé par le coup d'Etat manqué du 19 Août 1991 pour décréter leur indépendance le 20 Août 1991 de la même année. ³⁹

L'éclatement du géant du monde communiste est définitivement consommé avec la création de la communauté des États indépendants (C.E.I) suite aux accords d'Alma-Ata le 21 décembre 1991. ⁴⁰ Conformément à ces

³⁶ Lire Lesage M. , « La crise du fédéralisme soviétique » in Notes et Etudes Documentaires. La Documentation française, N° 4905, 1990, p. 9

³⁷ Ibid

³⁸ Ibid.

³⁹ Naudet J.B, « Les pays baltes entendent accélérer le processus ... » in Le Monde N° 14485 du Samedi 24 Août 1991 p. 6

⁴⁰ Cinq textes importants ont été signés à Alma-Ata:

- La déclaration de Alma-Ata signée par les chefs de 11 (onze) Etats.
- le protocole annexe de l'accord sur la création de la communauté des Etats indépendants signé à Minsk le 8 Décembre 1991.

accords, la Russie succède à l'URSS comme membre des Nations Unies avec les prérogatives de membre permanent du conseil et le droit de veto qui en découle.

Parallèlement, on assiste à la dissolution des institutions multilatérales du système socialiste. Créé le 25 Janvier 1949 par l'URSS et les démocraties populaires après le refus d'accepter l'aide du Plan Marshall, le Conseil d'Aide Economique Mutuelle (CAEM) est dissous le 28 Juin à Budapest. Il en a été de même du pacte de Varsovie créé le 14 Mai 1955 en réaction à la constitution de l'OTAN le 4 Avril 1949. Le 25 Février 1991, une réunion extraordinaire du comité consultatif des États membres débouche sur la signature d'un accord de dissolution des structures militaires du Pacte le 1^{er} Avril de la même année.⁴¹

Cette vague de mutations importantes consacre, dans une large mesure, la fin du monde de Yalta et de Postdam.⁴² En effet, l'effondrement de l'URSS, l'échec du parti unique et du dirigisme économique dans les pays d'Europe centrale et Orientale constituent l'amorce d'une uniformisation du marché idéologique internationale,⁴³ qui inévitablement a eu un impact sur l'Afrique. Libérés de la confrontation idéologique, les pays occidentaux vont dorénavant tenter de jouer un rôle de premier plan dans l'enracinement de la démocratie dans le monde.

-
- L'accord sur les organisations de coordination de la CEI.
 - L'accord sur les mesures communes à prendre dans le domaine des armements nucléaires.
 - La décision du conseil des chefs d'Etats de la CEI. A ce sujet, lire, Djoukeng J. op. cit. p. 50, ou encore Akoa EM., « Quelles chances pour la CEI? » in *Amand'la*, N°003, Avril 1992, p. 9.

⁴¹ Les forces armées unifiées et le commandement unifié constituaient les structures militaires du Pacte de Varsovie.

⁴² cf Tudor V. « L'effondrement du système communiste et ses conséquences sur les relations internationales » in *Relations Internationales et développement* op. cit. p. 33

⁴³ A propos de l'uniformisation du marché idéologique international, lire Oyono D., « Du parti unique au multipartisme... » op. cit.

Paragraphe II: La récupération du mouvement démocratique par l'occident: la conditionnalité démocratique.

La problématique de la conditionnalité démocratique suscite la question cruciale de la subordination de l'aide consentie par les bailleurs de fonds à la promotion de la démocratie telle qu'on l'entend en occident.⁴⁴ En subordonnant désormais formellement leur aide au développement à l'institutionnalisation de l'Etat de droit pluraliste et au respect des droits de l'homme dans les pays bénéficiaires de l'aide, les donateurs internationaux établissent, pour ainsi dire, une corrélation entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement.⁴⁵ Il s'agit d'une perception aiguë qu'on ne bâtit pas le développement en bafouant la dignité de l'homme, en méconnaissant ses droits à la libre expression, à l'accès à la culture, en l'empêchant de participer à la vie politique, économique et sociale de son pays.⁴⁶

Pendant la guerre froide, la préoccupation démocratique du Nord vis-à-vis du Sud n'était que très marginalement ressentie. En réalité, la rivalité Est-Ouest amenait l'occident à considérer ses positions stratégiques au sud face à l'Est, et donc à ne pas remettre en cause la nature des régimes politiques corrompus, mais au contraire à les utiliser et éventuellement, à les renforcer. La coopération au développement, et son volet militaire ont joué ce rôle, des décennies durant, dans de nombreux pays du Sud.⁴⁷

⁴⁴ Le fonctionnement du régime démocratique tel qu'on l'entend en occident comprend un système d'élections « libres » établissant la responsabilité politique des gouvernants devant le « peuple »; la prééminence de la règle de droit protégeant les citoyens; la liberté d'opinion et d'association dans toutes les activités sociales, économiques et politiques.

⁴⁵ Djoukeng J. Thèse, op. cit. p. 290

⁴⁶ Faure J.C, « coopération et développement démocratique » in Conac G. (sous la direction de) op. cit. p. 463.

⁴⁷ Moss T. o, « La conditionnalité démocratique dans les relations entre l'Europe et l'Afrique » in L'événement Européen, N° 19, Septembre 1992, p. 226.

Depuis la fin des rivalités Est-Ouest, les motifs de soutien des régimes autoritaires et/ou corrompus ont en partie, volé en éclats. L'occident semble se convaincre que la promotion de la démocratie au Sud constitue un gage supplémentaire d'« ancrage » dans le système mondial des échanges.⁴⁸ Ce faisant, il se positionne en « parrain » d'un mouvement transnational dont l'impulsion est venu de l'Est⁴⁹. Par conséquent, l'examen de l'extension de la conditionnalité démocratique aux États africains (B) nécessite que l'on analyse, à tout le moins, les ressorts historiques de ce phénomène (A).

A - L'historicité de la conditionnalité démocratique

Le durcissement de la conditionnalité libérale de l'aide serait consécutive aux bouleversements survenus en Europe de l'Est et en ex-URSS.⁵⁰ Pourtant des tentatives de celle-ci ont vu le jour avant 1989.⁵¹

Malgré l'adoption de l'Acte Final de la conférence d'Helsinki, le 1^{er} Août 1970, il a fallu attendre la conclusion de la deuxième convention de Lomé, en octobre 1979 pour que la CEE demande l'insertion des dispositions relatives au respect des droits de l'homme.⁵² Cette démarche échoua du fait de l'opposition des États ACP. Mais l'insistance de la communauté - spécifiquement l'action des parlementaires européens et les efforts de l'Assemblée paritaire⁵³ - ainsi que la

⁴⁸ Ibid

⁴⁹ Lire Mkandawire The. « Ajustement, conditionnalités politiques et démocratisation en Afrique » in Eshetu chole et Jibrin Ibrahim (sous la direction de) op. cit. p. 86; Faure J.C. qui parle « d'une contagion et d'un encouragement venu de l'Est de l'Europe », op. cit. p. 463.

⁵⁰ Consulter, à ce sujet Djoukeng J, Thèse, op. cit. p 294 et ss; Laidi Z, « la crainte d'une éviction du Sud par l'Est est-elle fondée? » in Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 14 Septembre 1990, pp. 2569-2572 Wonyu E.S Thèse op. cit. pp. 108-111.

⁵¹ Lire à ce sujet Buirette - Maurau p. « les difficultés de l'internationalisation des droits de l'homme, à propos de la convention de Lomé » in Revue Trimestrielle du droit Européen, 1985, p. 463 et ss.

⁵² Wonyu E.S, Thèse, op cit. p. 108

⁵³ Dormoy D, « Lomé IV: les négociations et l'accord » in Revue générale de Droit International public, Tome 94/1990/3, p. 657.

situation catastrophique des droits de l'homme en Afrique ont permis l'insertion de dispositions relatives à la protection et à la promotion des droits de l'homme lors de la signature de Lomé III en 1985. Pour la première fois, ces dispositions reconnaissent l'imbrication entre le développement économique des ACP et l'épanouissement de leurs capacités humaines dans le respect de la dignité de leurs ressortissants (Article 4).

Du côté américain, deux tentatives peuvent être signalées. En 1962, le président Kennedy s'engageait à faire progresser la cause de la liberté humaine et du droit dans le monde.⁵⁴ L'assassinat de ce dernier mit un coup d'arrêt à ce projet ambitieux. Sous l'Administration Carter entre 1976 et 1980, l'Amérique s'était donnée une nouvelle légitimité politique au plan international à travers l'activation d'une diplomatie des droits de l'homme. Mais cet élan fut limité par les contingences inhérentes au temps mondial de l'époque.

Depuis 1989, la " good governance " et les droits de l'homme sont à l'ordre du jour.

Dès le 18 Novembre 1989, les Douze de la Communauté Économique Européenne (CEE) prennent acte des changements en Europe de l'Est de façon suffisamment claire :

« Nous nous déclarons prêts à coopérer à tout ce qui pourra permettre le redressement des pays de l'Est qui traversent une crise économique parfois dramatique... Nous sommes prêts à coopérer, à contribuer par tous les moyens à cette restauration, à cette instauration d'une économie saine ... Bien entendu, au prix, c'est la condition sine qua non, d'un retour vérifié à la démocratie par

⁵⁴ Luchaire F, « L'aide des Etats-Unis aux pays sous-développés » in Pénant, N° 700, Janvier-Mars 1964, PP. 21-48

*le respect des droits de l'homme et la mise en place, partout d'élections libres et secrètes. Les choses sont liées ».*⁵⁵

Dès cet instant, les pays d'Europe centrale et orientale bénéficiaires de l'aide occidentale étaient assujettis à une sélection conformément aux critères définis dans l'esprit de la politique de différenciation. Dès leur phase initiale, les accords conclus ont reflété le souci de la CEE de tenir compte des progrès réalisés par les PECO sur la voie de la libéralisation politique et économique. Cette politique de conditionnalité a été mise en oeuvre au programme phare.

La déclaration du groupe des 24 lors de la réunion ministérielle du 13 décembre 1989 à Bruxelles confirmait la volonté de donner une réponse positive aux demandes d'assistance des pays de l'Europe de l'Est qui s'engageaient, à l'instar de la Hongrie et de la Pologne, sur la voie des réformes politiques et économiques.⁵⁶ Ainsi, les dirigeants des autres pays tels la R.D.A. et la Tchécoslovaquie devaient préparer et soumettre à la commission des mémoranda concernant leurs plans de réforme. En clair, il était exigé l'engagement ferme d'organiser des élections démocratiques et une libéralisation économique dans les délais précis, en matière d'assistance coordonnée par la CEE dans le cadre du G - 24.⁵⁷ Les mémoranda à soumettre à la commission par les pays demandeurs de l'aide devaient contenir des engagements précis en ce qui concerne:

- la suprématie du droit;
- le respect des droits de l'homme;

⁵⁵ Le Monde, 21 Novembre 1989, p. 11

⁵⁶ Conformément aux propositions de la commission et aux avis du Parlement Européen, l'acte réglementaire de base PHARE, en l'occurrence le règlement CEE N° 4903/89 du conseil du 18 Décembre 1989, suivi par le règlement N° 2698/90 du conseil du 17 Septembre 1990, prévoit les conditions de la fourniture de l'aide économique « *afin de mener des actions destinées à soutenir le processus de réforme économique et sociale en cours* ». cf. commission des communautés Européennes, Communication de la commission au conseil et au parlement: le développement des relations entre la CEE et les PECO, section (90) 196 final, Bruxelles, le 2 Février 1990, p. 3.

⁵⁷ Djoukeng J. Thèse, op. cit. p. 299.

- la création du multipartisme;
- la tenue des élections libres et loyales dans le courant de 1990;
- la libéralisation économique en vue d'introduire l'économie de marché.⁵⁸

En tout état de cause, la lente maturation de la conditionnalité démocratique révèle la volonté de l'occident d'exporter son modèle politique et économique. Fort de son poids économique et financier dans un univers en transition, conscient de la dépendance multiforme de l'Afrique, convaincu de la disparition du danger de contamination de cette dernière par une idéologie jugée subversive, l'occident a étendu au continent noir les mécanismes inhérents à la conditionnalité démocratique.

B - L'extension de la conditionnalité démocratique aux Etats africains

Le couplage « Démocratie - Développement » procède d'un temps mondial propice au changement et porteur d'un souffle de liberté dans des espaces socio-politiques conçus et considérés, dans une large mesure, comme des fiefs de l'autoritarisme. Cette attitude des bailleurs de fonds n'a considérablement évolué qu'à partir de la définition des critères d'assistance à la reconstruction des PECO. Ainsi après avoir analysé l'action des acteurs non prépondérants de notre étude, il nous sera donné de discuter de l'apport des États-Unis et de France dans l'énonciation de la conditionnalité démocratique à l'Afrique.

⁵⁸ Commission des Communautés Européennes - Communication de la Commission au Conseil et au Parlement : Le Développement des relations entre la CEE et les PECO., section (90) 196 final, Bruxelles, le 02 Février 1990, p. 3.

1 - L'action des acteurs non prépondérants de l'étude

Par souci de clarté, une distinction a été envisagée entre les États et les organisations internationales.

a. La corrélation établie par les États entre démocratie et développement

La Belgique - qui suspendit son assistance au Zaïre suite aux tueries de l'armée à l'université de Lubumbashi - le Canada et la Grande Bretagne,....se jugèrent en droit d'introduire le pluralisme politique dans les clauses de conditionnalité de leur aide⁵⁹ au début de la décennie en cours. Cet engagement des pays occidentaux participe de la conviction que les Nations démocratiques du Nord ont l'obligation morale d'étendre à d'autres, leur souci de protection des droits de l'homme et de la démocratie⁶⁰. Pourtant exception faite des États-Unis et de la France, la République Fédérale d'Allemagne apparaît comme le partenaire bilatéral qui aura joué un rôle actif dans la formulation précise et la mise en oeuvre de la conditionnalité démocratique.

Tirant les conséquences des mutations survenues à l'Est, le Ministre fédéral allemand chargé de la coopération Économique et du développement, M. Carl - Dieter Spranger, a présenté à Bonn en Octobre 1991, les cinq nouveaux critères qui constituent désormais le fil conducteur des prestations de son pays en faveur des pays du Tiers Monde:

- respect des droits de l'homme;
- participation de la population au processus politique;
- garantie de la sécurité juridique;
- institution d'un système économique compatible avec le marché;

⁵⁹ Conac G., « Les processus de démocratisation en Afrique » in conac G. (sous la direction de) op. cit. p. 27; Kamto M. , *L'urgence de la pensée*,... op cit pp 134-135

⁶⁰ Holtz U., « Renforcement de la démocratie et du développement en Afrique » in *D + C*, N° 4, 1991, p. 21

- action de l'Etat toute orientée sur le développement.⁶¹

Ces nouvelles orientations de la politique de coopération bilatérale marquent une rupture nette avec le modèle de coopération dominant jusqu'au milieu des années 80. C'est en application des nouvelles orientations que la R.F.A. suspendit son aide au Zaïre et Togo et ses négociations intergouvernementales sur la coopération financière et technique avec le Cameroun en 1992.⁶²

L'action étatique est allée de pair avec celle des organisations internationales.

b. Les organisations Internationales et la conditionnalité démocratique en Afrique.

Trois organisations auront particulièrement retenu notre attention : le F.M.I., la CEE/UE et le Commonwealth.

En ce qui concerne le F.M.I., l'on semble bien loin de l'institution créée à Bretton Woods le 22 Juillet 1944, pour aider les pays à maintenir la stabilité et à rétablir la convertibilité de leur monnaie.⁶³ Aucune disposition concernant la conditionnalité de l'aide n'avait été inscrite dans les premiers statuts du Fonds. Le principe de la conditionnalité fut officiellement consacré par le premier amendement des statuts ratifié en 1969.⁶⁴ L'article I qui énonce les objectifs du F.M.I. ajoute que celui-ci doit « *mettre des ressources temporairement à la disposition des États membres moyennant des garanties appropriées* ». Quant à l'article V, il habilite le Fonds à « *adopter des politiques susceptibles d'aider les*

⁶¹ cf INPRESS, Bonn, Report bilateral, N° 1074/93

⁶² Ebolo M.D., Facteurs Extérieurs... op cit p. 37 et ss.

⁶³ Lelart M. « Le Fonds Monétaire International et la démocratie » in Le Trimestre du Monde, 1er Juin 1992, p. 104

⁶⁴ Ibid, p. 91

membres...et permettant d'établir des garanties adéquates pour l'utilisation temporaire de ses ressources ».

Le deuxième amendement - mis en pratique dès 1974 en faveur des pays en voie de développement - légalisa l'octroi d'une aide particulière à certains groupes d'États moyennant des garanties adéquates.⁶⁵ Tel est le principe de base de la conditionnalité du F.M.I. Aucune allusion explicite n'est faite à la démocratie et aux droits de l'homme.

Profitant de la fin de rivalités Est - Ouest ainsi que de la déliquescence des économies africaines et de celles d'Europe centrale et Orientale,⁶⁶ le F.M.I., par l'entremise de son Directeur général, affirma dès le mois d'Avril 1990, la supériorité de la démocratie, plus apte qu'un régime autoritaire amener une politique active de développement. En effet, devant l'Assemblée Générale des Nations unies, Michel Camdessus fit observer que *« les voix de plus en plus nombreuses qui s'élèvent pour réclamer davantage de démocratie dans les pays en voie de développement marquent une évolution de bon augure pour le progrès économique... Je suis convaincu qu'une évolution vers le pluralisme politique et des formes de gouvernement plus responsables et se refusant à l'arbitraire peut contribuer au succès des réformes économiques... »*⁶⁷.

⁶⁵ article V, Section 3 a.

⁶⁶ Certes le FMI a eu, avant ces mutations, à prendre des mesures sévères à l'endroit de certains Etats au motif de la violation, par ceux-ci, du droit International:

- L'ouganda d'Idi Amin Dada ne put obtenir l'assistance du FMI en raison des atteintes aux droits de l'homme perpétrées dans ce pays.

- De 1981 à 1986, la Pologne fut exclue du FMI en raison de l'instauration de l'état de siège par le régime du Général Jaruzelski.

Pourtant, à la même époque, le FMI, à forte participation américaine - s'engagea à aider financièrement l'Afrique du sud raciste au grand dam des résolutions contraires de l'Assemblée générale de l'ONU condamnant l'«apartheid» cf Lelart, Ibid.

⁶⁷ Camdessus M. cité par Lelard Ibid p. 96

La corrélation entre démocratie et développement constitue désormais le nouveau contrat des actions du Fonds en direction des pays indigents.⁶⁸

De même, lors d'une conférence de Presse donnée à Yaoundé le 25 Juillet 1992, M. Michel Camdessus n'a pas manqué d'indiquer que la progression vers plus de démocratie et celle vers une économie efficace dans l'ajustement structurel se soutiennent mutuellement.⁶⁹ Cette idéologie n'a pas épargné le Commonwealth.

Lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Harare au Zimbabwe en Octobre 1991, le Commonwealth a adopté - le 20 Octobre - un code de référence sur les valeurs politiques et économiques à partir desquelles les pays membres entendent fonder leur action présente et à venir : la Déclaration de Harare. Véritable Bible du Commonwealth,⁷⁰ cette Déclaration réaffirme, en ses points 4 et 9, l'attachement de la prestigieuse institution à la démocratie et à la protection des droits de l'homme. Par ailleurs, ce code de conduite a été renforcé par le Programme d'action de Millbrook en Novembre 1995. En tout état de cause, l'avancement des valeurs politiques fondamentales du Commonwealth et la promotion du développement durable apparaissent comme la clé de voûte du déploiement de ce dernier.⁷¹ Ainsi, la décision de suspension du Nigeria le 11 Novembre 1995, pour une période provisoire de deux ans, se justifie par la mauvaise gouvernance (« poor governance ») et les violations massives des droits de l'homme notamment la mise en exécution le même jour, des condamnations à mort de neuf militants des droits de l'homme du peuple Ogoni dont l'écrivain Ken Saro - Wiwa⁷². Or, une telle décision a pour effet immédiat

⁶⁸ A ce sujet, lire le discours du Directeur général du Fonds au conseil Economique et social de l'ONU à Genève le 8 Juillet 1991

⁶⁹ cf. Cameroon Tribune, N° 5181, du Lundi 27 Juillet 1992.

⁷⁰ cf Ebolo M.D., « Nationalisme gouvernemental ... » op cit. p. 55

⁷¹ cf Cameroon Tribune N° 5977 du vendredi 17 Novembre 1995.

⁷² Ibid.

la suspension de la coopération au développement. Aussi bien, pour le Commonwealth, l'établissement d'un lien entre aide au développement et bonne gestion gouvernementale apparaît de plus en plus comme une condition nécessaire à tout progrès vers le développement durable⁷³.

La CEE a dû attendre la Conclusion de la IV^{ème} Convention de Lomé (19 Décembre 1989) pour introduire des dispositions renforçant le respect des droits de l'homme. En effet, c'est l'importance du lien entre le respect des droits de l'homme et un développement participatif centré sur l'homme qui a inspiré les dispositions de l'article 5 de la Convention. En son alinéa 1^{er}, on peut lire :

«1. La coopération vise un développement centré sur l'homme, son acteur et bénéficiaire principal, et qui postule donc le respect et la promotion de l'ensemble des droits de celui-ci.

Les actions de coopération s'inscrivent dans cette perspective positive, où le respect des droits de l'homme est reconnu comme facteur fondamental d'un véritable développement et où la coopération elle-même est conçue comme une contribution à la promotion de ces droits.

Dans cette perspective, la politique de développement et la coopération sont étroitement liées au respect et à la jouissance des droits et libertés fondamentales de l'homme...».

Il apparaît donc clairement qu'aux yeux des partenaires de la CEE, il ne peut y avoir de développement que si les droits de l'homme sont respectés et l'aide au développement dans le cadre de la coopération n'est envisagée que dans une telle finalité.

Dans sa résolution du 28 Novembre 1991, la CEE s'engageait à accorder une haute priorité à une approche positive susceptible de promouvoir et de favoriser l'instauration et le renforcement de la démocratie dans les pays en

⁷³ Djoukeng J. op. cit. p.326.

voie de développement⁷⁴. La résolution 981 (1992) du 5 Mai 1992 consacrée aux relations Nord - Sud⁷⁵, a donné lieu, de la part du Parlement européen⁷⁶, à une prise de position claire :

« L'aide officielle doit en principe être réservée aux pays qui s'orientent vers la démocratie, le respect des droits de l'homme et la mise en place d'une administration responsable et efficace (un bon gouvernement). Il faut suspendre l'aide officielle aux pays où le processus démocratique s'est arrêté, sauf urgence humanitaire ».

C'est en application de cette résolution que la Commission eut à suspendre des programmes dans sept pays pour un montant de 750 millions d'Écus.^{76 bis}

Cette conviction acquise de la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'exigence des droits de l'homme et de la démocratie dans la politique de coopération au développement n'a pas épargné les États - Unis et la France.

2 - Les États - Unis, la France et la conditionnalité démocratique

Une distinction s'impose entre la stratégie américaine (a) et la stratégie française (b) de conditionnalité démocratique.

⁷⁴ Smida H, « Appui de la CEE à l'instauration et au renforcement des démocraties » in Le Courrier ACP - CEE, N° 138, op. cit. p.76.

⁷⁵ Se référer au Texte de la Résolution dans la Revue africaine de Droit International et Comparé, Vol. 5., 1993, p.464.

⁷⁶ Pour Olivier Jehin, le Parlement européen apparaît comme un véritable phare de l'ingérence démocratique. Cf. Africa International, N° 260, Avril 1993, pp. 23-25.

^{76 bis} D'Alimonté M. « Afrique, une solidarité manquée » in Aujourd'hui l'Afrique, N° 51, 1994, p.19.

a - L'énonciation américaine de la conditionnalité démocratique à l'Afrique

Pour les États - Unis, les réformes politiques et économiques sont étroitement liées à la croissance et au développement⁷⁷. Aussi lors d'un colloque sur la crise de l'Afrique organisé par le Comité de Bretton Woods⁷⁸ en Avril 1990, le Secrétaire d'Etat Adjoint aux affaires africaines Herman Cohen déclarait :

*« Nous sommes convaincus qu'à l'avenir les États qui ne satisfont pas les exigences de la population en matière de démocratisation éprouveront de plus en plus de difficultés pour obtenir une aide financière de la part des donateurs »*⁷⁹. Dégagée de la confrontation Est - Ouest, le gouvernement américain s'emploie désormais, à promouvoir la démocratie en Afrique avec la conviction que ce régime présente, de par sa nature même, les meilleures garanties de stabilité. Le 8 Novembre de la même année, lors d'un forum organisé à Washington par l'African - American Institute (AAI)⁸⁰, Herman Cohen s'est voulu plus clair : *« Nous avons l'intention de prêter une attention particulière aux démocraties africaines et aux pays qui sont engagés activement dans un processus de démocratisation. Comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire, les pays qui ne répondent pas aux revendications populaires en faveur de*

⁷⁷ Cf. Afrique - Etat-Unis, N° 9/90 du 15 Juin 1990, p.2.

⁷⁸ Ce Comité regroupe des personnes et responsables d'organismes qui s'intéressent au fonctionnement de la Banque Mondiale et du FMI, organisations créées en 1944 par l'accord de Bretton Woods.

⁷⁹ Cf. Afrique - Etat-Unis, N° 9/90 op. cit., p.2.

⁸⁰ - Organisme à but non lucratif, l'AAI a été fondé en 1953 pour promouvoir la Communication, la compréhension et les échanges entre Africains et Américains ainsi que le développement du Continent. Outre ses programmes de formation dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, des affaires et de l'administration, l'AAI joue un rôle particulièrement utile dans la promotion de la démocratie. Il collabore notamment avec le Centre Carter et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) pour préparer des élections, former les partis politiques et encourager la participation populaire. Cf. Afrique - Etat-Unis, N° 9/93 du 06 Juillet 1993, p.5.

la démocratie, ou qui ne s'efforcent même pas de les supprimer, se retrouveront dans une situation défavorable lorsqu'il s'agira d'obtenir l'aide et les investissements américains»⁸¹. Bien entendu, cette conduite à imprimer aux africains avait l'aval du Secrétaire d'Etat James Baker ainsi que du Président Georges Bush⁸². La démocratie était ainsi érigée en pré - condition nécessaire pour obtenir l'aide au développement de la part des États - Unis.

Cet héritage est assumé par l'Administration Clinton depuis 1993 qui a fait de la promotion de la démocratie et de l'économie de marché dans le monde, l'une des priorités de la politique étrangère des États - Unis⁸³ : « Notre aide à l'étranger ira aux pays qui font preuve du plus grand engagement dans les réformes politiques et économiques »⁸⁴. Ainsi s'exprimait Mme Harriet Winsar Isom, Ambassadeur des États - Unis au Cameroun, lors d'une réunion de l'"American Business Association", le 14 Septembre 1993 à Douala. Ces considérations, on le verra, ont été prises en compte dans l'appréciation de l'évolution de la démocratisation Camerounaise par le pays de "l'Oncle Sam". Il nous revient, à présent, de mener une incursion sur l'énonciation de la conditionnalité démocratique de l'aide française.

b - La France et la formulation de la conditionnalité démocratique

L'histoire de l'énonciation officielle de la conditionnalité démocratique de l'aide française est congénitale au fameux discours prononcé à la Baule au Sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique, tenu du 19 au 21 Juin 1990⁸⁵.

⁸¹ Afrique - Etat-Unis, N° 01/91 du 15 Janvier 1991, p.5.

⁸² Afrique - Etat-Unis, N° 6/1990 ; Kamto M., L'ugence de la pensée... op. cit., p.135.

⁸³ Cf. Afrique - Etat-Unis, N° 4/93 du 8 mars 1993, N° 7/93 du 3 mai 1993; ...

⁸⁴ Afrique - Etat-Unis, N° 12/93 du 6 Octobre 1993, p. VI.

⁸⁵ Il faut dire que ce discours a suscité une abondante littérature. De façon indicative et non exhaustive, nous pouvons citer : Tabi Akono F., Thèse, op. cit., Ahmadou A., La politique africaine de la France depuis la Conférence de la Baule : permanence et ruptures, Mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, Novembre 1993, 92 p.;

Certes en 1981 déjà, Jean Pierre Cot, alors Ministre de la Coopération, avait initié une politique dont les orientations tendaient à conditionner l'aide française à la protection des droits de l'homme auprès des pays bénéficiaires⁸⁶. Jugée peu réaliste, cette tentative d'innovation devait entraîner le départ du gouvernement de son initiateur, consacrant ainsi la victoire de la "Realpolitik", de la "diplomatie de la raison d'Etat" sur la "diplomatie du coeur"⁸⁷. Le discours de la Baule apparaît à ce titre comme un revirement en phase avec l'ère du temps.

Prenant la tête des pays européens, ce pays qui joue traditionnellement un rôle de premier plan en Afrique, s'engageait, par l'entremise du Président François Mitterrand, à réviser, au moins au niveau de l'expression politique officielle, sa politique africaine⁸⁸. L'innovation résidait non seulement dans la liaison de son effort de contribution aux efforts qui, seront accomplis pour aller vers plus de liberté, mais aussi de fournir une assistance économique supplémentaire aux pays qui accompliraient des progrès dans la voie de la démocratisation. Pour le Président français, *« il y aura une aide normale de la France à l'égard des pays d'Afrique. C'est évident que cette aide traditionnelle, déjà ancienne, sera plus tiède en face de régimes qui se comporteraient de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie, et qu'elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il leur sera possible »*⁸⁹.

Nouvelle religion des gouvernements occidentaux et des organisations Internationales, la démocratie était magistralement professée par M. Mitterrand à

Bayart J. F. « La problématique de la démocratie en Afrique noire. "La Baule, et puis après ?" » in *Politique Africaine*, N° 43, Oct. 1991, pp. 5-20; Garcin T., « La France et la démocratisation en Afrique » in *Le Trimestre du Monde*, 1er Trimestre 1992, pp. 135-144;

⁸⁶ Lire à ce sujet, Kamto M., *La politique africaine de la France socialiste*, Document Inédit, Septembre 1983, pp. 23-26.

⁸⁷ Ibid. pp. 30-31.

⁸⁸ Tabi Akono F., Thèse, op. cit. p.26.

⁸⁹ *La politique Etrangère de la France*, Textes et Documents, mai - juin 1990, p.132.

ses élèves du « pré-carré » et à la communauté africaine élargie.⁹⁰ Ce faisant, il s'attaquait au cordon ombilical de prébendes de l'Etat « néo-patrimonial » africain.⁹¹ C'est la raison pour laquelle le pragmatisme et la prudence reviendront au galop. Pourtant, le germe était déjà planté. Le rôle accélérateur de l'environnement international aura trouvé un terrain fertile dans un contexte socio-économique critique, en bute à une germination de la contestation des pouvoirs en place.

SOUS-SECTION II DEGRADATION DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE AFRICAIN ET MONTEE EN PUISSANCE DE LA CONTESTATION POPULAIRE.

La décennie 1980 est considérée, à tort ou à raison, comme perdue pour l'Afrique.⁹² Dans tous les cas, c'est au cours de cette période qu'apparaît au grand jour la crise qui frappe de plein fouet les économies africaines. Dans un espace où la « politique du ventre »⁹³, la gestion néo-patrimoniale⁹⁴ et bien entendu le clientélisme semblaient avoir élu droit de cité, la crise économique, qui s'analyse en un déclin des capacités redistributives de l'Etat, affecte au premier chef les couches moyennes menacées par la fermeture d'entreprises publiques et

⁹⁰ Tabi Akono F. op. cit. P. 55.

⁹¹ Ibid. P. 60.

⁹² Lire, entre autres, Akindés F., op. cit. p. 62.

⁹³ Sur la « politique du ventre », lire Bayart J.F., L'Etat en Afrique. la politique du ventre, Paris, Fayard, 1989, 439 p.

⁹⁴ Sur la gestion néo-patrimoniale de l'Etat en Afrique, l'on consultera, Médard J.F. (Sous la direction de), Etats d'Afrique Noire. Formations, mécanismes et crise, Paris, Karthala, 1991, 405 p.

les compressions du personnel dans la fonction publique,⁹⁵ mais aussi la paysannerie dont le cours des produits est en chute libre. Le réajustement de l'Etat, qui trente ans environ, a fait miroiter des possibilités extraordinaires aux populations,⁹⁶ est porteur d'une ligne de fracture entre son appareil et la masse. Aussi, la compréhension de l'inflation de la revendication démocratique en Afrique dès la fin des années 80 (Paragraphe II) mérite que l'on s'attarde, sur le décor économique de cette ère géographique (Paragraphe I).

Paragraphe I : Crise économique et ajustement en Afrique

La crise apparaît comme le point critique à partir duquel un retournement doit s'opérer. Il s'agit d'une forme aiguë, point culminant de déséquilibres antérieurs. En clair, c'est un déséquilibre fondamental, traduit par une explosion en un ou plusieurs points de structure.⁹⁷ Ainsi, après avoir examiné les principaux indicateurs permettant d'appréhender la profondeur de la récession économique en Afrique (A), nous nous interrogerons sur la modalité de sortie de crise qui s'est fatalement imposée aux États africains (B).

A. Des indicateurs socio-économiques critiques à l'enlisement économique de l'Afrique

Données observables permettant d'appréhender les dimensions, la présence ou l'absence de phénomènes que l'on ne peut saisir directement ni

⁹⁵ Sindjoun L., « Cameroun: le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) » in *L'Afrique politique. Vue sur la démocratisation à marée basse*, Paris, CEAN, Karthala, 1994, p. 160.

⁹⁶ Yameogo H., *Repenser l'Etat africain*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 59

⁹⁷ cf. Provost J., *Les mots de l'Economie*, Paris, Editions Marketing, 1986, p. 134.

objectivement⁹⁸, les indicateurs sont des outils de travail pour le sociologue, le politiste, l'économiste... Dans le souci de mieux cerner la pluri-dimensionnalité de la crise africaine, une distinction est à faire entre les indicateurs sociaux (1) et ceux strictement économiques. (2)

1. Des indicateurs révélateurs d'une crise sociale

Au lendemain des indépendances africaines, on avait observé une amélioration des indicateurs sociaux (espérance de vie, éducation, santé,...). Au cours de la décennie 1980, l'on a relevé une dégradation de certains indicateurs sociaux notamment, la baisse du taux de scolarisation et du niveau de couverture sanitaire, la hausse du chômage déclaré ainsi que le déclin de la situation nutritionnelle de la population⁹⁹. En effet, lorsqu'on scrute attentivement l'indicateur du développement humain¹⁰⁰ de l'Afrique au sud du Sahara, il apparaît qu'elle occupe la dernière place au classement par région avec un indice de 0,379 contre 0,746 à la moyenne mondiale.¹⁰¹ L'espérance de vie, les taux d'alphabétisation et de scolarisation sont aussi les moins élevés.¹⁰² L'Afrique subsaharienne est aussi la région où les enfants sont les moins vaccinés, avec une augmentation fulgurante des cas de SIDA ainsi qu'un ratio anormalement bas de médecins par habitants, et curieusement une croissance démographique la plus élevée.¹⁰³

⁹⁸ Grawitz M., Lexique des sciences sociales, op. cit. p. 214.

⁹⁹ cf. PNUD. Rapport Mondial sur le Développement humain, 1996.

¹⁰⁰ Cet indicateur composite mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux: possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et d'avoir un niveau de vie convenable.

¹⁰¹ PNUD. Rapport Mondial sur le développement humain, 1996 op. cit. p. 231.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ Ibid. pp. 231-234.

A cela, il faut ajouter un renforcement de la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur. Dans une étude réalisée par le PNUD- dont les résultats sont contenus au Tableau N° 1 ci-dessous - dans six pays différents (Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Sénégal, Gabon, Guinée), il apparaît qu'en dehors du Sénégal dont la situation est restée relativement constante, le coefficient de dépendance alimentaire de ces pays a doublé dans l'ensemble. Ce qui constitue un indice, non négligeable, de faiblesse de l'autosuffisance alimentaire et de l'extraversion des goûts alimentaires dans ces pays.

**TABLEAU N°I: Degré de dépendance alimentaire d'un échantillon
de pays d'Afrique noire francophone (Années 69-88)**

	Cameroun	Côte d'Ivoire	Congo	Sénégal	Gabon	Guinée
Coefficient de dépendance alimentaire (importation- consommation) en %						
1969-71	7.0	14.9	12.9	31.7	19.9	4.7
1986-88	14.2	20.5	28.2	30.2	34.0	15.2

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain au Cameroun, 1993.

Ces indicateurs sociaux pas très reluisants convergent avec un enlèvement économique sans précédent.

2. De la régression drastique des indicateurs économiques à l'endettement massif

Une attention particulière sera portée sur les structures de la production, de la demande et du commerce extérieur de même que sur les grandes tendances de l'endettement extérieur.

a - La structure de la production

Selon la Banque Mondiale¹⁰⁴ la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant de l'Afrique subsaharienne a connu une chute continue, passant de 2,9% entre 1965-1973 à 0,8% entre 1982-1987.

Le taux annuel moyen de croissance du PIB a suivi la même courbe décroissante en se fixant, respectivement - pour les trois périodes identifiées ci-dessus - à 5,9%; 2,5% et 0,5%. En décomposant cette croissance du PIB, il apparaît que:

- l'agriculture a reculé en alignant respectivement les taux de 2,2%; 0,3% (période de sécheresse) et 1,3%, demeurant largement en dessous du taux de croissance démographique qui s'élève environ à 2,9%.

- L'industrie s'est effondrée en enregistrant les taux respectifs de 13,8%; 4,3% et 1,2%.

- Quant au secteur manufacturier - branche la plus dynamique du secteur industriel¹⁰⁵ il confirme la faillite du secteur secondaire en alignant respectivement 10,1%; 8,2% et 0,6%.

¹⁰⁴ cf. Banque Mondiale, Rapports sur le développement dans le monde, 1989, 1990.

¹⁰⁵ Noula AG., « Ajustement et développement en Afrique: l'expérience des années 1980 » in Afrique et Développement, vol xx, N°1, 1995, p. 21.

- Les activités de service n'échappent pas à la bourrasque ambiante. En effet, elles sont passées de 4,9% à 3,7% et enfin à 1,2% respectivement. Cette chute n'aura pas épargné la demande.

b - La chute continue de la demande

Conformément aux données de la Banque Mondiale, susmentionnées, la consommation publique de l'Afrique subsaharienne est passée de 9,0% de croissance annuelle moyenne entre 1965-1973 à 7,0% entre 1973-1980 pour s'effondrer à - 0,7% entre 1980-1987.

La consommation privée a suivi la même tendance en alignant respectivement 3,9%, 2,6% et 1,1%.

L'investissement intérieur brut, quant à lui a connu une régression de 9,8%; 4,0% et - 8,2% respectivement. Ce désinvestissement semble avoir contribué à déconnecter l'Afrique des principaux courants d'échanges mondiaux (1,5% du commerce mondial) ainsi que des grandes mutations économiques.¹⁰⁶

c - Sur la structure et la croissance du commerce extérieur

Leur compréhension procède d'une distinction entre les exportations et les importations.

La structure des exportations de marchandises n'a pas fondamentalement varié étant donné que les produits de base (cultures de rente, minéraux combustibles...) prédominent. En 1965, ces produits, représentaient 92% des exportations africaines. En 1980, ils atteignaient 96% pour se situer à 86% en 1987.

En terme de croissance, l'évolution se présente comme suit: 15,1% du taux annuel moyen de 1965-1987; 0,2% de 1973 à 1980 et 1,3% en 1980-1987.

¹⁰⁶ Ibid. P. 22

Quant aux importations, il y a lieu de relever que celles des marchandises concernaient, à hauteur de 75%, les biens d'équipement (machines, matériels divers...). En 1980, ce taux se situe à 70% et à 73% en 1987. Cette rubrique est suivie par les produits alimentaires dont l'importation de 14% en 1965 s'élevait à 16% en 1980 et à 12% en 1987.

La croissance des importations révèle une évolution relativement contrastée: de 3,7% de taux annuel entre 1965-1973, elle s'élève à 7,6% entre 1973-1980. Entre 1980-1987, ce taux moyen a chuté à 5,8% conformément avec la poursuite de l'effondrement des exportations et les difficultés accrues d'accès au financement extérieur.¹⁰⁷

A cette double évolution des exportations et importations qui fait apparaître une détérioration des termes de l'échange des pays africains à partir de 1974, des termes de l'échange des pays africains à partir de 1974, il faudrait signaler la tendance à une « informélisation » de l'économie¹⁰⁸ et la montée en puissance de l'invisible décrite et pourfendue par le politologue français Jean François Bayart.¹⁰⁹

Parallèlement, l'endettement prenait de l'ampleur.

d - Vers un processus d'endettement extérieur massif

L'accumulation d'une forte dette extérieure est apparue comme la principale manifestation de la crise des processus de développement dans le Tiers Monde en général, en Afrique en particulier¹¹⁰, étant entendu qu'elle a contribué à l'amplification des déséquilibres. Suite au premier (1973) et au second chocs

¹⁰⁷ Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1993, pp. 20-27.

¹⁰⁸ Noura A-G. op. cit. p. 23.

¹⁰⁹ Bayart J.F., « l'Afrique invisible » in Politique Internationale, N° 70, Hiver 1995-1996, pp. 287-299.

¹¹⁰ Fayçal Yachir, « L'Ajustement structurel dans le Tiers Monde » in Afrique et Développement, vol XVI, N°1, 1991 p. 166.

pétroliers (1979), l'économie mondiale connaît une brutale flambée des prix, notamment des produits manufacturés traditionnellement importés par les pays africains. Pendant ce temps, les prix des principales exportations africaines régressaient inexorablement. Il s'ensuit une accumulation de déficits commerciaux et de la balance courante que les États africains vont maladroitement tenter de résorber en recourant à l'endettement extérieur à un moment où les conditions internationales d'emprunt se durcissaient progressivement.¹¹¹

Selon les données fournies par le Banque Mondiale,¹¹² la dette publique extérieure des pays d'Afrique subsaharienne - groupe de pays économiquement le plus fragile du continent - va connaître une augmentation vertigineuse passant de 5,4 milliards de dollars US en 1970 à 41,3 milliards en 1980 - pour caracoler à 106 milliards de dollars US en 1987. En terme de ratio, l'encours de la dette publique extérieure qui ne représentait que 13% du PNB des États concernés en 1970 est passé de 21% en 1980 à 81% du PNB en 1987.

Dans le même temps, les emprunts publics assortis de taux d'intérêt variables - dont la caractéristique dans un environnement international inflationniste est d'alourdir le service de la dette - qui ne constituaient que 0,9% en 1970, passent de 17,8% en 1980 à 21,7% en 1987.¹¹³

En ce qui concerne les emprunts publics extérieurs à long terme, le taux d'intérêt, moyen de 3,7% qui leur était appliqué en 1970 passe à 7,1% en 1980 tandis que l'échéance moyenne de remboursement qui atteignait vingt six (26) ans

¹¹¹ Duruflé G., *L'Ajustement structurel en Afrique*, Paris, Karthala, 1988, pp. 12-13; Noula A.G. op cit. p. 11

¹¹² Banque Mondiale, *Rapport sur le développement du monde*, 1989, op. cit

¹¹³ Ibid - p. 300

en 1970 chute à dix sept ans en 1980.¹¹⁴ Le différé d'amortissement moyen qui était de 8 ans en 1970 est ramené à 5 ans en 1980.¹¹⁵

A ce tableau sombre, viennent s'associer l'inflation et la dépréciation monétaire, de même que l'apparition des distorsions dans le marché de l'emploi.¹¹⁶

Dans l'impossibilité de juguler eux-mêmes les difficultés ainsi engendrées, les pays d'Afrique subsaharienne vont recourir à l'expertise des bailleurs de fonds multilatéraux (BIRD; F.M.I.) et / ou bilatéraux (caisse Française de Développement) dans le cadre des plans d'ajustement structurel.

B. Le recours à l'ajustement structurel : une gestion de l'enlisement aux effets sociaux néfastes

Apparu au début des années 80 comme un processus de recherche de solutions aux déséquilibres des balances de paiements des pays en développement, l'ajustement se décompose, d'un point de vue théorique en deux phases: la phase de stabilisation et celle des réformes de structures.¹¹⁷ Cependant, l'expérience montre que ces distinctions n'ont en pratique qu'une portée limitée et que l'interaction entre les différents aspects est très étroite.

Les programmes de stabilisation sont généralement associés à l'obtention d'accords de confirmation (Stand by agreements) du F.M.I. Établis sur un horizon de temps limité - 1 à 2 ans -, ils ont pour objectifs - clés le rétablissement à court

¹¹⁴ Cette diminution des échéanciers semble liée au souci des pays industrialisés de rétablir les grands équilibres afin de faire face aux déséquilibres nés de la flambée des prix du pétrole. cf Duruflé G. op. cit.

¹¹⁵ Banque Mondiale op. cit pp. 302-303

¹¹⁶ Noula AG. op cit. pp 12-13

¹¹⁷ cf. Boindin J.C. « le processus d'ajustement » in le courrier ACP-CEE, N° 111, p. 52

terme de l'équilibre des paiements courants et le retour à un déficit budgétaire acceptable, généralement exprimé en pourcentage.¹¹⁸

Les programmes de réformes structurelles à moyen terme, souvent appuyées par des Prêts d'Ajustement Structurel (PAS) de la Banque Mondiale, reposent, en principe, sur des bases différentes. Conçus pour une période relativement longue - 3 à 5 ans - ils ont pour objectif central de rétablir les conditions nécessaires à la reprise d'une croissance auto - entretenue.¹¹⁹

En réalité, les réformes entreprises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel s'efforcent d'aller au-delà de la gestion de la demande et de favoriser un retour à l'équilibre par la stimulation de l'offre. Aussi, en « *adaptant le taux de change, en modifiant les systèmes de prix internes et leurs modes de fixation, en libéralisant le régime des échanges extérieurs, en restructurant la fiscalité et les dépenses budgétaires et en réorganisant le secteur des entreprises publiques, on s'efforce d'aboutir à une plus grande mobilité des facteurs de production et de mettre en place les incitations qui amèneront ces facteurs à s'investir dans les activités les plus productives* ». ¹²⁰

C'est ainsi que se présente l'orthodoxie des mesures préconisées par le F.M.I. et la Banque Mondiale, « grands prêtres » du rite libéral.¹²¹ Dès avant l'exercice budgétaire 1985, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Malawi, Maurice, le Sénégal, le Togo et la Zambie avaient entrepris des programmes d'ajustement structurel. Aujourd'hui, ces programmes s'imposent à la quasi - totalité des pays subsahariens.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Ibid.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Constantin F. et Contamin B., « Perspectives africaines et bouleversements internationaux » in *Politique Africaine*, N° 39, Septembre 1990, p. 64

Pour certains, dans la mesure où ils ne tiennent pas compte des effets néfastes sur la vie des populations, les programmes d'ajustement procèdent par dogmatisme.¹²² Telle ne semble pas être la perception des hauts fonctionnaires du F.M.I. et de la Banque Mondiale.¹²³

Mais nonobstant ce traitement de choc, et l'accent mis par la suite sur la dimension sociale de l'ajustement, les économies africaines demeureraient dans le gouffre au début de la décennie en cours, ainsi qu'il apparaît au Tableau N° II ci-dessous.

¹²² Duruflé G. op. cit. p. 15

¹²³ Consulter à ce sujet Serageldin I. « La Banque Mondiale en Afrique. l'ajustement, voie de la croissance et de l'équité » in Le Courrier ACP-CEE, N° 111 op. cit. pp. 54-61; Sengupta A., « Ajustement structurel et financements extérieurs » in Le Courrier ACP -CEE. Ibid. pp. 172-173. Le premier, à cette date, était Directeur du Département Afrique occidentale et centrale à la Banque Mondiale; le second, Administrateur au FMI.

TABLEAU N° II : LA ZONE FRANC EN CHIFFRES

	Population 1000 hab,	PIB Mds CFA	Taux de Croissance PIB 1991-1992	Service Dette dû Mds CFA	Blance ^(*) Marchandises Mds CFA	Balance paiements Solde global Mds CFA	Solde ^(**) des opérations financières de l'Etat Mds FCFA
BENIN	4,850	532,0	nd	nd	-177,0	-171,0	-55,3
BURKINA	8,850	841,0	nd	13,2	-100,2	0,1	-17,2
COTE D'IVOIRE	12,000	2644,0	-1,80%	583,0	279,0	-385,0	-382,0
MALI	8,464	748,2	6,10%	46,2	-39,2	-29,8	-53,9
NIGER	8,230	659,0	nd	25,0	5,9	0,9	-33,8
SENEGAL	7,390	1628,9	2,40%	116,0	-83,3	4,4	3,7
TOGO	3,800	461,0	nd	nd	-20,1	-18,8	-24,6
TOTAL UMOA	54,784	7514,1	1,29%	783,4	-134,9	-599,2	-563,1
CAMEROUN	11,913	2774,1	-5,50%	227,0	117,4	-218,1	-192,0
CENTRAFRIQUE	2,967	324,2	-2,90%	27,8	-10,3	-3,1	-21,5
CONGO	2,455	748,4	nd	143,8	153,0	-79,1	-139,2
GABON	1,061	1565,1	0,50%	159,6	383,5	-124,1	-52,6
GUINEE EQUATORIALE	358	42,2	13%	6,7	1,2	-2,0	-0,9
TCHAD	24519	5797,7	-3,01%	571,8	619,9	-418,1	-44,0
TOTAL BEAC	24519	5797,7	-3,01%	571,8	619,6	-418,1	-450,2
COMORES	495	70,5	nd	2,0	-9,9	-2,0	-2,6
ZONE FRANC	79798	13382,3	-0,91%	1357,2	474,8	-1019,3	-1015,9

Source : EAOIC Ministère de la Coopération

(*) : Importations et exportations FAB

(**) : Base engagements

De plus, en exacerbant le chômage, les diminutions drastiques des revenus, bref les contradictions sociales, les PAS engendrèrent une tension qui a été portée sur la scène politique. On assiste à la montée en première ligne de la revendication démocratique.

Paragraphe II: La montée en puissance de la revendication démocratique au sein des États d'Afrique noire.

La montée en puissance de la revendication démocratique au sein des États d'Afrique noire est perçue par beaucoup comme une revanche des sociétés sur l'Etat.¹²⁵ Aussi bien au Cameroun (B) qu'ailleurs en Afrique (A), celles - ci semblent avoir joué un rôle de premier plan.

A - Analyse des modes de délégitimation des systèmes monolithiques d'Afrique noire en général

Dans la mesure où ces modes de transition font l'objet d'une abondante littérature,¹²⁶ il ne sera plus question pour nous de les examiner en profondeur. Le caractère cumulatif de la recherche scientifique nous impose à en tenir compte. Mais bien que ne suivant pas un modèle uniforme, les soubresauts démocratiques en Afrique s'inscrivent dans le registre de la déconstruction de l'ordre autoritaire. A l'analyse, trois grands modes de transition démocratique peuvent être envisagés: la démocratisation par la voie de la Conférence Nationale, la transition en dehors de la Conférence Nationale et la démocratisation par les armes.

¹²⁵ Bayart J.F. et Al, *la politique par le bas en Afrique noire*, op. cit. pp. 64-106; Moukoko Mbonjo P. « le retour au multipartisme au Cameroun » in Conac Conac G. (sous la direction de /, op. cit. p. 239;...

¹²⁶ cf. *Revue critique de la littérature à l'introduction*.

- Le Bénin constitue le portrait - robot à partir duquel le mode de transition par la Conférence Nationale peut être appréhendé. Sous la conduite d'une dictature militaire à parti unique se réclamant du Marxisme - Léninisme, le Bénin connaît une situation sociale et économique intenable dès le début des années quatre vingt du fait de la mauvaise gestion.¹²⁷ A partir de 1987, l'Etat n'arrivait plus à payer régulièrement les salaires des fonctionnaires. Les avancements n'avaient plus d'effet financier. Les bourses et subventions universitaires connaissant le même sort, les Étudiants de l'Université Nationale - après une grève d'avertissement - vont déclencher, à partir du 9 Janvier 1989, une grève illimitée. Ils seront suivis dès le mois d'Avril de la même année par les enseignants du secondaire et du primaire; puis début Août par ceux du supérieur et toute la fonction publique. Les Banques en faillite, avaient gelé les comptes à partir du 9 Mai 1989. Au milieu de l'année 1989, la tension est à son comble, la nervosité du gouvernement et des services de sécurité aussi.¹²⁸ La même année le pays adopte un programme d'ajustement structurel.¹²⁹

C'est donc sous la pression conjuguée de la rue et des bailleurs de fonds que le Président Kérékou - suite à une réunion des instances dirigeantes du parti, de l'Etat et de l'armée cède le 07 Décembre 1989 et annonce l'abandon du Marxisme -léninisme et du rôle dirigeant du parti ainsi que la convocation d'une Conférence Nationale réunissant toutes les forces vives du pays.¹³⁰ Tenue à Cotonou du 19 au 28 Février 1990, la conférence Nationale béninoise a débouché sur la formation d'un gouvernement de transition disposant des principales

¹²⁷ Akindés F. op. cit. pp. 46-51; Dossou R, « le Bénin: Du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage » in Conac G. (sous la direction de op. cit. pp. 179-197

¹²⁸ Dossou R. Ibid. p. 181.

¹²⁹ Akindés. F. , op. cit. p. 49.

¹³⁰ Pour Francis Akindés Ibid, la France, en sacrifiant à son « devoir d'ingérence » pour désamorcer une situation politique tendue, fit endosser discrètement ses options politiques au peuple béninois, en le laissant croire que la recherche d'un consensus national par la tenue d'une telle conférence était une initiative endogène.

prérogatives de l'exécutif, le président Kérékou jouant un rôle symbolique. Les élections qui porteront à la tête du pays M. Nicéphore Soglo, quatorze mois plus tard, se seront déroulées dans des conditions acceptables, bien que ce dernier fût amené à céder le pouvoir, cinq ans après dans les mêmes conditions, à son prédécesseur. Le Bénin a offert un modèle qui de 1990 à 1991 fut suivi, avec plus ou moins de succès, par le Gabon, le Niger, le Congo, le Zaïre et le Togo.¹³¹

- Ensuite, et de façon non exhaustive, il y a lieu de mentionner quatre (4) cas de figure de transition démocratique en dehors de la Conférence Nationale: la révision constitutionnelle suivie d'élections multipartites, le transfert sans heurt du pouvoir par des élections pluralistes, le mélange d'autoritarisme et de « démocratie participative », et enfin, la démocratisation par évitement de la Conférence Nationale:

La modalité de la révision constitutionnelle suivie d'élections multipartites semble avoir été la référence dans les États anglophones, de ce qu'a été la Conférence Nationale Souveraine pour les pays francophones.¹³² Elle a été appliquée pour la première fois en Zambie, où la coalition du « Movement for Multi-Party Democracy » (M.M.D.) a exigé la tenue d'élections libres auxquelles devaient assister des observateurs internationaux. Après quelques résistances, le régime du Président Kaunda organisa des élections qui furent remportées par le « Movement for Multi-Party Democracy » (M.M.D.).

Une dynamique de ce genre vit le jour au Kenya où le « Forum for Restoration of Democracy » a mené le combat pour l'avènement d'une démocratie pluraliste.

¹³¹ Lire Akindés F. Ibid, pp. 60-112; Conac G., (sous la direction de) op. cit. Le courrier ACP-CEE, N° 138 op. cit. p. 63;...

¹³² Medhanie T. « les modèles de transition démocratique » in Le courrier ACP -CEE N° 139 Ibid. , p. 63

Le transfert sans heurts du pouvoir par des élections survient lorsqu'un parti au pouvoir dans un État monopartisan coopère à l'organisation d'élections pluralistes, risquant par la même occasion la défaite. Au Cap-Vert, le parti au pouvoir perdit les élections qui se déroulèrent normalement et transmit le pouvoir à l'opposition.¹³³

Le mélange d'autoritarisme et de « démocratie participative » apparaît dans les cas ougandais, Botswanais, Sénégalais, Tanzanien et Ghanéen. Les éléments démocratiques du système résident dans un minimum de « sauvegarde des libertés personnelles » et dans la participation populaire. L'élément autocratique quant à lui est dans les limitations imposées au fonctionnement des partis politiques.¹³⁴

Enfin dans bien de pays d'Afrique noire francophone, les pouvoirs contestés ont court-circuité les demandes de la Conférence Nationale et trouvé dans la voie directe des élections et d'amendements constitutionnels le moyen légal de contrôle légitime du processus de démocratisation.¹³⁵ A ce cas de figure, peuvent être rattachées les stratégies Ivoirienne, Burkinabé, Guinéenne, Camerounaise et même Centrafricaine. A la seule réserve que pour le cas centrafricain et à l'opposé des quatre autres pays, le pouvoir en place fut désinvesti à la suite d'élections démocratiques.

- Enfin, la démocratisation par les armes: Par cette expression, nous entendons, les processus qui furent enclenchés après le renversement du régime par la force armée. Le modèle de transition malien porte l'empreinte de l'honnêteté politique d'Amadou Toumany Touré¹³⁶. En effet, le mécontentement populaire et les demandes de changement politique apparurent au début de

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Ibid

¹³⁵ Akindés F. op cit. p. 78

¹³⁶ Ibid. P. 105

l'année 1991. L'entêtement du Général Moussa Traoré à contrôler la démocratisation a débouché sur des manifestations de jeunes violemment réprimées par l'armée. C'est suite à ces événements qu'une partie de l'armée, dirigée par le Lieutenant - Colonel Amadou Toumany Touré, décida de renverser Moussa Traoré. Favorablement accueillis par la population, les nouveaux dirigeants amorcent immédiatement une transition couronnée par des élections multipartites en 1992 et la victoire de M. Alpha Omar Konaré.

En Éthiopie et au Tchad, les pouvoirs en place ont été renversés par les armes. Des conférences Nationales furent organisées pour assurer la transition vers le pluralisme.¹³⁷

Tel se présente l'environnement international et continental au début de l'année 1990. Le monde étant devenu un « village planétaire », il était illusoire de penser que le Cameroun se tiendrait à l'écart d'un mouvement d'une telle ampleur.¹³⁸

B. L'escalade de la contestation populaire au Cameroun

Au début des années 1990, la plupart des indicateurs économiques du Cameroun sont au rouge.¹³⁹ Après l'échec des mesures d'ajustement autonome prises par le gouvernement, le pays est sous ajustement structurel depuis 1989. L'effet des mesures tendant à juguler la crise tout comme la contamination démocratique suscitent une contestation populaire sans précédent. Bien que la lisière séparant les deux formes d'action soit plus conceptuelle que réelle, une distinction sera faite entre la contestation sociale (1) et la contestation politique (2).

¹³⁷ Medhanie T. op. cit. p. 64

¹³⁸ Banock M. , op. cit. p. 27

¹³⁹ cf. Tableau N° II

1. La montée de la contestation sociale au Cameroun

Elle est l'apanage de catégories socio-professionnelles bien déterminées. En Mars 1991, les conducteurs de taxi et les vendeurs à la sauvette ont manifesté. Les premiers exigeaient une baisse du prix du carburant et la fin des tracasseries policières alors que les seconds réclamaient la cessation des brimades et exactions dont ils sont souvent victimes à l'instigation des autorités municipales.¹⁴⁰ Au cours de la même année, le Cameroun a connu des mouvements de grève des employés des entreprises para-publiques telles que la SOTUC, la SODECAO, la SEDA, ainsi que le débrayage des agents des institutions prestigieuses à l'instar de l'Institut des Sciences Humaines. L'enseignement catholique ne fut pas en reste. En effet, les enseignants des Écoles Catholiques se sont signalés à travers des revendications salariales. Ce bouillonnement social sans précédent, n'a pas épargné les groupes professionnels relativement stratégiques puisque la grève a atteint l'ensemble du corps des Gardiens de prisons au printemps 1992.¹⁴¹

Bien qu'intimement liés à la contestation politique, quelques faits constitutifs du bouillonnement en milieu Universitaire peuvent être rattachés à la contestation sociale. Ainsi, le 15 Août 1990, la Coordination Nationale des Étudiants Camerounais - qui deviendra par la suite le « Parlement »- sous la direction de Benjamin Senfo Tonkam, sort de l'anonymat par l'entremise d'une lettre ouverte au Président de la République sur la crise de l'Enseignement Supérieur au Cameroun.¹⁴² Cette lettre marque l'amorce de la contestation quasi-permanente à l'Université de Yaoundé.

¹⁴⁰ Kamto M., « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun » in Conac G. op. cit. pp. 231-232

¹⁴¹ cf. Cameroon Tribune du 26 Mars 1992.

¹⁴² Mehler A, Inédit op. cit. p. 15

Dès le mois d'avril 1991, le campus de Ngoa-Ekellé - du nom du quartier qui abrite l'université - connaît des troubles graves ayant pour prétexte les résultats non reluisants en Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Des actes de violence opposent à cet effet le « Parlement » des Étudiants au « Comité d'autodéfense ». Face à la tournure dramatique des événements, des forces de l'ordre se déploient dans l'objectif de mettre un terme à l'agitation estudiantine. Cette intervention a suscité une controverse auprès de l'opinion publique sur le nombre de victimes. En concluant qu'il y a eu « Zéro mort », les résultats de la commission d'enquête créée par Arrêté présidentiel N° 262/CAB/PR du 15 Mai 1991 n'ont fait qu'alimenter la controverse. Au même moment, l'on relève une certaine effervescence au sein du corps enseignant qui s'organise autour du Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SY.N.E.S) en date du 1^{er} Juin 1991. Le non paiement régulier des salaires et autres dus des enseignants a donné l'occasion au SY.N.E.S. de lancer les mots d'ordre de grève des cours, du boycott des examens et corrections ainsi que la publication d'un livre blanc.¹⁴³

Les prises de position « non orthodoxes » du cardinal Christian Tumi, de même que les lettres pastorales de la conférence épiscopale du Cameroun participent aussi de la contestation sociale qui va de pair avec la contestation politique.

2. La contestation politique

Quelques faits permettront d'examiner le mouvement de contestation politique depuis 1990.

¹⁴³ Le syndicalisme dans le processus de démocratisation, Actes du Séminaire organisé par la Fondation Friedrich - Ebert,, Yaoundé, Imprimerie Saint John, 1995, p. 97

La poussée subversive de la « société civile » commence avec l'Affaire Yondo Black - ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats - à l'occasion de laquelle les avocats camerounais opposent une réaction inédite.¹⁴⁴ Suite à l'arrestation de Me Yondo et de ses neuf acolytes pour « tenue de réunions clandestines », « confection et diffusion de tracts hostiles au régime, outrageants à l'endroit du président de la République et incitant à la révolte »¹⁴⁵, le Bâtonnier Me Muna convoque, le 27 Mars 1990, une session extraordinaire de l'ordre à Douala, au cours de laquelle une véritable plaidoirie en faveur de la démocratie et des droits au Cameroun fut développée. En protestation du procès politique contre Yondo Black, les avocats suivent un mot d'ordre de grève des plaidoiries pendant plusieurs jours. A tel point que lorsque s'ouvre le procès le 30 Mars 1990, le divorce semble consommé entre le Barreau et le pouvoir. Pendant les 4 (quatre) jours que dure l'audience, et en présence des membres du corps diplomatique, des organisations de défense des droits de l'homme, de la presse nationale et internationale, environ 200 (deux cents) avocats assistent au procès qui a lieu au tribunal militaire de Yaoundé, et impressionnent, pour ainsi dire, par cet acte de solidarité.¹⁴⁶

Les mêmes avocats ont été en première ligne de la protestation contre un projet de loi tendant à réformer la profession. En dehors de ces actions collectives l'on peut mentionner l'activisme du Bâtonnier Bernard Muna qui prit fait et cause pour le Social Democratic Front (SDF) de John Fru Ndi, ou encore de Me Tchoungang Charles aux côtés de la « Coordination Nationale des Partis d'opposition et des Associations » en sa qualité de Président National de l'Organisation Camerounaise des Droits de l'Homme (OCDH).

¹⁴⁴ Kamto M., « Quelques réflexions sur..... » op. cit. P. 215

¹⁴⁵ En réalité, la police avait trouvé au domicile du mis en cause, un document intitulé « coordination nationale pour la démocratie et le multipartisme. »

¹⁴⁶ Mehler A. Inédit, op. cit. p. 9

D'autres catégories sociales auront joué un rôle contestataire non négligeable. Ainsi, le 26 mai 1990, lorsque la manifestation politique du SDF fut réprimée par les forces de l'ordre à Bamenda, des étudiants anglophones de l'université de Yaoundé, sympathisants de ce parti naissant ont marché en chantant à travers le campus de Ngoa-Ekellé en signe de soutien à ce dernier. Entre-temps, le pouvoir a légalisé le multipartisme et abrogé les lois d'exception. Ce qui permet à une opposition légale de se constituer. Cette dernière revendique, d'entrée de jeu la convocation de la conférence Nationale Souveraine, mode de ralliement contestataire.¹⁴⁷

Le soutien du « Parlement des Étudiants » à la coordination des partis politiques d'opposition qui réclamait à cor et à cri la convocation d'une Conférence Nationale Souveraine - a été plus visible lors des « moments chauds » de l'histoire politique du Cameroun entre 1991 et 1992. C'est dans cette atmosphère tendue que l'Étudiant Ndam Souley, soupçonné d'être un « indic de la police »¹⁴⁸ fut brûlé vif dans une chambre de la cité universitaire conformément à une sentence du « Parlement »¹⁴⁹.

Par ailleurs, dans le but d'obtenir la convocation de la Conférence Nationale Souveraine, des Associations de défense des Droits de l'homme,¹⁵⁰ ainsi que des partis politiques regroupés au sein de la « Coordination » vont se

¹⁴⁷ Onana R, Thèse op. cit. p. 590

¹⁴⁸ Ngniman Z. op. cit. pp. 90-91

¹⁴⁹ En réalité l'étudiant Ndam Souley n'était pas la cible visée par les contestataires. Le sort a voulu qu'il se trouvât dans la chambre de son cousin, qui visiblement devait subir le sort à lui réservé par le « Parlement » cette nuit-là.

¹⁵⁰ Il s'agit de:

- Comité d'action populaire pour la liberté et la démocratie (CAP- liberté) de Djeukam Tchameni.
- Organisation camerounaise des droits de l'homme (OCDH) de Me Tchoungang.
- Collectif des Femmes pour le Renouveau (CFR) de Mme Elise Meka.
- Human Rights Watch du Pr Ambroise Kom.
- Association des chauffeurs Professionnels (ACP) de M. Kontchipa Fondjié.
- Association Nationale des Sportifs camerounais (ANSC) de Njonkep Bonaventure.

déployer. A l'initiative du Président National de l'organisation dénommée CAP-Liberté, M. Djeukam Tchameni, « *plusieurs milliers de personnes mobilisées par une propagande menée avec habileté ont fait l'expérience des grandes, confrontations avec des forces armées chargées de maintenir l'ordre ...* ».¹⁵¹ C'est toujours à l'instigation de ce dernier qu'une flopée de cartons rouges et jaunes, adressés visiblement au Président Biya et au Premier Ministre Sadou Hayatou, ont été imprimés et vendus¹⁵² en Mai 1991 dans le Littoral, le Sud - Ouest, l'Ouest et le Nord-Ouest au niveau des barrages sur les axes routiers dressés par les militants de CAP-liberté.¹⁵³ En réalité, on « *menaçait d'y faire brûler les véhicules des récalcitrants et on y détruisait de façon la plus hasardeuse qui soit, après le racket d'usage, les seuls pare-brise des véhicules identifiés comme appartenant aux Bétis... ou ceux ayant la malchance d'avoir été immatriculés dans les provinces du Centre, du Sud et de l'Est* »¹⁵⁴ Le célèbre chanteur Lapiro de Mbanga sera menacé de mort et verra la Boîte de nuit dont il était le propriétaire - le Club Matango - incendié à Mbanga pour avoir osé dénoncer à la Télévision Nationale, le plan d'action violente conçu par les stratèges de CAP - Liberté, en collaboration avec les autres mouvements maximalistes.¹⁵⁵

Comme il fallait s'y attendre, et ainsi que nous le verrons plus loin, le pouvoir usera des moyens normatifs, répressifs et politiques pour faire face à cette contestation. Toujours est-il que c'est dans cette effervescence socio-politique que se dessine et se précise le déploiement américain et français.

¹⁵¹ Aurore, N° 002 du 04 Avril 1991, p. 3

¹⁵² Les prix variaient en fonction du statut (apparent) de l'intéressé et allaient de 1000F à 10.000F, voire 20.000F. CFA.

¹⁵³ Lire, Le Patriote, N° 86 du 30 Septembre 1991, pp. 4-5

¹⁵⁴ Cameroon Tribune, N° 4927, Dimanche 14 et Lundi 15 Juillet 1991, p. 4

¹⁵⁵ Lire Challenge Hebdo, N° 0039 du 10 au 17 Juillet 1991, p.6.

SECTION II : L'OFFENSIVE DES ÉTATS - UNIS ET DE LA FRANCE DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION CAMEROUNAIS

La dynamique d'implication des États-Unis et de la France dans le processus de démocratisation Camerounais pourrait être appréhendée par le truchement de deux canaux distincts mais complémentaires. Afin d'encourager la restauration d'un État de droit démocratique au Cameroun, les deux partenaires, soit utilisent le canal de la coopération au développement d'avec ce pays (Paragraphe I), soit encore s'impliquent directement dans l'univers socio-politique national à travers des actes concrets (Paragraphe II). La trame des développements qui suivent tentera d'apporter de l'éclairage sur ces deux aspects.

Paragraphe I : Les réalités de la pression exercée sur le pouvoir par le truchement de la coopération au développement.

Par coopération au développement, nous entendons les politiques et stratégies par lesquelles - les pays développés apportent leur contribution au développement économique et culturel de nations sous développées¹⁵⁶. L'Aide

¹⁵⁶ A côté de cette acception qui met en exergue l'idée de rapports inégalitaires entre les pays supposés développés et ceux sous - développés, existe une autre, qui insiste sur le caractère égalitaire des relations de coopération. A ce titre, on pourrait consulter : Debbasch Ch. et Daudet V. op. cit. p.117; Gonidec P. F., *Relations Internationales*, Paris, Montchrestien, 1974, p.396; Tinbergen J. «Différentes formes de coopération internationale : étude comparative de leur efficacité» in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Vol. XXX, N° 2, 1979, p.236 et

Publique au Développement (APD) constitue le mécanisme par excellence de mise en oeuvre de la coopération au développement.

Pour l'Organisation Mondiale, l'Aide Publique au Développement correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'Etat et les autorités locales, ou de leurs agents d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

a) - Avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien - être des pays en développement;

b) - Avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément de don d'au moins 25% (au taux d'escompte de 10%)¹⁵⁷.

Cette aide, qui comprend la coopération technique, le financement des projets d'investissement, l'aide programme et/ou budgétaire et éventuellement l'aide alimentaire, est d'un caractère concessionnel important, dans la mesure où, à côté du volet prêt, elle comporte inmanquablement un volet libellé sous forme de don¹⁵⁸. Or, les principaux donateurs de l'APD au Cameroun¹⁵⁹ (dont les États - Unis et la France) n'ont « cessé de manifester leur préoccupation sur la question de "gouvernance" au Cameroun. Certains sont allés jusqu'à réduire ou même mettre fin à leurs programmes de coopération»¹⁶⁰. Aussi, l'Aide Publique au Développement en direction du Cameroun a-t-elle baissé de 626 millions de dollars US en 1992 à 577 millions en 1993 avant de chuter à 256 millions de

ss. Il ne s'agit pas d'occulter cette seconde acception, mais plutôt de recourir à une grille de lecture qui semble décrire le mieux la réalité étudiée.

¹⁵⁷ Cf. PNUD, Rapport 1994 sur la coopération pour le développement au Cameroun, Septembre 1995, p.13

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Sur les principaux donateurs de l'APD au Cameroun, Cf. Tableau N° IX.

¹⁶⁰ PNUD, Rapport 1994 sur la coopération pour le développement au Cameroun, op. cit., p.3.

dollars US en 1994.¹⁶¹ Nous examinerons en profondeur les réalités de cette pression à travers les cas américains (A) et français (B).

A - L'action américaine

La compréhension des pressions américaines à travers l'aide bilatérale incline à une approche consistant à étudier l'énoncé de la conditionnalité démocratique et la prise des décisions à l'encontre du Cameroun (1) d'une part, et à procéder à une évaluation (2) d'autre part.

1 - De l'énoncé de la conditionnalité démocratique de l'aide à la prise de mesures à l'encontre du Cameroun

L'action américaine est fondée sur la conviction que la démocratie est la mieux à même de favoriser l'adoption des mesures économiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie des citoyens en Afrique : «*ce sont les démocraties, non les dictatures, qui offrent les meilleurs moyens de défendre les droits de l'homme et de placer les nations africaines sur la voix du progrès*». ¹⁶² Ainsi martelait le Secrétaire d'Etat américain Warren Christopher, le 21 mai 1993 à Reston en Virginie, lors de la session de clôture de l'Assemblée annuelle de l'African American Institute.

Or, au crépuscule de la décennie 80, les États - Unis se contentent encore d'indiquer que les droits de l'homme font partie intégrante de leur politique étrangère. ¹⁶³

Le Président Mobutu du Zaïre est encore sinon le "meilleur", du moins l'un des "meilleurs élèves " de Washington en Afrique. ¹⁶⁴ Il a fallu attendre l'amorce

¹⁶¹ Cf. Tableau N° IX.

¹⁶² Lire Afrique - Etats - Unis, N° 9/93 op. cit. p.5.

¹⁶³ Lire à ce sujet Afrique - Etats - Unis de l'année 1989, et particulièrement, les Numéros 1/89 de Janvier 1989; 10/89 du 31 Octobre 1989.

de la décennie en cours pour assister à une formulation lente mais précise de la conditionnalité démocratique de l'aide américaine par toutes les autorités habilitées à "dire" la politique étrangère ainsi qu'il a été mentionné plus haut.

Suite aux résultats controversés des élections présidentielles du 11 Octobre 1992 et à la décision du gouvernement camerounais d'instaurer l'état d'urgence dans la province du Nord - Ouest¹⁶⁵, le Congrès américain votera une mesure portant suspension de l'aide bilatérale de ce pays au Cameroun¹⁶⁶. Cette pression sera accentuée par l'Administration Clinton. En la matière, la décision la plus importante demeure l'annonce, le 19 Novembre 1993, par son Directeur M. Brian Atwood, de la fermeture de la Représentation de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) du Cameroun à compter de l'année fiscale 1995.¹⁶⁷ Principal organisme gouvernemental de gestion et de coordination de l'APD américaine, la fermeture de l'USAID apparaît comme un "coup dur" pour le Cameroun.

Outre le Cameroun, le Burkina Faso, le Botswana, le Cap Vert, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Lesotho, le Zaïre et le Togo sont concernés par cette mesure. De nombreuses raisons (budgétaires, politiques, d'efficacité, de rentabilité ...) ont été avancées pour justifier cette mesure qui a aussi frappé des pays asiatiques (Afghanistan, Pakistan, Pacifique Sud, Thaïlande), latino - américains (Argentine, Uruguay, Brésil, Chili, Costa Rica, Caraïbe) et du Proche Orient (Oman et

¹⁶⁴ Le Président Mobutu Sese Seko fut le premier Chef d'Etat africain invité à une visite officielle, sous l'Administration Bush, à Washington du 28 au 30 Juin 1989. Cf. *Afrique - Etats-Unis*, N° 9/89 du 15 Octobre 1989, p.1.

¹⁶⁵ L'état d'urgence fut décrété sur la province du Nord - Ouest le 25 Octobre en réaction aux actes de violence orchestrés dans cette région suite à la proclamation le 23 Octobre 1992 des résultats de l'élection présidentielle du 11 Octobre - notamment l'assassinat de M. Titah Fomukong leader d'un parti de la majorité présidentielle.

¹⁶⁶ Entretiens effectués au Ministère Camerounais des Relations Extérieures du 20 au 30 Novembre 1996.

¹⁶⁷ *Afrique - Etats-Unis*, N° 14/93, décembre 1993, pp. III-IV, l'USAID était installée au Cameroun depuis l'accord du 26 mai 1961 entre le Cameroun et les Etats - Unis.

Tunisie) ¹⁶⁸. Pourtant, il semble clair, pour les responsables américains, que la suspension des projets d'assistance américains constitue une réaction à la «*position antidémocratique prise par les responsables camerounais*»¹⁶⁹, lors des élections présidentielles d'octobre 1992. En effet, dans un entretien avec le Docteur Solomon Nfor Ngwei sur le Réseau Worldnet le 26 Janvier 1995, M. John Shattuck, Sous-Secrétaire d'Etat américain Chargé des droits de l'homme et des affaires humanitaires déclarait : «*J'aimerais répondre en ce qui concerne les missions de l'USAID et le fait que l'USAID se soit retiré du Cameroun. Cette décision é été prise en raison de problèmes extrêmement importants en matière de respect des droits de l'homme. D'autre part, les réformes économiques et politiques nécessaires n'avaient pas été effectuées; ce sont là des conditions impératives pour que l'aide fournie soit efficace. Voilà le genre de conditions que les États - Unis prennent en considération au niveau de l'octroi d'une aide directe*»¹⁷⁰. En tout état de cause, la promotion de la "démocratie de marché" apparaît comme une condition fondamentale pour prétendre obtenir l'aide américaine.

Or, lorsqu'on sait que depuis Octobre 1987, l'assistance fournie par l'USAID au Cameroun l'a été sous forme de subvention et non de prêt, conformément à une décision du Congrès qui étendait la mesure aux pays africains au Sud du Sahara¹⁷¹, on imagine le manque à gagner pour le pays bénéficiaire. L'évaluation qui suit permet d'en mesurer l'ampleur.

¹⁶⁸ Cf. Ibid; ou encore Lippman T.W, «Etats - Unis. Diplomatie peau de chagrin» in Jeune Afrique, N° 1850 du 19 au 25 Juin 1996, pp. 44 - 46.

¹⁶⁹ Afrique - Etats-Unis, N° 2/95, Février 1995, p. III.

¹⁷⁰ Ibid, p. IV (C'est nous qui soulignons).

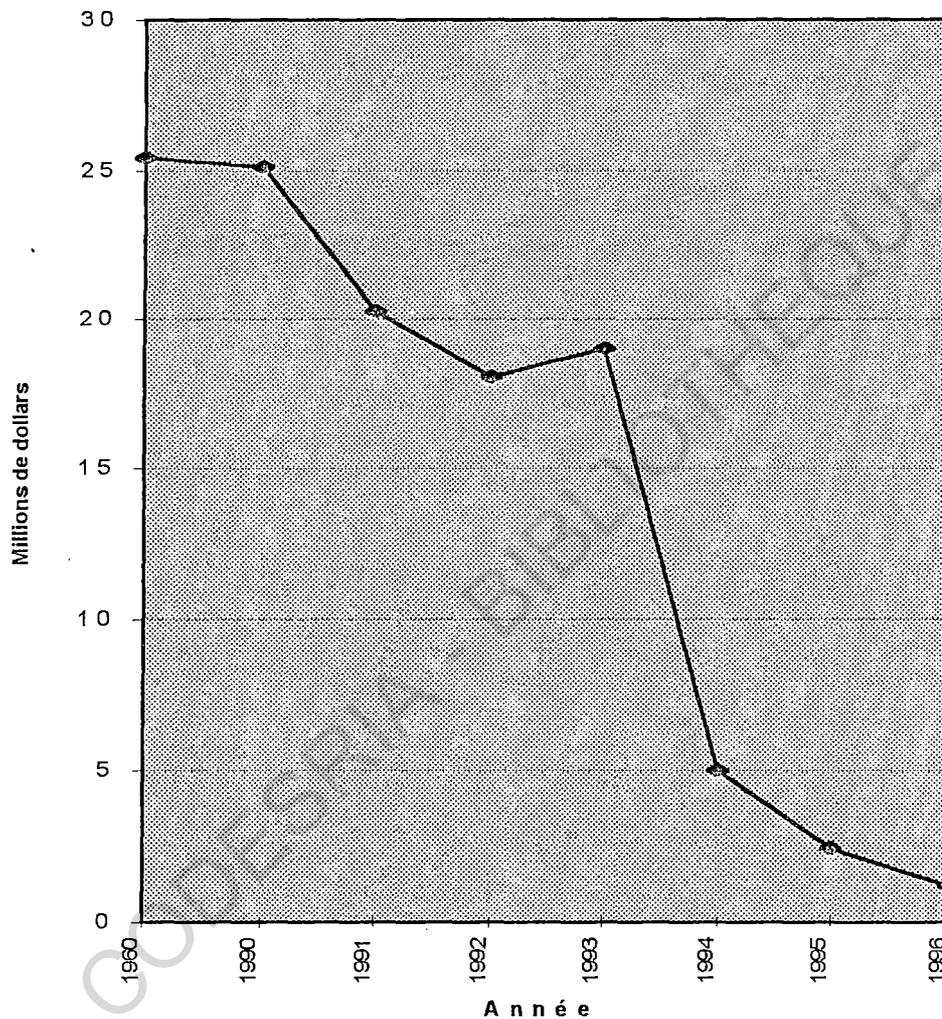
¹⁷¹ Afrique - Etats-Unis, N° 8/89 du 30 Septembre 1989, p. III.

2 - Essai d'évaluation

Sur la base de données éparses que nous avons à notre disposition, il nous a été possible de procéder à une évaluation faisant ressortir les grandes tendances de l'aide bilatérale des États - Unis au Cameroun pour la période allant de 1990 à 1996. De 1960 à 1990, l'aide américaine se chiffre à une moyenne annuelle de 25.175 millions de dollars, pour un montant global de 343.449 millions de dollars.¹⁷² Depuis 1990, l'on note une chute constante et ensuite vertigineuse de l'aide bilatérale américaine en raison des incompréhensions survenues entre les deux pays ainsi le montre le graphique N° I.

¹⁷² Cf. Etat des relations Etats - Unis - Cameroun, Ministère des Relations Extérieures (MINREX) 1995.

GRAPHIQUE N° I : Evaluation de l'aide bilatérale américaine au Cameroun de 1990 à 1996 (En millions de dollars US).



Source : Graphique réalisé à partir des informations contenues dans : *Afrique -Etats-Unis*, N°s 5/90, 5/94 et 5/95; PNUD, *Rapport 1994 sur la coopération au développement du Cameroun*, Sept. 1995, P.52 et *Etats des Relations Etats-Unis-Cameroun* - MINREX, 1996.

Depuis 1990, en effet, l'aide américaine est passée de 25, 175 millions de dollars US à 20, 275 millions, 18,000 millions et à 19,000 millions de dollars US respectivement en 1991, 1992 et 1993. Cette aide a chuté depuis 1994 avec une dotation de 5,000 millions de dollars, puis 2,417 millions en 1995 et 2,385 millions de dollars US en 1996.

Cette diminution drastique de l'aide est liée au processus de fermeture de l'Agence USAID de Yaoundé dès l'année 1993 - pour des raisons sus-évoquées - consacrant ainsi la suspension du volet le plus consistant de celle-ci. Ainsi qu'il apparaît aux Tableaux III et V, le volet intitulé "Aide au développement" est passé de 20, 000 millions de dollars en 1991 à 0,315 million en 1996, pour une moyenne annuelle de 11,178 millions de dollars environ. Aussi, n'eût été le maintien des apports dans le cadre des activités du corps de la paix (1,970 million de dollars en 1996), ainsi que des versements au titre de l' "International Military Education and Training (IMET)" à concurrence de 0,100 million de dollars en 1996, l'aide américaine au Cameroun, pour l'année 1996, n'atteindrait pas le cap de 0,400 million de dollars US. A titre de classement, le Cameroun est passé du 12e rang en 1991 (sur un total de 46 pays), au 33e rang en 1996 (sur un total de 45 pays) en passant par le 35e rang en 1995 (sur un total de 48 pays) des bénéficiaires africains de l'aide bilatérale américaine¹⁷³.

Par ailleurs, la fermeture de l'Agence USAID en 1995 aura largement tenu compte de l'échéance des projets et programmes d'assistance américains "mis en route" pour la plupart avant 1990, et pour d'autres en 1992.

Pourtant, les négociations relatives à l'annulation et/ou au rééchelonnement de la dette publique du Cameroun vis-à-vis des États-Unis n'auront pas connu de graves entorses. En effet, en 1990, les États-Unis ont consenti à l'annulation de 22 milliards de Francs CFA de dette publique du Cameroun à leur endroit. En 1992,

¹⁷³ Cf. Tableaux N° III, IV et V.

un accord de rééchelonnement de la dette publique bilatérale, conformément aux négociations du Club de Paris du mois de Mars de la même année, fut conclu. En Septembre 1994, et en Mai 1996, les États-Unis ont consenti au rééchelonnement de la dette du Cameroun pour des montants respectifs de 7,6 milliards de Francs CFA et de 13,184 millions de dollars.¹⁷⁴

En tout état de cause, il apparaît globalement que les États-Unis utilisent le canal de la coopération au développement pour amener le pouvoir camerounais à instaurer un État de droit démocratique au Cameroun. C'est la raison pour laquelle, mises à part des mesures de rééchelonnement et d'annulation de la dette, les apports en matière d'aide ont chuté. Pourtant, il n'est pas exclu d'envisager une reprise. Un haut responsable du MINREX estime, à ce sujet, que les signes d'une éventuelle reprise sont perceptibles notamment :

- la nomination de l'Ambassadeur Charles Twining et le changement de ton;
- la conduite des négociations avec des compagnies pétrolières américaines pour la construction du "Pipe - Line" Tchad - Cameroun;
- la visite au Cameroun en Juillet 1996 du responsable Afrique au Département d'Etat, Georges Moose, à l'occasion du 32e Sommet de O.U.A.;
- la " neutralité positive " des États-Unis dans le conflit de Bakassi qui oppose le Cameroun au Nigeria.¹⁷⁵

Telles sont les grandes orientations de la pression américaine sur le pouvoir Camerounais par le canal de l'aide au développement. Il nous revient à présent de disséquer les principaux axes de la stratégie française.

¹⁷⁴ Cf. Etat des Relations, 1996, op. cit.

¹⁷⁵ Entretiens au MINREX

TABLEAU N° III : REPARTITION DE L'AIDE BILATERALE AMERICAINE A L'AFRIQUE (1991).
(en millions de dollars)

	AIDE ECONOMIQUE				AIDE MILITAIRE		TOTAL
	Aide au développe- ment	Des Vivres pour la paix		Fonds de soutien économique	Formation IMET	Vente matériel FMS	
		Titre I	Titre II				
Bénin	1,000	-	1.132	-	0.100	-	2.232
Botswana	7,000	-	-	-	0.375	1.000	8.375
Burkina Faso	3,000	-	5.574	-	0.100	-	8.674
Burundi	7,500	-	-	-	0.175	-	7.675
Cameroun	20,000	-	-	-	0.275	-	20.275
Cap-Vert	3,000	-	1.989	-	0.075	-	5.064
Comores	0,700	-	-	-	0.075	-	0.775
Congo	1,000	2.000	-	-	0.050	-	3.050
Côte d'Ivoire	0,500	5.000	-	-	0.150	-	5.650
Djibouti	-	-	-	4.000	0.175	2.000	6.175
Ethiopie	-	-	11.456	-	-	-	11.456
Gabon	-	-	-	-	0.100	-	0.100
Gambie	6,000	-	2.792	-	0.100	-	8.892
Ghana	16,000	6.000	5.302	-	0.175	-	27.477
Guinée	15,000	10.000	0.500	-	0.075	-	25.650
Guinée- Bissau	4,000	--	0.531	-	0.500	-	4.631
Guinée- Equatoriale	1,000	5.000	-	-	0.075	8.000	1.100
Kenya	26,000	-	2.707	7.000	0.250	-	49.882
Lesotho	7,000	-	-	-	0.175	1.000	7.075
Liberia	-	5.000	-	6.000	0.025	0.500	7.500
Madagascar	19,000	-	2.302	-	0.125	2.000	26.877
Malawi	20,000	-	-	-	-	-	22.250
Mali	18,000	-	3.034	-	0.100	-	21.209
Maurice	1,500	-	-	-	0.275	-	1.525
Mauritanie	0,590	-	4.892	-	0.100	-	5.607
Mozambique	22,000	-	29.784	-	0.175	-	51.784
Namibie	2,000	-	--	5.800	0.200	-	7.900
Niger	18,000	6.000	-	17.100	0.100	1.250	19.525
Nigeria	11,000	-	3.000	6.000	0.175	-	17.100
Ouganda	20,000	-	-	2.450	0.200	-	29.175
RCA	2,000	-	-	38.000	-	0.250	2.450
RSA*	25,000	-	-	13.000	0.100	-	38.000
Rwanda	9,000	5.000	-	0.425	0.125	-	9.100
São Tomé	0,3000	-	-	30.525	0.525	1.000	0.425
Sénégal	19,000	4.000	-	5.000	0.100	-	30.525
Seychelles	-	5.000	0.906	3.300	0.100	-	3.400
Sierra Leone	0.500	-	-	8.900	0.900	-	5.506
Somalie	3.000	-	2.939	3.839	0.900	-	8.900
Soudan	-	-	-	6.075	0.075	-	3.839

Swaziland	6.000	-	-	14.100	0.100	-	6.075
Tanzanie	14.000	-	2.315	16.615	0.300	2.000	14.100
Tchad	6.000	16.000	2.576	6.000	0.100	-	16.615
Togo	4.000	5.000	--	-	1.075	3.000	6.676
Zaire	33.000	-	--	-	-	-	53.075
Zambie	5.000	-	--	-	0.250	-	10.000
Zimbabwe	5.000	-	--	-	-	-	5.250
AEPRP*	55.000	-	--	-	-	-	55.000
Prog. Region ale Afrique	72.910	-	-	-	-	-	72.910
Prog. rég. Afr .Austr./SAD CC	50.000	-	-	-	-	-	50.000
Action Civique*	-	-	-	-	-	4.000	4.000
Total (en millions de dollars)	560.500	74.000	83.731	56.100	10.175	26.000	810.506

Source : *Afrique-Etats-Unis*, N°5/90 du 15 mars 1990, P.3.

**TABLEAU N° IV : REPARTITION DE L'AIDE BILATERALE AMERICAINE A
L'AFRIQUE : Exercice 1995 (En millions de dollars)**

Angola	5.000
Bénin	16.614
Botswana	3.681
Burkina Faso	4.422
Burundi	15.772
Cameroun	2.417
Cap-vert	3.824
Centrafrique	4.042
Comores	0.833
Congo	2.470
Côte d'Ivoire	8.882
Djibouti	0.480
Erythrée	7.305
Ethiopie	37.930
Gabon	0.316
Gambie	9.125
Ghana	39.230
Guinée	24.877
Guinée-Bissau	6.376
Guinée-Equatoriale	0.264
Kenya	30.799
Lesotho	5.090
Libéria	-
Madagascar	31.042
Malawi	40.21
Mali	38.371
Maurice	0.247
Mauritanie	1.215
Mozambique	42.250
Namibie	13.084
Niger	20.672
Nigeria	30.997
Ouganda	37.370
Rwanda	19.414
RSA (1)	82.453
Sao-Tomé-Et- Principe	0.690
Sénégal	23.818
Seychelles	0.218
Sierra Leone	0.943
Somalie	12.000
Soudan	-
Swaziland	7.080
Tanzanie	34.148
Tchad	3.172
Togo	2.099
Zaire	-
Zambie	42.949
Zimbabwe	30.056
Afrique australe SADC	4.872
Prog. régional Afrique	71.155
Aide électorale	20.000
Réforme économique (EPRP)	30.000
REDSO (2)	
Af. de l'Est et du Centre	9.870
Af. de l'Ouest	7.71
Sous-total :	887.943

(1) Programmes réervés aux victimes de l'apartheid

(2) - Bureau des services de développement économique régional

Source : Afrique-Etats-Unis, N° 5/94, Mai 1994, P.1

**TABLEAU N° V : REPARTITION DE L'AIDE BILATERALE AMERICAINE A
L'AFRIQUE (1996) (en millions de dollars)**

	AIDE ECONOMIQUE				AIDE MILITAIRE		TOTAL
	Aide au développement	Des Vivres pour la paix		Fonds de soutien économique	Formation IMET	Vente matériel FMS	
		Titre I	Titre II				
Angola	-	-	-	-	10.000	-	10.000
Bénin	17.132	1.963	-	1.621	-	0.150	20.866
Botswana	0.366	10.823	-	3.363	-	0.475	4.204
Burkina Faso	1.015	-	-	1.548	-	-	13.386
Burundi	4.813	-	-	-	-	0.125	4.938
Cameroun	0.315	-	-	1.970	-	0.100	2.385
Cap-Vert	0.113	2.547	-	1.154	-	0.100	3.914
Comores	0.370	-	-	0.735	-	0.075	1.180
Congo	1.089	-	-	1.089	-	0.165	2.343
Côte d'Ivoire	0.229	-	-	1.823	-	0.160	2.212
Djibouti	0.100	4.060	-	-	-	0.150	0.250
Erythrée	9.624	32.353	-	1.215	-	0.250	15.149
Ethiopie	41.087	-	34.000	1.385	-	0.300	109.125
Gabon	0.050	2.088	-	3.053	-	-	3.103
Gambie	1.841	8.611	-	1.543	-	-	5.472
Ghana	45.294	-	-	2.783	-	0.250	56.938
Guinée	25.666	0.907	-	2.155	-	0.175	27.996
Guinée-Bissau	5.450	-	-	1.192	-	0.100	7.649
Guinée-Equat.	0.025	6.951	-	-	-	-	0.025
Kenya	31.620	-	-	2.777	-	0.350	41.698
Lesotho	0.172	3.174	-	2.641	-	0.075	2.888
Madagascar	31.277	-	-	1.256	-	0.100	35.807
Malawi	35.474	0.309	-	2.008	-	0.250	37.732
Mali	35.790	-	-	3.555	-	0.150	39.804
Maurice	0.120	-	-	-	-	-	0.120
Mauritanie	0.956	5.870	-	1.199	-	-	2.155
Mozambique	38.825	-	10.700	-	-	0.125	55.520
Namibie	9.935	-	-	2.631	-	0.250	12.816
Niger	28.315	-	-	2.979	-	0.300	31.594
Nigeria	26.827	3.731	-	-	-	-	26.827
Ouganda	45.666	-	-	1.499	-	0.200	51.096
RCA	2.902	-	-	1.850	-	0.125	4.877
RSA	131.878	-	-	-	-	0.500	132.378
Rwanda	5.451	-	-	-	-	-	5.541
São Tomé	0.405	-	-	0.901	-	0.075	1.381
Sénégal	29.103	-	-	2.739	-	0.600	32.442
Seychelles	0.180	-	-	-	-	0.060	0.240
Sierra Leone	0.749	-	-	-	-	0.120	0.869
Somalie	5.563	-	-	-	-	-	5.563
Swaziland	0.359	-	-	1.294	-	0.080	1.733
Tanzanie	42.632	-	-	2.175	-	0.175	44.982
Tchad	0.616	-	-	1.488	-	0.100	2.204
Togo	0.265	-	-	2.272	-	-	2.537
Zambie	38.425	-	-	1.304	-	0.150	39.879
Zimbabwe	23.388	-	-	1.823	-	0.250	25.461
Prog Afrique	42.540	-	-	-	-	-	42.540
Soutien démocratique	-	-	-	-	14.350	-	14.350
Comc	15.000	20.471	-	-	-	-	35.471
Afrique austr.	30.170	-	-	-	-	-	30.170
REDSO (1)-Est	0.813	-	-	-	-	-	0.813
REDSO-Ouest	17.319	-	-	-	-	-	17.319
Total	827.315	103.858	44.700	63.020	24.350	6.610	1069.853

Source: *Afrique-Etats-Unis*, N°5/95, mai 1995, , P.3.

* Les explications relatives à certains programmes sont incluses d-ans le texte pag-e 2.--19.525

B - Le discours et la pratique français

Nous examinerons succinctement les évolutions de la formulation de la conditionnalité démocratique de l'aide française (1) préalablement à l'évaluation de la pratique qui s'en est suivie (2).

1 - De l'énoncé à l'ineffectivité de la conditionnalité démocratique

L'énoncé de la conditionnalité démocratique de l'aide française au Cameroun sera perçu à travers le prisme des mesures annoncées à l'endroit de l'Afrique en général. En effet, l'histoire de la formulation officielle de la conditionnalité démocratique de l'aide française est intimement liée au discours de la Baule. De par ce discours, ainsi qu'il a été relevé ci-dessus, la France établissait une corrélation entre démocratie et développement et se prononçait pour l'abandon officiel des régimes non démocratiques.¹⁷⁶ La conséquence logique de cet abandon résidait dans l'établissement d'un lien entre l'aide au développement et les efforts accomplis - par les États africains - dans le domaine de la démocratie : *«Je conclurai, Mesdames et Messieurs, en disant que la France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté».*¹⁷⁷

Ces ardeurs des principes seront quelque peu tempérées par l'absence de fermeté de la part de la France. En effet, si le discours de la Baule pouvait être considéré comme un encouragement par les partisans et artisans de la démocratisation, le fait qu'il n'ait été suivi d'aucune mesure ferme de la part de la France a pu renforcer les forces de la résistance.¹⁷⁸ En plus, de nombreux observateurs avertis sont d'avis que le discours de Chaillot de 1991 se situe aux

¹⁷⁶ Ahmadou A., op. cit., p.43 et ss.

¹⁷⁷ Mitterrand F., in *La politique Etrangère de la France*, Mai - Juin 1990, op. cit., p.130.

¹⁷⁸ Mwayila Tshiyembe, « Résistances actuelles à la démocratisation en Afrique : Mystification et réalités » in *Afrique 2000*, N° 14, 1993, p.43.

antipodes du processus d'accélération de la démocratisation en Afrique.¹⁷⁹ La France voulait, semble-t-il, éviter tout simplement d'être devancé par l'histoire dans la mesure où on a eu l'impression que la Baule n'a été qu'un moyen habile pour les autorités françaises de récupérer en marche une évolution irréversible qui risquait de se faire au détriment de cette ancienne "puissance tutélaire".¹⁷⁹

Pourtant, l'actuel chef d'Etat français, alors Maire de Paris, après avoir déclaré le 24 février 1990 à Abidjan que le multipartisme est une erreur politique, une sorte de luxe que les pays africains n'ont pas les moyens de s'offrir¹⁸⁰, s'insurgera le 18 Juillet 1990 à Tunis devant les maires francophones contre la conditionnalité de l'aide : *«L'évolution de la vie politique intérieure de ces pays doit se faire à leur rythme et non dans la précipitation. Il ne faut pas qu'aux plans d'ajustement structurel imposés par les grands organismes internationaux viennent s'ajouter je ne sais quels plans d'ajustement démocratique que viendrait plaquer artificiellement des puissances étrangères»*.¹⁸¹ Cette vision de la réalité a, dans une certaine mesure, influencé les orientations du nouveau gouvernement de droite à partir de mars 1993. La conduite extérieure de la France devenant de plus en plus complexe. Aussi, dans une interview à Jeune Afrique, Michel Roussin, Ministre de la Coopération du gouvernement Balladur ne semblait pas très enthousiaste à l'idée de la conditionnalité démocratique de l'aide bilatérale à l'Afrique : *«Je souhaite m'organiser avec le budget qui m'est alloué sans changer radicalement une forme de coopération qui existe depuis trente ans(...) le Chef de l'Etat français a évoqué la nécessité de la démocratie dans son discours de la Baule : c'était à l'époque une bonne chose. Mais l'évolution de la situation en Afrique fait que même si l'on reste très attaché à*

¹⁷⁹ Garcin T., op. cit., p.22, Kamto M. L'urgence ..., op. cit., pp. 135-136; ...

¹⁷⁹ Ahmadou A., op. cit., p.65

¹⁸⁰ Gaillard Ph., «Chirac et l'Afrique » in Jeune Afrique N° 1792 du 11 au 17 mai 1995, p.17.

¹⁸¹ Ibid., p.18.

cette idée de démocratie, elle ne peut pas être une condition exclusive de la coopération (...). Il n' y aura donc pas de conditionnalité de l'aide. L'aide se négocie. Il ne suffit pas d'exiger pour obtenir».¹⁸²

Sous le gouvernement Balladur, la France entreprit de redynamiser ses modalités d'aide à l'Afrique en soutenant la dévaluation du Franc CFA et en conditionnant l'aide française à un accord avec le F.M.I., tout en s'abstenant de s'ériger en donneuse de leçon de démocratie.¹⁸³ Il en va aussi de l'encouragement de la construction méthodique de l'Etat de droit.¹⁸⁴ Cette stratégie semble n'avoir pas beaucoup évolué depuis l'avènement de Jacques Chirac à l'Élysée en Mai 1995 : « *La politique que je mène est celle que mène le gouvernement français depuis deux ans* »¹⁸⁵, affirmait le président Français à Yamoussoukro le 21 Juillet 1995. L'accession de la gauche au gouvernement n'a fondamentalement rien changé dans ce domaine.

En tout état de cause, depuis 1990, la France semble ne fournir aucune preuve convaincante de la conditionnalité démocratique de son aide au Cameroun.

2 - Essai d'évaluation

La France constitue le premier donateur d'APD au Cameroun.¹⁸⁶ En effet, pour un montant total d'APD de 626 millions de dollars US en 1992, 577 millions en 1993 et 265 millions de dollars US en 1994, la part française est passée

¹⁸² Cf. *Jeune Afrique*, N° 1699 du 29 Juillet 1993, p.16 (c'est nous qui soulignons)

¹⁸³ Roussin M., « Le langage de la vérité : une politique africaine » in *Défense Nationale*, Décembre 1995, pp. 84-85.

¹⁸⁴ *Coopération France Cameroun, Bulletin de la Mission Française de Coopération et d'action culturelle de Yaoundé*, 1995, pp. 36 et ss.

¹⁸⁵ Soudan F. « Avec Chirac en Afrique » in *Jeune Afrique*, N° 1803 du 27 Juillet au 2 Août 1995, p.15.

¹⁸⁶ Cf Tableau N° IX.

respectivement à 368 millions de dollars en 1992, 410 millions en 1993 puis 110 millions en 1994. Cette situation semble en partie justifiée par le fait que la France demeure le plus grand investisseur public étranger au Cameroun.¹⁸⁷

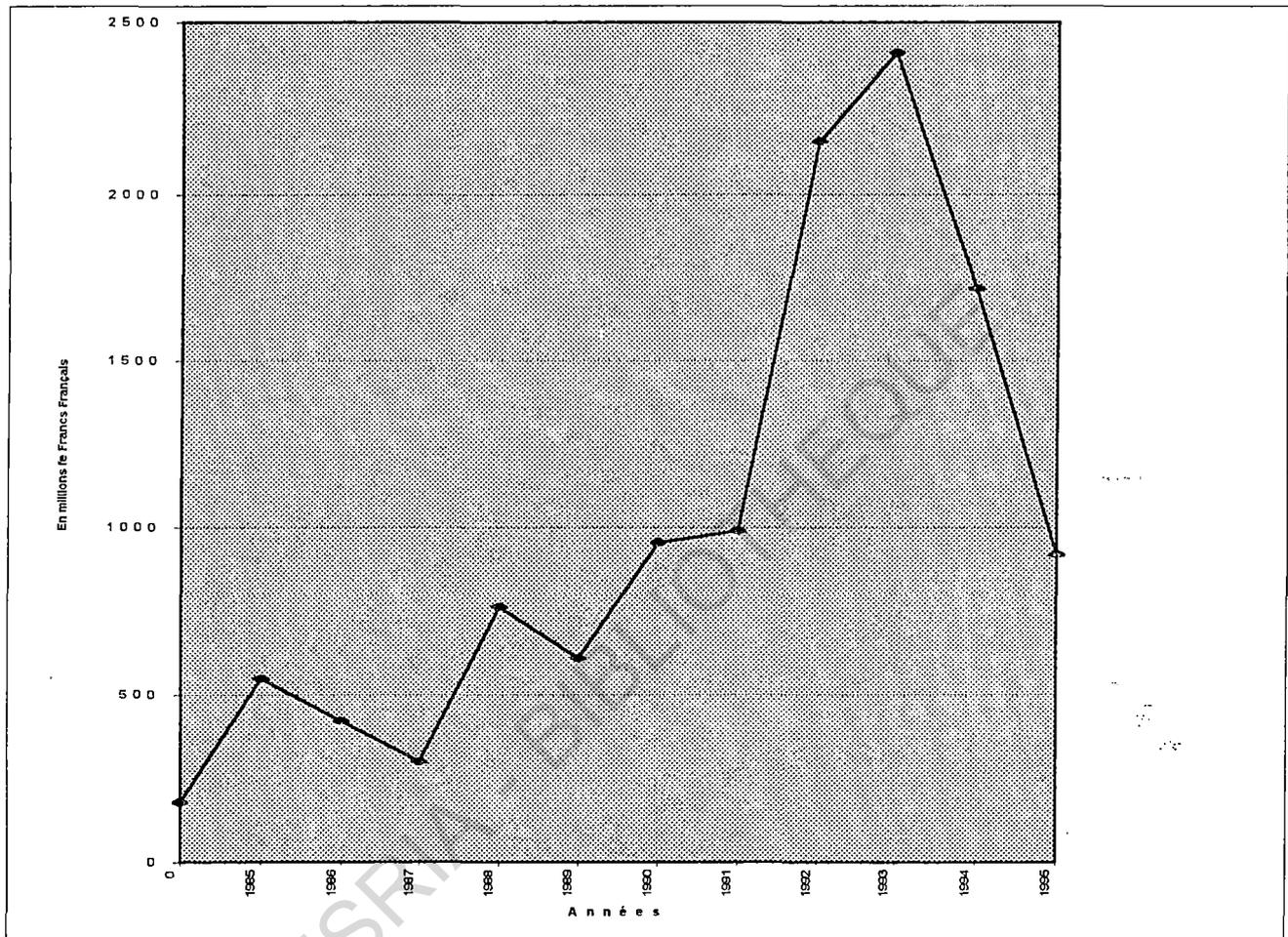
Par ailleurs, contrairement à l'aide publique américaine qui connaît une chute constante depuis 1990, l'aide publique française au Cameroun est en nette croissance de 1990 à 1993 avant l'amorce d'une régression à partir de 1994. Cette diminution semble avoir profité prioritairement au Sénégal, au Congo et, dans une moindre mesure à la Côte d'Ivoire, pays où les processus démocratiques ont été moins controversés qu'au Cameroun.¹⁸⁸ Pourtant avec une dotation de 1713, 108 millions de Francs Français en 1994, le Cameroun se situe au deuxième rang (précédé de la Côte d'Ivoire) des pays bénéficiaires de l'aide publique bilatérale française relevant du Ministère de la Coopération.¹⁸⁹ Dans tous les cas, cette diminution de l'aide française s'inscrit dans la tendance générale de l'APD (tous donateurs confondus) au Cameroun qui est à la baisse. Elle coïncide aussi avec la définition de nouvelles règles pour l'attribution de l'APD française par le gouvernement Balladur. Aussi, en dehors de la suspension des dotations de fonds portant sur les dépenses de fonctionnement, le gouvernement Balladur conditionna le versement de l'APD française à la conclusion d'un accord avec le F.M.I. Or en 1994, le Cameroun n'était pas à jour. Ce n'est qu'au 27 Septembre 1995 qu'intervenait le quatrième accord avec le F.M.I.

¹⁸⁷ Cf. Documents annexes N° II.

¹⁸⁸ Cf. Dossiers Noirs de la politique africaine de la France N° 7. France - Cameroun : Croisement dangereux !, Paris, L'Harmattan, 1996, p.38.

¹⁸⁹ Tableau N° VII. Or en 1986 - 87, par exemple, le Cameroun n'était que le dixième bénéficiaire de cette aide.

GRAPHIQUE N° II : Tendances de l'aide publique bilatérale française au Cameroun de 1985 à 1996 (en millions de Francs Français)



Source : Graphique réalisé à partir de données contenues dans : Rapport OCDE (de 1985 à 1992), Ministère de la Coopération, Rapport d'Activité 1994-95 (de 1993 - à 94) et La Lettre de la Rue Monsieur, N° 69, Mai/Juin 1996 (pour l'année 1995).

En dernière analyse, pour certains, l'APD française (qui fonctionne plutôt comme une « aide secrète au contre - développement ») poursuit plusieurs stratégies :

- le maintien d'un courant d'échanges fructueux ;
- le « bouclage » du triangle Elf - Biya - État français ;

- la poursuite du mécanisme des surfacturations;
- la gratification de quelques réalisations voyantes, dans leur village natal, d'influents personnalités camerounaises;
- la défense de la francophonie ¹⁹⁰ ...

En tout état de cause, quelle que soit sa finalité, l'APD française au Cameroun, tout comme dans le reste du « pré - carré » africain, permet à cette puissance du Nord de disposer d'une marge de manoeuvres non négligeable dans la conduite des processus socio - politiques du pays.

En dehors du levier de l'APD, les États - Unis et la France ont pu se déployer directement dans le processus de démocratisation camerounais.

¹⁹⁰ Dossiers Noirs ... op. ci., p.38.

TABLEAU N° VI : L'Aide Publique au Développement de la France accordée au Bénin, Cameroun, Sénégal et à la Côte d'Ivoire de 1961 à 1992 (en millions de francs courants)

<i>Années</i>	<i>BENIN</i>	<i>CAMEROUN</i>	<i>SENEGAL</i>	<i>COTE D'IVOIRE</i>
1961	59.00000	73.00000	99.00000	93.00000
1962	74.30000	111.9000	108.4000	124.2000
1963	99.50000	104.4000	102.5000	121.3000
1964	59.40000	91.60000	206.9000	127.2000
1965	63.40000	62.70000	158.9000	119.8000
1966	57.50000	90.60000	133.2000	92.10000
1967	44.60000	84.20000	143.6000	119.3000
1968	33.20000	87.60000	141.1000	143.6000
1969	31.40000	86.80000	148.3000	135.4000
1970	39.90000	95.50000	111.6000	138.2000
1971	52.90000	82.60000	112.8000	145.4000
1972	38.70000	130.4000	143.2000	127.7000
1973	46.60000	151.5000	156.5000	172.3000
1974	43.40000	154.8000	211.8000	180.0000
1975	43.30000	145.5000	233.5000	210.7000
1976	45.30000	185.2000	272.8000	304.5000
1977	50.90000	206.7000	268.7000	274.4000
1978	59.80000	222.7000	339.3000	231.9000
1979	80.70000	296.2000	346.0000	363.4000
1980	77.10000	400.3000	436.7000	464.6000
1981	108.6000	402.1000	724.2000	374.4000
1982	95.20000	623.4000	686.0000	548.7000
1983	104.8000	415.0000	752.5000	896.1000
1984	156.1000	593.7000	782.6000	683.1000
1985	128.0000	512.1000	819.7000	734.5000
1986	177.0000	454.5000	977.0000	625.0000
1987	143.6000	359.9000	926.4000	1102.000
1988	235.9000	763.0000	996.5000	969.6000
1989	533.8000	610.1000	1627.000	1253.800
1990	363.1000	935.3000	1254.200	2267.000
1991	473.2000	991.1000	1443.800	1746.600
1992	189.4000	2155.900	1213.000	2361.400

Source : de 1961 à 1985, Claude Freud, 25 ans de coopération en chiffres. De 1986 à 1992, OCDE.

TABLEAU N° VII : Aide Publique Bilatérale de la France aux pays relevant du Ministère de la coopération (en millions de francs).

	1993	1994
Angola	105.017	152.324
Bénin	258.029	313.144
Burkina Faso	678.511	551.409
Burundi	161.563	127.751
Cameroun	2410.562	1713.108
Cap-vert	36.931	27.647
Centrafrique	496.587	344.184
Comores	109.226	74.585
Congo	542.809	1261.324
Côte d' Ivoire	3312.453	3607.329
Djibouti	251.768	303.456
Gabon	493.936	834.317
Gambie	30.219	14.286
Guinée	488.018	308.408
Guinée-Bissau	32.487	38.930
Guinée-Equatoriale	49.931	33.970
Haïti	93.518	82.971
Madagascar	675.020	512.430
Mali	453.921	503.757
Maurice	99.784	41.738
Mauritanie	613.181	367.783
Mozambique	297.014	184.525
Namibie	34.850	41.738
Niger	491.392	755.483
Petites Antilles	59.668	68.303
Rwanda	171.676	134.715
Sao-Tomé-Et- Principe	45.782	58.747
Sénégal	1095.149	1558.794
Seychelles	17.103	16.999
Tchad	502.410	363.678
Togo	251.549	202.872
Zaire	93.175	68.158
Non Ventilé	903.454	787.347
Total	15351.693	15613.400

Source : Ministère de l' Economie et des Finances, Direction du Trésor (cité par: Ministère de la Coopération, Rapport d' activité 1994-1995, P.13).

TABLEAU N° VIII : Assistance technique française. Effectifs tous statuts (y compris coopérants du service national) en mars 1995

ETATS	Enseignants	Non enseignants	Total
Angola	10	4	14
Bénin	20	39	59
Burkina Faso	94	75	169
Burundi	17	18	35
Cambodge	1	9	10
Cameroun	150	97	247
Cap-vert	4	8	12
Centrafrique	95	89	184
Comores	30	32	62
Congo	40	49	89
Côte d' Ivoire	508	95	603
Djibouti	181	84	265
Gabon	268	93	361
Gambie	5	2	7
Guinée	31	45	76
Guinée-Bissao	6	14	20
Guinée-Equatoriale	10	18	28
Haïti	3	8	11
Ile Maurice	20	7	27
Madagascar	148	82	230
Mali	82	57	139
Mauritanie	96	60	156
Mozambique	3	9	12
Namibie	10	10	20
Niger	84	69	153
Petites Antilles	9	25	34
Sao-Tomé-Et- Principe	4	8	12
Sénégal	327	133	460
Seychelles	9	7	16
Tchad	46	76	122
Togo	2	2	4
Total	2313	1324	3637

Source :Ministère de la coopération, Rapport d'activité 1994-1995, P. 22.

TABLEAU N° IX : Principaux donateurs de l' APD au Cameroun
(en millions de \$ US).

<i>1992</i>		<i>1993</i>		<i>1994</i>	
<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>
1. France	368	1. France	410	1. France	110
2. CCE	111	2. CEE	72	2. IDA	53
3. Allemagne	35	3. Allemagne	26	3. CEE	38
4. Espagne	23	4. USA	19	4. Allemagne	20
5. Canada	19	5. Canada	11	5. Canada	12
6. USA	18	6. PNUD	6	6. USA	5
7. Autres	52	7. Autres	33	7. Autres	27
TOTAL	626	TOTAL	577	TOTAL	265

Source: PNUD, Rapport 1994 sur la coopération pour le développement au Cameroun ,sept.
1995, P. 52.

Paragraphe II : L'implication directe des deux puissances porteuse d'approches différentes

Autant les faits en notre possession attestent d'une certaine congruence entre l'action de l'Etat et celle des acteurs privés pour le cas américain (A), autant l'action française en faveur du changement démocratique au Cameroun semble ambiguë (B).

A - L'engagement américain en faveur du changement démocratique au Cameroun : la congruence entre l'action officielle et l'activisme des acteurs privés

La promotion de la démocratie constitue l'un des principaux piliers de la politique africaine des États - Unis .¹⁹¹ Aussi, la première puissance du monde utilise - t - elle simultanément ses ressources officielles et privées pour infléchir le cours des événements en Afrique. Au Cameroun, la pression permanente du gouvernement américain en faveur de l'enracinement d'un État de droit démocratique au Cameroun est allée de pair avec l'engagement et le déploiement des acteurs non officiels.

1 - Le caractère non équivoque de l'engagement du gouvernement américain.

Trois faits majeurs sont révélateurs de l'engagement du gouvernement des États-Unis en faveur du changement démocratique au Cameroun: les communiqués de presse et/ou les Déclarations du Département d'Etat ou de l'Ambassade des États-Unis à Yaoundé sur le processus de démocratisation camerounais, les rapports annuels du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun, et enfin l'institution d'un Fonds pour la Démocratie et les droits de l'homme à l'Ambassade des États-Unis au Cameroun.

a. Les communiqués de Presse et/ou les Déclarations du Département d'Etat ou de l'Ambassade sur le processus de démocratisation camerounais apparaissent comme l'un des leviers par excellence de la pression américaine sur le pouvoir, en même temps qu'ils constituent un soutien psychologique indéniable

¹⁹¹ Lire , entre autres, le Discours de M. Warren Christopher à l'Université de Witwatersrand de Johannesburg en Afrique du Sud, le 15 Octobre 1996 in Documents de l'Ambassade des Etats - Unis à Yaoundé.

aux organisations partisans oppositionnelles et/ou de la « société civile ». Dans l'espace-temps qui fonde la limite chronologique de notre travail, les États-Unis ont eu à recourir à trois reprises à la stratégie du communiqué de Presse:

- La Déclaration, en date du 13 Novembre 1992 de M. Richard Boucher, porte-parole du Département d'Etat, sur la situation des droits de l'homme au Cameroun;

- Le Communiqué de Presse du Service d'information de l'Ambassade des États-Unis à Yaoundé du 22 Novembre 1994 sur les droits de l'homme et le processus de démocratisation au Cameroun.

- et le Communiqué en date du 31 Août 1995, du porte-parole du Département d'Etat, M. Nicolas Burns sur l'intimidation de la presse indépendante par le gouvernement camerounais.

Faisant suite à la proclamation des résultats des élections présidentielles du 11 Octobre 1992, et à la décision du pouvoir de décréter l'état d'urgence dans la province du Nord-Ouest, la Déclaration du 13 Novembre 1992 critique, non sans véhémence, le recours à l'intimidation de la part du gouvernement camerounais suite aux « élections présidentielles du 11 Octobre entachées de sérieuses irrégularités ».¹⁹² Ladite Déclaration ne s'empêche non plus de déterminer la conduite à suivre: « ... le Gouvernement du Cameroun doit immédiatement lever l'état d'urgence dans la province du Nord-Ouest, comme signe que la réconciliation, et non la punition, est maintenant à l'ordre du jour ».¹⁹³

Quant au Communiqué de presse du 22 Novembre 1994 dont la quintessence et la réaction camerounaise ont judicieusement été examinées dans

¹⁹² cf. Documents Annexes N° I.

¹⁹³ Ibid.

une étude non lointaine,¹⁹⁴ il intimait l'ordre au pouvoir de Yaoundé de mettre en chantier un processus transparent conduisant, non seulement à la séparation des pouvoirs et à la décentralisation, mais aussi à l'élimination de la censure des médias et de mettre fin au harcèlement et à la détention des journalistes.¹⁹⁵

Enfin, celui du 31 Août 1995 reprend, en quelque sorte, l'argumentaire du précédent sur la nécessité de la libéralisation de la presse tout en exhortant le pouvoir à promouvoir la démocratie: « *Le gouvernement des États-Unis exhorte le gouvernement du Cameroun à abandonner des pratiques qui limitent la liberté d'expression, et d'adopter des mécanismes administratifs qui édifieront la confiance générale dans l'attachement du gouvernement camerounais à la démocratie* ». ¹⁹⁶

Ces prises manifestes de position constituent une pression que les organes du gouvernement américain exercent sur le pouvoir central camerounais. Cette stratégie visant à affaiblir le pouvoir va de pair avec la Publication des rapports annuels sur l'état des droits de l'homme au Cameroun.

b. Préparé par l'Ambassade et le Département d'Etat,¹⁹⁷ le rapport annuel sur les droits de l'homme au Cameroun est la résultante d'une décision du congrès en 1974 qui avait demandé au Département d'Etat de produire un rapport annuel en la matière sur chaque pays dans le monde. Longtemps resté sans échos et sacrifié à l'autel de la « real politik », ¹⁹⁸ le contenu de ces rapports a désormais un impact sur la politique étrangère des États-Unis depuis la fin de la guerre froide.

¹⁹⁴ Ebolo M-D, « Nationalisme gouvernemental... » op. cit. p. 49

¹⁹⁵ Documents Annexes N° I.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Lire le Discours de l'Ambassadeur des États-Unis au Cameroun, Mme Isom, le 15 Mars 1994, à l'ouverture d'un Séminaire à Mbalmayo sur les droits de l'homme in Afrique-Etats-Unis, N°-4/94, Avril 1994, P III.

¹⁹⁸ Ibid.

Des quatre rapports (1993, 1994, 1995, 1996) que nous avons pu obtenir des services d'information de l'Ambassade des États-Unis à Yaoundé, il apparaît clairement une perception négative du processus de démocratisation camerounais. En guise d'introduction à tous ces rapports apparaît une phrase identique: « République multipartite seulement de nom, le Cameroun continue à être gouverné en réalité par le Président BIYA et son cercle de conseillers, issus principalement de son groupe ethnique et son parti, le Rassemblement Démocratique du peuple camerounais (RDPC) »¹⁹⁹ Présentés généralement en six sections portant respectivement sur le respect de l'intégrité de la personne, le respect des libertés civiles, le respect des droits politiques, l'attitude du gouvernement à l'égard de l'enquête internationale, la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la langue ou la situation sociale et les droits des travailleurs, ces rapports dissèquent, de façon assez critique, la situation des droits de l'homme au Cameroun. A ce titre, ils servent de baromètre de l'évolution de la situation socio-politique du pays auprès des officiels et des lobbies privés. Leurs appréciations ont inévitablement un impact sur les relations entre les deux partenaires, mais aussi sur l'image de marque du pouvoir à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est la raison pour laquelle, ainsi que nous le verrons au Chapitre I^{er} de la deuxième partie, le gouvernement camerounais a jugé opportun d'apporter des clarifications face aux accusations (de violation de ces droits) contenues dans le Rapport de l'exercice 1995.

c. Parallèlement à ces actions visant à infléchir la position du pouvoir, existe un Fonds pour la Démocratie et les droits de l'homme destiné à soutenir la « société civile » et les institutions démocratiques.²⁰⁰ Chaque année, en effet,

¹⁹⁹ cf. Rapports 1994, 1995 et 1996 du Département d'Etat sur l'état des droits de l'homme au Cameroun.

²⁰⁰ cf. Fonds pour la Démocratie et les Droits de l'homme, Documents de l'Ambassade des Etats-Unis à Yaoundé, 1996.

l'Ambassade des États-Unis au Cameroun accorde des subventions à des Organisations Non Gouvernementales (ONG) camerounaises, pour soutenir la mise en place d'institutions démocratiques, la promotion du pluralisme politique, la protection et la défense des droits de l'homme. Le montant de la subvention demandée ne doit pas excéder 25.000 dollars US. Ainsi, parmi les projets qui ont déjà été financés figurent: l'organisation d'un séminaire de formation des journalistes, un projet de production de brochures sur les droits de la femme, une étude portant sur les conflits ethniques dans la province de l'Extrême-Nord, un projet d'éducation civique sur les affaires municipales intéressant les femmes et l'achat de documents en faveur d'une clinique juridique.²⁰¹ Supervisé par un coordinateur, le Fonds pour la démocratie et les droits de l'homme est directement placé sous l'autorité de l'Ambassadeur, véritable chef d'orchestre. Ce qui dénote de l'importance accordée par son pays, à l'émancipation de la société civile, passage obligé de l'enracinement de l'Etat de droit démocratique.

En plus de toutes ces actions, il y'a lieu de mentionner, entre autres, l'action de l'Ambassadeur américain d'alors, Mme Francès Cook qui, non seulement « *condamnait les violations des droits de l'homme au Cameroun pendant les années 1990-1992* »²⁰², mais aussi prenait part aux activités de certains grands partis politiques de l'opposition, notamment du Social Démocratique Front (SDF) de Ni John Fru Ndi.²⁰³ De même, le rôle transnational d'un médium tel la voix de l'Amérique,- qui fait partie intégrante de l'Agence Américaine d'Information et des relations culturelles (USIA)-, dans la promotion des principes démocratiques et du libre marché mérite d'être relevé.²⁰⁴ Il en est de même des émissions de sensibilisation permanente des services de l'U.S.I.A. de

²⁰¹ Ibid.

²⁰² Mehler A, Inédit op. cit. p. 31.

²⁰³ Eboho M.D « Nationalisme... », op. cit. p.48.

²⁰⁴ Afrique - Etats-Unis, Vol. 1, N°3, Août 1996, p. 20.

Yaoundé à travers l'organisation des conférences et débats au Centre Culturel Américain, la diffusion de documents et informations sur la fiabilité et la nécessité du régime démocratie dans un pays comme le Cameroun.

Cet enthousiasme des milieux officiels en faveur de la démocratie est partagé par les acteurs privés.

2. La poussée congruente des acteurs privés: le cas du NDI

Principal bastion du « Monde libre », la société américaine a secrété des acteurs sociaux - collectifs et individuels- qui, avec ou sans l'aval du pouvoir, se donnent pour mission de promouvoir l'enracinement des valeurs libérales dans le monde. En effet, ainsi qu'il ressort de l'analyse des différentes livraisons de la Revue Afrique - États-Unis depuis 1989, des personnalités privées du monde des Affaires, de l'intelligentsia... ont constamment pris position en faveur de la démocratie au Cameroun. Parmi les organisations non gouvernementales les plus actives en la matière en Afrique, mentionnons d'abord le Centre Carter. Créé par Jimmy Carter en 1982, celui-ci a encadré plusieurs processus électoraux et organisé des formations au profit des O.N.G. locales en Afrique.²⁰⁵ Ensuite, l'African American Institute (AAI), qui a envoyé des observateurs électoraux au Cameroun, en République Centrafricaine, au Ghana, en Guinée, en Namibie, au Niger, au Rwanda et au Togo,²⁰⁶ et bien entendu le NDI dont il est largement question ici.

Créé en 1983, le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) a pour mission de promouvoir, maintenir et renforcer les institution

²⁰⁵ Mbok E. , « L'african Governance Program du centre Carter: une ONG Atypique en Afrique » in Politique Africaine, N°58, Juin 1995, pp. 175-177.

²⁰⁶ Afrique États-Unis, N° 6/93, du 7 Mai 1993, p. 5.

démocratiques dans les nouvelles démocraties et celles naissantes.²⁰⁷ Le NDI a mis en oeuvre des programmes de réformes démocratiques dans plus de 50 Pays s'articulant sur: l'encadrement des partis politiques, le processus électoral, la formation en matière des lois, les relations entre la population civile et les militaires et l'éducation civique.²⁰⁸

Lors de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, une délégation du NDI composée de 19 membres a effectué une mission d'observation au Cameroun. Au terme du processus électoral, le NDI présenta deux rapports respectivement le 14 Octobre 1992 (Déclaration post-électorale préliminaire) et le 28 octobre 1992 (Rapport provisoire). Présenté à Yaoundé, le premier document relevait aussi bien les aspects positifs que négatifs inhérents au déroulement de cet important scrutin.²⁰⁹

En revanche, le second document, publié, après la proclamation le 23 Octobre par la Cour Suprême de la victoire du Président Biya, à Washington DC critiquait assez sévèrement, à l'instar des prises de position de l'Ambassadeur Américain de l'époque, les conditions d'organisation et le déroulement effectif de la consultation. Dans ce rapport on lit que « *Le NDI a obtenu des preuves irréfutables et tangibles qu'avant le scrutin, les hauts responsables de l'Administration ont été informés que leurs compétences devraient être appréciées en fonction du nombre des voix obtenues par le candidat-président Biya dans les territoires relevant de leur compétence juridictionnelle respective. Consigne leur avait été donné de tâcher d'obtenir un score de 60% par tous les moyens possibles* ». On peut légitimement se poser la question de savoir, si telles

²⁰⁷ cf. Documents de l'Ambassade des Etats-unis à Yaoundé; Les droits de l'homme au Cameroun. Livre Blanc publié par le gouvernement de la République du Cameroun, Yaoundé, Imprimerie Nationale, 1994, p. 244.

²⁰⁸ Livre Blanc ... Ibid. pp. 244-245

²⁰⁹ Ibid, pp. 245-248

étaient les instructions du pouvoir, pourquoi le candidat-président n'a finalement obtenu qu'un score aussi modeste (40% environ des suffrages exprimés), largement en deçà du pourcentage donné par le NDI ?

Par ailleurs, ce rapport insistait, non sans remettre en cause la validité du résultat, sur la gravité des irrégularités et le caractère massif des fraudes orchestrées au profit du candidat Paul Biya : *« ...le NDI retient que les nombreuses irrégularités ayant émaillé la période pré-electorale, le jour du scrutin et le dépouillement remettent sérieusement en question, aux yeux de tout observateur honnête, la validité du résultat final. Ce ne serait pas une exagération de dire que le système électoral en place était voué à l'échec. Tandis que les irrégularités constatées sont imputables à plusieurs partis, la plus grande part de responsabilité dans l'échec du processus repose sur le Gouvernement et le Président BIYA ».*²¹⁰

Ces rapports qui ont fait l'écho des médias étrangers crédibles (VOA, BBC, RFI,...) furent ainsi que nous le verrons, largement contestés par le pouvoir de Yaoundé. Pourtant, ils ont eu un impact sérieux dans la perception que la société américaine et la communauté internationale auront par la suite du pouvoir camerounais. Les Orientations du Département d'Etat à l'endroit du Cameroun en furent marquées.²¹¹

Autant la pression américaine en faveur du changement démocratique au Cameroun apparaît avec plus de netteté, autant, il semble difficile de spécifier l'action française.

²¹⁰ Livre Blanc ... Ibid. pp. 244-245

²¹¹ Lire « Un entretien avec Achille Mbembe, « Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique » n Afrique 2000, N° 12, Janvier , Mars 1993, p. 60

B. L'ambiguïté de l'action française en faveur de la démocratisation du système politique camerounais.

Plus d'un observateur averti reste convaincu que « *l'illustration française de la démocratie est à géométrie variable ou à éclipse* »²¹² dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ainsi, en application des préceptes de la Baule, des sanctions financières furent prises (par la France) contre le Togo et la Mauritanie.²¹³ Tout comme le Togo et le Zaïre ont vu leur coopération militaire avec la France suspendue (pour un temps), pour qu'on ne dise pas « *qu'on aide les dictateurs contre leurs peuples* ». ²¹⁴ Au même moment, la France n'a pas pris des mesures analogues à l'endroit du Cameroun, de la Côte Ivoire et du Gabon, pays considérés par Achille Mbembe comme faisant partie du cercle restreint de « *l'Afrique utile* »²¹⁵ et bénéficiant d'un traitement de faveur de la part de la France.

L'attitude de la France vis-à-vis du processus de démocratisation camerounais est ambiguë. Cette ambiguïté procède non seulement du double langage des autorités et personnalités françaises, mais aussi d'une certaine absence de consensus de fait - contrairement à la stratégie américaine - entre les acteurs sociaux et politiques français sur la position à adopter face aux processus politiques camerounais.

- A l'instar de la plupart des pays du « champ », la politique française au Cameroun consisterait à tout faire pour que le contrôle de ce pays ne lui échappe pas, ou du moins que l'influence la plus grande reste la sienne.²¹⁶ Au sommet de la Baule, le président français, François Mitterrand avait manifesté son soutien

²¹² Garcin T., « Les européens et ... » op. cit. p. 22

²¹³ Ahmadou A., Mémoire op. cit. p. 58

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ Mbembe A., « Pouvoir et économie politique en Afrique contemporaine: Une réflexion » in *Afrique 2000*, N° 8, 1992, p. 55.

²¹⁶ Moukoko Priso, op. cit. p. 116

aux processus de démocratisation naissants dans les pays africains de façon assez claire. Mais, un an après, à l'occasion du sommet de Chaillot, l'on notait un revirement de la pensée de François Mitterrand. En demandant à chaque pays de choisir en toute indépendance son rythme et ses modalités du processus démocratique, Chaillot tentait de remettre aux dirigeants africains ce qu'on avait voulu leur retirer à la Baule.²¹⁷ A en croire le Professeur Maurice Kamto, le sommet de Chaillot a gravement compromis la dynamique enclenchée par le Sommet de la Baule à l'occasion duquel la France colonialiste et paternaliste semble l'avoir emportée sur la France des libertés et des droits de l'homme.²¹⁸ Par conséquent, nonobstant l'impulsion donnée à la Baule, le principe fondamental du soutien au régime en place reste très fort²¹⁹. Ce double langage de la plus haute autorité publique française a joué à la faveur du pouvoir de Yaoundé dont le « leader » n'a pas manqué de se muer en « meilleur élève » de la démocratisation mitterrandienne.²²⁰

Déjà le 11 Mars 1991, - deux jours après la proclamation officielle des résultats des élections législatives du 1^{er} Mars -, le porte-parole adjoint du Ministère des Affaires Étrangères, M. Maurice Gourdault- Montagne, se réjouissait du bon déroulement de cette consultation tout en exprimant le soutien de la France: « *Le Cameroun, à l'initiative du Président Biya, s'est engagé dans un processus démocratique qui a le soutien de la France* ». ²²¹ De même, aux

²¹⁷ Tabi Akono F. op. cit., pp. 344-345.

²¹⁸ Kamto M., *L'urgence de la pensée*, op. cit. p. 135

²¹⁹ Touraine M., *La représentation de l'adversaire dans la politique extérieure française*, contribution présentée au quatrième congrès de l'Association française de Science politique, du 23 au 26 Septembre 1992, Table Ronde N° 5, p. 10

²²⁰ Lire Entretien du Président à la presse française sur le perron de l'Élysée le 03 Avril 1991 in *Cameroon Tribune*, N° 4860 du Jeudi 4 Avril 1991, p. 3.

²²¹ Ngniman Z., op. cit, p. 210

lendemain des présidentielles du 11 Octobre 1995, la France fut le seul pays occidental à reconnaître officiellement la victoire du Président Paul Biya.²²²

- L'autre facette de l'ambiguïté française réside dans l'absence de consensus de fait parmi la panoplie d'acteurs sociaux et politiques français sur l'attitude à adopter vis-à-vis du Cameroun. En effet, au paroxysme du bouillonnement populaire au Cameroun, la presse française en général, et Radio France Internationale, en particulier, ne montraient guère de bonnes dispositions à l'endroit du régime Biya et semblaient manifester de la sympathie pour l'opposition camerounaise.²²³

A l'inverse, les milieux diplomatiques français se voulaient généralement rassurants pour le pouvoir de Yaoundé, allant jusqu'à expliquer que les positions de la Presse ne dictaient pas la politique française à l'endroit du Cameroun.²²⁴ L'équivoque ne semblait pour autant pas levée dans la mesure où on a noté, dans les milieux de décision français, une contradiction entre ceux favorables à Paul Biya, et ceux qui affichaient leur sympathie à l'endroit des militants de la conférence Nationale. Dans le premier camp, les observateurs rangeaient le conseiller de François Mitterrand pour les Affaires africaines, Jean-Christophe Mitterrand, et l'Ambassadeur de France à Yaoundé, Yvon Omnès. Dans le second camp, se trouvaient des africanistes du Quai d'Orsay, mais surtout, Michel Rocard qui, semble-t-il, animait une cellule des conférences Nationales.²²⁵

Par ailleurs, entre le mois de septembre 1991 et la veille des présidentielles d'octobre 1992, de hautes personnalités françaises²²⁶ avaient

²²² Dossiers Noirs de la politique africaine de la France, N° 7 op. cit. p. 51

²²³ Ngniman, p. 214 p. 223 et ss.

²²⁴ Ibid, p. 214; *Africa International* N° 260, Avril 1993, P. 14

²²⁵ Ngniman, Ibid.

²²⁶ Il s'agit de MM. Michel Aurillac, Charles Pasqua, Valéry Giscard d'Estaing, Guy Penne, Rossard, Mme Cresson, le Grand Maître d'orient de France, ...

effectué des visites au Cameroun et « ne sont pas privés d'intervenir dans le débat interne du pays »²²⁷. Au cours d'un voyage au Cameroun en 1991, M. Michel Aurillac, ancien Ministre français de la coopération, a, à l'issue d'une audience avec le président Biya, déclaré, dans un entretien avec la presse nationale, que son interlocuteur lui « a donné l'impression de vouloir franchement jouer le jeu de la démocratie ».²²⁸ Aux journalistes qui lui demandent de donner son avis sur le mode de transition démocratique le mieux adapté au Cameroun, celui-ci répondra: « Il n'y a pas de recette qui soit certaine. Mais je crois que si un pays peut arriver directement à la solution électorale; c'est la solution la plus sûre, la moins contestable. Les conférences dites souveraines qui se sont réunies au Bénin, au Congo, qui vont peut-être se réunir au Zaïre demain, présentent beaucoup d'inconvénients, parce qu'on ne sait jamais qui représente quoi. Puisque nul n'a la sanction de l'élection... ».²²⁹ Charles Pasqua, Valéry Giscard d'Estaing et Guy Penne soutiendront, chacun à sa manière, la logique électorale défendue par le pouvoir en place. Pis encore, certains ne cachaient pas leur satisfaction, - et partant le soutien de la France-, par rapport au processus de démocratisation camerounais! « Nous sommes très satisfaits de ce qui se passe aujourd'hui au Cameroun »²³⁰ devait déclarer M. Jeanny Loreoux, chef d'une délégation de Parlementaires français en visite au Cameroun. Tout récemment encore, le nouvel Ambassadeur de la France au Cameroun S.E. Philippe Selz soutenait que « la France est évidemment désireuse d'accompagner le Cameroun sur cette voie prometteuse, qui est la

²²⁷ Kalfèche J. M., « Les ressorts du système Biya » in Le Messager., N° 371 du 30 Mai 1994, P. 4.

²²⁸ Cameroun Tribune, N° 4986, Dimanche 6 et Lundi 7 Octobre 1991, p. 3.

²²⁹ Ibid.

²³⁰ Ngniman Z. op. cit. p. 221

seule porteuse de progrès économique et social ». ²³¹ Entre-temps, ce dernier avait effectué une tournée à travers le pays rencontrant aussi bien les « leaders » et partisans de l'opposition que ceux du régime en place. ²³²

Cette attitude ambivalente du partenaire français semble justifiée par le fait que ce pays mènerait sur le terrain camerounais un combat pour la défense d'une « certaine civilisation » face aux appétits des Américains, Britanniques, Allemands. ²³³ Le réalisme qui en résulte s'identifie parfois au conservatisme. ²³⁴ Tant et si bien qu'en dehors, voire au-delà de la promotion de la démocratie libérale, l'intérêt national semble avoir servi de fondement à l'implication de ces puissances du Nord dans le processus de démocratisation Camerounais.

²³¹ Cameroon Tribune, N° 6091 du Vendredi 3 MAI 1996? P. 9.

²³² Ibid.

²³³ Ngniman Z. op. cit. p. 224; Ahounou B. et Zamen Nyola, « Prè-carré Washington-Paris: qui choisir? » in Africa International, N° 260, op. cit. pp. 12-14

²³⁴ Touraine M. op. cit. p. 10.

CHAPITRE II: L'INTERET NATIONAL, FONDEMENT DE L'IMPLICATION AMERICAINE ET FRANÇAISE DANS LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION CAMEROUNAIS.

L'obsession des Etats-Unis et de la France à vouloir influencer le cours de la dynamique démocratique camerounaise amène l'observateur à se demander si un tel engagement ne s'inscrit pas dans le registre du calcul égoïste dont la finalité serait la promotion et/ou la préservation de l'intérêt national de ces puissances. Pour le politologue français Marce Merle, la recherche des intérêts constitue l'un des principaux ressorts de l'activité des hommes pris individuellement, des classes sociales, des groupements professionnels ainsi que des Etats ou groupes d'Etats.²³⁵ Il n'est, par conséquent, pas exclu que l'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation africains tende prioritairement à sauvegarder un intérêt national. Qui plus est, Maurice Duverger reconnaît que « *L'idéalisme occidental n'est souvent qu'un moyen de dissimuler la défense des intérêts matériels très précis* ». ²³⁶

D'autres éminents spécialistes, à l'instar de Hans Morgenthau, vont plus loin en affirmant que seul l'intérêt national, défini en terme de puissance, constitue le levain de la politique internationale.²³⁷

Pourtant, le concept d'intérêt ne se laisse pas facilement cerner dans sa complexité et ses contradictions. Recouvrant des contraintes fluctuantes, diversement apprécié par les opinions et les majorités du moment, il ne s'en impose pas moins comme une donnée prioritaire dans la formulation de la

²³⁵ Merle M, *Sociologie des Relations Internationales*, op. cit, p. 219.

²³⁶ Fuverger M, *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1964, p. 127.

²³⁷ Lire Morgenthau H, *Politics Among Nations. The struggle for power and peace*, New York, Alfred A. Knoff, 1985, 688 p.

politique étrangère de tout Etat.²³⁸ Le Dictionnaire de la Terminologie du Droit international définit l'intérêt comme un «*Terme désignant ce qui affecte matériellement ou moralement une personne physique ou juridique, l'avantage matériel ou moral que présente pour elle une action ou abstention, le maintien ou le changement d'une situation*». ²³⁹ Par conséquent, l'intérêt national serait l'ensemble des avantages matériels et/ou immatériels qui importent à un Etat dans le déploiement de son action au sein ou en dehors de ses frontières. L'intérêt scientifique de ce chapitre réside en la démonstration de l'existence d'un fondement rationaliste de l'action américaine et française au Cameroun. Aussi, afin de mieux appréhender les desseins de ces puissances dans le processus de démocratisation camerounais (Section II), il est apparu nécessaire de procéder à une dissection de la consistance de leurs intérêts respectifs dans ce pays (Section Ière).

SECTION I^{ÈRE}: CONSIDERATIONS SUR LA CONSISTANCE DES INTERETS AMERICAINS ET FRANÇAIS AU CAMEROUN.

L'analyse des faits fait apparaître un décalage considérable entre la consistance des intérêts des deux puissances dans cette «Afrique en miniature». Autant l'on y relève une certaine marginalité des intérêts américains (Paragraphe Ier), autant ceux de la France sont d'une importance non négligeable (Paragraphe II).

²³⁸ Bonnefous M, «Les intérêts nationaux: quelques repères» in Défense Nationale, Janvier 1991, p. 141.

²³⁹ cf. Dictionnaire de la Terminologie du Droit international, op. cit. p. 342.

Paragraphe I^{er} : Le caractère marginal des intérêts américains au Cameroun.

Il est indéniable que depuis la «mise en chantier» intensive des processus de démocratisation en Afrique, le Cameroun fait partie des pays dont les relations avec les États-Unis sont émaillées de tension.²⁴⁰ Au-delà du soutien à l'instauration d'un Etat de droit démocratique libéral, l'on pourrait légitimement poser la question de savoir quels sont les intérêts objectifs qui fondent cet acharnement sur le Cameroun? Mais, une lecture scientifique de la réalité laisse apparaître à la fois la non consistance des intérêts politico- stratégiques (A) et la marginalité relative des intérêts économiques et culturels américains au Cameroun.

A - La non consistance des intérêts politico-stratégiques

Les intérêts politico-stratégiques sont considérés comme vitaux dans la mesure où leur négligence compromettrait la sécurité de la nation, voire son existence en tant qu'entité souveraine.²⁴¹ En Afrique, les intérêts stratégiques américains comportent deux aspects principaux: la stratégie mondiale et les activités militaires.²⁴² Pour le moment, il est honnête de reconnaître que le rôle du Cameroun dans la stratégie mondiale des Etats-Unis est très infime, lorsqu'il n'avoisine pas le néant.

²⁴⁰ Lire l'Interview de M. George Mose à Jeune Afrique, N° 1711 du 21 au 27 Octobre 1993, p. 25.

²⁴¹ Bonnefous M, op. cit. p. 142

²⁴² Kemp G, «des intérêts stratégiques et les options militaires des Etats-Unis en Afrique subsaharienne» in Whitaker J.S., Les Etats-Unis et l'Afrique: les intérêts en jeu, Paris, Karthala, 1981, PP. 101 - 102.

En revanche en ce qui concerne les activités militaires au sens large, l'on doit signaler l'existence d'une assistance militaire américaine au Cameroun dans le cadre de deux programmes distincts:

- L'International Military Education and training (IMET) dans le cadre duquel des dotations de 0,275 million de dollars et de 0,100 million de dollars furent allouées au Cameroun respectivement pour les exercices 1991 et 1996.²⁴³

- La formation des personnels cadres de l'armée et l'équipement des Forces armées camerounaises pour lesquels aucun chiffre n'est donné.²⁴⁴

Pourtant, les Etats-Unis constituent, après la France, la deuxième puissance étrangère dont le réseau de coopération militaire est dense en Afrique. Ce pays entretient, en effet, des accords d'assistance militaire avec le Libéria (1972), le Ghana (1972), le Mali (1972), l'Ethiopie (1975), le Kenya (1980) et la Somalie (1980).²⁴⁵ Aucun accord formel ne lie donc ce pays au Cameroun dans le domaine de la coopération militaire.

En tout état de cause, sur le plan strictement stratégique, le Cameroun est un enjeu mineur pour les Etats-Unis d'Amérique. Par contre, ses positions économiques et culturelles ne sont pas à négliger.

B. La marginalité relative des intérêts économiques et culturels.

Nous procéderons à un distinguo entre les intérêts économiques (1) et ceux purement culturels (2).

²⁴³ cf Tableaux N° III et N° V.

²⁴⁴ Entretiens au MINREX, Novembre 1996.

²⁴⁵ Chinmoun O., Désarmement et développement en Afrique: Réflexions sur une politique régionale, Thèse de Doctorat 3ème cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, octobre 1995, p. 50.

1 - Sur les intérêts économiques américains au Cameroun.

L'appréhension des intérêts économiques américains au Cameroun nécessite l'examen à la fois des relations commerciales entre les deux pays ainsi que des investissements américains dans ce dernier.

- A l'exception de l'Afrique du Sud et du Nigeria, les relations commerciales des Etats-Unis avec le reste de l'Afrique subsaharienne sont atomisées, les pays les plus importants dans ce domaine étant le Gabon, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Liberia, le Zaïre et la Zambie.²⁴⁶

En ce qui concerne le Cameroun, ses exportations en direction des Etats-Unis sont passées de 12454 millions de Francs CFA en 1990/91, à 44 149 millions de Francs en 1991/92 avant de chuter à 16886 millions de Francs CFA en 1992/93. L'année 1993/94 a connu une hausse avec 24363 millions, pendant que l'exercice 1994/95 enregistrait 19651 millions de Francs CFA.²⁴⁷ Ainsi, les Etats-Unis ont été le sixième client du Cameroun en 1990/91, puis le cinquième en 1991/92 et 1992/93, pour se stabiliser au sixième rang en 1993/94 en 1994/95. Le café Robusta, le Beurre de cacao, le caoutchouc naturel et, bien entendu, le pétrole brut sont les principaux produits exportés par le Cameroun vers les Etats-Unis.²⁴⁸

Les importations camerounaises en provenance des Etats-Unis quant à elles sont restées relativement stables en 1990/91 (22251 millions de francs CFA) et en 1991/92 (21791 millions) avant de baisser en 1992/93 (16513 millions). Mais à partir de l'exercice 1993/94 (25824 millions), elles ont été en nette augmentation et ont atteint le chiffre de 36.835 millions de francs CFA en 1994/95. Du troisième rang en 1990/91 et 1991/92, les Etats-Unis sont passés au quatrième rang en 1992/93 avant de se retrouver au deuxième rang des

²⁴⁶ Aicardi de Saint-Paul M. op. cit. pp. 175-177

²⁴⁷ cf Tableau N°XI.

²⁴⁸ GATT, Cameroun: Examen des politiques commerciales, 1995, vol I et II, Tableau 3, pp. 172-174.

fournisseurs du Cameroun en 1993/94 et 1994/95. Cette relative prospérité des échanges commerciaux semble liée à la priorité accordée au commerce au détriment de l'aide à l'Afrique par l'administration Clinton.²⁴⁹

- En ce qui concerne les investissements directs, en dehors des 32 projets inventoriés dans le cadre de l'aide publique au développement (APD)²⁵⁰ et dont la quasi totalité est parvenue à son terme et n'a pu être renouvelée du fait de la fermeture de la Représentation de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), on a pu dénicher quelques investissements américains au Cameroun. De façon non exhaustive, nous pouvons mentionner la participation du secteur privé américain au capital de la Société Nationale de Raffinage (SO.NA.RA) et de PECTEN Cameroon Company à concurrence respectivement de 16% et de 80%.²⁵¹ De plus, dans le domaine de l'exploitation pétrolière, l'on peut signaler les activités de la société MOBIL oil au Cameroun. Pourtant, en la matière, c'est le déploiement de la société EXXON à la tête du consortium EXXON - SHELL - ELF - (avec une faible participation du Cameroun et du Tchad) - Chargé de la construction du Pipeline Tchad - Cameroun pour un montant de 3 (trois) milliards de dollars américains²⁵² qui retient particulièrement l'attention.

²⁴⁹ Lire Gaye A, «Etats-unis: Le commerce oui l'aide non» in *Jeune Afrique*, N° 1841 du 17 au 23 Avril 1996, pp. 52-54.

²⁵⁰ cf. PNUD, *Rapport 1994 sur la coopération pour le développement au Cameroun*, op. cit., pp. 109-212.

²⁵¹ cf. *Recensement industriel de 1986*, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Janvier 1990, p. 59.

²⁵² cf. *Cameroon Tribune*, N°6418, Lundi 25 Août 1997, p. 8.

**TABLEAU N°X : Prises de participation à la construction du
Pipeline Tchad -Cameroun**

ACTEURS	PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT EN %
EXXON	34,6%
SHELL	34,6%
ELF	17,3%,
Cameroun	8,5%
Tchad	5%
TOTAL	100% soit 3 milliards de dollars US

SOURCE: Cameroun Tribune N° 6418 op. cit. p. 9

Dans la mesure où la plus grande partie de cet important investissement sera localisé sur le territoire camerounais (environ 800 kilomètres de ce pipeline de 1050 kilomètres destiné à évacuer le pétrole brut du Sud Tchadien jusqu'à Kribi traversent le Cameroun²⁵³), ce pays apparaîtra désormais comme un partenaire économique non négligeable pour les Américains dans la zone UDEAC/CEMAC. A cela s'ajoute l'activité des sociétés qui ont le statut, soit d'agent de distributeur ou encore qui produisent sous licences des firmes américaines. Tel est cas de UNITRACO, distributeur des copieurs de marque Xerox, de Renault qui s'occupe de la vente des véhicules de marque Jeep au Cameroun, de CBM Cameroun qui distribue les ordinateurs IBM, de Beneficial Life Insurance Company qui représente la société américaine Life Insurance Company (ALICO), des Brasseries du Cameroun qui fabriquent les boissons gazeuses de marque américaine à l'instar de Coca-cola, Sprite et Fanta.²⁵⁴

²⁵³ Ibid.

²⁵⁴ cf l'Allocution du Premier Conseiller de l'Ambassade des Etats-unis à Yaoundé, M. Morris N° Hughes, à l'occasion de la deuxième Mini-foire sur les Marques américaines représentées au Cameroun, le 26 Septembre 1995, in Afrique - Etats-Unis, N° 9/95, Octobre 1995, p. V.

A côté des intérêts purement économiques, existent ceux de civilisation, liés à la culture.

2 - Sur les intérêts culturels américains au Cameroun

En cherchant à définir le concept de culture, on éprouve la difficulté qui consiste à en limiter le champ à un certain nombre de données. Toute classification montre immédiatement ses limites dans la mesure où l'essence même de la culture d'un peuple, qui traduit, sans pouvoir la décrire, sa vision du monde («Weltanschauung»), est forcément exclue des possibilités de catégorisation.²⁵⁵ Pourtant, bien que délicate à cerner, la culture sera définie comme «l'ensemble des techniques, des institutions, des comportements, des genres de vie, des habitudes, des représentations collectives, des croyances, des valeurs, qui caractérisent une société donnée».²⁵⁶ En tout état de cause, la culture apparaît comme le fonds commun d'une société qui, non seulement apporte dans le présent le poids du passé, mais aussi, conditionne son rayonnement et son influence²⁵⁷ sur la scène internationale.

Grands dispensateurs du «pouvoir en douceur» ("Soft-power")²⁵⁸ et par ailleurs «maîtres des processus de production de la culture internationale»,²⁵⁹ les Etats-Unis sont présents au Cameroun par l'entremise de deux centres culturels très dynamiques respectivement à Yaoundé et à Douala. Ces structures constituent d'importants vecteurs d'expansion de l'«american way of life» au Cameroun. En plus, l'écrasante majorité des images diffusées par l'industrie cinématographique camerounaise fait la part belle aux produits en provenance de

²⁵⁵ Fall P.K., «culture et relations internationales» in Défense Nationale, Août - Septembre 1991, p. 120.

²⁵⁶ Duverger M, Introduction à la ... op. cit. p. 143.

²⁵⁷ Bonnefous M, op. cit. p. 148

²⁵⁸ Lire Nye J.S., Le leadership américain, op.

²⁵⁹ Valladao A.G.A, Le XXIème siècle sera américain, Paris, la Découverte, 1993, pp. 84-85

ce géant culturel. Ce qui représente des sommes non négligeables pour les droits à payer.

Enfin, de par son bilinguisme, le Cameroun représente un enjeu culturel non négligeable à la fois pour les anglophones et les francophones. En effet, certaines sources auraient confié que l'Administration Bush souhaitait «ardemment une scission du pays en zones francophone et anglophone, [...] d'où le soutien massif apporté à l'homme de Bamenda».²⁶⁰ Certes, il est difficile d'attester de la fiabilité d'une telle allégation. Mais, l'on doit reconnaître que le processus de construction de l'«empire démocratique universel»²⁶¹ donne lieu à un affrontement culturel susceptible d'engendrer des conflits internationaux.²⁶²

Par rapport à leur poids politique, économique et culturel dans le monde, les intérêts américains au Cameroun sont d'une marginalité avérée. Tel ne semble, par contre, pas être le cas de la France.

TABLEAU XI : LES 10 PREMIERS CLIENTS DU CAMEROUN

(Classement de 1994/95) Valeur en millions de FCFA

	1990/1991	1991/1992	1992/1993	1993/1994	1994/1995
France	230.563	150.873	109.634	123.544	218.674
Espagne	36941	60388	73564	91324	124487
Italie	48775	60857	46774	92906	121372
Pays-Bas	87742	88851	50474	53561	99326
Corée du Sud	6472	5956	3421	29464	30003
Etats-Unis d'Amérique	12454	44149	16886	24336	19651
R.F.A	12950	19548	9724	13968	18633
Belgique	7189	5267	4909	11777	17069
Portugal	7246	7029	6812	12547	14999
Grande-Bretagne	2176	2560	2943	16105	12035
Total pays retenus	452 508	445 478	325 141	469 532	676 249
% EXPORTS	83	86	77,7	77,8	83,4

SOURCE: MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, 1996.

²⁶⁰ Africa International, N° 260, Avril 1993, op. cit. p. 14

²⁶¹ Valladao A.G.A, op. cit. p. 148 et ss.

²⁶² Huntington S.P., «The Clash of civilization?» in Foreign Affairs, Summer 1993, vol. 72, N°3, pp. 22-49.

TABLEAU XII LES 10 PREMIERS FOURNISSEURS DU CAMEROUN

(Classement de 1994/95) Valeurs en millions de FCFA

	1990/1991	1991/1992	1992/1993	1993/1994	1994/1995
France	139138	105176	99947	107432	149873
Etats-Unis d'Amérique	22251	21791	16513	25824	36835
R.F.A	35491	27554	24565	18635	32552
Japon	20340	19666	20384	21765	23282
Belgique	17552	13018	12647	13735	23218
Pays-Bas	12006	9073	8503	9513	16529
Italie	16427	11774	10085	9938	16437
Grande-Bretagne	11338	5278	7380	6568	15248
Guinée	8139	10585	7546	13033	14935
Canada	4461	2335	2210	3095	7858
Total pays retenus	287 143	226 250	209 780	229 538	336 767
% IMPORTS	75,3	72,7	72	71,4	72,5

SOURCE: MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, DIRECTION DE LA
STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE, 1996.

Paragraphe II: L'importance notoire des intérêts français au Cameroun.

La compréhension de l'implantation politico-stratégique (B), économique et culturelle (C) de la France au Cameroun nécessite que l'on remonte, un temps soit peu, le cours de l'histoire des rapports entre ces deux pays (A).

A. Aux origines de l'ancrage de la France au Cameroun: le recours au facteur historique.

Protectorat allemand de 1884 à l'éclatement de la première guerre mondiale, l'extension à l'Afrique de la guerre à partir du mois d'Août 1914 constitue «l'acte de naissance» de la dynamique d'implication de la France dans

l'univers socio-politique camerounais. Du Mandat de la SDN (1919-1945) à l'indépendance en passant par la tutelle de l'ONU, la plus grande partie du territoire camerounais subit l'Administration d'une puissance en quête permanente des intérêts de la métropole.²⁶³

Pour la France, en effet, l'assimilation était le principe par excellence d'administration des colonies et des territoires considérés comme telles. Par contre, les anglais avaient recours au principe d'administration indirecte ou «Indirect-rule».

A l'issue de la deuxième conflagration mondiale, l'on assiste à l'émergence d'une élite politique et à la formation des partis politiques. Devenu incontournable, le processus de décolonisation fut dominé par le «*nationalisme radical*» incarné l'union des populations du Cameroun (UPC) écartée de l'exercice du pouvoir au moment de l'indépendance.²⁶⁴ Fondée en 1948 par Ruban Um Nyobe, l'UPC jouissait d'une organisation sociale qui résista durablement aux tentatives de son démantèlement. Après sa dissolution en juillet 1955 suite à une agitation sociale parvenue à son paroxysme, son chef historique, Um Nyobe, prit le maquis alors que Moumié entreprenait d'alerter l'opinion internationale.²⁶⁵

Entre-temps, un courant nationaliste modéré s'affirma en remportant les élections législatives du 26 décembre 1956. Le gouvernement formé en début 1957 sous la direction d'André-Marie Mbida avait comme Vice-premier Ministre un certain Ahmadou Ahidjo. Suite à l'échec d'André-Marie Mbida et grâce à la caution du haut-commissaire François Ramadier,²⁶⁶ Hamadou Ahidjo prit la tête du gouvernement dès février 1958. C'est donc ce dernier qui présida aux

²⁶³ Ebolo M-D, «Nationalisme gouvernemental...» op. cit. p. 53

²⁶⁴ M'Bokolo E., *L'Afrique au XXème siècle. le continent convoité*, Paris, Seuil.1985, p.198.

²⁶⁵ Ibid.

²⁶⁶ Kuoh C. T, *Mon Témoignage le Cameroun de l'indépendance (1958-1970)*, Paris, Karthala, 1990, p. 28.

destinées du Cameroun au moment de l'accession de ce pays à l'indépendance le 1er Janvier 1960.

Nonobstant la mort de Um Nyobe dans le maquis de la Sanaga Maritime en Septembre 1958, la rébellion persiste. Il fallut l'intervention de cinq bataillons de l'armée française, l'assassinat à Genève de Félix Moumié en 1960 et la découverte d'un «complot» en 1962 pour réduire le maquis.²⁶⁷

L'indépendance acquise, la France s'arrangea à conclure des accords de coopération et d'assistance technique avec le Cameroun. De par ces accords, elle s'assurait le maintien de son influence dans les secteurs importants de la vie nationale. C'est cet état de fait et "de jure" qui semble expliquer l'importance de ses intérêts au Cameroun.

B - Des intérêts politiques et stratégiques non négligeables.

Le Cameroun est d'un intérêt politique et stratégique indéniable pour la France. Situé sur les plans géographique et culturel à la charnière respectivement de l'Afrique Centrale et Occidentale, de l'Afrique francophone et anglophone, «Pièce centrale» de la zone UDEAC/CEMAC,²⁶⁸ ce pays s'identifie en un maillon important de la zone d'influence française en Afrique noire.²⁶⁹ Aussi, dans la mise en oeuvre de sa «responsabilité dans l'équilibre africain»²⁷⁰, la France s'emploie-t-elle, depuis l'indépendance du Cameroun, à jouer un rôle actif dans la conduite des processus socio-politiques de ce dernier.

De plus, l'implantation militaire de la France autour de ce pays est révélatrice de son importance stratégique. Cette importance pourrait valablement

²⁶⁷ M'bokolo. E, op. cit. p. 199.

²⁶⁸ cf Atlas de la zone franc en Afrique subsaharienne, Ministère de la coopération 1995, La Documentation Française, p. 82.

²⁶⁹ Sur la création et le maintien d'une zone d'influence française en Afrique, lire, entre autres, Djoba S., Les interventions militaires françaises en Afrique Centrale: Etude de cas (Gabon, Zaïre, Centrafrique et Tchad), Thèse de Doctorat 3ème cycle en Relations Internationales, université de Yaoundé, IRIC, 1987, p. 138 et ss.

²⁷⁰ Kamto M, Inédit, op. cit. p. 50

s'apprécier à l'aune des deux accords existant entre les deux partenaires: l'accord d'Assistance militaire et technique de Février 1974 et l'accord de Défense du 21 Février 1974.

- Conclu pour la première fois le 13 Novembre 1960, l'accord d'Assistance militaire et technique fut révisé en 1974. Cet instrument juridique permet ainsi à la France d'assurer l'essentiel de la formation et de la fourniture du matériel militaire au Cameroun, de même que le soutien technique aux forces de défense camerounaises.

Ainsi qu'il ressort des données contenues au Graphique N° III, la France comptait environ 60 (soixante) assistants militaires techniques au Cameroun au titre de l'année 1994. Au même moment, le Cameroun était à la tête du peloton des «pays du champ» en ce qui concerne le nombre de stagiaires étudiant de façon continue et discontinue dans les écoles militaires françaises (avec un total de 140 stagiaires environ).²⁷¹ Il est certes évident qu'en matière d'aide directe, ce dernier occupe officiellement une position modeste. Ce "transfert" d'une technologie et la diffusion d'une culture militaires permettent à cette puissance d'exercer une influence non négligeable sur l'organisation de la politique de défense au Cameroun.²⁷²

- L'accord (secret) de défense de Février 1974 quant à lui autorise le Cameroun à faire appel, sous certaines conditions, à l'intervention des forces françaises pour assurer sa défense ou pour maintenir l'ordre public interne.²⁷³ C'est en application de ce pacte de «protection maximale»²⁷⁴ que la France fit savoir au Nigeria, lors de la guerre larvée qui l'a opposée au Cameroun en 1981

²⁷¹ cf. Graphique N° III.

²⁷² cf. Eboho. M -D, La dynamique de paix en Afrique centrale, Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université de Yaoundé, FDSE, 1989, p. 57

²⁷³ Chinmoun O. Thèse, op. cit. p. 49.

²⁷⁴ Tshiyembe et Bukasa, L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense, Paris, Présence Africaine, 1989, p. 156.

«qu'elle respecterait ses accords de défense avec ce pays».²⁷⁵ Le même instrument juridique a servi de base à l'appel lancé à ce pays par le régime du président Biya dans le différend frontalier qui oppose le Cameroun au Nigeria depuis Décembre 1993.²⁷⁶ Une aide exceptionnelle de 2,6 millions de Francs français pour le dossier de la presqu'île de Bakassi fut ainsi allouée au Cameroun en 1994.²⁷⁷

A côté de cette armature juridique, l'on doit relever le mimétisme qui caractérise l'organisation militaire du Cameroun. En effet, à côté des trois grandes divisions classiques de l'armée (armée de terre, armée de l'air et Marine), existe un corps d'élite, à savoir la gendarmerie, accomplissant comme en France, à la fois des missions militaires et policières. Or ce mimétisme nécessite un encadrement permanent surtout que «des fonctions quotidiennes de commandement, et de l'entraînement militaire de base au cours des années soixante, on est passé, au cours des années soixante dix et quatre vingt, à la formation technique, à l'instruction de commandements plus avancés et la création d'académies militaires et d'écoles spécialisées en Afrique même».²⁷⁸

Enfin, l'on ne saurait passer sous-silence la proximité du Cameroun par rapport aux quatre bases militaires françaises d'Afrique Centrale (N'Djamena, Bouar, Bangui et Libreville).²⁷⁹ L'accès terrestre à trois d'entre elles étant conditionné par l'utilisation du territoire camerounais, il n'est pas excessif de dire que ce pays occupe l'une des positions centrales dans la stratégie française en Afrique.

Ces privilèges stratégiques font de la France une sorte de «parapluie protecteur»²⁸⁰ pour ses multiples intérêts économiques et culturels au Cameroun.

²⁷⁵ Kamto M., Inédit, op. cit. p. 47.

²⁷⁶ cf. Interview de M. Ferdinand Léopold OYONO, Ministre Camerounais des Relations Extérieures in *Jeune Afrique Economie*, N° 178, Avril 1994, PP 116-117.

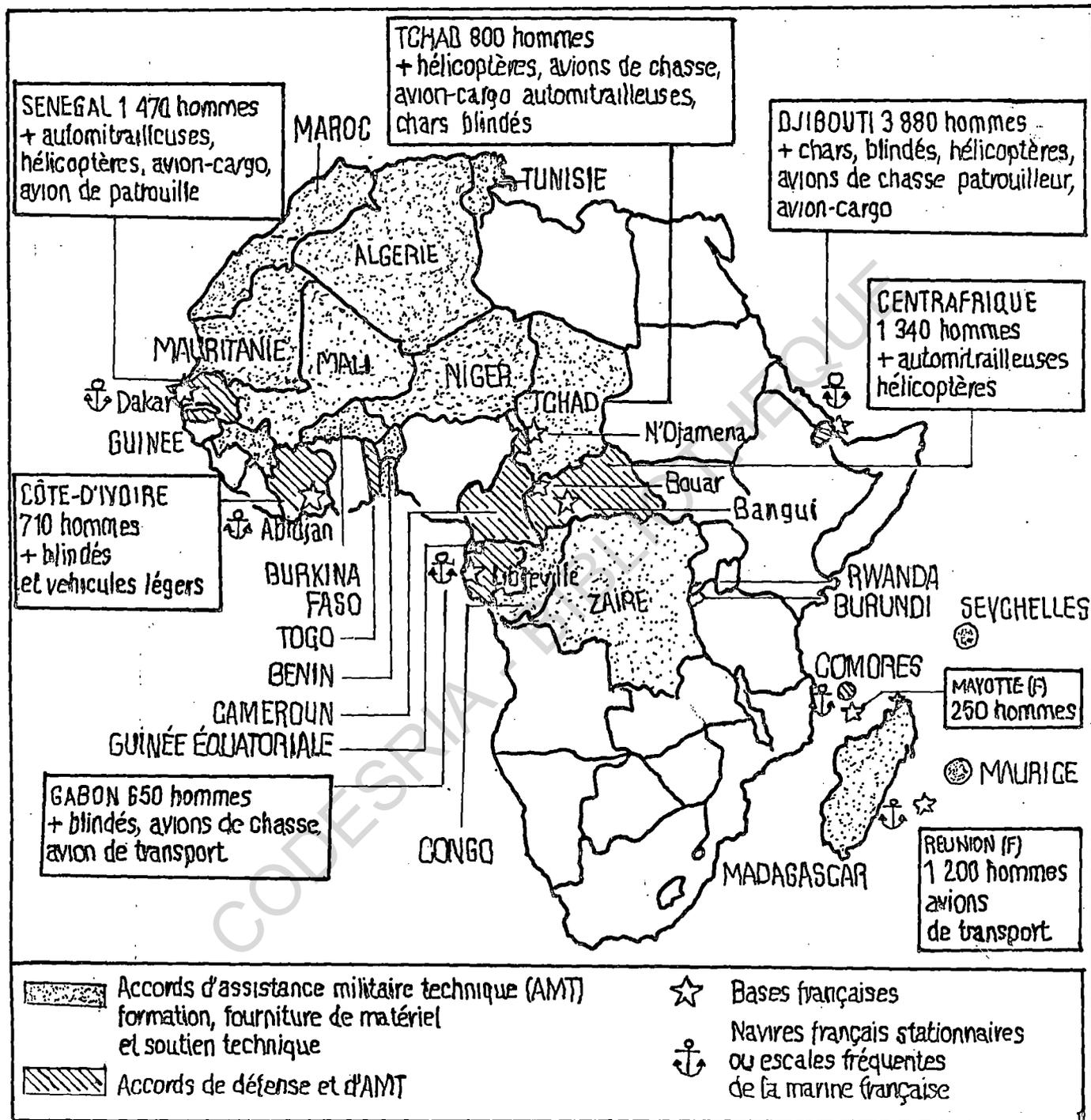
²⁷⁷ *Coopération France-Cameroun*, 1995, op. cit., p. 17.

²⁷⁸ Luckham R, «Le militarisme français en Afrique» in *Politique Africaine*, N° , Février 1982, p. 105.

²⁷⁹ Au cours de l'année 1997, le Président Jacques Chirac a décidé de la fermeture des bases militaires françaises de Bouar et de Bangui au profit du renforcement des capacités opérationnelles de celle de N'djamena.

²⁸⁰ Ebolo M-D, *La dynamique de paix...* op. cit. p. 54.

LA PRESENCE MILITAIRE FRANCAISE EN AFRIQUE



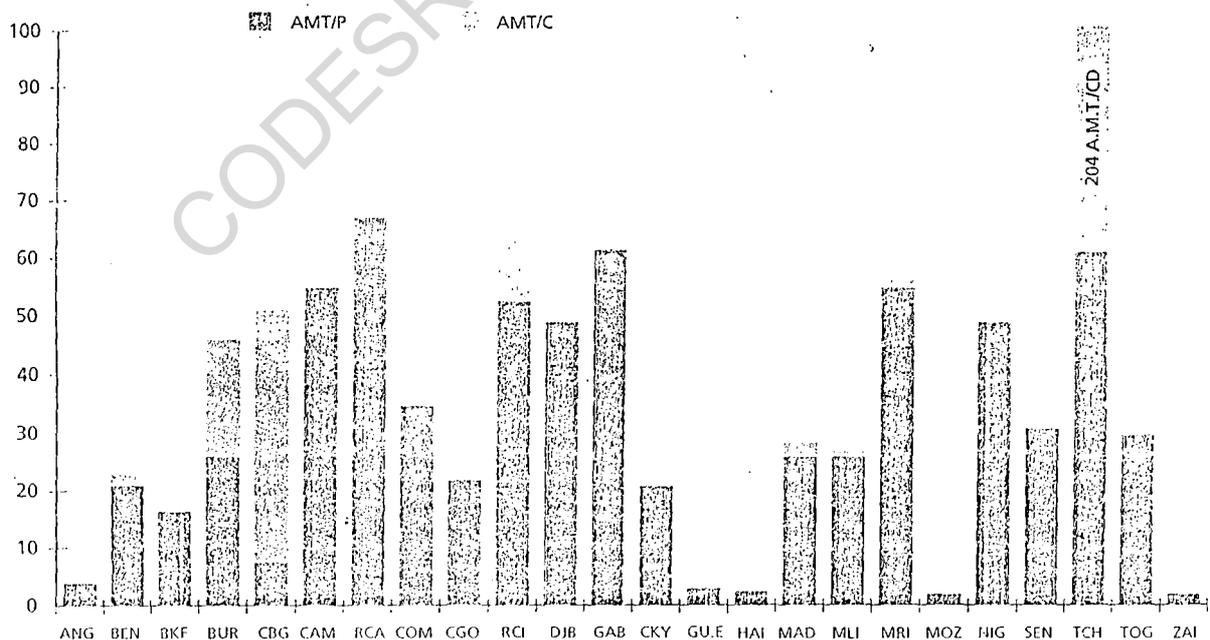
SOURCE : COURRIER INTERNATIONAL N° 291 du 30 mai au 5 juin 1996 p 27

Graphique N° III : Répartition par pays des assistants militaires techniques (A.M.T.)

Abbréviations des noms de pays

ANG	ANGOLA	RCI	CÔTE D'IVOIRE	MRI	MAURITANIE
BEN	BÉNIN	DJB	DJIBOUTI	MOZ	MOZAMBIQUE
BKF	BURKINA FASO	GAB	GABON	NIG	NIGER
BUR	BURUNDI	CAM	GAMBIE	RWA	RWANDA
CBG	CAMBODGE	GU.C	GUINÉE	SEN	SÉNÉGAL
CAM	CAMEROUN	GU.B	GUINÉE-BISSAO	TCH	TCHAD
CVT	CAP-VERT	GU.EQ	GUINÉE ÉQUATORIALE	TOG	TOGO
RCA	CENTRAFRIQUE	HAI	HAÏTI	ZAI	ZAÏRE
COM	COMORES	MAD	MADAGASCAR		
CGO	CONGO	MLI	MALI		

Répartition par pays des assistants militaires techniques (AMT)

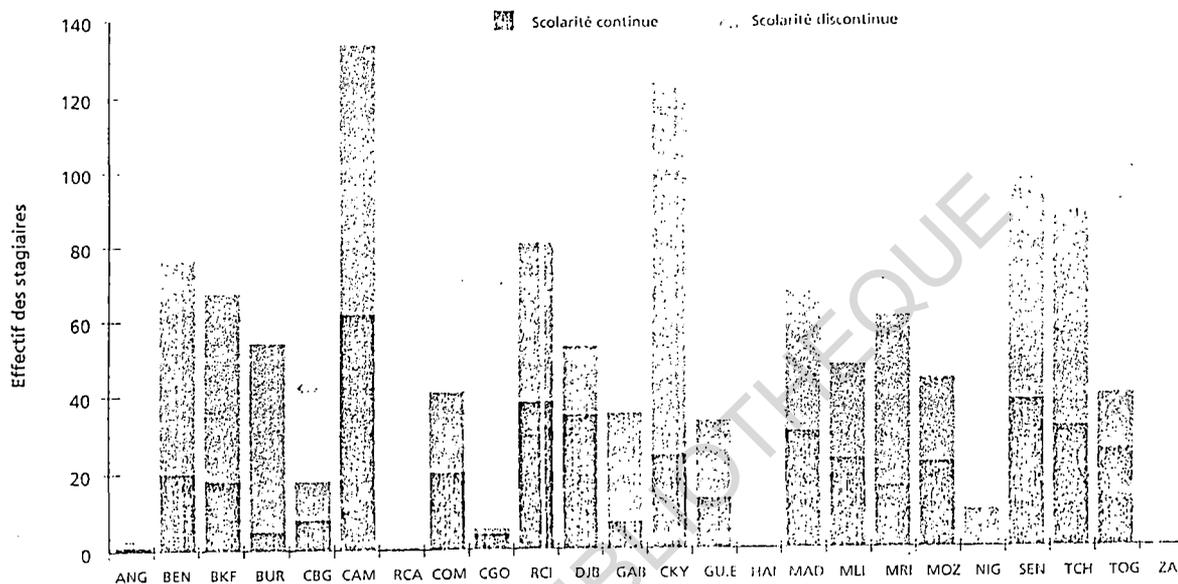


AMT/P assistant militaire technique longue durée (1 à 2 ans)
 AMT/C assistant militaire technique courte durée (2 à 6 mois)

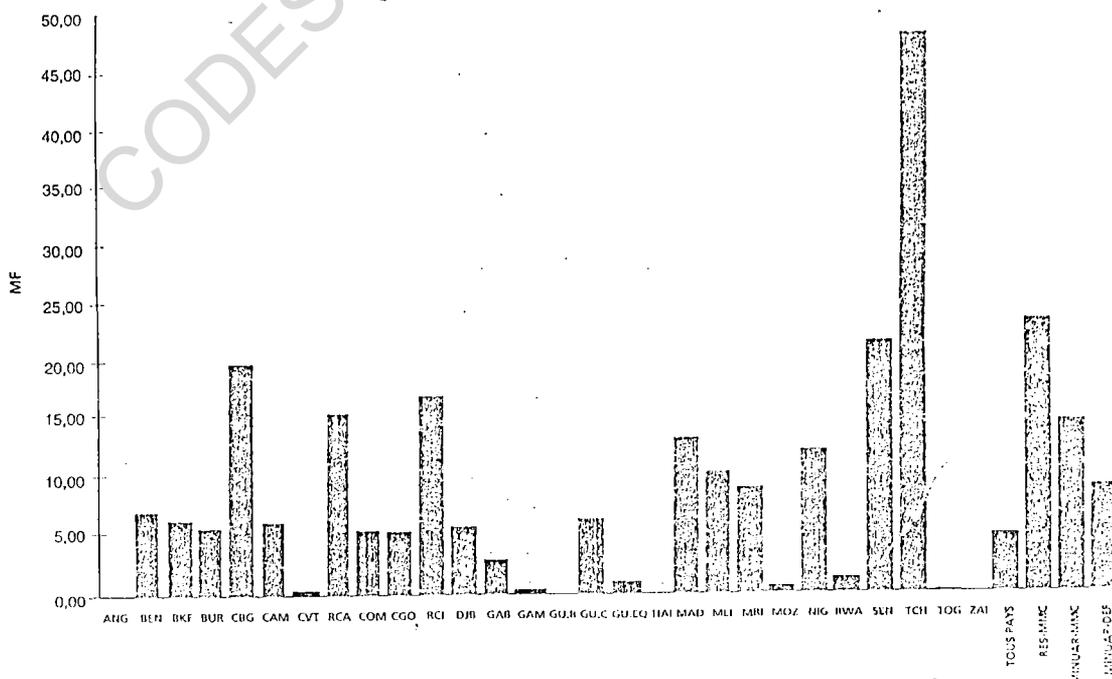
Source : Ministère de la Coopération, Rapport d'activité 1994-1999,

P.137

Graphique N° IV : Bilan des stagiaires étudiant en école militaire française en 1994



Graphique N° V : Répartition de l'aide directe en 1994



Source : Ministère de la Coopération, Rapport d'activité 1994-199,

C - Des intérêts économiques et culturels considérables.

Pour des besoins de clarté dans l'analyse, une distinction sera faite entre les intérêts économiques(1) et ceux culturels(2).

1- L'emprise économique de la France au Cameroun.

Cette emprise s'appréhende non seulement à travers les liens monétaires et les échanges commerciaux entre les deux pays, mais aussi par le truchement des investissements directs de la France au Cameroun.

a - Les liens monétaires entre la France et le Cameroun évoluent dans le sillage de la coopération monétaire franco-africaine dont le cadre de prédilection est la zone franc. En effet, la zone Franc est une zone monétaire, c'est-à-dire «*un ensemble de pays qui, pour défendre une communauté d'intérêts, se sont regroupés autour de l'un d'entre eux en s'astreignant à certaines disciplines...*».²⁸¹ Née le 29 Décembre 1945 suite à la dévaluation du Franc français et à la création des Francs coloniaux, la zone Franc se caractérise par l'existence d'une monnaie pilote (le Franc français) autour de laquelle gravitent des monnaies satellites (Franc CFA, Franc Comorien, voire le Franc des colonies françaises du Pacifique). Les principes de base d'organisation de la zone Franc reposent sur la libre convertibilité, les parités fixes, la mise en commun centralisée des réserves, le règlement des changes uniques.²⁸² En dehors de la Banque de France, existent l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer, l'Institut d'Emission d'Outre-mer, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Centrale des Comores et, bien entendu, la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) à laquelle appartient le Cameroun.²⁸³

²⁸¹ Clavel, G, «La zone Franc en Afrique» in Problèmes Economiques, N° 1808 Janvier 1983, pp. 13-14.

²⁸² cf Atlas de la zone Franc en Afrique subsaharienne, 1995 op. cit. p. 10.

²⁸³ Ibid

La centralisation des réserves dans la monnaie de référence - le Franc français constitue une des caractéristiques fondamentales de la zone Franc. Cette mise en commun des avoirs extérieurs des pays membres se concrétise par la création de comptes d'opérations ouverts dans les livres du Trésor français pour chacun des Instituts d'émission. Par ce mécanisme, le Trésor français auprès duquel les Etats membres sont tenus de déposer 65% de leurs réserves de change, intervient au moyen de transferts inscrits sur le compte d'opérations, pour consentir des découverts aux banques.²⁸⁴ Il s'agit de liens très étroits qui ont survécu à la dévaluation de 50% du franc CFA le 12 Janvier 1994.

Pourtant, ce maintien de liens monétaires étroits avec la France fait du Cameroun et de tous les autres membres de la zone Franc en Afrique, une sorte de prolongement économique de cette dernière. En réalité, par le jeu de la libre convertibilité des monnaies et de la liberté des transferts, les entreprises françaises ont investi dans la sous-région sans que leur pays ait à utiliser ses réserves en devises. De plus, l'importance de l'implantation des capitaux français semble placer ces Etats dans une situation de dépendance et offre à la France la possibilité de les surveiller grâce à ses institutions financières, à ses banques et à ses sociétés commerciales établies de longue date, voire de contrôler la majeure partie du commerce s'y déroulant²⁸⁵ au gré de ses intérêts du moment.

b - Sur le plan commercial, la France apparaît comme le principal partenaire du Cameroun.²⁸⁶ Pendant la période qui nous intéresse, ce pays est demeuré le premier client et le premier fournisseur du Cameroun.²⁸⁷ Les exportations de ce dernier en Direction de la France sont passées de 230563

²⁸⁴ Ibid, p. 12

²⁸⁵ Essome Edimo J., *La coopération monétaire franco-africaine: le cas de la BEAC*, Thèse de Doctorat troisième cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC? 1984-1985, p. 131.

²⁸⁶ GATT, *Cameroun: Examen des politiques commerciales*, Vol. I et II, 1995 op. cit. pp. 111-112.

²⁸⁷ cf. Tableaux XI et XII ci-dessus.

millions de francs CFA en 90/91 à 218 674 millions en 94/95 en transitant par 150873 millions en 91/92, 109634 millions en 92/93 et 123544 millions en 93/94. Ainsi après une nette régression sur deux exercices successifs (91/92 et 92/93), les exportations du Cameroun en Direction de la France sont en progression.

Quant à la courbe des importations camerounaises en provenance de ce pays, elle a suivi quasiment la même allure que celle des exportations. En 90/91 elles enregistraient le chiffre de 139138 millions de francs CFA. En 91/92, 92/93, 93/94 et 94/95, elles s'élevaient respectivement à 105176, 99947, 139138 et 149873 millions de francs CFA. A l'instar des exportations, l'année 92/93 apparaît comme le point le plus bas atteint par les importations.

Mais, ces évolutions chiffrées qui font d'ailleurs apparaître un excédent de la balance commerciale au profit du Cameroun ne sauraient incliner à l'optimisme excessif. En effet, il apparaît clairement que les bananes fraîches, le café Arabica et Robusta, le Cacao en fèves et en masse, le Beurre de cacao, le Pétrole brut, le Caoutchouc naturel, le Bois brut et scié, les feuilles de placage, le Coton en masse et l'aluminium constituent les principaux produits exportés par le Cameroun en direction de la France.²⁸⁸ Ces matières premières sont d'une importance fondamentale pour l'économie française.²⁸⁹ L'Ambassadeur de France S.E. Marc Bonnefous ne manque pas de sincérité et d'objectivité lorsqu'il écrit: *«L'obligation devant laquelle nous nous trouvons d'acheter des matières premières indispensables en quantité et avec régularité nous conduit à considérer comme d'un intérêt primordial le maintien de conditions acceptables de liberté des échanges et de circulation des biens, en particulier dans le secteur énergétique, ainsi que la certitude d'obtenir ces derniers à des prix de marché qui ne soient pas léonins. La France ne peut donc que prôner le libéralisme ...»*.²⁹⁰ C'est donc par calcul que cette

²⁸⁸ GATT, *Cameroun: Examen des politiques commerciales*, op. cit. p.p 172-174

²⁸⁹ Bonnefous M. op. cit. p. 145.

²⁹⁰ Ibid. p. 146.

puissance, - au même titre que les autres en occident -, se mue en défenseur des principes du libéralisme économique et politique en Afrique.

Par ailleurs, lorsqu'on sait que l'essentiel des établissements industriels et commerciaux installés au Cameroun connaît un fort taux de participation du capital français,²⁹¹ il n'est pas excessif d'affirmer que ces liens commerciaux sont largement profitables à la France.

c- Sur le plan des investissements, la France apparaît comme le principal investisseur privé et public étranger au Cameroun. En effet, sur la base des résultats du tout dernier recensement industriel effectué au Cameroun en 1986 par les pouvoirs publics de ce pays,²⁹² les investissements globaux de la France étaient de loin supérieurs à ceux de tous les autres partenaires étrangers réunis. Ses participations dans l'économie camerounaise concernaient environ 114 établissements industriels et commerciaux contre 96 (dont 3 pour les Etats-Unis) pour tous les autres partenaires réunis.²⁹³ Cet investissement est majoritairement privé, le capital public français étant beaucoup plus orienté vers l'APD pour laquelle ce pays conserve un leadership incontesté par rapport aux autres Bailleurs de Fonds.²⁹⁴

Aujourd'hui, la présence française dans l'appareil productif camerounais représente 20% des capitaux investis; elle est estimée à plus d'un milliard de Francs français et occupe plus de la moitié des investissements étrangers.²⁹⁵ Ce capital est placé dans des entreprises de grande taille et dans de nombreux secteurs de l'économie camerounaise à l'instar de l'agro-alimentaire (1/3 des capitaux investis), du bois (avec quatre groupes français), de la santé, des

²⁹¹ cf Documents annexes N° II.

²⁹² Ibid

²⁹³ Ibid

²⁹⁴ PNUD, Rapport 1994 sur la coopération pour le développement au Cameroun, op. cit. p. 52 et pp. 109-212

²⁹⁵ cf. Coopération France-Cameroun, Bulletin de la Mission française de Coopération et d'Action Culturelle de Yaoundé 1994, p. 16

banques, de la métallurgie (avec trois unités du groupe Pechiney),...,et bien entendu de la recherche et de l'exploitation pétrolières.²⁹⁶ La compagnie pétrolière française Elf apparaît, en effet, comme le premier "pompeur" de l'or noir camerounais.²⁹⁷ En 1992, le groupe Elf contrôlait 77% de la production du Cameroun.²⁹⁸ Même si la production a tendance à baisser, Elf gère encore plus de 5% des liquidités du pays. La même société contrôle 17,3% de l'investissement relatif à la construction du Pipeline Tchad-Cameroun. Cette situation lui confère un poids politique non moins décisif dans le pays.²⁹⁹ Cette influence économique indéniable va de pair avec la promotion des intérêts culturels.

2 - Sur les intérêts culturels

La culture apparaît comme une constante des relations entre Etats.³⁰⁰ Pour l'Ambassadeur Marc Bonnefous, si les intérêts économiques français font souvent l'objet d'interprétations différentes, tel n'est pas le cas des intérêts culturels pour lesquels l'unanimité se traduit par une continuité de l'action gouvernementale en ce qui concerne la défense de la position du français dans le monde.³⁰¹ Ainsi, dans un pays majoritairement francophone certes, mais où la francophonie affronte l'anglophonie au quotidien, sans oublier les convoitises des puissances anglo-saxonnes, la France a cru nécessaire de maintenir son assise culturelle au Cameroun à travers une diversité de canaux.

Aussi, les centres culturels français de Yaoundé et Douala, les institutions de la Francophonie à l'instar de l'Association des Universités partiellement ou

²⁹⁶ Ibid

²⁹⁷ Dossiers Noirs de la politique africaine de la France N°7, op. cit. p. 34; Wonyu SE, Thèse. op. cit, p. 289

²⁹⁸ Ibid

²⁹⁹ Dossiers Noirs....Ibid.

³⁰⁰ Fall P.K. op. cit. p. 128

³⁰¹ Bonnefous, M. op. cit. p. 147

entièrement de langue française / Universités des Réseaux d'expression française (AUPELF 6UREF), le conseil international des Radios et Télévisions francophones (CIRTEF),... apparaissent comme de véritables vecteurs de la culture française et/ou francophone au Cameroun.

Par ailleurs, après plus de 30 ans d'indépendance, le Cameroun constitue encore un terroir d'accueil de coopérants français. Au mois de Mars 1995, ce pays abritait 247 coopérants dont 150 enseignants et 97 non enseignants répartis dans d'autres secteurs de la vie nationale.³⁰² Lorsqu'on sait que l'enseignement demeure l'un des puissants vecteurs de socialisation, on comprend l'effort déployé par cette puissance pour l'acculturation francophone du Cameroun. Le même objectif semble poursuivi par l'existence et le maintien d'un dense réseau de relations dans le domaine de l'enseignement supérieur. De fait, en dehors des bourses d'études et des stages offerts aux Camerounais par le Ministère français de la Coopération,³⁰³ ce pays constitue la terre d'accueil par excellence pour les étudiants camerounais, formé à l'étranger avec ou sans le soutien des pouvoirs publics.

En somme, par rapport aux intérêts américains, les intérêts français sont d'une importance manifeste, donc indéniable au Cameroun. Cet état de fait semble expliquer le déphasage qui caractérise l'action des deux puissances dans le processus de démocratisation camerounais.

³⁰² cf. Tableau N°VIII (Chapitre Ier).

³⁰³ cf. Tableau N°XIII.

TABLEAU N° XIII

**Bourses d'études et stages attribués par le ministère français de la
coopération**

(En nombre de boursiers présents par année)

	1990	1991	1992	1993	1994
Benin	182	172	174	194	156
Burkina Fasso	288	291	276	245	239
Burundi	91	61	80	78	49
Cameroun	382	340	240	229	204
Cap-Vert	73	65	57	62	63
Centrafrique	145	133	145	147	0
Comores	76	91	89	70	58
Congo	167	144	124	120	122
Côte d'Ivoire	230	217	233	232	290
Djibouti	187	171	172	165	136
Gabon	164	178	160	120	90
Guinée	208	188	236	186	175
Guinée-Bissau	97	73	83	75	63
Guinée Equatoriale	60	58	58	44	38
Madagascar	303	250	245	227	201
Mali	407	351	306	259	259
Mauritanie	265	256	263	253	205
Niger	299	286	276	301	220
Rwanda	99	105	93	72	49
Sénégal	368	343	313	323	262
Tchad	350	292	345	268	216
Togo	233	195	192	116	96
Zaire	22	83	27	12	7

Source : Centre International des Etudiants et Stagiaires (France).

SECTION II: LE DEPHASAGE MANIFESTE **DES DESSEINS DES DEUX** **PUISSANCES DANS LE PROCESSUS DE** **DEMOCRATISATION CAMEROUNAIS.**

Lors même que l'action des deux partenaires occidentaux du Cameroun est fondée sur la promotion de leur intérêt national, leurs stratégies respectives semblent conditionnées par la représentativité quantitative et qualitative des leurs intérêts dans ce pays. Des faits en notre possession, il se dégage qu' au moment où l'Amérique s'emploie à dénicher de nouveaux partenaires sociaux (paragraphe Ier) afin de consolider ses positions au Cameroun, la France semble plus soucieuse de la préservation d'un maillon important de son «pré-carré» africain (Paragraphe II).

Paragraphe I^{er}: La stratégie américaine de recherche de **nouveaux partenaires sociaux au** **Cameroun.**

La stratégie de recherche de nouveaux partenaires sociaux est dans une large mesure consubstantielle au double visage hégémonique et pragmatique de la politique étrangère des Etats-Unis depuis la fin de la guerre froide.³⁰⁴ En effet, dans un texte de Janvier 1995 qui définit la «stratégie de sécurité américaine, d'engagement et d'élargissement», le Président Clinton est formel: *«La ligne de partage entre les politiques intérieure et extérieure est en train de disparaître .*

³⁰⁴ De la Gorce P.M. « Etats-Unis: Hégémonie et pragmatisme» in *Jeune Afrique*, N° 1814 du 12 au 18 Octobre 1995, pp. 22-23

Nous devons revitaliser notre économie, si nous voulons préserver nos capacités militaires et notre influence à l'étranger. Il nous faut nous engager activement sur la scène internationale, si nous voulons voir s'ouvrir des marchés et se créer des emplois pour les travailleurs américains.³⁰⁵

Ainsi, en s'engageant en faveur de l'instauration d'une «démocratie de marché» en Afrique en général, au Cameroun en particulier, la diplomatie américaine joue à fond le jeu de la préservation de l'intérêt national. Car pourquoi ne pas reconnaître que la libre entreprise, consubstantielle à la démocratie, favorise la promotion des investissements d'un pays dont les entreprises (multinationales) sont à mesure de rivaliser avec n'importe quelle autre entreprise exerçant en Afrique, donc au Cameroun. Au Cameroun l'on a pu relever à la fois une certaine sympathie américaine à l'endroit de l'"opposition radicale" et une tendance à traiter directement avec les acteurs sociaux non officiels.

A. Une stratégie conforme aux nouvelles orientations de la politique africaine des Etats-Unis.

«Pendant des décennies, nous avons vu l'Afrique à travers le prisme de la guerre froide et nous avons souvent tout ramené à la lutte contre l'apartheid. [...] Nous avons soutenu certains chefs d'Etats sur la base de leurs beaux discours contre le communisme ou l'apartheid, sans nous soucier de leurs actions. [...]

"Mais maintenant, le prisme au travers duquel nous observions l'Afrique a éclaté. Dans ce monde de l'après - guerre froide et de l'après apartheid, nos points de repère ont disparu et cela peut être une évolution très positive si nous

³⁰⁵ cf. Faure M, «Le monde selon Washington» in *L'EXPRESS*, N° 2329, du 22 au 28 Février 1996, p. 23. (C'est nous qui soulignons).

réagissons de façon adéquate».³⁰⁶ C'est en ces termes, emprunts de pragmatisme, que le Président Clinton s'exprimait à l'occasion de la clôture de la conférence de la Maison-Blanche sur l'Afrique tenue du 26 au 27 Juin 1994 à laquelle prenaient part 150 responsables gouvernementaux, spécialistes des affaires africaines, représentants d'organismes de recherche en politique publique, des milieux d'affaires et des associations caritatives.³⁰⁷ Ce discours traduit, en quelque sorte, une volonté de la part des « Maîtres du Monde »³⁰⁸ de redéfinir certains axes de leur politique vis-à-vis de l'Afrique. Bien que certains analyste insistent sur l'inexistence d'une véritable politique africaine des Etats-Unis depuis la fin de la guerre froide³⁰⁹, force est de reconnaître la détermination de ce pays à promouvoir ses intérêts économiques, la résolution des conflits tout comme la démocratie et les droits de l'homme dans ce continent aux potentialités reconnues. Le conseiller du président Clinton, M. Anthony Lake n'affirme-t-il pas en substance que les Etats-Unis se soucient de «*l'Afrique à cause de l'immense potentiel que recèlent ses peuples, ses traditions et ses ressources*».³¹⁰

Aussi, nonobstant des indicateurs socio-économiques critiques et la montée en puissance de l'afro-pessimisme, la consistance des potentialités africaines a amené les Etats-Unis à énoncer les grandes lignes d'une politique esquissées clairement par le Vice-Président M. Gore: «*Nous voulons promouvoir le commerce et les investissements. Nous voulons rassembler des capitaux afin de financer le développement des infrastructures de base. Nous voulons soutenir*

³⁰⁶ Extrait du Discours du Président Clinton à l'occasion de la clôture de la conférence de la Maison-Blanche sur l'Afrique le 27 Juin 1994 in *Afrique -Etats-Unis*, N° 8/94, Août 1994, dossier Spécial, p. 14.

³⁰⁷ Ibid, p. 1.

³⁰⁸ L'expression est de Valence G., *Les Maîtres du Monde: Allemagne, Etats-Unis, Japon*, Paris, Flammarion, 1992, 295 p..

³⁰⁹ Il s'agit, entre autre, de Faure M. op. cit.; Theulet X, «Que cherchent les Américains en Afrique?» in *Jeune Afrique Économie*, N°217, 6 Mai 1996, pp:96-100

³¹⁰ cf. *Afrique-Etats-Unis*, N°8/94, op. cit. Dossier Spécial, p. 5.

la gestion efficace des affaires publiques et la démocratie»³¹¹ En clair, la politique américaine à l'égard de l'Afrique «*comporte trois volets: la promotion de la démocratie, de la prospérité et de notre sécurité nationale en cette nouvelle ère où le mur de Berlin a été détruit et où les Russes votent librement*»³¹² A ce registre, l'on doit rattacher la résolution des conflits, la protection de l'environnement et l'assistance humanitaire.³¹³

Mais, de tous ces grands volets de la politique africaine des Etats-Unis, les préoccupations commerciales semblent prioritaires. Parti du capitole, le vent anti-aide, mais favorable au commerce avec l'Afrique, s'est étendu aux agences américaines d'aide au développement.³¹⁴ Aussi la stratégie américaine se résume-t-elle en un credo fort simple: «*Finie l'aide gratuite, place au commerce et aux investissements rentables.*»³¹⁵

En clair, les Etats-Unis semblent déterminés à dépasser la philosophie qui a caractérisé leur politique africaine pendant la guerre froide pour promouvoir leurs intérêts économiques dans ce continent. D'où la tendance à la diversification des partenaires. Leurs sympathies à l'endroit de l' "opposition radicale" camerounaise participent de cette stratégie.

B. Les sympathies américaines à l'endroit de l' "opposition radicale"

Dans le cadre de cette étude, l'expression «opposition radicale» renvoie aux organisations partisans et/ou non partisans qui, à la faveur de la libéralisation du système politique camerounais, se sont regroupées autour des mots d'ordre de «villes-mortes», boycott des élections,...pour réclamer la

³¹¹ Gore A., Ibid. P. 11.

³¹² Ibid.

³¹³ cf. *Afrique - Etats-Unis*, N°7/93 du 30 Mai 1993, pp. 1-2.

³¹⁴ Gaye A. «Etats-Unis: Le commerce oui, l'aide non» in *Jeune Afrique* N°1841 du 17 au 23 Avril 1996, p. 53

³¹⁵ Ibid.

convocation d'une Conférence Nationale Souveraine. Ce conglomérat fonctionnait sur la base de formules de ralliement fort simples: «*Paul Biya must go*», «*Power to the people*», etc.

Evoluant successivement sous la bannière de la «*Coordination Nationale des partis d'opposition et des Associations*», du «*Directoire de l'opposition*», de «*L'Union pour le changement*»,..., la consistance de ce conglomérat a varié au fil du temps et des défections pour se ramener à un bloc assez solide et déterminé dont le leadership était assuré par le SDF de Ni John Fru Ndi et CAP-Liberté de Djeukam Tchameni. C'est à travers ces deux organisations que nous examinerons les données relatives aux sympathies américaines.

Pour ce qui est du SDF, l'on doit d'abord s'appesantir sur l'attitude de l'Ambassadeur américain d'alors, Mme Frances Cook qui aura consacré une bonne partie de son temps, pendant la période précédant l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992, à sillonner le Cameroun.³¹⁶ Epaulée par des conseillers américains, elle prenait part aux activités du SDF non sans condamner les violations des droits de l'homme par le pouvoir en place³¹⁷ et aurait mené la campagne présidentielle de John Fru Ndi.³¹⁸ A l'issue du scrutin, «*pour accroître son soutien au candidat anglophone, la diplomate avait tenté de rallier à sa cause ses collègues européens, en essayant en vain de leur faire signer une condamnation des élections*»³¹⁹

Ensuite, la Déclaration du Porte-parole du Département d'Etat en date du 13 Novembre 1992 condamnant sans réserve l'instauration de l'état d'urgence dans la province du Nord-Ouest et l'assignation à résidence surveillée de Ni John

³¹⁶ Onana H.F, op. cit. p. 159.

³¹⁷ Eboho M.D., «Nationalisme...» op. cit. p. 48.

³¹⁸ *Africa International*, N°260, Avril 1993, p. 14.

³¹⁹ Ibid.

Fru Ndi est révélatrice de fortes sympathies américaines à l'endroit du SDF et de son leader.³²⁰

Enfin, l'on ne saurait passer sous-silence les multiples tournées de M. Fru Ndi aux Etats-Unis et surtout son invitation à assister aux cérémonies de la première investiture du Président Clinton le 20 Janvier 1993.³²¹ Par ce geste, la nouvelle Administration affirmait la continuité de la position américaine vis-à-vis de celui qui fut longtemps considéré à Washington comme étant le véritable élu du peuple Camerounais.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont servi de terre d'accueil au cerveau de CAP-Liberté, M. Dominique Djeukam Tchameni.³²² Qui a vécu les événements marquant les soubresauts démocratiques au Cameroun entre 1991 et 1992 pourrait objectivement apprécier le rôle du leader de CAP-Liberté dans la radicalisation de la contestation politique au Cameroun. En réaction à cet activisme, le pouvoir prend un arrêté de dissolution de cinq associations³²³ dont CAP-Liberté «*pour participation à des activités contraires à leur objet statutaire et pour troubles graves portant atteinte à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat.*»³²⁴ Après avoir été condamné à 20 (vingt) mois d'emprisonnement pour ses relations suspectes avec des ex-officiers rebelles de l'Armée camerounaise installés au Burkina Faso, Dominique Djeukam Tchameni quitte clandestinement le Cameroun en Août 1991, séjourne au Burkina Faso avant de s'installer aux Etats-Unis comme exilé politique.³²⁵

³²⁰ cf Documents annexes N° I.

³²¹ Monga C., «La nouvelle stature internationale de John Fru Ndi» in *Jeune Afrique Économie*, N°165, Mars 1993, pp. 124-129.

³²² cf *Le Messenger*, N° 497 du Lundi 15 Avril 1996, pp. 6-7.

³²³ Il s'agissait de: Comité d'Action populaire pour la Liberté et la démocratie (CAP-Liberté); Organisation camerounaise des droits de l'homme (OCDH); collectif des Femmes pour le Renouveau (CFR); Human Rights Watch; Association des Chauffeurs Professionnels (ACP) et de l'Association Nationale des Sportifs camerounais (ANSC).

³²⁴ *Cameroon Tribune*, N° 4927, Dimanche et Lundi 15 Juillet 1991, p. 5.

³²⁵ *Le Messenger*, N° 497 op. cit. p. 6.

Pourtant, ces sympathies américaines à l'endroit de l'«opposition radicale» camerounaise n'en auront pas moins suscité des commentaires. Selon M. Moukoko Priso, des informations faisaient état de sourdes luttes entre la France et les Etats-Unis à propos de gisements de pétrole dans la région.³²⁶ D'autres allaient jusqu'à affirmer que l'Administration Bush (de laquelle dépendait l'Ambassadeur Cook) «*souhaitait ardemment une scission du pays en zones francophone et anglophone, - cette dernière recelant des réserves de pétrole - d'où le soutien massif apporté à l'homme de Bamenda*».³²⁷

Bien qu'il soit difficile de prouver la véracité de telles allégations, il n'est pas exclu de «*penser que le rôle que jouent les Etats-Unis depuis le début des processus de démocratisation en Afrique Noire, et les prises de position parfois musclées qui sont les leurs, pour demander le respect des droits de l'homme, sont loin d'être fondés sur une simple et subite affection pour nos pays*»³²⁸ Ce d'autant plus que la plus haute autorité de l'Exécutif américain clame haut et fort qu'*il n'existe pas de mission purement humanitaire*»³²⁹ dans le déploiement d'une puissance à l'étranger. Ainsi, l'on a pu noter une évolution dans le ton et le contenu des récentes prises de position officielles américaines, notamment le Communiqué du Département d'Etat du 18 septembre 1997 sur l'élection présidentielle du 12 Octobre 1997, par rapport aux déclarations antérieures. En réaction au mot d'ordre de boycott de cette élection adopté par les trois principales formations politiques de l'opposition camerounaise (SDF-UNDP-UDC), le Département d'Etat a joué le jeu de la neutralité équivoque. Aussi apparaît-il clairement que:

³²⁶ Moukoko Priso, op. cit. p. 118.

³²⁷ *Africa International*, N° 260. op. cit. p. 14.

³²⁸ Moukoko Priso, op. cit. p. 118

³²⁹ cf Discours de Bill Clinton à l'occasion de la clôture de la conférence de la Maison-Blanche sur l'Afrique le 27 Juin 1994, in *Afrique - Etats-Unis*, N° 9/97, op. cit. p.14.

«Le département d'Etat regrette que le gouvernement camerounais et les principaux partis de l'opposition politique n'aient pas réussi à s'accorder sur les réformes indispensables à l'organisation dans les conditions libres et justes de la prochaine élection présidentielle.

[...]

"Néanmoins, nous regrettons également, que les principaux partis d'opposition aient décidé de boycotter l'élection présidentielle. Certes c'est entièrement leur droit, mais un boycott ne renforcera pas la démocratie au Cameroun. Nous nous inquiétons particulièrement du fait qu'ils ont appelé à un boycott "actif". La violence ne résout rien.»

Cette évolution dans la perception américaine de la dynamique politique camerounaise semble intimement liée à l'aboutissement des négociations sur la construction du Pipeline Tchad-Cameroun pour lequel des intérêts américains sont engagés. Cette neutralité subite n'est pas loin de créditer la thèse du célèbre hebdomadaire camerounais Le Messager selon laquelle le cœur des Américains balancerait désormais entre la démocratie et le Pipeline.³³⁰ En clair, la promotion de l'intérêt national n'est pas à évacuer dans une telle évolution. Le renforcement des liens avec les diverses composantes de la "société civile" participe, de la même stratégie.

C. La main-tendue en direction de la «société civile»

La main-tendue en direction de la «société civile » s'analyse en une modalité de recherche et de diversification de partenaires sociaux au Cameroun. Il s'agit pour les Etats-Unis de multiplier les occasions de contacts ou d'échanges avec le "pays réel" en dehors du carcan officiel par trop formaliste.

Les activités de l'Agence Américaine d'Information et des Relations culturelles (USA) participent, à n'en pas douter, de l'opération de charme en

³³⁰ Le Messager, N°667, Lundi 22 Septembre 1997, p. 4

direction de toutes les composantes de la société camerounaise. En effet, cet important organisme gouvernemental³³¹ s'emploie à apporter aux ressortissants étrangers, une meilleure connaissance des Etats-Unis et des valeurs propres à la société américaine.³³² Ses centres culturels et ses bureaux dans 127 pays distribuent des revues et documents, parrainent les échanges universitaires Fulbright et organisent des voyages aux Etats-Unis pour les visiteurs étrangers.

Plus intéressantes sont les bribes d'informations obtenues sur le programme des visiteurs étrangers aux Etats-Unis. De nos investigations, il ressort que le centre culturel américain de Yaoundé entretient un réseau d'au moins 4 (quatre) programmes de visiteurs étrangers destinés respectivement aux professionnels des Médias, aux hommes d'affaires, aux leaders du monde féminin et, bien entendu, aux Jeunes cadres africains pour le compte duquel nous avons eu le privilège d'être sélectionnés à l'effet de prendre part au voyage d'études du 1er Août au 2 septembre 1994 sur le thème: «*pluralism and Grassroots Democracy*». Sur la base des investigations et de l'expérience vécue, l'on peut affirmer que ce voyage est l'occasion de faire une meilleure connaissance des aspects formels et informels du système politique américain certes, mais aussi celle de nouer le maximum de relations possibles avec la diversité des acteurs officiels et privés rencontrés au cours d'un périple qui s'étale sur différents Etats de la fédération. Ainsi, le voyage d'études auquel nous avons pris part, - en compagnie de 21 autres jeunes Africains de différentes nationalités -, comportait 7 (sept) étapes distinctes: la capitale fédérale Washington DC (du 1er au 7 Août 1994), Béréa dans l'Etat du Kentucky (du 7 au 10 Août), Oklahoma city dans

³³¹ L'USIA constitue avec l'USAID, le Corps de la paix, l'Agence centrale de Renseignement (C.I.A), l'Agence pour le contrôle des Armements et le Désarmement (ACDA), l'Administration des Petites Entreprises, L'ACTION, La Banque Export-Import (EXIMBANK), et le Bureau du Personnel (OPM), l'ossature des Agences gouvernementales chargées d'assurer, à côté des 14 Départements ou Ministères, certains aspects particuliers du fonctionnement de l'appareil administratif américain, cf. *Afrique - Etats-unis*, N°10/89, 31 Octobre 1989, pp. 6-7.

³³² Ibid. p. 6

l'Etat d'Oklahoma (du 10 au 14 Août), le Comté d'orange (14 au 18 Août) et Los Angeles (du 18 au 22 Août) dans l'Etat de Californie, Columbus (22 au 28 Août) dans l'Etat d'Ohio et New York (28 Août au 2 Septembre 1994) dans l'Etat de New York. Nous avons, par ailleurs, eu droit à une journée de travail avec des responsables des entreprises de presse à Newark dans l'Etat du New Jersey le 30 Août 1994. Outre les contacts noués avec le milieu universitaire à l'occasion des séminaires sur les différents aspects de la démocratie et de la libre-entreprise aux Etats-Unis, ce voyage a permis des échanges fructueux avec des responsables politiques fédéraux et locaux ainsi qu'avec les acteurs du monde des affaires, des représentants des groupes de pression et d'associations, etc. En somme, tous les ingrédients étaient réunis pour favoriser le contact avec l'univers social américain.

Par ailleurs l'on ne saurait passer sous silence l'existence du Fonds Spécial de l'Ambassadeur des Etats-Unis pour les projets «SELF-HELP».³³³ En dehors du Fonds pour la Démocratie et les droits de l'homme dont il a été largement question au chapitre précédent, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique dispose d'un Fonds spécial ayant pour but de subventionner des petits projets communautaires au Cameroun à concurrence de 3 (trois) millions de francs CFA. Ce fonds qui a déjà servi à la construction d'écoles, de dispensaires, de routes, de ponts, à la réalisation de champs communautaires, à l'acquisition de moulins à grain et à l'établissement de coopératives féminines, constitue un soutien au processus de développement communautaire.³³⁴

Il est indéniable qu'à travers de telles actions, les Américains confortent l'image de marque de leur pays auprès des populations concernées tout en établissant des passerelles suffisamment solides dans l'univers socio-politique camerounais.

³³³ cf. Documents Annexes N°III

³³⁴ Ibid.

Face à un concurrent sérieux, déterminé à diversifier ses points d'ancrage au Cameroun, la stratégie française dans ce pays semble consister en la préservation d'un maillon important de son «arrière-cour».

Paragraphe II: L'action française soucieuse de la préservation d'un maillon important du «pré-carré» africain.

*«Je considère comme absurde et comme ruineux une tendance qui consisterait, qui parfois consiste, pour des peuples qui s'affranchissent, à marquer leur nouvel essor par la rupture des liens les unissant avec les pays qui les ont précédés dans la civilisation et notamment avec ceux qui la leur ont ouverte. [...] C'est un fait qu'il s'est établi entre eux et nous, de leur fait et du nôtre, des liens qu'il serait lamentable de voir briser dans le processus nouveau où ils sont maintenant engagés».*³³⁵ Ainsi martelait le Général de Gaulle le 05 Septembre 1960 au cours d'une conférence de presse organisée au palais de l'Elysée. En effet, face aux grandes idées des années soixante axées prioritairement sur l'indépendance du Tiers Monde en général, de l'Afrique en particulier, De Gaulle a trouvé dans la politique de Coopération une réponse appropriée à cette demande.³³⁶ La stratégie gaullienne de puissance et de grandeur de la France fit de l'enjeu africain une priorité de premier ordre.

Cette stratégie aura survécu aux différents changements intervenus au sommet de l'Etat français. Le «Socialiste» François Mitterrand est apparu comme l'un des meilleurs continuateurs de cette politique dans la mesure où la défense d'une zone d'influence francophone s'est avérée être une priorité de sa politique africaine: *«Il est des domaines non négligeables, un pré carré dont je*

³³⁵ Propos du Général De Gaulle lors de la conférence de presse tenue le 5 Septembre 1960 au palais de l'Elysée in Document de Présentation, cinquantième de la conférence de Brazzaville (1944-1994), Institut Charles De Gaulle, Ministère de la coopération, 1994, p. 61.

³³⁶ Wonyu E. S., Thèse, op. cit. p. 37.

*revendique, lorsqu'il est empiété, qu'il soit reconquis et rendu à la France. Dans ce pré carré, je distingue en premier notre langue, notre industrie et notre sécurité, qui sont autant de fronts où garder nos défenses sans les quitter des yeux. Que l'une cède et la citadelle tombera».*³³⁷

Face à ceux qui le critiquent d'avoir rompu avec le passé, François Mitterrand est sans détour: « *Il n'y a pas de hiatus dans la politique africaine de la France avant Mai 1981 et après. Si la méthode a changé, l'objectif est resté. Il consiste à préserver le rôle et les intérêts de la France en Afrique*». ³³⁸ De plus, au lendemain de la prise de Faya Largeau par Goukouni Wedeye soutenu massivement par l'armée libyenne le 24 Juin 1983, le Président français confie : « *Dans cette affaire compliquée, il faut avoir une idée simple. Si le Niger et le Cameroun craquent, c'en est fini de l'influence française en Afrique*». ³³⁹ Aujourd'hui, nonobstant une «soutien» relatif à la démocratisation des systèmes politiques africains, ³⁴⁰ la France reste déterminée à préserver son "pré-carré", du continent noir. Cette volonté transparaît à travers les relations privilégiées que ses milieux politiques entretiennent avec la classe politique camerounaise (B) d'une part, les largesses de ce pays à l'endroit du Cameroun (C) d'autre part. Pourtant il semble convenable de discuter, de prime abord, de la place du Cameroun dans ce fameux «pré-carré» africain (A).

A - La place du Cameroun dans le « pré-carré » français d'Afrique noire.

Du fait de son économie et de sa population - la moitié de la zone monétaire BEAC -, le Cameroun apparaît comme un des «poids lourds» de la

³³⁷ Mitterrand F, Réflexions sur la politique extérieure de la France. Introduction à 25 discours (1981-1985), Paris, Fayard, 1986, p. 14.

³³⁸ Cité par Favier P, Martin-Roland M., La décennie Mitterrand, 1. Les ruptures, Paris, Seuil, 1990, p. 339

³³⁹ Ibid.

³⁴⁰ Akindés F. op. cit. p. 134 et ss.

zone franc en Afrique.³⁴¹ Les motivations de son maintien dans le giron «françafricain» ne sont donc pas sans pertinence.

Le poids de ce pays dans la pétro-zone franc d'Afrique Centrale, l'ouverture au Tchad et au Centrafrique, et bien évidemment, le séculaire syndrome de Fachoda notamment la résistance à l'anglohonie face au géant nigérian³⁴² font du Cameroun un enjeu de taille. Depuis l'effondrement de l'URSS et le retrait de la Libye du Tchad, l'on assiste à une recrudescence de la méfiance française vis-à-vis de toute influence anglo-saxonne. Le syndrome de Fachoda ne vise pas tant la Grande Bretagne que les Etats-Unis soupçonnés d'une offensive multiforme en Afrique: ils s'intéressent au pétrole africain, prêtent l'oreille aux opposants de certains régimes francophones, mettent en doute les résultats des élections présidentielles camerounaises et togolaises, ...³⁴³

Situé à la confluence de l'Afrique centrale et occidentale, ce pays constituait la sixième terre d'accueil des français résidant en Afrique au 31 Décembre 1994 avec 7.104 résidents environ, derrière la Côte d'Ivoire (22520 résidents), Madagascar (18.000 environ), le Sénégal (15447), le Gabon (11149) et Djibouti (10.000 environ).³⁴⁴

Pour la même année (1994), le Cameroun se situait au quatrième rang des fournisseurs de la France en Afrique au sud du Sahara avec une performance de 2376 millions de francs français, après le Nigeria (6022 millions), la Côte d'Ivoire (3615 millions) et l'Afrique du Sud (3.011 millions de Francs français).³⁴⁵ Sur la base de ce classement, le Cameroun apparaît comme le deuxième fournisseur francophone de la France en Afrique au Sud du Sahara. Pendant ce temps, il occupait le sixième rang des clients de la France en Afrique subsaharienne avec

³⁴¹ cf. La lettre de la Rue Monsieur, N° 69, Mai-Juin 1996, p.1.

³⁴² Dossiers Noirs de la politique Africaine de la France N° 7, op. cit. p. 10

³⁴³ Marchesin P. « Mitterrand l'Africain » in Politique Africaine, N° 58 op. cit., p.10.

³⁴⁴ Atlas de zone franc en Afrique subsaharienne, 1995, op. cit. pp. 50-51.

³⁴⁵ Ibid. P. 86.

une prestation de 1680 millions de francs français, après l'Afrique du Sud (4584 millions), la Côte d'Ivoire (2958 millions), l'Île Maurice (2545 millions), le Nigeria (2528 millions) et le Sénégal (2001 millions de Francs français).³⁴⁶ En se prêtant au même raisonnement, il est clair que le Cameroun occupe le troisième rang des clients de la France appartenant à la zone franc en Afrique.

Enfin les dotations dont ce pays bénéficie de la part de la France en matière d'Aide publique au développement ne sont pas à négliger. Du douzième rang en 1970-71 (pour une dotation de 2%), le Cameroun est passé au sixième rang en 1980-81 (avec 2,9%) avant de se classer deuxième en 1992-93 (avec 5,4% de la dotation française) juste après la Côte d'Ivoire (6,4%), mais devant la Nouvelle - Calédonie (4,4%), la Polynésie française (4%), l'Égypte (3,2%), le Maroc (3%), le Sénégal (2,8%), etc.³⁴⁷

En tout état de cause, de façon cumulative, le Cameroun apparaît, avec la Côte d'Ivoire, comme, l'un des principaux piliers du «pré-carré» français d'Afrique Noire. C'est l'une des raisons explicatives de l'intensité des relations entre les milieux politiques français et camerounais.

B - Les accointances entre la classe politique camerounaise et les milieux politiques français.

Les liens et fréquentations existant entre la classe politique camerounaise et les milieux politiques français participent de la stratégie de maintien de l'influence française dans ce pays. Ces relations s'inscrivent dans la tradition clientéliste qui a longtemps caractérisé et qui structure encore les échanges entre les anciennes métropoles et leurs colonies.³⁴⁸ Or le propre du clientélisme en général, d'Etat en particulier est de valoriser la médiation personnelle, d'impliquer

³⁴⁶ Ibid.

³⁴⁷ OCDE, Rapport 1994. Coopération pour le développement, 1995, p. H 20.

³⁴⁸ Onana R, Thèse op. cit, p. 395 et ss.

directement les dirigeants des Etats-clients en tant que personnes, avec d'autant plus de facilité que la nature néo-patrimoniale des systèmes politiques clientélistes s'y prête non sans aisance.³⁴⁹

Avant la libéralisation des systèmes politiques africains, l'articulation clientéliste concernait beaucoup plus les dirigeants des partis uniques au pouvoir ainsi que les apparatchiks du parti et de l'Administration. Au Cameroun, l'articulation clientéliste avec la France concerne à la fois les dirigeants au pouvoir et ceux des partis d'opposition.

Pour ce qui est des dirigeants au pouvoir, il y a lieu de mentionner les rapports personnalisés que le chef d'Etat camerounais, à l'instar de ses homologues togolais, zairois et gabonais, a entretenu avec le président François Mitterrand.³⁵⁰ Ces rapports personnalisés furent marqués de l'empreinte des proches du président français, notamment Jean-christophe Mitterrand et l'Ambassadeur Yvon omnés qui s'érigèrent en principaux soutiens du chef d'Etat camerounais au plus fort de la contestation politique dans ce pays.³⁵¹

Il y a ensuite l'intense réseau de relations entretenu avec des personnalités politiques françaises. Entre 1991 et 1992, des personnalités politiques de la gauche et de la droite françaises à l'instar du Sénateur Guy Penne, Charles Pasqua, Edith Cresson, Michel Aurillac, l'ex-président Valéry Giscard d'Estaing... n'ont pas hésité à effectuer des voyages au Cameroun où elles furent reçues par le Président Paul Biya au Palais de l'Unité.³⁵² De par leurs différentes déclarations, il se dégagait un consensus dans l'invitation de la classe politique camerounaise à aller aux élections, logique par ailleurs défendue par le pouvoir en place.

³⁴⁹ Badie B., *L'Etat importé.....* op. cit. p. 41.

³⁵⁰ Bayart J.F, Interview à *Croissance*, N° 346, Février 1992, p. 32

³⁵¹ *Dossiers Noirs de la politique africaine de la France* N° 7 op. cit. pp. 74-75.

³⁵² cf. Ngniman Z. op. cit. pp. 213-221; Mehler A. , Inédit, op. cit. pp. 29-30.

De passage à Yaoundé en Mars 1996, Jacques Godfrain, Ministre Délégué chargé de la coopération, a reçu les chefs de l'opposition camerounaise.³⁵³ Face à l'irritation du pouvoir de Yaoundé, le Ministre Godfrain a dû s'expliquer: *«Je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas, lorsque je suis en visite dans un pays, recevoir les chefs de l'opposition. [...] Je les reçois tout comme hier, quand nous étions dans l'opposition en France, les chefs d'Etat africains de passage à Paris nous recevaient eux aussi»*³⁵⁴ C'est la logique implacable de ce maternage existant entre Paris et Yaoundé qui semble avoir guidé MM. Samuel Eboua, Augustin Kodock, Jean Jacques Ekindi et Sindjourn Pokam, réunis sous la bannière du Directoire de la "Coordination des partis d'opposition et des associations" à entreprendre une « mission d'explication » à l'étranger en Août -Septembre 1991 au cours de laquelle Paris occupait une place de choix.³⁵⁵ Il s'agissait de convaincre les milieux politiques français de la nécessité de la tenue d'une Conférence Nationale Souveraine au Cameroun.³⁵⁶ Nonobstant l'échec de cette tentative³⁵⁷, les leaders de l'opposition camerounaise semblent ne plus négliger l'influence potentielle ou réelle des milieux politiques français sur la conduite des processus politiques de leur pays. En témoignent les multiples «opérations de charme» de M. Fru Ndi voire de Bello Bouba en direction de la France depuis les présidentielles du 11 Octobre 1992.³⁵⁸ Il en fut de même du tapage médiatique³⁵⁹ orchestré sur les liens qui existeraient entre le

³⁵³ cf. Jeune Afrique, N° 1845 du 15 au 21 Mai 1996, p. 17.

³⁵⁴ Ibid

³⁵⁵ cf. Ebolo M. D, «Nationalisme...» op. cit. p. 52

³⁵⁶ Ibid.

³⁵⁷ cf. Ossoubita Ebolo d'Asso'otol, « Eboua et ses compères humiliés en France» in Le Patriote, N° 85 du 19 Septembre 1991, p. 2.

³⁵⁸ Ebolo M.D. op. cit. pp. 52-53. Tout récemment encore, face à l'entêtement du pouvoir à organiser l'élection présidentielle du 12 Octobre 1997 au grand dam du boycott décrété par les leaders du SDF(John Fru Ndi), de l'UNDP (Bello Bouba Maïgari) et de l'UDC (Adamou Ndam Njoya), John Fru Ndi et Bello Bouba Maïgari effectuèrent chacun une tournée de l'obbing en France dans le but de demander aux autorités françaises d'appuyer leurs démarches auprès du gouvernement Biya, cf. Le Messager, N° 667, 22 Septembre 1997, p. 4.

³⁵⁹ Il s'agit surtout des journaux privés tels Le messager, l'Expression, Challenge Nouveau.

défunt candidat déclaré à l'élection présidentielle d'octobre 1997 M. Victor Ayissi Mvodo et la majorité au pouvoir en France, plus précisément, le Président Jacques Chirac.

En tout état de cause, l'étroitesse des relations existant entre les classes politiques française et camerounaise s'analyse en une modalité de verrouillage sécuritaire permettant à la France de maintenir son influence sur un maillon important de son "pré-carré" africain. Le même objectif est poursuivi par les "largesses" que ce pays accorde au Cameroun.

C - Les largesses de la France à l'endroit du Cameroun.

A l'heure de la crise économique et de l'ajustement structurel, il est vite arrivé que la France vole au secours de ses principaux partenaires d'Afrique noire, le Cameroun dans la zone BEAC, et la Côte d'Ivoire dans la zone UMOA, menacés par les institutions de Bretton Woods d'être inscrits sur la liste rouge.³⁶⁰ Le «saupoudrage» de l'aide française était apparu comme une façon de faire face courageusement à l'épreuve de force engagée contre le FMI et la Banque Mondiale.³⁶¹ Ainsi, l'aide française à l'endroit du Cameroun au titre de l'ajustement structurel s'échelonne respectivement à 600 millions de francs français en 1991, 1200 millions en 1992, 1050 millions en 1993, et à 600 millions de francs français en 1994.³⁶² Ces dotations financières représentent au moins la moitié du chiffre global de l'APD française au Cameroun pour la période considérée.³⁶³ Quand on sait que ces dotations sont orientées vers l'apurement des arriérés intérieurs, l'appui institutionnel, les programmes sociaux,...³⁶⁴ on mesure leur importance pour la stabilité du pouvoir en place au moment où le changement

³⁶⁰ Tabi Akono F., Thèse op. cit. p. 325.

³⁶¹ Ibid.

³⁶² cf. Coopération France-Cameroun, Bulletin de la Mission Française de coopération et d'Action Culturelle de Yaoundé, 1995, p. 11

³⁶³ Ibid.

³⁶⁴ Ibid P. 23

démocratique semblait traîner le pas.³⁶⁵ Le raisonnement français était sans ambiguïté: «*Supprimer toute aide au Cameroun, comme à la Côte d'Ivoire, pour des raisons démocratiques, impliquait l'asphyxie de ceux qui restent les principaux partenaires économiques de la France en zone franc*».³⁶⁶

A tout cela viennent s'ajouter les mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA telles que la réduction du montant total de la dette du Cameroun vis-à-vis de la France de 7,2 milliards à 3,7 milliards de francs français, l'opération «Médicaments»³⁶⁷, etc..

Dans la mesure où elles participent de la dialectique de la dépendance qui sous-tend les relations franco-camerounaises, ces largesses ne doivent pas entretenir des illusions. Cette dépendance suppose un échange de faveurs. En effet, l'"Etat -patron" alloue à l'"Etat-client" des biens indispensables à sa survie; en retour, ce dernier concède les faveurs les plus diverses:³⁶⁸ l'aliénation du territoire à l'"Etat patron" se ramène principalement aux matières premières diverses et variées dont regorgent les sous-sols et peut concerner l'octroi de bases militaires ou simplement de «facilités» pour traverser le "territoire-client".³⁶⁹ Ces différentes facilités, à l'exception des bases militaires, sont offertes à la France par le Cameroun.

En dernière analyse, l'intérêt national ne saurait être exclu des stratégies d'implication des Etats-Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais. L'action française axée sur la préservation d'un maillon important de son "pré-carré africain et la stratégie américaine toute orientée vers la recherche et la diversification de partenaires sociaux poursuivent des objectifs quasi-identiques.

³⁶⁵ Tabi Akono F. Thèse op. cit. p. 325

³⁶⁶ Ibid.

³⁶⁷ cf. *Coopération France-Cameroun, Bulletin de la Mission ...*, 1995, op. cit., p. 23.

³⁶⁸ Badie B, *l'Etat importé.....* op. cit. p. 37.

³⁶⁹ Ibid.

CONCLUSION PARTIELLE.

Le déploiement tous azimuts des Etats-Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais s'appréhende, en première approximation, en une stratégie d'expansion d'un modèle politique et économique homogénéisateur incarné par la «démocratie de marché». Mais une analyse assez poussée des contours de cette implication laisse transparaître - au - delà du discours lénifiant et du zèle missionnaire - Une volonté de promotion de l'intérêt national de chacune des puissances en présence. Quoiqu'il en soit, une question fondamentale reste posée: Quelle est l'attitude du système politique camerounais face à un tel branle-bas? La tentative de réponse à cette interrogation constitue la trame des développements consacrés à la deuxième partie de notre travail.

DEUXIÈME PARTIE:

LE SYSTÈME POLITIQUE CAMEROUNAIS FACE À
L'IMPLICATION AMÉRICAINE ET FRANÇAISE DANS LE
PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION NATIONALE.

INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE

«La société a son histoire et on ne peut l'analyser que dans son histoire». Jan Spurk.

L'implication des puissances occidentales dans le processus de démocratisation camerounais s'analyse en une interférence de l'environnement extérieur dans la dynamique intrasociétale d'un système politique soumis à un mode de régulation relativement adéquat. La logique d'un tel déploiement semble consubstantielle à l'existence de sous-systèmes internationaux qui, par définition, sont affectés par plusieurs facteurs (y compris d'autres unités organisées) situés à l'extérieur de leurs frontières spatiales.¹ Cette interférence de l'environnement extérieur se fait sous forme d'"inputs" de soutien et d'exigence.

Dans la mesure où tout système politique dispose d'un minimum d'organisation² lui permettant de faire face aux incitations en provenance de cet environnement, il a semblé pertinent d'examiner en profondeur l'attitude du système politique camerounais face au déploiement tous azimuts des États-Unis et de la France dans le processus de démocratisation national. En clair, la compréhension de cette dynamique d'implication serait quelque peu dévoyée si nous n'abordions pas, un temps soit peu, la question fondamentale de l'accueil qui est réservé par le système politique local. Ainsi, après avoir étudié la quintessence des flux en direction de chacune des deux puissances (Chapitre I^{er}), nous tenterons de disséquer la stratégie globale du pouvoir en place qui, à n'en pas douter, constitue une forme de réaction aux pressions internes et externes (Chapitre II).

¹ Brecher M., «Système et crise en politique internationale», in Bahgat Korany, Analyse des relations internationales: Approches, concepts et données, Montréal, Quebec, Gaëtan Morin Editeur, 1987, p. 84.

² Sur la capacité d'organisation des systèmes, se référer, entre autres, à Morin E., La méthode . I. La nature de la nature, Paris, Editions du Seuil, 1977, 399 p.

CHAPITRE I^{er} : L'ATTITUDE DU SYSTEME POLITIQUE CAMEROUNAIS VIS- A-VIS DES DEUX PUISSANCES

Les convulsions démocratiques en Afrique noire contemporaine ont cours dans un contexte de mondialisation de l'hégémonie occidentale³ orchestrée par une pluralité d'acteurs et de mécanismes officiels et non officiels. L'implication des États-Unis et de la France dans le processus de démocratisation camerounais en constitue une manifestation d'envergure non négligeable. Mais, dans la mesure où le système politique camerounais apparaît comme une organisation active liant de façon complexe et ambivalente complémentarité et antagonisme⁴, l'implication de ces deux puissances est diversement accueillie par les acteurs du jeu politique national. Autant une partie importante des acteurs non officiels cautionne l'action américaine tout en ayant une perception ambivalente de l'action française, autant le pouvoir en place semble avoir été plus compréhensif au sujet de la France. En revanche, les échanges avec les États-Unis sont restés tendus. Conscients de ce déphasage manifeste dans la perception des acteurs du système politique camerounais au sujet de l'action des deux puissances, nous avons développé un argumentaire à deux volets faisant ressortir l'attitude des acteurs non officiels (Section I^{ère}), d'une part, puis celle du pouvoir central en charge du pilotage officiel de la dynamique politique interne (Section II), d'autre part.

³ Sindjoun L., «Dynamique de civilisation de l'Etat et de production du politique baroque en Afrique noire» in *Verfassung und Recht in ÜBERSEE*, N° 2, 1994, p. 194.

⁴ Morin E., op. cit., p. 120

SECTION I^{ère} : LES ACTEURS NON OFFICIELS DU SYSTEME POLITIQUE CAMEROUNAIS FACE AUX ACTIONS DES DEUX PUISSANCES.

Par acteurs non officiels nous entendons les organisations, les groupes, voire les individus non investis du pouvoir d'Etat, mais jouant un rôle dans le commerce politique interne et/ou externe.⁵ L'analyse a la prétention, non sans modestie, de dépasser le paradigme stato-centrique imposé par Hans Morgenthau et ses disciples pour mettre en relief à la fois l'enchevêtrement des rapports entre une pluralité d'acteurs internationaux, et le fait fondamental suivant lequel ces rapports ont tendance à transgresser les frontières étatiques⁶ au grand dam du formalisme officiel. Les principales lignes de force des développements qui suivent l'attestent dans une large mesure. En clair, l'attitude des acteurs non officiels camerounais se caractérise par une bonne dose de sympathie vis-à-vis de l'action américaine (Paragraphe II) et une perception ambivalente du déploiement français (Paragraphe III). Mais, dans le souci d'éviter tout malentendu, il est apparu nécessaire de procéder, de prime abord, à une identification des acteurs non officiels du champ politique camerounais (Paragraphe I^{er}).

⁵ Ebolo M.D., «Nationalisme ...» op. cit. p. 52

⁶ Ibid.

Paragraphe I^{er} : Essai d'identification des acteurs non officiels du champ politique camerounais.

Dans le cadre de ce travail, le concept d'acteur renvoie à «*toute autorité, tout organisme, tout groupe et même à la limite, toute personne susceptible de "jouer un rôle"*»⁷ dans le champ politique. Tenir un rôle peut consister à prendre une décision, à entreprendre une action ou tout simplement, à exercer une influence sur les détenteurs du pouvoir de décision et de la force matérielle.⁸ A côté des acteurs officiels, les différentes composantes de la «société civile» (A) ainsi que les formations politiques de l'opposition (B) apparaissent comme les principaux acteurs non officiels du jeu politique camerounais.

A - La «société civile»

La démocratisation du système politique camerounais s'accompagne de la prolifération des flux extra-étatiques caractéristiques du bouillonnement d'une «société civile» en quête d'autonomie vis-à-vis des organes du pouvoir d'Etat. Dans la mesure où la notion de «société civile» ne se laisse pas facilement cerner, nous explorerons son contenu préalablement à l'étude des principales composantes de celle-ci au Cameroun.

1- L'exploration du concept

Le concept de "société civile" est non seulement l'"une des notions les plus ambiguës du débat politique actuelle"⁹ mais aussi celui dont l'effet de mode a

⁷ Merle M., Sociologie des relations internationales, op. cit. p. 292.

⁸ Ibid. P. 295

⁹ - Rangeon, F. , « Société civile : Histoire d'un mot », in Chevallier J. et. al, La société civile, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, P.9

assimilé à un "gadget"¹⁰. Pourtant, il serait injuste d'affirmer qu'aucun effort de systématisation n'a été entrepris. En effet, ce concept a fait l'objet d'une abondante littérature à travers l'histoire de la pensée politique¹¹. A titre de rappel, ce concept a désigné tour à tour l'Etat, la Société marchande avant de s'émanciper à l'aube du XIX^e siècle¹². Hegel, Marx, Engels et Gramsci auront contribué de façon décisive à la clarification de ce concept.

Au sens large, Robert Fatton définit la "société civile" comme la sphère privée constituée d'activités économiques, culturelles et politiques résistant aux incursions de l'Etat¹³. Ainsi entendue, la "société civile" représente un contre-poids face au pouvoir étatique. A ce titre, elle apparaît comme un agent du changement social¹⁴. Pourtant, cette acception ne saurait impliquer l'existence d'une frontière étanche ou encore d'une opposition radicale entre l'Etat et la "société civile". Autant l'Etat est affecté de toute part par les soubresauts qui ont cours au sein de la "société civile", autant celle-ci subit l'influence inhérente au déploiement des activités de l'Etat¹⁵.

Deux définitions complémentaires ont aussi retenu notre attention : celle de M. Pierre Moukoko Mbondjo pour qui la "société civile" s'entend de « *l'existence de pôles relativement autonomes d'action et de décision sociales capables, à un moment donné, par des procédés divers et variés, d'influer sur le processus de prise de décision politique. Ces pôles sont relativement autonomes,*

¹⁰ - Lochak D., « La société civile : du concept au gadget » in Chevallier et. al. *ibid.* P.P. 9-32

¹¹ - Cf. Rangeon F. *op. cit.* P.P. 9-32; Woods D; « civil society in Europe and Africa : limiting State power through a public sphere » in *African studies Review*, Vol 35, N° 2, September 1992, P.P. 77-100; Mamdani M. and Wamba-dia-Wamba E. (Editors), *African studies in social movements and democracy*, Dakar, CODESRIA, 1995, P.P. 602-616; Fatton R, *Predatory rule : State and civil society in Africa*, Boulder, Lynne Rienner publishers, 1992;...

¹² - Rangeon F. *ibid.* p. 19

¹³ - Fatton R. *op. cit.* PP. 4-5

¹⁴ - Cf. Rocher G., *Introduction à la sociologie générale. 3. Le Changement social*, Paris, Editions du Seuil, 1970.

¹⁵ - Fatton R, « Africa in the age of democratization : the civic limitation of civil society » in *African studies Review*, vol. 38, N°2, September 1995, P. 67

en tant qu'ils ne tirent pas l'essentiel de leurs ressources de l'Etat et disposent ainsi d'une capacité non négligeable de résistance. La notion d'autonomie donc de conflit potentiel - est ainsi au coeur de notre acception de la "société civile"¹⁶, et celle du professeur Maurice Kamto qui appréhende la "société civile" comme la « sphère sociale distincte de la sphère de l'Etat et des partis politiques formée de l'ensemble des organisations et personnalités dont l'action concourt à l'émergence ou à l'affirmation d'une identité sociale collective, la défense des droits spécifiques attachés à la citoyenneté »¹⁷. L'intérêt de la première définition réside dans la consécration du caractère relatif de l'autonomie des composantes de la "société civile". La seconde, quant à elle, a l'avantage de lever un pan du voile sur les éléments constitutifs de la "société civile", en plus du rôle historique qu'elle lui assigne.

Partant de toutes ces définitions, nous définirons la "société civile" comme la sphère sociale relativement autonome des organes d'Etat et des partis politiques, constituée d'organisations, d'institutions, d'agents et de pratiques en mesure, par l'entremise d'actions et de décisions sociales variées, d'influer non seulement sur le processus décisionnel politique, mais aussi sur le cours de l'histoire d'une société globale à un moment donné.

Nonobstant l'existence d'un courant négateur de la "société civile" en Afrique incarné par Bertrand Badie¹⁸, la réalité impose une reconnaissance de l'existence d'un embryon d'organisation de cette dernière dans cet espace socio-

¹⁶ - Moukoko Mbondjo P., « Le retour au multipartisme au Cameroun », in Conac G. (sous la direction de), op. cit. P. 242

¹⁷ - Kamto M., « Les rapports Etat - société civile en Afrique », in *Afrique 2000*, N° 19, Octobre - Décembre 1994, P47

¹⁸ - Cf. « Forum : la démocratisation en Afrique sub-saharienne » in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, N° 3, 1994, P. 494

politique¹⁹. Ce qui est constant pour l'Afrique dans son ensemble l'est évidemment pour le Cameroun.

2. Les principales composantes de la «société civile» Camerounaise.

L'effondrement du régime d'institutionnalisation de la légalité d'exception²⁰ suite à la promulgation par le chef de l'Etat de quarante (40) lois portant sur les libertés publiques et économiques et bien entendu, la récession économique que traverse le pays ont contribué à la consolidation des différentes composantes de la « société civile » camerounaise. Exploitant à leur profit des espaces de liberté aménagés par la législation de Décembre 1990, les acteurs sociaux camerounais semblent déterminés à s'investir dans la recomposition du champ social dans son ensemble. La «déflation de l'Etat» conduit ainsi à une floraison de cadres d'action collective à l'instar des organisations ethniques et/ou régionales, les associations d'intérêts ainsi qu'une pluralité d'autres composantes non négligeables du tissu social.

- En ce qui concerne les organisations ethniques et/ou régionales, l'on relève l'émergence des associations Essingang (regroupant les élites Fang-Béti des provinces du centre et du sud), le La'akam (articulé sur les élites et notabilités Bamiléké de la province de l'Ouest), l'AMENORD (Amicale des Elites du Nord), la DCK (Dynamique culturelle Kirdi regroupant la nouvelle élite de la «majorité silencieuse» de l'Extrême-Nord), la Southern Cameroon People's conférence (régnant dans la partie anglophone du pays)... qui structurent assez fortement le champ social camerounais. Le Ngondo (réseau identitaire des peuples de la Côte

¹⁹ - cf. Ibrahim J., « Développement de l'Etat nigerian » in Médard J.F. (sous la direction de), *Etats d'Afrique noire: formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, PP 154 - 158; Savonnet Guyot C., "réflexions sur quelques objets politiques à identifier : crise de l'Etat, crise de la « société civile et ouverture démocratique » in Conac G. (sous la direction de) op. cit. P.P. 125-128

²⁰ Lire Owona J., «L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais» in *Revue camerounaise de droit*, N° 6, 1974, pp. 104-123.

camerounaise, notamment des provinces du Sud-Ouest, du Littoral et du Sud) interdit sous le règne du président Ahidjo a refait surface et s'analyse en un véritable «parapluie» du peuple "SAWA" (entendez côtier). Pourtant, il serait excessif d'affirmer que l'émergence des solidarités ethniques et/ou régionales est concomitante ou consécutive à la libéralisation du système politique camerounais. Pendant les années 60 (soixante) et 70 (soixante dix), en effet, face à l'omnipotence de l'Etat, les regroupements identitaires représentaient l'embryon simplifié d'organisation du champ extra-étatique camerounais.

- A côté des organisations ethniques et/ou régionales, la «société civile» camerounaise connaît une floraison des cadres de promotion d'intérêts. Ces organisations sont des groupes structurés, articulés et hiérarchisés qui expriment les intérêts et les objectifs de forces sociales diverses, dont elles constituent les moyens d'action politique.²¹

Des initiatives telles que le Groupement des Femmes d'Affaires du Cameroun (GFAC), l'Association Nationale des Sans Emploi (ANSE), l'Association Camerounaise des Femmes Juristes (ACAFEJ), l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF),...ne «sont que l'expression populaire à une conscience politique et démocratique nouvelle».²² La décennie 90 coïncide aussi avec l'émergence des cadres corporatistes relativement autonomes à l'instar du Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SYNES), le Syndicat National Autonome de l'Enseignement Secondaire (SNAES), le Syndicat National de l'Enseignement Primaire et Maternel (SNEPMA), le Syndicat National des Contractuels et Agents de l'Etat (SYNCAE), le Syndicat National des Fonctionnaires Civils et Financiers (SYNAFCIF), l'Association Anglophone Teacher's Association of Cameroun..

²¹ Duverger M., *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1964, p. 183.

²² cf *Dikalo*, N° 206 du 08 au 11 Mars 1996, p. 6.

Au niveau confédéral, l'on a pu relever la faillite du monolithisme syndical qui prévalait depuis 1972. En effet, à côté de la confédération syndicale des Travailleurs du Cameroun (CSTC), le paysage syndical s'est enrichi, depuis le mois de mai 1995, d'une autre centrale dénommée l'union des Syndicats Libres du Cameroun (USLC).

Il ne serait pas superfétatoire de signaler l'activisme politique de l'ordre des avocats, des vendeurs à la sauvette et des conducteurs de taxi ainsi que l'émergence d'associations politiques à l'instar du Comité d'Action Populaire pour la Liberté et la démocratie (CAP-Liberté), l'Organisation Camerounaise des droits de l'Homme (OCDH), Conscience Africaine entre autres. Cette dynamique associative qui embrasse quasiment tous les secteurs de la vie sociale camerounaise participe de la fin du monopole de l'emprise étatique sur les acteurs sociaux.

- La consolidation des réseaux identitaires et/ou d'intérêts s'accompagne du déploiement des instances confessionnelles et de la montée en puissance de certains intellectuels et «leaders d'opinion» qui, à la faveur de l'abrogation de l'ordonnance N°62/DF/18 du 12 Mars 1962 sur la répression de la subversion (loi N° 90/046 du 19 Décembre 1990), exploitent, au maximum, les espaces de liberté pour développer une culture de défiance vis-à-vis du pouvoir. En ce qui concerne précisément les instances confessionnelles, l'on doit mentionner l'action de l'épiscopat catholique camerounais qui, dès le mois de mai 1990, rompt avec sa léthargie habituelle à la faveur d'une Lettre Pastorale sur la crise économique dont souffre le pays. Diffusée le Dimanche 3 Juin, jour de la Pentecôte, cette Lettre Pastorale critique vertement la pratique du pouvoir, notamment les violations les plus flagrantes des droits de l'homme. Pour les Évêques du Cameroun, en effet, *«des pauvres, des faibles sans défense sont livrés à l'arbitraire des fonctionnaires sans scrupule, d'agents des forces de l'ordre ou même de*

*personnages aux attributions mal définies, couverts soit du manteau du parti, soit d'une mystérieuse impunité qui fait scandale. On a vu d'honorables citoyens abattus dans la rue, des crimes crapuleux enveloppés d'énigmes devant le silence apparemment de ceux-là à qui le peuple a confié la protection et la défense de son destin, de ses biens, de sa vie...».*²³ A n'en pas douter, cette Lettre marque la fin d'une époque, celle de la complicité qui prévalait entre l'église catholique et le pouvoir politique au Cameroun.²⁴ Elle participe ainsi de la contestation socio-politique déjà perceptible dans d'autres segments du tissu social. Le Cardinal Christian Tumi est allé jusqu'à affirmer qu'«*il y' a des évangiles qui sont aussi politiques*».²⁵ Pour ce vénérable dignitaire de la hiérarchie catholique, «*On ne peut pas ne pas parler quand on constate que les choses ne changent pas. Ne pas parler, c'est être infidèle à notre mission*».²⁶ Il est certes vrai que les prises de position du Cardinal Tumi ne font pas toujours l'unanimité au sein de la Conférence Épiscopale.²⁷ Mais, elles n'en constituent pas moins un indice de démarcation de l'Église catholique dans la perception de la réalité politique par rapport au pouvoir en place.

- Enfin, la «démonopolisation» du champ médiatique national est marquée sur le plan quantitatif par la multiplication exponentielle des titres. Ainsi, à la date du 9 Février 1993, le Cameroun compte environ 91 (quatre vingt onze) titres de journaux dont 3 (trois) seulement relèvent de l'Etat.²⁸ Il faut, à la vérité, reconnaître que le coup d'accélérateur fut donné au lendemain de l'accession au

²³ cf. Lettre Pastorale du 17 Mai 1990 dans Le Messager, N° 188 du 14 Juin 1990.

²⁴ Kamto M., «Quelques réflexions sur...», op. cit. ,p. 219.

²⁵ Cardinal Tumi C, Interview au journal Le Messager, N° 223 du 11 Avril 1991, p. 9.

²⁶ Ibid.

²⁷ cf. Kamto M. op. cit. pp. 219-220; Cameroon Tribune, N° 4662 du 20 Juin 1990.

²⁸ cf. Les Droits de l'homme au Cameroun. Livre blanc... op. cit. pp. 70-74. Cameroon Tribune en français, Cameroon Tribune en anglais et le Nouveau Week-end Tribune constituent à cette date les trois journaux officiels d'Etat.

pouvoir de Paul Biya,²⁹ nonobstant le maintien d'un arsenal répressif qui ne sera balayé qu'en Décembre 1990. La "stratégie de scandalisation" ou de la caricature appuyée des gouvernants par Le Messenger, Challenge Hebdo ou Nouveau, La Nouvelle Expression (L'Expression), participe de l'entreprise de délégitimation permanente des symboles attitrés du léviathan étatique. En somme, la presse privée consolide des lieux de formation d'opinions en dehors des modèles d'explication véhiculés par les média publics.³⁰

Telles se présentent , de façon non exhaustive, les principales composantes de la «société civile» camerounaise. Cette dernière constitue, avec les partis politiques de l'opposition, les acteurs non officiels prépondérants du jeu politique dans ce pays.

B - Les formations politiques de l'opposition.

Joseph La Palombara et Myron Weiner définissent le parti politique sur la base de quatre (4) critères. Cette définition requiert:

- «1- Une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de ses dirigeants en place;
- 2- Une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national;
- 3- La volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres, et non pas - simplement - d'influencer le pouvoir;

²⁹ Bayart J.F., «La société politique Camerounaise (1982-1986)» in Politique Africaine, N° 22 Juin 1986, pp. 14-15.

³⁰ Mehler A., Inédit, op. cit. p. 18

4- *Le souci, enfin de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière*».³¹

Partant de cette définition opératoire, nous convenons avec Roger-Gérard Schwartzberg qu'*«un parti politique est une organisation durable agencée du niveau national au niveau local, visant à conquérir et à exercer le pouvoir, et recherchant, à cette fin, le soutien populaire*».³² Ainsi entendu, le parti politique apparaît comme une organisation du combat politique ayant pour fonctions essentielles et classiques la formation de l'opinion, la sélection des candidats et l'encadrement des élus³³ et des masses. Par conséquent, les partis politiques sont astreints à faire preuve de responsabilité dans la conduite de leur action.³⁴ En tout état de cause, *«parmi les éléments dont ils doivent tenir compte, comme candidats à l'exercice du pouvoir ou comme acteurs gouvernementaux, figurent nécessairement les données internationales, dans la mesure où celles-ci imposent des contraintes ou offrent des chances à la politique nationale*».³⁵

Depuis la promulgation de la loi N° 90/056 du 19 Décembre 1990 sur les partis politiques, le système politique camerounais connaît une floraison et un développement quasi-exponentiel des formations politiques. Tant et si bien qu'à la veille des élections présidentielles du 11 Octobre 1992, le Cameroun est crédité de près de 80 (quatre vingt) partis politiques³⁶. A la date du 05 février 1997, ce nombre s'élevait à 137 (cent trente sept).³⁷

³¹ La palombara J., Weiner M., «The origin and Developement of political parties» in La Palombara J., Weiner M, ed., Political parties and political development, Princeton, 1960, p. 6.

³² Schwartzberg R. G., Sociologie Politique, Paris, Montchrestien, 1977, p. 477.

³³ Ibid. PP. 481-484.

³⁴ Merle M, «partis politiques et politique étrangère en régime pluraliste» in Revue Internationale des sciences Sociales, vol. XXX, N° 1, 1978, p. 81

³⁵ Ibid.

³⁶ - Cf. Moukoko Priso, op. cit. P. 144

³⁷ cf. Documents annexes, N°IV

En dehors du Rassemblement Démocratique du peuple Camerounais (RDPC) au pouvoir depuis 1985, le Social Democratic Front (SDF), l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), l'Union Démocratique du Cameroun (UDC), l'Union des Populations du Cameroun (UPC), le Mouvement pour Démocratie et le Progrès (MDP) le parti des Démocrates Camerounais (PDC), le Mouvement pour la Libération de la Jeunesse Camerounaise (MLJC), le Parti National du Progrès (PNP)...apparaissent comme les principales formations politiques de l'opposition Camerounaise. Ces acteurs ont joué et jouent encore un rôle de premier plan dans le processus de démocratisation en cours.³⁸ Au même titre que le pouvoir central, certains de ces acteurs ont eu à prendre position face à l'implication française et américaine dans la dynamique politique camerounaise. La trame des développements qui suivent constitue une tentative de dissection de ces positions.

Paragraphe II: La caution de l'action américaine par une partie non négligeable d'acteurs non officiels.

La caution de l'action américaine par l'opposition dite radicale de même qu'une partie de la presse privée est un fait indéniable de la dynamique démocratique camerounaise. Pour ces acteurs, les États-Unis apparaissent à la fois comme un contrepoids de l'hégémonie française au Cameroun et comme l'ultime recours face à un pouvoir en possession de moyens importants.

- L'« opposition radicale » et son chef de file le SDF de Ni John Fru Ndi apparaissent à plus d'un titre comme des soutiens de l'action américaine au

³⁸ Pour une information exhaustive du rôle de la "société civile" et des formations politiques de l'opposition dans le processus de démocratisation camerounais, l'on consultera: Kamto M., «Quelques réflexions...» op. cit. pp. 209-236; Banock M. op. cit. 252 p; Moukoko Priso, op. cit. 171 p. ; ...

Cameroun. Cette réalité semble s'expliquer par le fait que l'action de cette puissance dans ce pays est largement en faveur d'un changement démocratique. A ce titre, cette stratégie profite au SDF qui semble déterminé à accéder au pouvoir.

De plus, cette caution pourrait s'analyser en une reconnaissance des efforts déployés par les représentants officiels de ce pays pour accroître l'influence politique du « chairman » Fru Ndi dont la détermination à remettre en question les intérêts français au Cameroun³⁹ ne passe pas inaperçue. L'ambassadeur américain Mme Francès Cook avait mené « à visage découvert, la campagne présidentielle de John Fru NDI (l'opposant principal à Paul Biya) épaulé par des conseillers également américains ». ⁴⁰ Cet exemple constitue un indice de collusion entre ce parti et les États-Unis. Cette collusion transparait aussi à travers les multiples voyages du leader du SDF au pays de "l'Oncle Sam". ⁴¹ Aussi à l'occasion des cérémonies d'investiture du président Clinton le 20 Janvier 1993, Fru NDI fut invité aux États-Unis par le parti Démocrate américain et en profita, non seulement, pour nouer des contacts formels et informels avec des responsables politiques ou économiques de ce pays⁴², mais aussi pour orchestrer la propagande selon laquelle il aurait été personnellement invité à la Maison Blanche par le Président Bill Clinton. ⁴³ Quoiqu'il en soit, ces attentions de la part des américains ne peuvent que susciter de la sympathie de la part du SDF, qui, à n'en pas douter, représente l'une des principales forces politiques du Cameroun.

- D'autres indices de caution de l'action américaine au Cameroun sont perceptibles dans les milieux de la presse privée. En effet, une bonne partie de

³⁹ *Le continent*, N° 28, Décembre 1992, p. 3.

⁴⁰ *Africa International*, N°260, Avril 1993, op. cit. p. 14.

⁴¹ Lire à ce sujet Ebolo M. D, « Nationalisme ... » op. cit. pp. 52-53

⁴² Monga C; « La nouvelle stature internationale de John Fru Ndi » in *Jeune Afrique Economie*, N° 165, Mars 1993, p.124.

⁴³ Sindjoun L., « Cameroun: le système politique face aux enjeux » op. cit. P. 144.

celle-ci semble s'être muée en relais voire en laudateur de l'action de ce pays dans le processus de démocratisation camerounais. Ainsi, le journal Le Messager, très critique dans l'analyse des faits, n'hésite pas parfois à servir de vitrine de diffusion des positions américaines sur la dynamique politique camerounaise. Dans son Numéro 256 du mois d'Avril 1992, Le Messager n'hésite pas à présenter en de termes dithyrambiques, le point de vue du NDI sur les Droits de l'Homme au Cameroun.⁴⁴ Le même organe d'information, dans sa livraison du 14 Mars 1996 se fait l'écho du Rapport annuel du Département d'Etat sur les Droits de l'Homme au Cameroun en 1995 qui «*accable le régime Biya* ». ⁴⁵ Ce rapport a aussi été à « la une » du journal Le Quotidien du 18 Avril 1996 dans lequel on lit: « *Violation des droits de l'homme au Cameroun: Les États-Unis tirent la sonnette d'alarme* ». ⁴⁶

Par ailleurs, dans sa livraison du 22 Octobre 1996⁴⁷, La Nouvelle Expression consacre deux pages à l'analyse de l'affrontement qui opposerait Français et Américains pour le contrôle de l'Afrique noire. Très critique au sujet de la France, ce journal se montre compréhensif en ce qui concerne les États-Unis. Des exemples sont légions, dans la presse privée camerounaise, qui dénotent de bonnes dispositions à l'endroit de l'action américaine.

Cette caution assez marquée de l'action américaine par une partie d'acteurs non officiels du champ politique camerounais tranche avec leur perception du rôle de la France.

⁴⁴ Le Messager, N° 256, Avril 1992, p. 8.

⁴⁵ Le Messager, N° 488, du 14 Mars 1996, p. 4

⁴⁶ Le Quotidien, N° 87, Jeudi 18 avril 1996, P. 1

⁴⁷ La Nouvelle Expression, N° 354 du 22 Oct. 1996, pp. 8-9.

Paragraphe III: Une perception ambivalente du rôle de la France

Le caractère ambivalent de la perception de l'action française par les acteurs non gouvernementaux camerounais, viendrait de ce que cette puissance est considérée à la fois comme un promoteur de la démocratie (A) et comme un obstacle à l'instauration d'un État de droit démocratique - et partant un soutien au pouvoir autoritaire, - au Cameroun (B).

A - La France, promotrice de la démocratie au Cameroun.

Depuis que François Mitterrand a prononcé le fameux discours de la Baule, la France est considérée par une frange de l'opinion africaine comme un soutien à la restauration de la démocratie libérale dans cette partie du monde.⁴⁸ L'accession au pouvoir de Jacques Chirac en mai 1995 ne semble pas avoir ébranlé cette conviction. Ce d'autant plus que lors de sa visite au Congo en juillet 1996, le chef d'Etat français n'a pas manqué d'attirer l'attention des dirigeants sur la nécessité qu'il y a à tenir compte des exigences extérieures en matière de démocratisation: «...*Comprenons bien aussi qu'un pays qui s'exclut du processus de démocratisation laisse la Communauté Internationale.*».⁴⁹ Ces propos constituent un indice d'encouragement des processus de démocratisation en Afrique.

Au Cameroun, l'«*opinion que la France détermine le destin du pays est très répandue*».⁵⁰ C'est la raison pour laquelle, tout en dénonçant le soutien que

⁴⁸ Lire Ahmadou A., La politique africaine de la France depuis la conférence de la Baule: Permanence et ruptures, Mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, Novembre 1993, P. 44

⁴⁹ Chanllenge Nouveau, N° 051 du 08 au 14 Août 1996, p. 9.

⁵⁰ Mehler A. Inédit, op. cit. p. 29

cette puissance accorde au pouvoir en place, l'opposition camerounaise n'a cessé de solliciter l'appui de Paris dans sa quête d'instauration d'un nouvel ordre politique national.

Aussi, lorsque la Directoire de la «Coordination des partis d'opposition et des Associations» entreprit de se déployer sur l'échiquier diplomatique international à partir du 22 Août 1991, Paris constituait l'étape charnière d'une tournée qui devait conduire ce conglomérat des formations politiques de l'opposition dite radicale à Londres, Bonn, Ottawa et Washington.⁵¹ Il s'agissait, pour cette organisation d'obtenir que la France fasse pression sur le pouvoir afin qu'il organise une Conférence Nationale Souveraine, voire décide de la suspension de l'aide économique au Cameroun.⁵² Une telle démarche n'eut malheureusement pas l'effet escompté.

De même, les multiples rencontres informelles entre les personnalités des milieux politiques français et les leaders de l'opposition camerounaise⁵³ Tout comme les péripéties en solitaire de John Fru Ndi dans les capitales occidentales dont Paris, constituent un moyen de s'assurer les soutiens politiques en France, qui dans l'imagerie populaire, est à même d'exiger du pouvoir en place de jouer le jeu de la transparence.

Cette image d'une France promotrice de la démocratie transparaît aussi dans la presse privée, composante indéniable de la «société civile».

Le journal Le Messager semble assez affirmatif à ce sujet. En effet, dans une esquisse de bilan de la coopération franco-camerounaise, il apparaît que « *le troisième grief des Français à l'encontre de Paul Biya est le somnifère que le Renouveau semble avoir inoculé à la réforme constitutionnelle. Le grand - large*

⁵¹ cf. Jeune Afrique Economie, N° 147, Septembre 1991, P. 129.

⁵² cf. Ebolo M-D, « Nationalisme ... » op. cit. p. 52; Ndi Mbarga V., op. cit. pp. 159-160.

⁵³ cf. Ngniman Z. op. cit. P. 221; Jeune Afrique, N° 1845 du 15 au 21 Mai 1996, P.17; Dikalo, N° 206 du 08 au 11 Mars 1996, P.3; Le Messager, N° 590 du Lundi 03 Mars 1997, P.4.

- débat fait du surplace et ses concepteurs métropolitains trépignent d'impatience de le voir appliqué par un Biya dont ils n'ignorent certainement pas l'anorexie habituelle »⁵⁴.

A travers cette analyse, apparaît en filigrane la reconnaissance du rôle cathartique que jouerait la France dans la restauration de l'Etat de droit démocratique au Cameroun. Cette perception du rôle messianique de l'action française est savamment entretenue depuis l'accession de Jacques Chirac au pouvoir. Des titres tels : « *J. Chirac ignore l'élève - Président à Paris* »⁵⁵, « *Paris prépare le départ de Biya* »⁵⁶, « *La France inquiète Etoudi* »⁵⁷, ou encore « *La France force la main à Biya* »⁵⁸ ... sont révélateurs des espoirs et de l'état d'esprit qui animent certains milieux de la presse privée au Cameroun.

Par ailleurs, le journal Dikalo s'est fait l'écho de la visite du Ministre délégué à la coopération, M. Jacques Godfrain au Cameroun en Mars 1996, en célébrant les vertus de la « *Nouvelle dynamique de la coopération française* »⁵⁹. Visiblement satisfaite que Jacques Godfrain ait rencontré MM Fru Ndi et Bello Bouba Maïgari respectivement du SDF et de l'UNDP, la rédaction de ce journal écrit : « *Pour nous, cette dynamique constitue une aubaine car elle sort des buissons les vrais détenteurs de la légitimité populaire qu'on s'est efforcé ici et ailleurs (en métropole surtout) de diaboliser à souhait* ». ⁶⁰ Le journal Dikalo reste convaincu que cette nouvelle dynamique « *pose les prémisses d'un dialogue, d'une détente qu'à défaut de susciter par nous - mêmes sur le plan*

⁵⁴ Le Messenger, N° 372 du 6 Juin 1994, p.5.

⁵⁵ La Nouvelle Expression, N° 255 du 9 au 12 Mai 1995, p. 1.

⁵⁶ Le Messenger Popoli, N° 142 du 8 Février 1996, p.1

⁵⁷ Challenge Nouveau, N° 032 du 21 au 27 Mars 1996, p.1.

⁵⁸ Le Messenger, N° 590 du Lundi 3 Mars 1997, p.1.

⁵⁹ Dikalo, N° 206, du 08 au 11 Mars 1996, p.3.

⁶⁰ Ibid.

interne pourrait résulter d'une intervention extérieure, des bons offices d'un pays ami... »⁶¹.

En tout état de cause, l'opinion d'une France promotrice des valeurs démocratiques semble alimenter une partie non négligeable d'acteurs privés camerounais. Mais, au même moment, ces derniers n'hésitent pas à incriminer la France dont le soutien au pouvoir en place constituerait une entrave à l'instauration d'un régime démocratique au Cameroun.

B - La France, support du pouvoir en place et entrave à l'avènement de la démocratie au Cameroun

Dans son analyse des « ressorts du système Biya », Jean - Marc Kalfèche est sans complaisance : « Acteur invisible mais permanent dans le champ politique Camerounais, le soutien sans faille de Paris au Régime de M. Biya depuis le début de la démocratisation est presque unique en Afrique francophone »⁶². La veille de l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992, de hautes personnalités française⁶³ ont effectué des visites au Cameroun et « ne se sont pas privés d'intervenir dans le débat interne du pays »⁶⁴. De plus, « Paris a pris position, en cautionnant l'élection très controversée de M. Biya et en payant pendant plusieurs mois les fonctionnaires Camerounais »⁶⁵. Bien qu'excessive, cette présentation des faits voudrait pouvoir démontrer l'étroitesse des liens qui unissent le pouvoir camerounais aux instances décisionnelles françaises. La perception selon laquelle cette puissance constitue un support au régime du Président Biya et donc un obstacle à l'instauration réelle d'un régime

⁶¹ Ibid.

⁶² - Kalfèche J - M, « Les ressorts du système Biya » in Le Messager, N° 371 du 30 Mai 1994, p.4.

⁶³ Il s'agit de MM Pasqua, Giscard, Rossard, Mme Cresson, le Grand Maître du Grand Orient de France, ...

⁶⁴ Kalfèche J-M, op. cit., p.4.

⁶⁵ Ibid.

démocratique est largement répandue et partagée à quelques nuances près - par divers acteurs non officiels du système politique camerounais. En l'absence d'une étude systématique, notre attention se focalise sur quelques partis politiques de « l'opposition radicale » Camerounaise, les personnalités de la « société civile » d'envergure ainsi que sur des organes de presse non gouvernementaux.

- En ce qui concerne les partis politiques de l'opposition dite radicale, l'on ne saurait manquer de relever l'action de ceux ayant évolué tour à tour sous la bannière de la « Coordination », de l'Alliance pour le Redressement du Cameroun par la Conférence Nationale Souveraine (ARC-CNS), de « l'Union pour le changement », du « Front des alliés pour le Changement »,..... et dont le chef de file incontesté était le SDF de Ni John Fru Ndi⁶⁶. Cette frange de l'opposition, par ailleurs présentée par le pouvoir comme « *aventurière* », menée par un groupe de « *têtes brûlées et de casseurs* »⁶⁷ a défrayé la chronique au plus fort de la contestation politique en 1991 en lançant un mot d'ordre de boycott des produits français.⁶⁸ Cette action constituait, en quelque sorte, une manifestation de la désapprobation du soutien de cette puissance au régime du Renouveau. Ce sentiment anti-français fut clairement exprimé par le SDF, dans un communiqué rendu public à l'issue des élections législatives du 1^{er} Mars 1992, - élections boycottées par le SDF et les partis politiques de l'ARC-CNS et dont les résultats furent reconnus par la France -, dans lequel ce parti « *constate avec un profond*

⁶⁶ En dehors du SDF, les partis politiques tels l'Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC) de Victorin Hameni Mbialeu, le Congrès Panafricain du Cameroun (CPC) de Nouti TCHOKWAGO, l'Alliance pour la démocratie et le Développement du Cameroun (ADD) de Garga Haman, le Parti Social Démocrate Camerounais (PSDC) de Jean Michel Tekam, le Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM) d'Anicet Ekane, l'Union des populations du Cameroun (UPC) tendance Ndeh Ntumaza, - pour ne s'en tenir qu'aux plus actifs - , constituent le socle de ce qu'on a appelé « l'Union pour le Changement ».

⁶⁷ Sindjoun L. « Cameroun: le système... » op. cit. p. 148

⁶⁸ Bayart J.F., « Réflexions sur la politique africaine de la France » in *Politique Africaine*, N° 58, Juin 1995, p. 44.

*regret, les ingérences multiples et répétées dans les affaires intérieures du Cameroun par la France, avec la complicité active du gouvernement RDPC; (et) s'insurge contre de tels agissements par un pays ami ».*⁶⁹

Cette perception du rôle néfaste de la France dans la dynamique démocratique nationale est partagée par plusieurs personnalités de la « société civile ».

- Trois personnalités de l'intelligentsia auront particulièrement retenu notre attention dans la relativisation voire la remise en cause de la sincérité de l'engagement français en faveur d'un changement démocratique en Afrique subsaharienne, en général, au Cameroun en particulier: il s'agit de MM Jean Achille Mbembe, Maurice Kamto et Alexandre Biyidi alias Mongo Beti.

Pour Jean Achille Mbembe, la France continue d'investir dans une formule étatique épuisée, et partant à soutenir les despotes africains, en tournant le dos aux nouvelles forces sociales qui émergent en Afrique.⁷⁰ Par conséquent, sa politique africaine « *reste empêtrée dans la vénalité et le copinage avec des régimes qui représentent une ère révolue* ». ⁷¹

Le Professeur Maurice Kamto quant à lui, après avoir relevé l'apport non négligeable du discours de la Baule⁷², s'interroge sur la volonté réelle de la France de faire triompher la démocratie en Afrique post-coloniale, notamment lorsque le processus démocratique s'apparente à une menace pour ses positions et intérêts coloniaux.⁷³ Pour lui, en effet, « *Le sommet franco-africain de Chaillot de 1991 a compromis gravement la dynamique enclenchée par le sommet de la Baule, [...]. Le silence complice du gouvernement français face à l'assassinat*

⁶⁹ SDF Echo, N°005, 17 Mars 1992, p. 13.

⁷⁰ cf. Un entretien avec Achille Mbembe, « Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique » in *Afrique 2000*, N°12, Janvier - Mars 1993, p. 59.

⁷¹ Ibid. p. 60.

⁷² Kamto. M, *L'urgence de la pensée...* op. cit. pp. 134-135.

⁷³ Ibid. p. 135.

de la démocratie au Togo par l'armée et au Cameroun par la capture de l'élection confirme bien ce recul de la France par rapport à sa position initiale ». ⁷⁴ De plus, « la tournée africaine de M. Charles Pasqua donnant son soutien ostentatoire aux chefs d'Etat africains qui entravent ou bloquent arrogamment le processus démocratique dans leurs pays (Eyadema au Togo, P. Biya au Cameroun) augure quant à elle de la continuité qu'il y aura à cet égard entre la Gauche et la Droite françaises en cas d'alternance au pouvoir » ⁷⁵

Les évolutions postérieures sur le continent africain semblent avoir donné raison aux appréhensions du Professeur Kamto. En effet, la Droite au pouvoir n'a pas hésité à reconnaître le gouvernement du colonel Maïnassara arrivé à la tête de l'Etat nigérien à la suite d'un coup d'Etat militaire et d'un « hold-up » électoral.

Enfin, le célèbre écrivain Mongo Beti n'hésite pas à assimiler l'action française au Cameroun en une stratégie de vassalisation opiniâtre de ce dernier. ⁷⁶ Ce faisant, Alexandre Biyidi apparaît sans conteste comme l'un des plus virulents critiques de l'action française au Cameroun. En effet, l'écrivain s'interroge sur « l'osmose satanique ! » qui existerait entre la France et le Cameroun. ⁷⁷ Plus lancinantes et révélatrices sont les questions: « En vertu de quoi un obscur personnage comme Yvon Omnès a-t-il osé se faire bombarder conseiller spécial du Président de la République au Cameroun? Pourquoi Paul Biya doit-il toujours se rendre à Paris et non à Bonn ou à Moscou, avant de former un gouvernement ? » ⁷⁸ , « Alors pourquoi les Camerounais acceptent-ils cette émasculatation de leur souveraineté, j'allais dire de leur virilité ? » ⁷⁹

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid. p. 136.

⁷⁶ Mongo Beti, « Pour ou contre la tutelle de la France: un référendum populaire » in Génération, N° 009 du 5 au 11 Octobre 1994, p. 3; Le Messager, N° 515 du 13 Juin 1996 p. 12.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid.

Plus que quiconque, le célèbre écrivain est convaincu du rôle calculateur et néfaste de la France au Cameroun. Il serait par conséquent illusoire de penser, un seul instant, qu'elle puisse promouvoir la Démocratie dans ce pays.

Tels sont les arguments de l'intelligentsia. Qu'en est-il des médias privés?

Les entreprises de presse privée critiquent non sans véhémence l'action française en Afrique en général, au Cameroun en particulier. De « *la leçon de Chirac à ses élèves* »⁸⁰ à « *La France prend 14 pays africains en otage* »⁸¹ en passant par « *Foccart au secours de Fochivé* »⁸² et « *Ahidjo fils dit non à l'Ambassadeur de France* »⁸³, l'on découvre le ras - le bol d'une presse privée déterminée à « *s'élever contre cette ingérence manifeste, dans nos affaires intérieures,...* »⁸⁴ d'une puissance dont on s'interroge sur « *les contours d'une recolonisation à grande vitesse* ».⁸⁵ En clair, la France est perçue par ces médias à la fois comme un soutien au pouvoir et comme une entrave à l'avènement de la démocratie libérale au Cameroun. Si une telle perception venait à envahir l'ensemble, ou tout au moins la majorité du corps social Camerounais, ce pays « *Court ainsi le risque de voir la revendication démocratique se confondre avec une réaction nationaliste de rejet à son endroit* ».⁸⁶

En tout état de cause, le « *double langage* » de la politique africaine de la France⁸⁷ semble avoir généré une double perception de son action auprès d'une bonne partie des acteurs non officiels du champ politique camerounais. Ce qui, à

⁸⁰ Challenge Nouveau, N° 0051 du 8 au 14 Août 1996, p1.

⁸¹ Ibid, N° 059 du 02 au 8 Octobre 1996, p. 1.

⁸² La nouvelle Expression, N° 292 du 27 Mars 1996, p1. et pp. 4-5.

⁸³ Ibid, N° 294 du 02 Avril 1996, p. 1.

⁸⁴ Leuze D, « Editorial: La mascarade » in Impact Tribune, N° 007 de Avril-Juin 1996, pp. 1-2.

⁸⁵ cf. Le Messenger, N° 515 du Jeudi 13 Juin 1996, pp. 6-12.

⁸⁶ Bayart J.F., « La France s'enlise en Afrique » in Jeune Afrique, 1629 du 26 Mars au 1er Avril 1992, p.27

⁸⁷ Wauthier C., « Démocratie, Développement, ces mots piégés... » in Le Monde Diplomatique, Juillet 1990, p. 4

n'en pas douter, tranche nettement avec l'idée que ces mêmes acteurs se font de l'action américaine.

Pour François Gaulme, la France, pourtant soucieuse de passer à cet égard pour un modèle, n'aura vraiment pas été à la pointe de la lutte pour la démocratie en Afrique.⁸⁸ Gênée visiblement par l'héritage de sa politique des trente années antérieures « *elle n'a qu'assez lentement suivi, dans leurs appels au respect des droits de l'homme et des libertés, l'exemple de pays comme les États-Unis, le Canada ou la Belgique...* ». ⁸⁹

Cette analyse de la perception des acteurs non officiels de l'action des deux puissances nous amène à nous interroger sur l'attitude du pouvoir central qui, assurément, est en charge du « pilotage » officiel de la dynamique politique interne.

SECTION II: L'ATTITUDE DU POUVOIR CENTRAL ET SON IMPACT SUR LA COOPERATION DU CAMEROUN AVEC LES DEUX PUISSANCES.

Face à l'implication américaine et française dans le processus de démocratisation camerounais, le pouvoir central semble avoir modulé sa réaction en fonction de la stratégie, voire des desseins de chacun des deux partenaires. Les faits à notre disposition attestent que l'attitude du pouvoir central camerounais se situe largement aux antipodes de celle des acteurs non officiels dont il a été question précédemment. En effet, l'économie de la réaction officielle se résume

⁸⁸ Gaulme F. « Afrique incertaine » in Etudes, Décembre 1991, p. 588.

⁸⁹ Ibid.

en de rapports tendus avec les États-Unis (Paragraphe I^{er}) contrairement à la sérénité qui caractérise ceux avec la France (Paragraphe II). Ces échanges ont inéluctablement des retombées sur la coopération bilatérale avec les deux puissances (Paragraphe III).

Paragraphe I^{er} : Des rapports assez tendus avec les États-Unis.

Le « *nouvel ordre africain de Washington* »⁹⁰ incarné, entre autres, par la conditionnalité démocratique de l'aide publique⁹¹ et le soutien actif aux mouvements oppositionnels n'a pas manqué de susciter des réactions de la part des pouvoirs en place. Au début de la décennie en cours, Herman Cohen affirmait que « *La majeure partie des pays du continent doivent encore mettre en place l'infrastructure institutionnelle de la démocratie. Je m'intéresse particulièrement, à cet égard à la formation d'oppositions constructives* ». ⁹² Cette activation de la diplomatie américaine a suscité des réactions voilées (A) et manifestes (B) de la part du pouvoir camerounais.

A - La dénonciation voilée de l'activisme américain au Cameroun.

La dénonciation voilée de l'activisme américain par le pouvoir participe de la stratégie du monopole gouvernemental des thèmes et règles du jeu du débat

⁹⁰ cf Smith S. , « le nouvel ordre africain de Washington » in Libération, Mercredi 29 Mai 1991, p. 3.

⁹¹ Ibid.

⁹² Discours de M. Herman Cohen devant le congrès annuel de l'Association pour les études africaines le 22 Novembre 1991 à Saint-Louis dans le Missouri in Documents d'Actualité Internationale, N° 3, 1er Février 1992, p. 59.

politique.⁹³ Elle est aussi révélatrice de la tension qui a émaillé les relations américano-camerounaises au cours de la période qui fait l'objet de notre étude. Cette dénonciation a épousé les différentes facettes de la production discursive du chef de l'Etat.

Ainsi, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la 87^{ème} conférence de l'Union Interparlementaire, le 06 Avril 1992, le Président Biya mettait en garde tous « ceux qui seraient tentés de donner des leçons... »⁹⁴, dans la mesure où ils « ...devraient comprendre que des États libres et indépendants n'ont de compte à rendre qu'à leurs citoyens ». ⁹⁵ Ces propos dont le caractère dissuasif est sans fioriture, apparaissent certes, comme un faux-fuyant face aux pressions extérieures en faveur de la démocratisation. Mais, ils étaient aussi destinés aux puissances telles que les États-Unis et l'Allemagne, soupçonnées de nourrir de fortes sympathies à l'endroit de l'opposition au régime du Président Biya.

La Virulence du discours présidentiel s'accroît au fur et à mesure du resserrement de l'étau américain sur le pouvoir. En effet, lors de son investiture le 03 Novembre 1992, et suite à la remise en cause de la crédibilité des élections du 11 Octobre par le NDI et l'Ambassadeur Francès Cook, le chef de l'Etat n'hésitera pas à affirmer que « *Le peuple Camerounais est et veut rester seul maître de son destin* ». ⁹⁶ De même, lors de son message de fin d'année à la nation camerounaise, le président Biya était formel :

« les solutions aux problèmes socio-politiques camerounais doivent être trouvées au Cameroun, par les camerounais, pour les camerounais.

*C'est une évidence, mais c'est aussi une question de fierté et de dignité ».*⁹⁷

⁹³ Sindjoun. L., « Cameroun; le système... » op. cit. p. 148.

⁹⁴ cf. Cameroon Tribune, N° 5108, Mardi 07 Avril 1993, p. 3.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Cameroon Tribune, N° 5254, Jeudi 5 Novembre 1992, p.7.

⁹⁷ Cameroon Tribune, N° 5293, Lundi 4 Janvier 1993, p. 6.

Ces appels au respect de la dignité nationale semblent avoir été à l'origine du rappel à l'ordre de tous les Ambassadeurs accrédités à Yaoundé par le Ministre des Relations Extérieures M. Jacques Roger Booh, le Lundi 19 Octobre 1992. A en croire M. Hugues François Onana, les déplacements intempestifs de l'Ambassadeur des États-Unis, Mme Francès Cook, à l'intérieur du pays furent sans nul doute à la base de cet acte du Ministre Booh Booh.⁹⁸ Dans les milieux du pouvoir, en effet, on croyait savoir qu'elle se déplaçait pour tenter d'obtenir une candidature unique de l'opposition afin de vaincre le candidat de la majorité présidentielle.⁹⁹ Ce qui suscita des inquiétudes de la part du pouvoir.

A la vérité, cette dénonciation voilée est allée de pair avec la disqualification manifeste de l'action américaine au Cameroun.

B - La disqualification manifeste des prises de position et actions américaines.

L'implication, des États-Unis dans le processus de démocratisation camerounais aura suscité une vive réprobation de la part du pouvoir. Trois faits majeurs permettent de cerner l'ampleur de la disqualification et du rejet systématique des thèses américaines: la réaction du gouvernement suite au rapport du NDI présenté à l'issue de l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992, la dénonciation du Communiqué de Presse du 22 Novembre 1994 et enfin la Réponse du gouvernement au Rapport 1995 du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun.

⁹⁸ Onana H.F, op. cit. p. 159.

⁹⁹ Ibid.

1 - La remise en cause du Rapport du NDI

Les Rapports ¹⁰⁰ présentés par les experts du NDI sur la dynamique de l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992 ont été à l'origine de ce que le Gouvernement camerounais a appelé le « *malentendu malheureux* ». ¹⁰¹ Ces Rapports critiquaient assez sévèrement les conditions d'organisation du scrutin, non sans insister sur la gravité des irrégularités et le caractère massif des fraudes. ¹⁰²

Ces prises de position ont suscité la réaction du gouvernement deux jours plus tard. En effet, lors d'un point de presse organisé le 30 Octobre 1992, - point de presse auquel prenaient activement part les Ministres Douala Moutome de la Justice et Robert Mbella Mbappe de l'Education Nationale - , le Ministre de la Communication Augustin Kontchou, affirme sans ambages que le Rapport du NDI « *est un véritable scandale intellectuel* ». ¹⁰³ Pour ce dernier, « *Lorsqu'on lit ce rapport, on se pose des questions, on se demande si on a à faire à un conte de fées, un conte d'Ali Baba ou à un conte des Mille et une nuit* ». ¹⁰⁴ Par conséquent, il constitue un « *tissu de mensonges* ». ¹⁰⁵ En clair, pour le Ministre de la Communication, il s'agit de diffuser la bonne information à l'opinion nationale et internationale: « *Nous constatons, devait-il enchaîner, que l'opinion internationale n'est pas toujours bien informée, et nous avons l'impression que l'opinion nationale si elle n'est pas bien entretenue, risque aussi d'être abusée* ». ¹⁰⁶ Cette disqualification de l'objectivité du Rapport du NDI apparaît

¹⁰⁰ Il s'agit de la Déclaration post-électorale préliminaire du 14 Octobre 1992 et du Rapport provisoire de la Mission d'observateurs internationaux du NDI du 28 Octobre 1992.

¹⁰¹ cf. Les droits de l'homme au Cameroun. Livre Blanc... op. cit. p. 243

¹⁰² cf. Documents Annexes N° V.

¹⁰³ cf. Les Droits de l'homme au Cameroun. Livre Blanc..., op. cit. p. 256.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Cameroon Tribune, N° 5253, Mercredi 4 Novembre 1992, pp.8-9

¹⁰⁶ cf. Les Droits de l'homme au Cameroun... op. cit. p. 255

dans large mesure comme une stratégie du Gouvernement à se dérober des pressions qui pourraient en découler.

De plus, face aux journalistes qui l'accusent d'avoir reconnu, - lors d'un entretien avec Cameroon-Tribune -, que les présidentielles d'octobre 1992 ont été entachées d'irrégularités, le Ministre Douala Moutome pense beaucoup plus que « *le rapport du NDI pose un problème de respect de notre souveraineté et de notre indépendance* ». ¹⁰⁷ A ce titre, « *Nous ne pouvons pas continuer à accepter ce genre de comportement. Ils sont pour le moins inamicaux si ce sont des pays amis,...* » ¹⁰⁸

Le Ministre Mbella Mbappe quant à lui pense que le Cameroun n'est pas une colonie. Il est par conséquent inadmissible pour un camerounais d'accepter qu'un organisme qui n'a « *aucune valeur* » puisse émettre un jugement qui « *manifestement porte atteinte à la souveraineté du pays...* » ¹⁰⁹

Le paroxysme des appels à la fibre nationaliste est atteint lorsque Douala Moutome déclare: « *Le Cameroun n'a pas besoin de ce genre de donneurs de leçons qui nous fourvoient. Le NDI est venu ici pour nous fourvoyer. Ils ne se sont pas trompés par erreur. Ils se sont trompés volontairement, le NDI n'est pas seulement composé d'Américains, mais il est d'émanation américaine. [...]. Lorsque le NDI n'arrive pas à respecter la chose jugée camerounaise, qu'est-ce qu'ils viennent faire au Cameroun? Ils ne nous considèrent pas comme un État!* ». ¹¹⁰

La dénonciation du Communiqué de Presse du 22 Novembre 1994 s'inscrit aussi dans le sillage de la stratégie gouvernementale consistant à vouloir se dérober des pressions extérieures.

¹⁰⁷ Ibid, p. 282.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Ibid. pp. 283-284.

¹¹⁰ Ibid. pp. 294-295

2 - La dénonciation du Communiqué de Presse du 22 Novembre 1994

Parmi les différents Communiqués de Presse et/ou Déclarations américains sur le processus de démocratisation camerounais,¹¹¹ le Communiqué de Presse du 22 Novembre 1994 occupe une place de choix en ce sens que son contenu a suscité une vive réprobation de la part du pouvoir. Dans ce communiqué, les États-Unis disent appuyer « *fortement la mise en oeuvre de mesures maintes fois et depuis longtemps promises et ajournées par le Gouvernement du Cameroun, visant à faire avancer la démocratisation* ». ¹¹² Plus grave, ils vont jusqu'à esquisser le schéma à suivre: « *Pour être significatives, ces mesures doivent donner lieu à un processus transparent, ouvert à la participation de tous, et conduire à la séparation des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire et à la décentralisation* ». ¹¹³ Le comble de l'injonction est atteint lorsque les États-Unis « *demandent instamment au Gouvernement du Cameroun d'aller jusqu'au bout de ses promesses, d'éliminer la censure des médias, et de cesser le harcèlement et la détention des journalistes* ». ¹¹⁴ En tout état de cause, il s'agit d'un texte dont la quintessence se situe aux antipodes de la Communication entre deux partenaires reconnus de la société internationale.

Par Communiqué de Presse en date du 03 décembre 1994, le Gouvernement camerounais réagit vigoureusement. Pour ce dernier, en effet, « *Le communiqué de presse diffusé par l'Ambassade américaine à Yaoundé le 22 Novembre 1994 sur les droits de l'homme et le processus de démocratisation au Cameroun, n'est acceptable ni pour le ton, ni pour le contenu* ». ¹¹⁵ Aussi, face à

¹¹¹ Nous avons inventorié quatre Communiqués de Presse et Déclarations des services d'Etat américains au cours de l'espace-temps qui focalise notre attention. cf. Documents annexe N°I.

¹¹² cf. Cameroun Tribune, N° 5737 du Lundi 05 Décembre 1994, p. 3; Afrique-Etats-Unis, N° 12/1994, p. II.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Cameroun Tribune, N° 5737 du Lundi 05 Décembre 1994, p. 3; C'est nous qui soulignons.

une action qui « présente toutes les allures d'une leçon d'instruction civique à des gamins du jardin d'enfants sous la menace de la chicotte... »¹¹⁶, le gouvernement a tenu à « rappeler à ceux qui feignent de ne pas le reconnaître, qu'aucune étape de son processus démocratique n'a été la conséquence d'une pression extérieure, mais est toujours restée l'oeuvre pleine et entière d'un peuple fier et jaloux de sa souveraineté ».¹¹⁷

Outre le caractère dénonciateur de ce communiqué gouvernemental, il s'agit d'une invite aux autorités américaines à mieux s'informer et à faire en sorte que leur « prise de position sur les affaires du Cameroun ne contribue pas à détruire la grande idée que les camerounais se font des États-Unis ».¹¹⁸

En dehors de la réprobation du Rapport du NDI et de la dénonciation du Communiqué de Presse du 22 Novembre 1994, la Réponse du Gouvernement d'Etat américain sur les droits de l'homme au Cameroun constitue le troisième moment-clé de la disqualification manifeste des pressions américaines.

3 - La Réponse du Gouvernement au Rapport du 16 Mars 1995 du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun¹¹⁹

La politique étrangère américaine en matière de promotion des droits de l'homme et de la démocratie a commencé à changer au début des années soixante dix.¹²⁰ Les rapports annuels du Département d'Etat sur la situation des droits de l'homme dans le monde en constituent un indice de taille. En réalité, ces rapports sont la résultante d'une décision du congrès en 1974 qui demanda au

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ cf. Réponse du Gouvernement au Rapport du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme au Cameroun, Yaoundé, Ministère de la communication (sans date), 83 p.

¹²⁰ Huntington S. P. Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XXe siècle, Paris, Nouveaux Horizons, 1991, p. 90.

Département d'Etat de préparer, à son intention, un Rapport annuel sur l'état des droits de l'homme sur chaque pays dans le monde. Demeurés sans grands échos pendant la guerre froide, ces rapports sont devenus l'un des leviers employés par la puissance américaine pour promouvoir les démocratisations de la « troisième vague ».¹²¹

Au même titre que ceux des années 1994 et 1996, le Rapport du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun en 1995 procède à une analyse critique de la situation des droits de l'homme dans ce pays.¹²²

Ce Rapport a suscité une réponse non moins vigoureuse de la part du gouvernement. A en croire le Gouvernement camerounais « *pour toute personne honnête et impartiale connaissant bien notre pays, le rapport du Département d'Etat américain sur le Cameroun en date du 16 Mars 1995, est un chef d'oeuvre de mésinformation, de désinformation et de manipulation des esprits* ».¹²³

Le gouvernement s'insurge ainsi contre la diffusion d'un document qui, « à bien l'analyser » « ne porte pas surtout sur un bilan des droits de l'homme et de la démocratie »,¹²⁴ mais attaque « dans un ton inamical, marqué par l'ignorance ou la mauvaise foi, les Institutions et l'Economie du Cameroun »¹²⁵ et s'emploie « à ternir l'image du régime politique en place ».¹²⁶ Telle que formulée, « cette calomnie systématiquement orchestrée procède à la fois d'une

¹²¹ Ibid. p. 92; Pour l'auteur, la première et longue vague de démocratisation se situe entre 1828 et 1926; la première vague de reflux entre 1922-1942; la deuxième et brève vague de démocratisation entre 1943-1962; la deuxième vague de reflux entre 1958-1975, et la Troisième vague de démocratisation commence en 1975. cf. Ibid. p. 14

¹²² cf. Rapport du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun, publié le 16 Mars 1995 in Documents du service d'information de l'Ambassade des Etats-Unis à Yaoundé, 1996.

¹²³ Réponse du Gouvernement au Rapport du Département d'Etat... op. cit. p. 5, C'est nous qui soulignons.

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ Ibid.

*connaissance approximative du contexte socio-politique camerounais et d'une volonté manifeste de nuire et de placer notre Gouvernement en discrédit auprès de l'opinion nationale et internationale... ».*¹²⁷

Au-delà du caractère démagogique de certains de ces propos,- démagogie sur laquelle on peut gloser à volonté -, ces réactions du gouvernement camerounais s'inscrivent dans la stratégie de résistance aux assauts déstabilisateurs en provenance de l'environnement international. Cette résistance du pouvoir central en place semble avoir trouvé un soutien précieux dans l'attitude du partenaire français avec lequel les rapports sont restés relativement sereins.

Paragraphe II: Une compréhension notable au sujet de l'action française

L'ambiguïté de l'action française semble profiter à la consolidation du pouvoir en place. L'un des facteurs déterminants de cette attitude résiderait en la crainte d'un changement démocratique trop radical dont la conséquence inévitable serait la perte d'alliés sûrs et familiers dans un maillon important de l'Afrique dite utile.¹²⁸ Ce qui suscite une bonne dose de compréhension de la part du pouvoir. En tout état de cause, deux facteurs permettent de mieux cerner cette attitude du pouvoir: l'absence de tension manifeste entre les deux capitales (A), et le caractère paternaliste des relations entre les deux pays (B).

¹²⁷ Ibid. p. 6

¹²⁸ Mwayila Tshiyembe, « Résistances actuelles à la démocratisation en Afrique: Mystifications et néalités » in *Afrique 2000*, N° 14 Juillet-Sept./ 1993, p. 43

A - L'absence de tension manifeste entre Yaoundé et Paris

Contrairement aux échanges durs et discourtois qui ont émaillé les relations américano-camerounaises depuis la « *mise en chantier* » intensive de la dynamique démocratique au Cameroun, les relations entre Yaoundé et Paris sont restées relativement sereines. Quelques indicateurs permettent, en effet, d'apprécier l'absence de tension manifeste entre les deux capitales.

- En quatorze (14) ans de Pouvoir (Novembre 1982 à Novembre 1996), le président Biya s'est rendu au moins quinze (15) fois en France.¹²⁹ Ce qui donne une moyenne de 1,07 visite par an. De 1983 à 1988, ces visites se chiffrent seulement à trois (3). La fréquence des voyages de la plus haute autorité de l'Etat camerounais s'est accrue à partir de 1989. En effet, de 1989 à 1996, le Président Biya a effectué douze (12) voyages connus en France.¹³⁰ Il se dégage ainsi une intensification de cette fréquence depuis le déclenchement des processus de démocratisation en Afrique. Aussi en 1991 et en 1995, le Président Biya a dû se rendre deux fois successives en France, alors qu'en 1994 il a effectué trois voyages dans ce pays.¹³¹ Ces voyages fréquents du Chef d'Etat camerounais en France serviraient à l'entretien des relations informelles¹³² et au renforcement des appuis officiels.

En revanche, depuis l'accession au pouvoir du Président Biya le 06 Novembre 1982, le Cameroun n'a pu accueillir que deux visites de hautes personnalités exécutives françaises: celle du président François Mitterrand du 20 au 21 Juin 1983 et celle du Premier Ministre Jacques Chirac le 14 Mars 1987.¹³³ Il est certes vrai que cette faible fréquence des visites de personnalités officielles

¹²⁹ cf. *Le Messager*, N° 515 du 13 Juin 1996, p. 8.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Ibid.

¹³² Mehler A, Inédit, op. cit. p. 30

¹³³ *Le Messager*, N° 515, op. cit. p. 8, Avant Novembre 1982, le Cameroun a reçu les visites des présidents Georges Pompidou les 9 et 10 Février 1971, et de Valéry Giscard d'Estaing du 8 au 10 Février 1979.

de tout premier rang est compensée par le nombre élevé des voyages de personnalités de rang ministériel, parlementaire, d'anciens ministres et de l'ancien chef d'Etat Giscard d'Estaing ainsi qu'il a été relevé plus haut. Mais cette réalité n'en constitue pas moins un indicateur de la relation asymétrique entre la France et le Cameroun. De même, elle est un indice d'extraversion du système politique camerounais.¹³⁴

- L'action de l'Ambassadeur français Yvon Omnès aura constitué un autre indice de la sérénité des rapports entre Yaoundé et Paris. Perçu par plus d'un observateur comme « *l'un des supporters inconditionnels de Biya* »,¹³⁵ l'Ambassadeur Omnès n'a pas hésité à se démarquer de l'activisme de son homologue américain Francès Cook tendant à remettre en cause la crédibilité et la validité de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992.¹³⁶

De plus, il semblerait que le Président Biya devait son maintien au pouvoir grâce à l'action de l'Ambassadeur Omnès, « *l'un des rares diplomates à avoir été consultés régulièrement à Yaoundé pendant la délicate période des manoeuvres entre la conférence Nationale et les élections* »¹³⁷ Quoi qu'il en fût, c'est sous son impulsion que « Paris a pris position, en cautionnant l'élection très controversée de M. Biya ... ».¹³⁸

Cette complicité entre l'Ambassadeur Omnès et le pouvoir central camerounais a trouvé une consécration officielle avec sa nomination au poste de Conseiller Spécial du Président Biya,¹³⁹ au terme d'un séjour de 9 (neuf) ans au Cameroun au poste d'Ambassadeur, et seulement une semaine après son départ à

¹³⁴ Sur l'extraversion du système politique camerounais, se référer à Ebolo M. D. , « Nationalisme ... » op. cit. pp. 51-56.

¹³⁵ Mehler A; Inédit op. cit. p. 30; Ngniman Z. op. cit. p. 223...

¹³⁶ Africa International, N° 260, Avril 1993, op. cit. p. 14.

¹³⁷ Ngniman Z. op. cit. p. 223.

¹³⁸ Kalfèche J.M. « Les ressorts du système Biya » in le Messageur, N°371 du 30 Mai 1994, p.4.

¹³⁹ Ebolo M.D, Facteurs Extérieurs et... op. cit, p. 67; Le Messageur, N° 515, op. cit. p. 12.

la retraite.¹⁴⁰ La présentation, au cours de l'année 1994, par Madame Omnès, du Brevet consulaire aux autorités Camerounaises, en qualité de consul honoraire de Guinée au Cameroun, tout comme les informations diffusées par la « presse indépendante », confirment, s'il en était besoin, le retour en force de l'Ambassadeur Omnès au Cameroun.

Sans prétention d'exhaustivité, ces indices sont une manifestation de la relative sérénité des rapports existant entre Paris et Yaoundé. De plus, l'ingrédient paternaliste de ces rapports apparaît comme un instrument de renforcement de la compréhension du pouvoir camerounais au sujet de l'action française.

B - Des relations marquées du sceau du paternalisme.

Dans la mesure où l'Etat camerounais apparaît comme un « *phénomène hybride, produit et résultante politique de l'interaction historique des dynamiques internes et externes* », ¹⁴¹ il a semblé opportun de disséquer le phénomène paternaliste qui entoure, de manière persistante la réalité, des rapports franco-africains. Il est généralement admis que le paternalisme est fondé sur une relation d'essence inégalitaire que ce dernier tend à perpétuer.¹⁴²

La perpétuation du phénomène paternaliste dans les relations franco-africaines apparaît comme un « *atavisme gaullien* ». ¹⁴³ En effet, l'histoire nous enseigne que le Général de Gaulle est l'initiateur de la politique basée sur la personnalisation des relations franco-africaines.¹⁴⁴ Ce « maternage » avec les

¹⁴⁰ cf. Cameroun Tribune, n°5371 du 2 et 3 Mai 1993, p. 9; Dossiers Noirs de la politique africaine de la France, N° 7... op. cit, p. 37.

¹⁴¹ Médard J.F., « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire » in Médard J.F. (sous la direction de), Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise, Paris karthala, 1991, p. 340.

¹⁴² Médard J.F., « Le rapport de clientèle. Du phénomène social à l'analyse politique » in Revue Française de science politique, vol. 26, N° 1, Février 1976, p. 122

¹⁴³ Kamto M, Inédit, op. cit. p. 38.

¹⁴⁴ cf. Bayart J.F. Interview in Croissance, N° 346, Février 1992, p. 33; Ibid. pp . 38-43.

régimes autoritaires de l'Afrique subsaharienne a consisté en la création d'une « cellule Africaine » à l'Elysée et à l'entretien d'un puissant réseau de renseignements, de relations et d'affaires, connu sous l'appellation mythique des « Réseaux Foccart ». ¹⁴⁵ Cette « toile d'araignée » tissée par Jacques Foccart a permis à la France de maintenir son influence en Afrique noire francophone au besoin en régulant l'accession et le maintien au pouvoir de plusieurs chefs d'Etat.

Cette tradition paternaliste a survécu à l'accession au pouvoir de la Gauche en 1981. En effet, l'échec de la politique initiée par Jean Pierre Cot en dit long sur l'attachement viscéral de la Gauche socialiste à la préservation de l'intérêt français en Afrique subsaharienne. Le « néo-paternalisme » de François Mitterrand a longtemps évoqué la période gaullienne. ¹⁴⁶ En Afrique, M. Mitterrand a longtemps cherché à « rassurer les chefs d'Etats francophones. Avec le ton sûr du bon père protecteur. Dans la plus pure tradition du paternalisme gaullien, il assure que la France maintiendra des liens privilégiés avec ces Etats ». ¹⁴⁷ Aussi, devant l'inquiétude de certains chefs d'Etats francophones sur l'élargissement du cercle des participants au sommet franco-africain, « le chef d'Etat français affirme que cet élargissement « ne signifie pas une dilution des liens particuliers de la France avec les pays francophones » ». ¹⁴⁸

De plus, lors de la fameuse conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique tenue à la Baule, François Mitterrand a été clair: « la France restera

¹⁴⁵ Du Nom du très influent et omniprésent conseiller de l'Elysée de la Droite aux affaires africaines Jacques Foccart.

¹⁴⁶ Kamto M., Inédit op. cit. p. 40.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Ibid

*fidèle à son histoire dont, d'une certaine manière vous êtes, et à son avenir dont vous serez, je l'espère aussi ».*¹⁴⁹

A en croire François Tabi Akono, ce discours avait tantôt les allures d'un exposé sur « *les confidences des « ouailles » à leur curé, tantôt celles d'une causerie familiale entre le patriarche et sa descendance, celles d'une leçon de morale ou de chose que le maître donne à ses élèves, ou enfin, celles d'un véritable programme politique...* ».¹⁵⁰ De même, lors du sommet franco-africain tenu à Ouagadougou du 04 au 06 Décembre 1996, le Président Jacques Chirac n'a pas manqué, tel un père, de donner une leçon sur la bonne gouvernance à ses disciples africains.¹⁵¹

Enfin, les multiples voyages du président Biya en France et surtout l'acceptation par ce dernier du statut de « *meilleur élève* » en matière de démocratisation,¹⁵² constituent à n'en pas douter, des indices révélateurs du Caractère paternaliste des rapports franco-camerounais. Ce paternalisme n'en demeure pas moins une explication de la compréhension qui aura entouré l'attitude du pouvoir central camerounais vis-à-vis de l'action française.

Comme il fallait s'y attendre, cette attitude du pouvoir a eu un impact sur la coopération du Cameroun avec ces deux puissances du Nord.

¹⁴⁹ cf. Discours de la Baule in Documents du Service de Presse de la Présidence de la République, p. 4.

¹⁵⁰ Tabi Akono F, Thèse op. cit. p. 84.

¹⁵¹ cf. Extrait du Discours de Ouagadougou in Jeune Afrique Economie, N° 231, 16 Décembre 1996, p. 14.

¹⁵² cf. Cameroon Tribune, N° 4860 du Jeudi 4 Avril 1991, p. 3.

Paragraphe III - L'impact de l'attitude du pouvoir central camerounais sur la coopération avec les deux puissances.

Cet impact est manifestement contrasté. Alors qu'il se dégage un ralentissement de la coopération avec les Etats-Unis (A), l'on note un renforcement relatif du poids économique de la France au Cameroun (B).

A - la diminution drastique de l'aide américaine et la suspension de l'appui au projet des zones franches industrielles.

Ainsi qu'il a été démontré au chapitre premier de la première partie de ce travail, l'on a noté une chute constante et vertigineuse de l'aide bilatérale américaine au Cameroun en raison des incompréhensions survenues entre les deux pays suite à la mise en oeuvre du processus de démocratisation.¹⁵³ Dans la mesure où d'importants développements ont déjà été consacrés à ce sujet, il nous sera donné de focaliser l'attention sur la suspension de l'appui américain au projet des zones franches industrielles.

A la fin des années quatre vingt (80), en effet, le gouvernement des Etats-Unis a collaboré avec le Cameroun à la mise en place d'une zone franche de transformation pour l'exportation dans la région portuaire de Douala.¹⁵⁴ Ce projet a pris une envergure considérable à partir du mois de Janvier 1990 avec la promulgation de l'ordonnance N° 90/001 du 29 Janvier 1990, élaborée avec l'aide de l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) et de l'Agency for International Development des Etats-Unis¹⁵⁵, et la signature le 31 Août de la

¹⁵³ cf. Graphique N°1 consacré à l'Evolution de l'aide bilatérale américaine au Cameroun de 1990 à 1996.

¹⁵⁴ cf. Afrique - Etats Unis, N° 13/90 du 30 Septembre 1990, p. IV.

¹⁵⁵ cf. GATT, Cameroun: Examen des politiques commerciales, op. cit. p. 59.

même année, d'un accord de soutien au développement des zones franches industrielles au Cameroun pour un montant de 6, 16 millions de dollars.¹⁵⁶

Du 12 au 15 septembre 1990, une mission d'investissement d'une vingtaine d'hommes d'affaires américains conduite par M. Kevin Collwood, vice-président de l'OPIC a visité le Cameroun. Elle fut reçue en audience par le Président Biya au palais de l'unité le 13 septembre.¹⁵⁷ Ce qui témoigne de l'intérêt accordé par les deux parties à la finalisation de cet important projet.

Sur la base des études de marché entreprises, 40 (quarante) sociétés, principalement dans le secteur de l'agro-alimentaire s'étaient déclarées très intéressées par le projet Camerounais.¹⁵⁸

Mais, en raison des incompréhensions nées de la démocratisation du système politique camerounais, ce projet ambitieux et très bénéfique pour les deux parties n'a pas été réalisé comme prévu. Ce qui représente un manque à gagner considérable pour une jeune économie comme celle du Cameroun. Or, cette dernière aurait pu trouver dans ces investissements, un apport certain dans la lutte contre la récession économique. Il est à souhaiter que cet important projet soit relancé une fois la sérénité retrouvée dans les relations Américano-Camerounaises.

Ce désengagement temporaire de la part des Etats-Unis se situe aux antipodes du renforcement relatif du poids économique de la France:

B - Le renforcement relatif du poids économique de la France au Cameroun.

L'absence de tension manifeste entre le pouvoir central camerounais et la France pendant l'espace - temps qui fait l'objet de nos investigations, de même

¹⁵⁶ Afrique - Etats-Unis N°13/90, op. cit. p. IV.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Afrique - Etats-Unis, N° 17/90 du 30 Novembre 1990, p. 5.

que les multiples incompréhensions survenues avec les puissances telles que les Etats-Unis et l'Allemagne apparaissent comme un facteur de renforcement du positionnement français au Cameroun. Ce positionnement multidimensionnel s'est relativement renforcé avec la vague de libéralisation et de privatisation des entreprises publiques du fait de la récession économique qui frappe le pays.

Au chapitre précédent, nous avons eu à analyser les ferments et manifestations de l'emprise économique de la France au Cameroun depuis son indépendance. Nous n'y reviendrons donc pas, car les arguments développés ici ne sont que complémentaires.

En effet, « avec son aide intéressée intervenant en pleine crise économique, la France a rendu sa présence aux côtés du Cameroun indispensable. Et, cela lui donne droit à tout. Cela lui vaut de contrôler aujourd'hui l'essentiel des secteurs les plus vitaux de l'économie camerounaise »¹⁵⁹ Cette emprise est telle que aujourd'hui, les transports, la distribution de l'eau et de l'énergie, l'exploitation minière et forestière, l'agro-alimentaire et le secteur financier commencent à devenir des monopoles français.¹⁶⁰ Des sociétés importantes comme la SNEC, la RNCF, la SODECOTON, la CAMAIR, ...sont convoitées. Même des entreprises stratégiques à l'instar d'INTELCAM ne sont pas épargnées.¹⁶¹

En plus de tout ceci, l'on note un renforcement de la présence française dans la zone anglophone. Le désengagement croissant des pays anglo-saxons en matière d'aide au développement a « encouragé la coopération française depuis le début des années 90, à une meilleure prise en compte des deux provinces anglophones du Cameroun. »¹⁶² Outre les actions traditionnelles dans le domaine

¹⁵⁹ Le Messager, N° 515 op. cit. p. 5.

¹⁶⁰ Ibid. pp. 6-7; Dossiers Noirs..... op. cit. pp 39-43.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² La Lettre de la Rue Monsieur, N° 69 op. cit. p. 8.

des échanges culturels, de nombreuses opérations tendant à l'amélioration des infrastructures et le soutien aux secteurs productifs ont été engagées. Depuis 1992, la Caisse Française de Développement (CFD) a investi 140 millions de francs français dans la modernisation de la plus grosse entreprise agro-industrielle du Cameroun, la Cameroun Développement corporation (CDC), deuxième employeur après l'Etat, avec 12.000 salariés.¹⁶³

En 1995, deux nouveaux projets financés par la CFD visent à améliorer la desserte en eau potable et à développer les moyens de télécommunications dans la province, du Sud-Ouest.¹⁶⁴ En clair et quoique les autorités officielles s'en défendent, le poids économique de la France au Cameroun fait de celle-ci un acteur du jeu politique camerounais. La prise en compte de cette réalité est nécessaire pour tout analyste de la scène politique nationale.

En somme, de cette analyse se dégage une perception contrastée de l'action des deux puissances au Cameroun. Alors que les acteurs non officiels sont généralement favorables à l'action américaine et partagés quant à l'action française, le pouvoir en place aura plutôt manifesté de la compréhension au sujet de la France et entretenu des rapports tendus, avec les Etats-Unis d'Amérique. Cette diversité d'appréhension des deux interférences extérieures constitue, à notre sens, une manifestation de la complexité et du pluralisme du champ Politique camerounais.

Mais, en dehors de ces réactions spécifiques générées par l'action de chacune des deux puissances, l'autre pan du comportement du système politique camerounais pourrait s'apprécier au regard de la stratégie globale du pouvoir, régulateur officiel des tensions et pressions internes et externes.

¹⁶³ Ibid

¹⁶⁴ Ibid.

CHAPITRE II : LA STRATEGIE GLOBALE DU POUVOIR, UNE REPONSE AUX PRESSIONS INTERNES ET EXTERNNES

Quelle a été la conduite générale du pouvoir central camerounais face aux demandes sociales de démocratie et à la pression de l'environnement international ? Comment, au-delà des actions spécifiques, s'est-il concrètement organisé et quels ont été les arguments avancés pour mener la transition à son profit ? La trame des développements qui suivent constitue une esquisse de réponse à ces interrogations cruciales.

Lorsque le Président Paul Biya accède à la tête de l'Etat le 06 Novembre 1982, le Cameroun vit sous le règne d'un régime d'exception¹⁶⁵ caractérisé, entre autres, par un accaparement monopolistique du pouvoir, la restriction de l'exercice des libertés publiques et l'étouffement obsessionnel des forces sociales (potentiellement) contestataires. Il est, certes, admis que cette mutation a enclenché une libéralisation de la vie politique. Pourtant, il fallut attendre le « retour au multipartisme »¹⁶⁶ pour assister à une remise en cause de l'action hégémonique de la formation dirigeante. En clair, la transition démocratique en cours met à rude épreuve la capacité d'adaptation d'une structure savamment conçue dans un contexte dictatorial.¹⁶⁷ Aussi, « *Face à une conjoncture politique devenue incertaine, la stratégie du pouvoir paraît consister en une*

¹⁶⁵ Sur le régime d'exception au Cameroun, se référer à Owona J., « L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public Camerounais » in Revue Camerounaise de droit, N° 6, 1974, pp. 104-123.

¹⁶⁶ Moukoko Mbondjo P., op. cit.

¹⁶⁷ Sindjoun L., le Président de la République au Cameroun (1982 - 1996). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique, Travaux et documents, Bordeaux, CEAN, N° 50, 1996, p.11.

tentative d'adaptation conservatrice ». ¹⁶⁸ Pour les autorités, « il s'agit de « récupérer » la contestation en lui imposant des modes de formulation et de réalisation propres à lui imprimer une orientation favorable au régime ». ¹⁶⁹ En tout état de cause, le processus de démocratisation Camerounais pourrait s'analyser en une « offensive de la formation dirigeante » ¹⁷⁰ aussi bien face à la volonté subversive de la « société civile » que face aux pressions en provenance de l'environnement international. Sur le plan interne, cette offensive est marquée du sceau de la « déviance créatrice » (Section I^{ère}) alors que sur le plan international, le pouvoir n'a ménagé aucun effort pour légitimer sa stratégie (Section II).

SECTION I^{ère} : LA PREGNANCE DE LA « DEVIANCE CREATRICE » DANS LA CONDUITE DE LA DYNAMIQUE POLITIQUE INTERNE

La stratégie du pouvoir fortement marquée par une volonté de pilotage exclusif de la dynamique politique interne, et partant, la maîtrise de l'agenda politique, participe de la « déviance créatrice ». Intimement lié au mécanisme d'importation des modèles politiques, le phénomène de la « déviance créatrice » correspond à la « volonté des princes des sociétés extra-occidentales de se maintenir au pouvoir ». ¹⁷¹ En effet, pour réaliser leur projet, les acteurs détenteurs du pouvoir dans les sociétés du Sud, manipulent des valeurs et des

¹⁶⁸ Sindjoun L., « Cameroun : le système politique... » op. cit., p.143.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Sindjoun L., Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun. La sociogénèse de l'Etat, Thèse pour le Doctorat d'Etat en Science Politique, Université de Yaoundé II, F.S.J.P., Année Académique 1993 - 1994, p.534.

¹⁷¹ Badie B., Entretien à Cahiers Français, N° 263, op. cit., p.64.

normes issues du Centre¹⁷². Tel semble être « *le sort des idées de démocratie, de développement ou de construction d'Etat* ». ¹⁷³ En tout état de cause, relativement au processus de démocratisation Camerounais, la « déviance créatrice » s'identifie à ce « *scénario démagogique* » ¹⁷⁴ déployée par le pouvoir, tendant à se dérober des pressions externes et internes en faveur de l'instauration d'un Etat de droit démocratique et à conduire la dynamique politique à son rythme et à son avantage. Par ailleurs, il s'agit non seulement de fabriquer l'image d'un régime qui n'a pas été contraint de libéraliser la vie politique par la force des pressions intérieures et extérieures¹⁷⁵ (Paragraphe I^{er}), mais aussi d'insister sur la spécificité des réalités Camerounaises (Paragraphe II).

Paragraphe I^{er} : L'argument (aire) d'une démocratisation graduelle.

« *Contrairement à l'idée répandue dans une certaine presse d'opinion, le processus de démocratisation qui a cours au Cameroun n'a pas été imposé au Président Biya par les forces de l'opposition. [...] La libéralisation de la vie politique et sociale était prévue dans le projet de société formé par M. Paul Biya dès son arrivée aux affaires* ». ¹⁷⁶ Cette prise de position de Valentin Ndi Mbarga semble aller dans le même sens que le discours officiel qui n'a eu de cesse de s'investir dans la construction d'un « *mythe de l'antériorité présidentielle de l'offre libérale* ». ¹⁷⁷

¹⁷² Ibid., p.72.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ Sindjoun L., « Cameroun : le système politique... », op. cit., p.144 et ss.

¹⁷⁵ Sindjoun L., Thèse op. cit., p.534.

¹⁷⁶ Ndi Mbarga V., op. cit. p.8.

¹⁷⁷ Sindjoun L., Thèse op. cit. p.8.

Déjà le 27 Juin 1991 devant l'Assemblée Nationale, le Président Biya déclarait : « *Personne ne peut le nier. Dès mon accession à la magistrature suprême, instituer la démocratie constituait l'un de mes objectifs primordiaux.*

" *Graduellement et méthodiquement, nous avons libéralisé et démocratisé la vie nationale* ». ¹⁷⁸ Cet argumentaire d'une approche gradualiste et méthodique est entretenu par Cameroon Tribune, l'organe d'expression gouvernementale. Esquissant le chemin parcouru, ce journal écrit : « *Lorsqu'il décide de la fondation du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais en Mars 1985 à Bamenda, Paul Biya, sans attendre que la démocratie apparaisse aux peuples de l'Est de l'Europe comme principe universel, part d'un constat annonciateur d'une époque nouvelle pour le Cameroun* ». ¹⁷⁹ Ainsi, le changement du discours politique (A), tout comme l'amorce d'une « libéralisation » de la vie politique (B) suite à la mutation du 06 Novembre 1982 sont brandis comme des éléments annonciateurs du « *retour au multipartisme* » (C).

A - La mutation du 06 Novembre 1982 et le changement du discours politique

Il est souvent admis que l'expression politique officielle incarne généralement le rêve et qu'elle est chargée, pour l'essentiel de promesses alléchantes, pompeuses, voire creuses. ¹⁸⁰ La mutation survenue à la tête de l'Etat Camerounais le 06 Novembre 1982 a favorisé l'émergence et la consolidation d'un discours officiel au contenu nouveau. Dès cet instant, les thèmes récurrents seront : « *rigueur, moralisation, démocratisation, libéralisation* ».

¹⁷⁸ Cf. Cameroon Tribune, N° 4916, Vendredi 28 Juin 1991, p.12.

¹⁷⁹ Obam - Assam S., « D'un congrès à l'autre » in Cameroon Tribune, N° 5947, Vendredi 06 Octobre 1995, p.3.

¹⁸⁰ Tabi Akono F., Thèse op. cit. p.245.

Nouvellement installé dans ses fonctions de Président de la République, M. Paul Biya préside son premier conseil des ministres le 11 Novembre 1982. Le message que ce dernier adresse aux Ministres lui permet de lever un pan du voile sur son projet social. A n'en pas douter, il s'est agi d'une ligne de conduite suffisamment sévère :

« J'attends aussi de vous, une gestion saine et efficace des services et du patrimoine publics.

"A travers une telle gestion, vous devez non seulement en donner l'exemple dans votre comportement et vos activités, mais également combattre ces maux dont la nation est à juste titre préoccupée et que le gouvernement s'est avec fermeté et persévérance, engagé à enrayer : le tribalisme, le laxisme, l'affairisme, les fraudes, l'enrichissement effréné et illicite, le détournement des deniers publics, la corruption, le gaspillage, le mauvais entretien du matériel, des bâtiments, des villes et des villages.

"La lutte contre ces fléaux est l'une des concrétisations de la grande option de la maîtrise qui implique la rationalisation de l'action et la moralisation des comportements [...]

"En résumant cette déontologie des hauts responsables publics, je vous invite à continuer à cultiver, avec conviction et constance, le sens de l'Etat, ... ».¹⁸¹

Cette volonté discursive dont l'objectif est d'insuffler un changement social profond s'accompagne d'une intention démocratique qui s'est précisée au fil du temps.

En Juin 1983, lors d'une interview réalisée dans le cadre du club de la presse de Radio France Internationale diffusée le 16 Juin, le Chef de l'Etat laisse entrevoir une évolution pluraliste du système politique camerounais: *« s'agissant*

¹⁸¹ Biya, P., Le Message du Renouveau, Yaoundé, Editions SOPECAM, 1983, p.18.

du multipartisme [...], nous ne pouvons pas dire que, dans tout le cours de son histoire à venir, le Cameroun restera nécessairement dans le cadre d'un parti unifié. Une ouverture est toujours possible [...] ».¹⁸²

Le 14 Septembre de la même année, lors du IIème congrès extraordinaire de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) tenu à Yaoundé,¹⁸³ le Président Biya s'est voulu plus clair :

« En un mot, c'est en dernière analyse à un changement profond de la vie nationale que l'histoire nous appelle depuis le 6 Novembre 1982, un changement à conduire résolument et en étroite collaboration avec le peuple certes, mais aussi à conduire dans un esprit de responsabilité, de réalisme et de méthode en vue de donner progressivement naissance à une démocratie plus authentique et à une société plus ouverte ».¹⁸⁴

Ce projet de société « radicalement nouveau »¹⁸⁵ fut largement présenté au IVème congrès ordinaire de l'UNC tenu à Bamenda du 21 au 24 Mars 1985. En effet, dans son Rapport de politique générale, le Président national de l'UNC déclare « qu'une saine évolution de la conscience politique individuelle et collective est en effet salutaire et doit être encouragée »¹⁸⁶ car « elle permet que s'affirme toujours davantage la maturité de l'homme camerounais ».¹⁸⁷ Aussi, le « parti doit alors pouvoir convaincre tous les camerounais de bonne foi, quels qu'ils soient, où qu'ils se trouvent, quoi qu'ils pensent, qu'il n'est plus

¹⁸² cf. Cameroon Tribune, N° 2703, Samedi 18 Juin 1983, p.10.

¹⁸³ C'est au cours des assises de ce congrès extraordinaire que Paul Biya accéda à la présidence de l'UNC après que le Cameroun ait évolué sous un bicéphalisme de fait caractérisé par l'emprise de l'ancien Président M. Ahidjo sur le parti et celle du Président Biya sur l'appareil de l'Etat.

¹⁸⁴ Biya P. Le Message du Renouveau, op. cit. p. 236

¹⁸⁵ Mono Ndjana H, L'idée sociale chez Paul Biya, Université de Yaoundé, Imprimerie Nationale, 1985, p. 100.

¹⁸⁶ Biya P. , « Rapport de politique générale du Président National » in Le Congrès du Renouveau, Bamenda 21-24 Mars 1985, p. 29.

¹⁸⁷ Ibid.

*nécessaire, pour exprimer ses opinions, de prendre le maquis, de vivre en exil ou de quitter sa famille ».*¹⁸⁸

Assurément, ces banalités prennent du relief lorsqu'elles sont énoncées par le Président de la République en personne et vibrent d'une résonance révolutionnaire dans le contexte monolithique de ce pays où la police politique règne encore et où l'expression de la liberté est un acte de subversion, c'est-à-dire, le crime politique le plus grave qui soit.¹⁸⁹ Cette césure radicale dans la doctrine politique camerounaise depuis l'avènement du monopartisme en 1966 s'apparente à de la subversion par le haut dans la mesure où elle signe l'acte de décès du monisme idéologique.¹⁹⁰

La publication d'un ouvrage¹⁹¹ présentant dans les détails la philosophie politique du Président de la République parachève la rupture idéologique avec l'ordre ancien. Dans les faits l'on note une amorce de la « libéralisation » de la vie politique.

B - L'amorce d'une « libéralisation » de la vie politique

La « libéralisation » de la vie politique au Cameroun entre 1982 et 1990 peut être analysée par l'entremise de la relative consolidation des médias, la « démocratisation » du parti unique ainsi que la percée d'une certaine culture de la revendication sociale.

- **La consolidation des médias** apparaît comme un indice de la libéralisation de l'expression politique.¹⁹² Depuis l'accession au pouvoir du

¹⁸⁸ Ibid, P. 31.

¹⁸⁹ Kamto M. , « Quelques réflexions ... » op. cit. p. 212.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ Biya P., Pour le libéralisme Communautaire, Paris, Pierre Marcel Favre /ABC, 1986, 158

¹⁹² cf Bayart J.F, « La société politique camerounaise (1982-1986) » in Politique Africaine, N° 22, Juin 1986, pp. 14-15.

Président Biya, en effet, la presse écrite privée connaît une floraison remarquable. Selon les sources du Ministère de l'Administration Territoriale, Sept (7) titres ont été autorisés en 1982, onze (11) en 1983, vingt quatre (24) en 1984, deux (2) en 1985, neuf (9) en 1986, six (6) en 1987, huit (8) en 1988, vingt deux (22) en 1989 et dix (10) en 1990; soit un chiffre total de cent huit (108) titres en huit ans.¹⁹³ Nonobstant le maintien de la censure, certains de ces journaux adoptent un ton critique à l'endroit du pouvoir. Mais la longévité de certains journaux est limitée au temps de l'obtention de l'autorisation du Ministère ou par la suite, de l'arrêté préfectoral. Cette situation semble-t-il, est liée soit aux difficultés financières, soit au manque d'inspiration, soit à la censure, très souvent moins symbolique que réelle.¹⁹⁴

Par contre, les essais politiques ne dépassent pas une trentaine de titres entre 1982 et 1990. A l'instar des journaux, « *ces ouvrages sont d'inégale valeur et vont des travaux de type académique aux pamphlets sans talent, en passant par quelques belles tentatives de réflexion personnelle* ». ¹⁹⁵

- « *La démocratisation* » du parti unique quant à elle fut à l'origine des premières mesures concrètes dès 1986. Conformément à la résolution de politique générale du congrès de Bamenda, - et nonobstant les réticences des « durs » du parti - , les élections en vue du renouvellement des organes de base du R.D.P.C. doivent se faire au suffrage universel direct. Aussi sur toute l'étendue du territoire, les militants du RDPC se rendent-ils massivement aux urnes à partir du 12 Janvier 1986 pour élire 135.000 responsables de cellules et 27.000 Présidents de comités de base. Du 22 Février au 2 Mars, ils élaient 700 présidents des

¹⁹³ cf. Kamto M. op. cit. p. 212.

¹⁹⁴ Ibid; Tabi Akono, Thèse op. cit. p. 250.

¹⁹⁵ Kamto M, Ibid.

sous-sections pendant que du 3 au 10 Mars, ils devaient choisir 149 Présidents de sections départementales.¹⁹⁶

Le pluralisme de candidatures fut aussi en vigueur pendant l'élection des conseillers municipaux, le 27 Octobre 1987 et des députés à l'Assemblée Nationale, le 24 Avril 1988.

Ce processus de démocratisation du parti a provoqué la chute de plusieurs caciques de même qu'un renouvellement de la classe politique à près de 80%.¹⁹⁷ Visiblement afin d'éviter un affront politique, M. Tandeng Muna, Président de l'Assemblée Nationale, annonça très habilement dès le 8 Avril 1988, sa retraite politique « *pour des raisons personnelles...* ». Son Vice-Président, M. Mayi Matip Théodore fut, au terme du scrutin, sévèrement humilié dans le département du Nyong et Kellé. D'autres caciques tels Jean-Louis Ava Ava, Frédéric Sandjol Zambo, Bouba Bello Goni furent défaits respectivement dans les Départements du Nyong et Mfoumou, du Haut Nyong et du Diamaré.

Pour plus d'un observateur, ces élections témoignent de la volonté du Président Biya de traduire ses paroles en actes. Elles annoncent, pour ainsi dire, qu'il est désormais permis de penser que le jour pourrait bientôt venir où les camerounais, dans leur ensemble, choisiraient librement leurs responsables politiques parmi une multiplicité de candidats de partis politiques.¹⁹⁸

D'autres analystes assimilent cette chute des barons à une stratégie présidentielle visant à renforcer les assises de son pouvoir, en se débarrassant de ses encombrants camarades et en renouvelant son personnel politique.¹⁹⁹ Le renouvellement des organes de base du RDPC en 1990 poursuivait, dans une certaine mesure, le même objectif.

¹⁹⁶ Ndi Mbarga v. op. cit. p. 84.

¹⁹⁷ Tabi Akono F, Thèse op. cit. p. 251.

¹⁹⁸ Ndi Mbarga v. op. cit. p. 85.

¹⁹⁹ Tabi Akono F, Thèse op. cit. p. 252.

Quoiqu'il en fût, ces scrutins traduisaient une rupture avec les pratiques anciennes tout en marquant un pas décisif dans le processus d'émancipation politique des camerounais.

- **La montée d'une culture de la revendication sociale** participait de cette émancipation. De 1982 à 1990, les mouvements sociaux se multiplient. Ils peuvent à l'occasion être violents, à l'instar des émeutes scolaires de l'Institut des Sciences Economiques et Sociales à Douala, du Collège Madeleine à Yaoundé ou du Collège Sacré-cœur à Makak. Outre le littoral où les grèves sauvages ont toujours été assez fréquentes, bien qu'illégales, les deux provinces anglophones sont au cœur de la contestation, notamment étudiante.²⁰⁰

L'on peut mentionner aussi la grève de commerçants musulmans à Maroua en Janvier 1986 qui protestaient contre le fisc, ou encore, celle du 12 Mars 1986, à Garoua, après l'incendie du marché, pour dénoncer les abus dans la répartition des nouvelles parcelles de terrain.²⁰¹ L'on ne saurait oublier le débrayage des conducteurs de Taxi de Douala, le 20 Novembre 1985 pour désapprouver le harcèlement non désintéressé dont ils sont l'objet de la part des forces de maintien de l'ordre: « *Nous en avons assez des tracasseries dont nous sommes victimes; certains policiers abusent de leur autorité et nous obligent par tous les moyens de nous saigner à leur profit* »²⁰² Ces propos d'un délégué des grévistes eurent été difficilement concevables avant 1982.

La volonté d'ouverture du pouvoir se caractérise, en dernière analyse, par la levée de l'état d'urgence dans les départements du Haut-Nkam et du Ndé, ainsi que dans les localités de Nkondjock et de Makéné en 1987.

²⁰⁰ Bayart J.F, *op. cit.* pp. 32-33

²⁰¹ Ibid. p. 33.

²⁰² cf. *La Gazette*, N° 543, 28 Novembre 1985, p. 11

Pourtant, ce projet démocratique commencé en 1982 a manqué d'audace dans la mesure où la rupture avec l'autoritarisme ne fut jamais radicale.²⁰³ Il a fallu attendre le « retour au multipartisme » pour assister à une contestation ouverte du pouvoir et à un déploiement des forces politiques concurrentes.

C - Le « retour au multipartisme »

Le « retour au multipartisme » consacre la démonopolisation de la vie politique nationale.²⁰⁴ Il est aussi à la base de l'effondrement du régime d'institutionnalisation de la légalité d'exception suite à la promulgation de quarante (40) lois portant sur les libertés publiques et économiques. Dès le mois de Janvier 1991, deux partis politiques, à savoir l'Union des populations du Cameroun (UPC) et la Démocratie Intégrale du Cameroun (DIC), introduisent des demandes de légalisation auprès des autorités administratives. Le 12 Février de la même année, un arrêté du Ministre de l'Administration territoriale légalisait les deux formations politiques. Cette légalisation est suivie, la même année, de celle de quarante (40) autres partis environ.²⁰⁵ L'engagement des camerounais à créer des partis politiques est tellement prononcé qu'à la date du 05 Février 1997, ce pays compte environ 137 (cent trente-sept) formations politiques légalisées.²⁰⁶ Mais dans la réalité, le jeu politique national reste marqué par le déploiement du RDPC, du SDF et de l'UNDP dans une large mesure, du MDR, de l'UPC, de l'UDC du MLJC....dans une moindre mesure.

Ce « retour au multipartisme » est diversement apprécié par les acteurs en présence.

²⁰³ Sindjoun L, Thèse op. cit. p. 534.

²⁰⁴ cf. Sindjoun L., Le Président de la République au Cameroun..... op. cit. 34 et ss.

²⁰⁵ cf. Banock M. op. cit. pp. 246-248

²⁰⁶ Lire Galaxie, N° 200 du 26 Février 1997, p. 7.

Pour le pouvoir et ses partisans, il est le fait du Prince, étant donné qu'il représente l'aboutissement logique d'un projet en fermentation depuis 1985. Quelques « morceaux choisis » du discours officiel l'attestent non sans évidence.

Ainsi, dans son Rapport de politique générale présenté à l'occasion du premier congrès ordinaire du RDPC tenu à Yaoundé du 28 au 30 Juin 1990, le Président Biya est formel: « *Nous n'avons pas attendu que la démocratie apparaisse aux peuples de l'Est de l'Europe comme un principe universel, pour nous rendre compte qu'elle était la seule voie pour l'apprentissage de la liberté et du développement* ». ²⁰⁷ En clair, il s'agit de démontrer que le passage vers le pluralisme est l'aboutissement d'un projet sincère: « *Jamais, devait-il poursuivre, depuis mon accession à la magistrature suprême et fort de votre soutien, je n'ai démenti notre volonté commune libérale et démocratique* ». ²⁰⁸

Quelques semaines plus tard, le Président Biya déclarait: « *Nous avons commencé à libéraliser notre vie politique depuis 1985, avant que le vent de l'Est ne se lève* ». ²⁰⁹ Ces arguments dont l'objectif est la disqualification de ceux qui l'accusent d'autoritarisme, d'une part, des tenants de la thèse d'une imbrication entre les démocratisations d'Afrique et l'évolution brusque des relations internationales, d'autre part, n'en constituent pas moins une validation de la thèse de « *l'antériorité présidentielle de l'offre libérale* » ^{209 bis}. C'est la consécration du « *complexe de géniteur* ». ²¹⁰

Devant les députés à l'Assemblée Nationale le 27 Juin 1991, le chef de l'Etat réitère son engagement lointain à l'instauration d'un Etat de droit démocratique au Cameroun: « *personne ne peut le nier. Dès mon accession à la*

²⁰⁷ cf. Cameroon Tribune, N° 4669, Vendredi 29 Juin 1990, p. 5.

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ Biya p. in Cameroon Tribune, N° 4683, Dimanche et Lundi 23 Juillet 1990.

^{209 bis} Sindjoun L, Thèse, op. cit. p. 534

²¹⁰ Kamto M., « Quelques réflexions ... » op. cit. p. 211

magistrature suprême, instituer la démocratie constituait l'un de mes objectifs primordiaux.

" Graduellement et méthodiquement, nous avons libéralisé et démocratisé la vie nationale ».^{210 bis}

Telle est la thèse officielle des origines du « retour au multipartisme » au Cameroun.

Pourtant, au-delà du discours officiel, voire de ce qui apparaît comme une stratégie de conservation du pouvoir, l'objectivité scientifique nous impose de reconnaître le rôle fondamental joué par les autres facteurs dans la « mise en chantier intensive » du processus de démocratisation au Cameroun, notamment le mouvement de contestation endogène et les pressions plus ou moins voilées en provenance de l'environnement international. Comment ne pas signaler qu'au début de l'année 1990, face aux demandes sociales en faveur de la démocratie les autorités de Yaoundé semblent accorder la priorité à la recherche des solutions à la crise économique²¹¹ ? Le 09 Avril 1990, le Président Biya déclarait dans une allocution radio-télévisée, que « *le Cameroun, aujourd'hui, a un problème majeur: la crise économique. Le reste n'est que manoeuvre de diversion, d'intoxication et de déstabilisation* ». ²¹² A cela, il faut greffer les meetings et marches de soutien au régime et d'opposition au multipartisme organisés par le RDPC du 28 Mars au 10 Avril 1990 dans l'ensemble des dix provinces du pays.²¹³

Ces faits constituent, à n'en pas douter, un indice qu'en l'absence de l'action subversive de la « société civile », des formations politiques non

^{210 bis} cf. *Cameroon-Tribune*, N° 4916, Vendredi 28 Juin 1991, p. 12.

²¹¹ Ndi Mbarga V. op. cit. p. 132.

²¹² cf. Documents Annexes N° II in Banock M. op. cit, p. 249.

²¹³ Kamto M. op. cit. pp. 216-217; ces manifestations délirantes furent déclenchées deux jours avant l'ouverture du procès Yondo et autres par la section RDPC du wouri, alors la plus importante du pays par le nombre de ses militants.

légalisées et, bien entendu, de l'environnement international, le pouvoir en place n'aurait pas accédé facilement aux demandes en faveur du multipartisme. Pourquoi ne pas signaler que le Rapport de politique générale du 1er congrès ordinaire du RDPC, à l'occasion duquel le chef de l'Etat annonce la suppression imminente de la législation d'exception et invite ses camarades du parti à « *se préparer à affronter une éventuelle concurrence* »²¹⁴, intervient une semaine seulement après la fameuse conférence de la Baule et après les marches de Bamenda, l'affaire Yondo Black, la publication le 3 Juin 1990 de la Lettre pastorale des Evêques du Cameroun dénonçant les violations flagrantes des droits de l'homme au Cameroun, la montée de la tension sociale, etc ?

En tout état de cause, le « retour au multipartisme » au Cameroun apparaît à la fois comme la résultante d'une interaction entre les prétentions du pouvoir et la volonté subversive de l'environnement social endogène et exogène. Pourtant, en dehors de l'argumentaire de la démocratisation graduelle, la stratégie de la « déviance créatrice » consiste aussi à recourir au mythe de « l'exception camerounaise ».

Paragraphe II: Le paravent d'une « exception camerounaise »

Univers de communication, la scène politique mobilise de multiples langages pour signifier le pouvoir. De façon extensive, le langage s'entend de tout système de signes porteurs de sens.²¹⁵ Une telle analyse demeure pertinente pour le cas camerounais dans la mesure où l'autorité investie du pouvoir de direction du pays utilise à fond la symbolique d'une « exception Camerounaise » pour

²¹⁴ cf. Cameroun Tribune, N° 4669, op. cit. p. 5

²¹⁵ Braud P., La vie politique, Paris, presses Universitaires de France, 1985, p. 63.

pouvoir justifier sa stratégie, disqualifiant ainsi les arguments de tous ceux qui -au Cameroun comme ailleurs - pensaient (ou pensent encore) que ce pays aurait dû se mettre au diapason d'une mode symbolisée par la Conférence Nationale Souveraine.²¹⁶ « *Le Cameroun c'est le Cameroun !* » lançait Paul Biya le 27 Juin 1991 devant l'Assemblée Nationale. Cette célébration de l'idée d'une « exception camerounaise » par le pouvoir s'abreuve aux sources de la complexité sociale de l'espace national (A) qui justifierait une tropicalisation de la démocratie libérale (B).

A - La Thèse de la complexité sociale du champ politique national

Avec une population évaluée à 13,100 millions d'habitants,²¹⁷ la société camerounaise apparaît comme un univers hautement pluraliste étant entendu que ses différents segments vivent côte à côte dans un même sens politique.²¹⁸ Ainsi que nous l'avons signalé dans l'introduction générale, on y dénombre 250 ethnies regroupées autour de trois grands pôles²¹⁹ pour à peu près 236 unités - langues entre lesquelles l'intercompréhension est difficile.²²⁰ Avec 45% d'animistes, 35% de chrétiens et 20% de musulmans,²²¹ le pluralisme religieux est effectif. A cela s'ajoutent le double héritage colonial français et britannique, le clivage Nord-Sud, Est-Ouest, etc. En dépit de la réalité du phénomène migratoire qui a favorisé les contacts entre les différentes composantes sociales, il ne s'est opéré ni intégration interethnique, ni émergence d'une unité linguistique au niveau national.²²²

²¹⁶ Ebolo M.D, « Nationalisme... » op. cit. p. 51.

²¹⁷ Pourtier R. op. cit. p. 9.

²¹⁸ Mouiche I, « Mutations socio-politiques et replis identitaires en Afrique: le cas du Cameroun » in *African Journal of political science*, vol. 1, N° 2, Decembre 1996, p. 187.

²¹⁹ Les trois grands pôles sont constitués de Bantous, de Semi-bantous et de Soudanais.

²²⁰ Tadadjeu M. op. cit. , P. 188.

²²¹ M'bokolo E. op. cit. p. 17.

²²² Mouiche I. op. cit. p. 188.

Cette situation a donné la possibilité aux entrepreneurs politiques officiels de recourir constamment aux explications fondées sur la diversité sociale pour justifier les difficultés et dangers de la démocratie.²²³ Le cas du Cameroun ne fut pas unique en Afrique. Aussi, l'érection des partis uniques dans cette aire géographique a-t-elle « *trouvé ses justifications dans les impératifs du développement, la stabilité politique et surtout dans le « nation building »* ». ²²⁴

L'appel à la nécessité de tout sacrifier à l'autel de la construction de l'unité nationale fut l'apanage du règne de M. Ahmadou Ahidjo. Lors du Premier Conseil National de l'UNC en Novembre 1967, ce dernier déclarait, en effet, que « *Le Cameroun en particulier, original puzzle de diversités vivantes, tant humaines que dues à l'histoire, est condamné à inscrire l'unité nationale au premier rang de ses objectifs* ». ²²⁵ Par conséquent, c'est au nom de l'unité nationale et des impératifs de stabilité politique que l'administration s'est employée à réduire les autres forces sociales au rang d'instruments de renforcement de son hégémonie socio-politique. ²²⁶ Ainsi, sur le plan normatif, la fameuse ordonnance N° 72/13 du 26 Août 1972 sur l'état d'urgence, la loi N° 67/LF/ 19 du 12 Juin 1967 sur la liberté d'association et la loi N° 66/LF/18 du 21 Décembre 1966 sur la presse modifiée par les lois N°69/LF/13 du 10 Novembre 1969, N° 73/6 du 7 Décembre 1976, N° 80/18 du 14 Juillet 1980, pour ne s'en tenir qu'à ces textes, renforçaient la domination hégémonique de l'Etat post-colonial camerounais sur les forces sociales potentielles. Le même objectif était poursuivi sur le plan institutionnel par les tribunaux militaires, la très tentaculaire

²²³ Chrétien J. P. , « Pluralisme démocratique, ethnismes et stratégies politiques » in Conac G. (sous la direction de) op. cit. p. 139.

²²⁴ Lubanza Mukendi A. , Ethnie et parti politique: les conflits identitaires en Afrique , contrubution présentée au 11 ème congrès biannuel de l'Association Africaine de science politique tenu à Durban du 23 au 26 Juin 1997, Inédit, P. 1.

²²⁵ Cité par Banock M; op. cit. p. 79.

²²⁶ Kontchou Kouomegni A., « Administration publique et politique en Afrique francophone(Nord et Sud du Sahara) » in Présence Africaine, N° 127/128, 1982, p. 272

police politique - évoluant tour à tour sous la bannière du SEDOC, de la IRDOC, du CND voire du CENER - et certaines instances locales du Parti unique qui accomplissaient les mêmes fonctions d'embrigadement des masses et des pouvoirs autonomes²²⁷ potentiellement centrifuges.

Cette thématique de l'impératif du renforcement de l'unité nationale a survécu à la mutation du 6 Novembre 1982. Bien qu'animé d'une intention démocratique,²²⁸ le Président Biya n'a eu de cesse d'insister sur la nécessité de la préservation de l'unité nationale. Ainsi, en Mars 1985 à Bamenda au Congrès du Renouveau, celui-ci mettait en garde les « démons » de la division en termes clairs: *« L'exigence d'un choix démocratique des responsables du parti étant ainsi affirmée, il faut aussi que chacun en soit prévenu: notre volonté de libéralisation n'est pas une disposition à la permissivité. L'ouverture démocratique du parti, en tant qu'option, n'est pas, et ne saurait être la porte ouverte aux démons de la division, aux agents de l'intoxication, aux fauteurs de troubles, aux porteurs de confusion ».*²²⁹

Cinq ans plus tard, au premier congrès ordinaire du RDPC, le président Biya n'a pas manqué de préciser que la construction d'une démocratie pluraliste *« doit se faire en préservant les acquis de l'unité nationale, dans la paix et la stabilité, dans le respect de la loi et de l'ordre en préservant nos mœurs et nos traditions ».*²³⁰

Ces appels en faveur d'une prise en compte des réalités du terroir ne manquent pas de pertinence en ce sens qu'il est possible que la diversité

²²⁷ Bayart J.F., *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1984, p. 185 et ss.

²²⁸ La situation socio - politique s'est décantée au courant de la décennie 80 et on a pu noter un réveil de la société civile.

²²⁹ cf. Rapport de politique générale in *Le Congrès du Renouveau* op. cit. p. 32.

²³⁰ cf. *Cameroon Tribune* N° 4669 op. cit. p. 5.

apparaisse comme une pesanteur à l'avènement de la démocratie.²³¹ Mais, le problème est différent lorsqu'on fait comme si le multipartisme allait à l'encontre des priorités de construction d'une nation et d'une économie prospère. Certes, en libérant les forces sociales potentielles, le système démocratique peut favoriser l'expression manifeste de solidarités et tendances centrifuges de nature identitaire. Pourtant, l'on doit reconnaître avec M. Herman Cohen que « *les trente dernières années d'histoire politique africaine ont prouvé que les Etats à parti unique et les dictatures n'éliminent pas les divisions ethniques et ne mènent pas au développement* ». ²³² De surcroît, quand bien même il y aurait une homogénéité sociologique, elle n'impliquerait pas l'uniformité d'opinion. La diversité d'opinion, quel que soit le groupe social, sa nature, sa taille, est une évidence.²³³ Qu'à cela ne tienne, le pouvoir en place semble user de l'argument de la complexité du tissu social pour justifier une tropicalisation de la démocratie libérale.

B - L'invention d'un modèle camerounais: l'argument d'une tropicalisation de la démocratie libérale.

Le discours officiel n'a eu de cesse de s'appesantir sur la nécessité d'une adaptation de l'idéal démocratique aux contingences nationales. Déjà à Bamenda en mars 1985, le Président Biya déclarait en substance que: « *Pour ce qui est des règles et des principes de cette démocratie, celle qui nous est chère, nous entendons également affirmer que nous ne pourrions trouver de meilleure inspiration que dans les réalités nationales et dans les seules aspirations du*

²³¹ cf. Kamto M., *L'urgence de la pensée*.....op. cit. pp. 138-164.

²³² Cohen H., Discours prononcé devant le congrès annuel de l'Association pour les études africaines (Saint-Louis), 22 Novembre 1991 in *Documents d'Actualité internationale*, N° 3 , 1er Février 1992, p. 58.

²³³ Lubanza Mukendi A, op. cit. p. 1.

peuple camerounais, sujet de son histoire, artisan et maître souverain de son destin ». ²³⁴ En clair, pour le président Biya, la construction d'un Etat de droit démocratique doit tenir « *compte des contingences propres à notre pays* ». ²³⁵ Au-delà du caractère, à tout le moins, démagogique de ces propos sur lequel on peut gloser à volonté, ²³⁶ ces arguments traduisent la nécessité d'une prise en compte des facteurs caractéristiques de l'identité nationale dans la mise en oeuvre du projet démocratique.

Dans la mesure où la constitution s'appréhende comme « *la pièce d'identité qu'un peuple exhibe à la face du monde...* » ²³⁷ il a semblé opportun d'interroger son texte pour apprécier quelques adaptations nationales du modèle démocratique. En effet, la question que l'on se pose à ce niveau de l'analyse est de savoir comment est-ce que la catégorie dirigeante est parvenue, à travers l'acte constituant du 18 Janvier 1996, à associer les éléments caractéristiques d'un Etat de droit libéral aux exigences inhérentes à la société camerounaise ? Autrement dit, qu'est-ce qui, à l'analyse du texte constitutionnel, fait du régime politique camerounais un espace de la modernité politique articulé aux réalités locales ? La question, on le voit, mérite qu'on s'y attarde un peu.

Le processus de démocratisation camerounais a connu, le 18 Janvier 1996, un tournant important à travers la révision de la constitution unitaire du 2 Juin 1972. Cette révision consacre un changement de stratégie de conquête de

²³⁴ cf. Rapport de politique générale du président National in Le congrès du Renouveau, op. cit. p. 33.

²³⁵ cf. Cameroon Tribune, N° 4669, op. cit. p. 5.

²³⁶ A ce sujet, on consultera, entre autres, Kamto M., L'urgence de la pensée op. cit. pp. 162-164; Sindjoun L., « Cameroun: le système politique ... » op. cit. pp. 144-158.

²³⁷ Benjelloun M. O. , La constitution comme pièce d'identité. Les marques identitaires politiques et culturelles dans la constitution marocaine, contribution présentée au 11ème congrès biennuel de l'Association africaine de Science politique, Durban, du 23 au 26 Juin 1997, Inédit, p. 4.

l'espace politique,²³⁸ dans la mesure où le Cameroun « *semble avoir résolument pris le parti de l'instauration d'une véritable société de droit* ». ²³⁹ Pourtant, la nature relativement décentralisée et libérale du régime politique qui en découle²⁴⁰ ne devrait pas occulter le caractère critiquable en plusieurs points ²⁴¹, notamment le déploiement maximaliste de l'institution présidentielle.²⁴² Seulement, ce sont les dispositions consacrées à la protection des minorités et à la préservation des droits des populations autochtones ²⁴³ qui, bien que constituant une innovation articulée aux réalités locales, alimentent maints débats dans la presse et la doctrine.²⁴⁴

C'est en de propos très durs que le trimestriel Impact Tribune analyse ces innovations constitutionnelles: « *calembours, conspiration, cabale, mise en scène*

²³⁸ Nguélé Abada M., « Ruptures et continuités constitutionnelles en République du Cameroun: Réflexion à propos de la réforme constitutionnelle du 18 Janvier 1996 » in Revue Juridique et politique Indépendance et coopération, N° 3 Septembre - Décembre 1996, p. 272.

²³⁹ Olinga A -D, «Vers une garantie constitutionnelle crédible des droits fondamentaux » in La réforme constitutionnelle du 18 Janvier 1996 au Cameroun. Aspects juridiques et Politiques, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert / Association Aricaine de Science Politique, 1996, p. 345.

²⁴⁰ Ibid; Moluh Y., « L'introuvable nature du régime camerounais issu de la constitution du 18 Janvier 1996 » in La réforme constitutionnelle... Ibid, p. 242.

²⁴¹ Hond J.T., « Discussion autour du principe de la séparation des pouvoirs au regard de la constitution camerounaise du 18 Janvier 1996 » in Ibid. p. 240.

²⁴² Moluh Y., op. cit. p. 249.

²⁴³ Selon une disposition du préambule de la loi N° 96/06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972, « L'Etat assure la protections des minorités et préserve les droits, des populations autochtones conformément à la loi ».

²⁴⁴ A titre purement indicatif, l'on consultera: Sindjoun L., « Identité nationale et "révision constitutionnelle" du 18 Janvier 1996: comment constitutionnalise-t-on le « Nous » au Cameoun dans l'Etat post-unitaire? » in Polis, Vol. 1, Numéro Spécial, Février 1996, pp. 10-24; Donfack Sokeng. « Existe -t-il une identité démocratique camerounaise ? La spécificité camerounaise à l'épreuve de l'universalité des droits fondamentaux » in Polis, Ibid, pp. 25-45 et « Les Ambiguïtés de la révision constitutionnelle du 18 Janvier 1996 au Cameroun » in la réforme constitutionnelle.... op. cit. pp. 34-52; Olinga A. D, « La constitution révisée, une chance pour la nation camerounaise » in Cameroun Tribune N° 6071 Mardi 2 Avril 1996, p. 2; voir également les contributions diverses au trimestriel INPACT Tribune N° 007, 1996 et à l'hebdomadaire Génération, N° 062, Mars 1996.

*politique, confusionnisme ou incitation à la haine tribale...le tout de nature à pousser le peuple à déterrer la hâche de guerre... ».*²⁴⁵

Léopold Donfack Sokeng, quant à lui, est convaincu que l'affirmation d'une citoyenneté plurielle dans le nouveau cadre républicain camerounais à travers la nécessité de protéger les droits des minorités et la préservation des droits des populations autochtones introduit des discriminations reposant sur une différenciation des citoyens de la République qui consacre une inégalité des droits politiques et civiques.²⁴⁶ De surcroît pense-t-il, l'introduction de ces notions est la manifestation de « *la crise du modèle classique d'intégration sociale qui ne souffrait d'aucune contestation jusqu'à lors* ». ²⁴⁷

L'argumentation d'Hélène Laure Menthong s'inscrit dans le même sillage. Pour cette dernière, l'invention de l'imaginaire local résulterait de la polarisation ethnorégionale tout en participant des stratégies de conservation du pouvoir et est de nature à remettre sur la sellette les problèmes « Bamileké », « Kirdi » et la question « Bété », aggravant par ce fait même la déchirure du tissu social.²⁴⁸

Bien qu'intéressantes, ces analyses brillent par un manque de courage, en ce sens qu'elles procèdent de la négation du fait local et/ou ethnique au Cameroun. Nous convenons avec le Professeur Maurice Kamto « *qu'on ne peut nier l'importance du fait ethnique ou tribal en tant que réalité socio-culturelle dominante dans les formations sociales pré-nationales. L'occulter ne résout rien. L'exagérer est irresponsable. Il faut l'envisager et le traiter dans ses*

²⁴⁵ Impact Tribune, N° 007 Ibid. p. 1.

²⁴⁶ Donfack Sokeng L., « Les ambiguïtés ... » op. cit. pp. 45-46

²⁴⁷ Ibid. p. 46.

²⁴⁸ Menthong H.L., «La construction des enjeux locaux dans le débat constitutionnel » in La Réforme constitutionnelle... op. cit. pp. 159-160.

justes proportions, c'est-à-dire en tant que donnée sociologique objective et spécifique ». ²⁴⁹

De plus, « on ne peut démocratiser en faisant comme si la libre compétition des partis politiques rendrait automatiquement caduc le conflit des tribus ». ²⁵⁰

La protection des minorités autochtones, par exemple, constitue une alternative de survie politique locale et d'Equité ²⁵¹ en faveur de groupes minoritaires dont la loi de la majorité et les conséquences de l'alliance hégémonique ²⁵² pourraient écarter de façon durable du jeu politique national.

De plus, la constitutionnalisation de la protection des minorités devrait être envisagée au sens positif et large. Au-delà des minorités ethniques et/ou nationales qui focalisent fiévreusement l'attention, l'on doit sérieusement penser aux minorités religieuses, raciales (cas des albinos), sociales (enfants, handicapés). La garantie constitutionnelle des droits inhérents à de tels groupes est louable.

En somme, la prise en compte du fait minoritaire et autochtone et son inscription expresse dans la loi fondamentale, tout en participant de la déviance créatrice -, constituent des éléments d'originalité dans le droit constitutionnel camerounais. ²⁵³ Il est souhaitable qu'elles fassent l'objet d'une exploitation judiciaire par les entrepreneurs politiques nationaux. Mais étant donné que le pouvoir fait aussi face à une vigilance sans précédent de la communauté

²⁴⁹ Kamto M, L'urgence de la pensée... op. cit. p. 149; c'est nous qui soulignons.

²⁵⁰ Mbonimpa M., Ethnicité et démocratie en Afrique, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 7.

²⁵¹ L'article 57 de la constitution du 18 Janvier 1996 en son alinéa 3 dispose: « *Le conseil Régional est présidé par une personnalité autochtone de la Région élue en son sein pour la durée du mandat du conseil* ».

²⁵² Bayart J.F, L'Etat au Cameroun op. cit.

²⁵³ Olinga A-D, « Vers une garantie... » op. cit. , p. 334.

internationale, il est important d'esquisser les lignes de force qui auront déterminé la légitimation de sa stratégie sur le plan extérieur.

SECTION II: LA LEGITIMATION DE LA STRATEGIE DU POUVOIR AUPRES DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.

La légitimité démocratique « désigne à l'époque actuelle la qualité d'un gouvernement issu de la volonté générale ou tacitement approuvé par la grande majorité des citoyens ». ²⁵⁴ Or, étant donné que la stratégie déployée par le pouvoir donne lieu à un processus largement controversé et qu'il est difficile, en l'état actuel de la mondialisation croissante, ²⁵⁵ de faire litière des demandes en provenance de l'environnement extérieur, ce dernier s'emploie à légitimer ses options auprès des principaux acteurs qui constituent ce milieu international. Aussi après avoir disséqué les éléments de base de la stratégie gouvernementale (Paragraphe Ier), nous examinerons les différentes péripéties de sa légitimation sur la scène internationale (Paragraphe II).

Paragraphe Ier: Sur la stratégie de la « démocratisation par le haut »

L'expression « démocratisation par le haut » s'entend des « processus de libéralisation où ce sont les élites, à l'intérieur des institutions qui ont servi à la construction autoritaire, pressées par la société civile et l'environnement

²⁵⁴ Debbasch ch et Daudet Y. op. cit. p. 232.

²⁵⁵ Commissariat général du plan op. cit. pp. 30-33.

international, qui conduisent le changement ».²⁵⁶ Ce changement problématique est souvent décidé à contre cœur par ceux qui détiennent les positions d'influence et d'accumulation au sein de l'Etat.²⁵⁷ Dans un tel contexte il y a comme une dialectique entre la conscience de la nécessaire et inévitable libéralisation des structures et de la vie politiques, et le désir manifeste de la maîtrise et du contrôle du processus.²⁵⁸ Cette option pour une « *libéralisation défensive* »²⁵⁹ ou encore d'une « *démocratisation autoritaire* »²⁶⁰ transparaît aussi bien à travers la résistance farouche au mode de transition démocratique par la Conférence Nationale (A) que par un souci obsessionnel de canalisation du « désordre » en provenance de la périphérie (B).

A - Le refus de la Conférence Nationale.

Le phénomène des Conférences Nationales est apparu comme un cadre nouveau de « *régularisation des crises de l'excellence dans les Etats-nations africains* ».²⁶¹ Ce mode de transition démocratique par le truchement d'un grand Rassemblement politique national, organisé sur la base d'un rituel d'un genre nouveau et offrant une plate-forme aussi bien pour un bilan de la vie socio-politique antérieure que pour un renouvellement du corps et des institutions politiques,²⁶² fut mis en oeuvre sur le continent noir pour la première fois au Bénin. D'autres pays d'Afrique francophone se sont engagés dans cette voie²⁶³ avec des fortunes diverses. Ce modèle de transition démocratique a largement influencé la stratégie de la jeune opposition camerounaise. Sous la bannière d'une

²⁵⁶ Onana R. M. L., Thèse op. cit. p. 571.

²⁵⁷ IBIId

²⁵⁸ Eboho M. D, *Facteurs extérieurs et démocratisation.....* op. cit. p. 50

²⁵⁹ Laszlo Brustz cité par Onana RML op. cit. P. 572

²⁶⁰ Kamto M., « Quelques réflexions... » op. cit. p. 229 et ss.

²⁶¹ Okamba E., op. cit. p. 21.

²⁶² Akindés F. op. cit. p. 61.

²⁶³ Il s'agit du Gabon, du Congo, du Niger, du Togo, du Zaïre et du Tchad.

coordination, les partis politiques et associations « radicaux » vont revendiquer la convocation d'une conférence Nationale Souveraine en recourant à la grève générale, à la désobéissance civile et à l'opération « villes mortes ».²⁶⁴

Ce « *mode de ralliement contestataire* »²⁶⁵ est disqualifié par le pouvoir à travers un argumentaire en trois volets: sa délégitimation, sa mise hors la loi et la priorité accordée au combat contre la crise économique:

1 - Le pouvoir a contesté le bien-fondé de la Conférence Nationale Souveraine en recourant d'abord aux éléments d'analyse comparative. La tenue d'une Conférence Nationale dans tel ou tel pays africain était due à des conditions tout à fait particulières à ces pays, lesquelles n'existent pas au Cameroun. Selon le Président Biya, « *Il s'agit souvent d'un certain nombre de pays qui avaient pris une option - par exemple le marxisme - léninisme ... alors que, par la suite il fallait changer de cap. Il s'agit de pays dont les institutions avaient cessé, pratiquement, de fonctionner normalement: est-ce le cas du Cameroun? Je dis non.....* ».²⁶⁶ Là où elle fut organisée, tente de convaincre Paul Biya, « *la conférence Nationale a été à l'origine de l'ouverture démocratique. Au Cameroun, c'est chose faite* ».²⁶⁷ par conséquent, « *La Conférence Nationale est sans objet pour le Cameroun* »²⁶⁸

A l'appui de ces déclarations, les autorités en place peuvent invoquer l'adoption en décembre 1990 des lois en faveur de la libéralisation du système politique. Ainsi, le multipartisme connaîtrait, depuis le début de la décennie, une

²⁶⁴ cf. Sindjoun L. »Cameroun: le système politique ... » op. cit. p. 147.

²⁶⁵ Onana R. M.L. Thèse, op. cit. p. 590

²⁶⁶ cf. Cameroun Tribune, N° 4866, 12 Avril 1991, p. p. 12-13.

²⁶⁷ Exposé Introductif du Président Paul Biya lors d'une réunion du Bureau politique du RDPC, in Cameroun Tribune, N° 4854, Mercredi 27 Mars 1991, p. 12.

²⁶⁸ Discours à l'Assemblée Nationale le 27 Juin 1991 in Cameroun Tribune, N° 4916, Vendredi 28 Juin 1991, pp. 12-13.

mise en oeuvre effective quoique progressive au regard de laquelle l'organisation d'une Conférence Nationale paraît inopportune.²⁶⁹

La négation de la légitimité de la Conférence Nationale Souveraine a aussi emprunté les sentiers de la mise en doute de la validité du mandat des participants ainsi que celle de la représentativité des partis politiques²⁷⁰ qui seraient conviés à prendre part à une telle assise: « ...A lors, se demande Paul Biya, à quoi sert la Conférence Nationale ? Nous sommes 12 millions: qui va élire qui ? Qui allez vous laisser et comment la campagne sera-t-elle représentée ? ». ²⁷¹

2 - La délégitimation de la Conférence Nationale s'accompagne ensuite de sa mise hors la loi. A en croire Luc Sindjoun, le Chef de l'Etat a usé d'une interprétation habile de l'article 2 de la constitution du 2 Juin 1972 pour disqualifier le fondement juridique de cette assise.²⁷² Cette analyse n'est pas démentie par le discours officiel. En effet lors d'une interview à la télévision nationale au mois d'Avril 1991, le Président Biya déclare que « *La légitimité démocratique repose sur le peuple* ». ²⁷³ Par conséquent « *si nous donnons un pouvoir souverain à un groupe d'hommes dont je ne sais d'ailleurs pas comment ils seront élus, et qu'on mette entre parenthèses l'Assemblée et le Président de la République, je dis que nous sommes en désaccord avec notre constitution* ». ²⁷⁴

²⁶⁹ Sindjoun L., op. cit., p.147.

²⁷⁰ Ibid.

²⁷¹ cf. Cameroon Tribune, N° 4866 op. cit. p. 13

²⁷² Sindjoun L. op. cit. p.147; l'article 2 en son paragraphe 1er de la constitution du 2 Juin 1972 dispose que « La souveraineté nationale appartient au peuple camerounais qui l'exerce soit par l'intermédiaire du Président de la République et des députés à l'Assemblée nationale, soit par voie de référendum. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

²⁷³ cf. Cameroon Tribune, N° 4866 op. cit. p. 13.

²⁷⁴ Ibid.

Cette thèse gouvernementale reçut la caution des Universitaires spécialistes d'institutions publiques.²⁷⁵ L'alignement des professionnels du droit sur la position du pouvoir prive la coordination de l'opposition de la possibilité de mettre en oeuvre une stratégie cohérente.²⁷⁶

3 - Enfin, l'argument de la priorité accordée à la lutte contre la récession économique permet à la formation dirigeante d'assimiler la Conférence nationale à une distraction inutile: « ...vous imaginez les pertes de temps, l'attentisme au moment où nous devons mobiliser nos énergies pour sortir de la crise ! En tant que responsable de ce pays, j'estime que ceci n'est pas bon pour le Cameroun »²⁷⁷ devait déclarer Paul Biya sur les antennes de la Télévision Nationale. En réalité, les effets déflationnistes des programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre depuis Septembre 1988 pour rétablir les équilibres macro-économiques et financières se sont traduits au Cameroun par des compressions de personnels dans les entreprises publiques et para-publiques, la suspension des recrutements, voire la compression d'effectifs dans la fonction publique et l'accroissement des licenciements dans un secteur privé encore embryonnaire. Les difficultés déjà considérables ont été amplifiées par le phénomène des villes mortes et de la désobéissance civile en 1991. En entraînant l'apparition de chômeurs en col blanc et en accentuant la paupérisation des masses, la récession économique a favorisé l'émergence progressive d'une nouvelle couche sociale, les « déflatés de la crise ».²⁷⁸ Aussi, pour le pouvoir,

²⁷⁵ On peut mentionner les noms tels: M. Joseph Marie Bipoum Woum, alors chef de Département de Droit Public et Conseiller Technique au Ministère de l'Enseignement Supérieur; M. Roger Gabriel Nlep, professeur Agrégé de Droit Public; M. François Mbomé, Docteur d'Etat en Science politique;...

²⁷⁶ Sindjoun L. op. cit. p. 147.

²⁷⁷ cf. Interview reproduit par *Cameroon Tribune*, N° 4866, op. cit. p. 13.

²⁷⁸ Moukoko Mbondjo P., « Le retour au multipartisme au Cameroun » in Conac G. op. cit. p. 240

l'endigement de effets néfastes de la crise économique apparaissait comme une priorité qui ne saurait s'accommoder d'une débauche d'énergie inutile.

L'entreprise de délégitimation et de mise hors la loi de la Conférence Nationale fut soutenue par la canalisation de cette poussée subversive en faveur d'une transition contrôlée.

B - La canalisation du « désordre » en provenance de la périphérie.

La canalisation du « désordre » en provenance de la périphérie est le fait de la bureaucratie gouvernante à la tête de laquelle se trouve le chef de l'Etat. Dans une étude fort édifiante, le professeur Augustin Kontchou révèle que « *C'est aux fonctionnaires qu'a échoué l'autorité suprême dans l'Etat; ce fait constitue, [...] la caractéristique fondamentale des deux premières décennies de la vie politique de ces pays* ». ²⁷⁹ Cette emprise de la bureaucratie sur le champ social et les processus politiques demeure encore un fait marquant du système politique camerounais actuel. En effet, la libéralisation dans ce pays reste marquée par une forte emprise de la bureaucratie à la volonté subversive de la « société civile ». ²⁸⁰ Cette emprise se manifeste par une détermination non équivoque à faire prévaloir sa stratégie. Pour ce faire, elle use de trois leviers: le maintien de l'ordre (1), la convocation de Réunion Tripartite (2) et la mise en oeuvre de la réforme constitutionnelle et de la logique électorale(3).

²⁷⁹ Kontchou Kouomegni A. op. cit. p. 263.

²⁸⁰ Onana R. M. L, Thèse, op. cit. p. 582.

1 - Production normative, trajectoires de maintien de l'ordre et canalisation du « désordre ».

Comment, à travers les fonctions législative, exécutive et juridictionnelle l'autorité aux commandes de l'Etat parvient-elle à canaliser les stratégies de déconstruction de l'ordre orchestrées par une partie non négligeable de la « société civile » et de l'opposition dite radicale ?

L'Etat, personne publique principale, assure la relative stabilité de l'ordre social au moyen de ses prérogatives législative, réglementaire et juridictionnelle:

- D'abord les *Prérogatives législatives*: les ingrédients de canalisation du "désordre" apparaissent tant au niveau de la marge de manoeuvre qui appartient au pouvoir de réglementer ou non un domaine d'activités donné qu'à celui du choix du moment. Ainsi, face à la poussée subversive de la "société civile" au cours de l'année 1990, le pouvoir en place saisit l'occasion de la session ordinaire de l'Assemblée Nationale du mois de Novembre de la même année pour poser les jalons de l'infrastructure juridique du multipartisme au Cameroun. C'est au cours de cette session dite « des libertés » qu'une trentaine environ de projets de loi dont une douzaine touchant aux libertés publiques et à la démocratisation de la société ainsi qu'à l'aménagement de l'Etat de droit au Cameroun fut votée par l'Assemblée Nationale.²⁸¹ Ces textes sont tous promulgués le 19 Décembre 1990 par le Président de la République. Notre attention se focalise précisément sur quelques unes de ces lois, directement concernées par la problématique du maintien de l'ordre:

Mentionnons, en premier lieu, la loi N°90/047 modifiant l'ordonnance N°72/13 du 26 Août 1972 sur l'état d'urgence. Cette loi améliore la législation d'exception devenue en pratique la législation de droit commun dans certaines parties du pays, notamment en stipulant que l'état d'urgence devra désormais en

²⁸¹ Kamto M. « Quelques réflexions... » op. cit. p. 222

préciser la durée qui est ramenée à trois mois renouvelables une fois contre six mois dans l'ancien texte, l'Assemblée Nationale devant être consultée en cas d'une nouvelle prorogation.²⁸² Cette loi abroge aussi les dispositions qui conféraient aux autorités administratives des parties du territoire national non soumises à l'état d'urgence les mêmes prérogatives que celles des régions soumises à ce régime, écartant formellement les risques d'abus d'autorité injustifiés dans ces régions. Elle dispose par ailleurs, que les mesures individuelles (éloignement du lieu de résidence, assignation à résidence, interdiction de séjour, etc) prises pendant cette période doivent cesser en même temps que l'état d'urgence, et enfin que toutes les mesures prises par les autorités administratives et le Ministère de l'Administration Territoriale doivent être communiquées au Comité National des droits de l'homme.²⁸³

Pour ce qui est de l'exercice des libertés publiques, la nouvelle législation substitue au régime préventif antérieur dominé par l'autorisation préalable un régime libéral systématisant la déclaration préalable. Pour le professeur Maurice Kamto, « *ce changement marque un progrès considérable dans la mesure où il dépouille l'administration d'un pouvoir discrétionnaire dont elle usait et abusait dans ce domaine* ». ²⁸⁴ Sont ainsi soumises à la procédure de la déclaration préalable, la création des journaux,²⁸⁵ la création des associations, à l'exception, bien entendu, des associations étrangères ou religieuses²⁸⁶, et l'organisation des réunions et des manifestations publiques.²⁸⁷ De plus, la loi N°90/052 sur la

²⁸² Ibid.

²⁸³ Ibid.

²⁸⁴ Ibid, p. 223.

²⁸⁵ Article 7 de la loi N° 90/052 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale.

²⁸⁶ Article 5 de la loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'Association. Les partis politiques et les syndicats étant régis par des textes particuliers.

²⁸⁷ Article 3 alinéa 2 et article 6 alinéa 1 de la loi N°90/055 du 19 Décembre 1990 portant régime des réunions et manifestations publiques.

communication sociale, qui garantit par ailleurs l'accès des partis politiques aux médias publics,²⁸⁸ consacre la « démonopolisation » de l'audiovisuel,²⁸⁹ la protection des sources d'information du journaliste²⁹⁰ ainsi que l'inviolabilité des lieux d'élaboration, de fabrication, de production, d'impression et de conservation documentaires des organes de communication sociale.²⁹¹

Enfin, la loi N°90/056 du 19 Décembre 1990 sur les partis politiques comporte les ferments du multipartisme intégral tout en introduisant une innovation non moins significative dans la procédure de légalisation des formations politiques. Contrairement à la règle du rejet implicite énoncée par l'ordonnance N°72/6 du 26 Août 1972 fixant l'organisation de la cour suprême, c'est celle de l'approbation implicite qui est désormais en vigueur. Au terme de l'article 7 alinéa 2 de la loi N°90/056 précitée, « *En cas de silence gardé pendant trois (3) mois à compter de la date de dépôt du dossier auprès des services du gouverneur territorialement compétent, le parti est réputé exister légalement* ».

Pourtant, le libéralisme doctrinal de ces différentes lois sur les libertés est fortement tempéré par les dispositions relatives à la défense de l'ordre social.²⁹² Ainsi, bien qu'abolissant le monopole étatique sur l'audiovisuel, la loi N°90/052 précitée subordonne la création et l'exploitation d'une entreprise privée de radiodiffusion sonore ou de télévision à l'obtention d'une licence.²⁹³ Plus intéressantes sont les dispositions subordonnant la définition des conditions et modalités d'attribution et d'utilisation de cette licence à un texte réglementaire.²⁹⁴

²⁸⁸ Article 41

²⁸⁹ Article 36 alinéa 1

²⁹⁰ Article 50 alinéa 1

²⁹¹ Article 51.

²⁹² Kamto M. op. cit. p. 224.

²⁹³ cf. Article 9 alinéa 2

²⁹⁴ Article 9 alinéa 3.

Ces dispositions ont permis au pouvoir de maintenir le monopole public en matière d'exploitation de l'audiovisuel. Ce qui ne favorise pas l'accès équitable des partis politiques aux médias.

En outre, les dispositions de la loi N°90/053 sur la liberté d'association donnent la possibilité au dépositaire de l'autorité publique - le Ministre de l'Administration du territoire en l'occurrence -, soit de « *suspendre par arrêté pour un délai maximum de trois (3) mois, l'activité de toute association pour troubles à l'ordre public* »²⁹⁵ soit encore de « *dissoudre toute association qui s'écarte de son objet et dont les activités portent gravement atteinte à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat* ». ²⁹⁶ De plus, « *la dissolution d'une association ne fait pas obstacle aux poursuites judiciaires qui peuvent éventuellement être engagées contre les responsables de cette association.* »²⁹⁷

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi N°90/056 sur les partis politiques

« *Ne peut être autorisé, tout parti politique qui :*

- *porte atteinte à l'intégrité territoriale, à l'Unité nationale, à la forme républicaine de l'Etat, à la souveraineté nationale et à l'intégration nationale, notamment par toutes sortes de discriminations basées sur les tribus, les provinces, les groupes linguistiques ou les confessions religieuses;*

- *Prône le recours à la violence ou envisage la mise sur pied d'une organisation militaire ou para - militaire;*

- *reçoit les subsides de l'étranger ou dont l'un des dirigeants statutaires réside à l'étranger;*

- *favorise la belligérance entre les composantes de la Nation ou entre des pays* ». Bien entendu l'appréciation relève de l'autorité étatique compétente.

²⁹⁵ Article 13 - alinéa 1.

²⁹⁶ Article 13 alinéa 2.

²⁹⁷ cf. Article 14.

Toutes ces dispositions législatives s'analysent, certes, comme une soupape de sécurité aménagée par le pouvoir pour « préserver » l'intérêt général des citoyens face à un éventuel déferlement des forces privées, mais, elles n'en constituent pas moins un facteur de limitation de l'action des acteurs privés qui aurait pour conséquence la rupture de la relative stabilité hégémonique de la formation dirigeante.

- Les prérogatives exécutives permettent aussi au pouvoir d'assurer un minimum d'ordre social. En effet, le pouvoir réglementaire s'entend succinctement comme celui de « *statuer par voie générale, accordé à des autorités autres que le parlement, soit nationales, soit locales* ». ²⁹⁸ Ainsi, suite à la montée en puissance de l'opération « villes mortes » lancée en mai 1991 par la « Coordination » de l'opposition, le pouvoir oppose la fermeté du décret. La création à partir de Mai 1991, des commandements opérationnels ayant à leurs têtes des officiers supérieurs dans les provinces du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême -Nord, de l'Adamaoua, du Nord, de l'Ouest et du Littoral (c'est-à-dire dans sept des dix provinces que compte le Cameroun) s'analyse en vue stratégie d'étouffement des velléités contestataires. ²⁹⁹ Ce renforcement du maintien de l'ordre dans les zones troubles avec l'appui de l'armée, permet au Président Biya de paraître rester maître de la situation. ³⁰⁰ En réalité, les régions quadrillées sont à ce moment précis, des lieux de prégnance de l'opposition ³⁰¹ et abritent une délinquance vivace traduite dans les faits par la destruction des prisons, des biens de l'Etat et des particuliers et surtout l'émission et la vente du carton rouge intitulé: « *Paul Biya doit partir* ». ³⁰²

²⁹⁸ Rivero J, Droit Administratif, Paris, Dalloz, 1983 p. 69

²⁹⁹ cf. Cameroun Tribune, N° 4895 du 29 Mai 1991, p.3

³⁰⁰ Sindjoun L., « Cameroun: Le système » op. cit. p. 148.

³⁰¹ Sindjoun L. Thèse op. cit. p. 513.

³⁰² Ebolo M.D. « Dialectique d'émancipation et d'assujettissement de la « société civile » et processus de libéralisation au Cameroun: De la « société civile » mythique à la « société civile »

Aussi par arrêté N° 185 /A/MINAT/DAP/SPLP du 30 Juin 1991, le Ministre de l'Administration Territoriale constatait la nullité de la « Coordination Nationale des partis d'opposition et Associations ». Face à l'entêtement de ses animateurs, des personnalités telles que Samuel Eboua, Jean-Jacques Ekindi, Anicet Ekane, ...sont sévèrement flagellées à Douala par les hommes du colonel René - Claude Meka, alors commandant opérationnel du Littoral.

En tout état de cause, le déploiement de l'armées apparaît comme l'ultime recours d'un «*pouvoir bureaucratique en crise* ». ³⁰³ En réaction à la montée en puissance de la contestation des résultats des élections présidentielles du 11 octobre 1992, dans la province du Nord-Ouest, caractérisée, entre autres, par l'assassinat de Titah Fumokong- leader politique allié à la majorité présidentielle - et la destruction des biens publics, le chef de l'Etat décrète l'Etat d'urgence dans ladite province afin de rétablir l'ordre public. ³⁰⁴

Par ailleurs, des mesures énergiques ³⁰⁵ ont été prises par le gouverneur de la province du Nord-Ouest, suite aux attaques orchestrées par des hommes armés dans les nuits du 27 au 28 et du 28 au 29 Mars 1997 dans les localités de Jakiri, Kumbo, Oku, Mbengwi et Bamenda. ³⁰⁶

Enfin, en application de la loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association, le Ministre de l'Administration Territoriale a pris, le 12

impure » in Sindjoun L.(sous la direction de), Etat, société et changement au Cameroun, à paraître .

³⁰³ Kontchou Kouomegni A; op. cit. p. 274.

³⁰⁴ cf. Décret N° 92/213 du 27 Octobre 1992 dont les effets prirent fin à compter du 29 Décembre 1992 suivant les dispositions du décret N° 92/256 du 28 Décembre 1992.

³⁰⁵ Il s'agit:

- d'un couvre-feu instauré de 19 heures à l'aube sur toute l'étendue de la province du Nord-Ouest.
- de l'interdiction de l'usage des armes à feu lors des funérailles et autres cérémonies traditionnelles;
- de la suspension d'un programme local de la CRTV intitulé « CROSSFIRE ».

³⁰⁶ cf. Cameroon Tribune, N° 6319, Lundi 31 Mars 1997, p. 3. Ces attaques se soldèrent par trois morts du côté des forces de maintien de l'ordre et la destruction de bâtiments publics.

Juillet 1991, un arrêté portant dissolution de certaines associations « *pour participation à des activités contraires à leur objet statutaire et pour troubles graves portant atteinte à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat.* »³⁰⁷

A cette dissolution, s'ajoutèrent l'interdiction du « Parlement des Etudiants »,³⁰⁸ la suspension récurrente de journaux privés et tout une panoplie de mesures administratives portant interdiction des manifestations publiques, arrestation des manifestants,...³⁰⁹

- La fonction juridictionnelle semble aussi jouer un rôle qu'on ne saurait occulter dans les trajectoires de maintien de l'ordre. La condamnation de l'étudiant Senfo Tonkam - leader maximaliste du « Parlement des Etudiants » -, le 1er Juillet 1991 à six (6) mois d'emprisonnement avec sursis pendant trois (3) ans par le tribunal de première instance de Yaoundé, mérite d'être classée sous ce registre. Il en est de même de l'incarcération de plusieurs journalistes de la presse privée: Ainsi, le Directeur de publication du journal Le Nouvel Indépendant, M. Ndzana Seme fut arrêté en octobre et condamné en décembre 1995, à une amende équivalant à 900 dollars US et à un emprisonnement d'un an avec sursis pour une durée de trois ans, pour trouble à l'ordre public et outrage au chef de l'Etat.³¹⁰ Pour échapper à cette sentence, le mis en cause s'évada de la prison et s'enfuit du Cameroun en février 1996.³¹¹

Mentionnons aussi le cas de M. Eyoum Ngangué, journaliste de l'hebdomadaire Le Messager et de son supplément satirique Le Messager Popoli

³⁰⁷ cf. Cameroun Tribune, N°4927 des 14 et 15 Juillet 1991, p.5.

³⁰⁸ Le « Parlement des Etudiants » était une organisation estudiantine maximaliste affiliée de fait à la « Coordination » des partis d'opposition.

³⁰⁹ cf. Rapport annuel du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun en 1994, pp 9-12.

³¹⁰ cf. Rapport annuel du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun en 1996, p. 6. En réalité, M. Ndzana Seme avait été incarcéré pour avoir publié un article critiquant les méthodes de Jean Fochivé alors Secrétaire d'Etat à la Sécurité Intérieure.

³¹¹ cf. Amnesty International: Cameroon, Blatant disregard for human rights, 16 september 1997, p. 19

et de M Pius Njawe, directeur de publication dudit journal. Bien qu'ayant finalement été libérés sous caution, respectivement le 15 Novembre 1996 et le 27 Mars 1997, Pius Njawe et Eyoun Ngangué furent condamnés, le premier à six (6) mois et le second à un (1) an d'emprisonnement pour outrage par injure au Président de la République ainsi qu'aux membres de l'Assemblée Nationale et propagation de fausses nouvelles.³¹² A l'analyse, il apparaît que les condamnations de journalistes, pour des mobiles liés à l'ordre social, sont fréquentes dans l'espace politique camerounais.³¹³ Ces mesures judiciaires participent, en grande partie, de la canalisation du désordre.

Au plus fort de la contestation socio-politique, la convocation de la Réunion Tripartite apparaît comme une modalité de canalisation du désordre.

2 - La convocation de la Réunion Tripartite

Dans le but d'accélérer la décrispation du climat politique dont la sérénité a été compromise par l'opération « villes - mortes » et les mesures exceptionnelles subséquentes prises par le pouvoir, le Président Paul Biya convoque une Réunion Tripartite regroupant des représentants de tous les partis politiques, des « personnalités indépendantes »³¹⁴ reconnues pour leur compétence et leur objectivité et des représentants des pouvoirs publics. L'objectif d'une telle rencontre - qui se tient du 30 octobre au 17 Novembre 1991 - est éminemment politique: mise sur pied des commissions mixtes chargées de préparer l'avant-projet du code électoral et définition des modalités d'accès des

³¹² Ibid. p. 17

³¹³ Ibid. pp. 16-19.

³¹⁴ L'expression « personnalités indépendantes » apparaît comme une construction conjoncturelle permettant aux professionnels de disposer d'une importante marge de manoeuvre. Pendant ces assises tripartites, en effet, MM. Basile Emah, membre actif et haut dignitaire du parti au pouvoir (RDPC) et Bello Bouba Maïgari, qui deviendra par la suite Président National de l'UNDP, font partie, aux côtés des leaders religieux, hommes d'affaires, ... des « personnalités indépendantes ».

partis politiques aux média publics. A cet ordre du jour viendra se greffer l'une des exigences fondamentales des partis d'opposition, en l'occurrence l'inscription de la révision constitutionnelle à l'ordre du jour des débats.³¹⁵ Cette multilatéralisation des négociations entre l'opposition, la « société civile » et le pouvoir, conduite avec habileté par le Premier Ministre Sadou Hayatou-, relève d'une stratégie d'exploitation de la métaphore de la palabre ou de la réunion familiale. En réalité, le gouvernement escompte la mise à l'écart de la Conférence Nationale et l'insertion passive de la « Coordination » de l'opposition dans le jeu politique qu'il a préalablement défini.³¹⁶ A la fin des travaux le 17 Novembre 1991, les participants à la « Tripartite » signent une Déclaration politique prévoyant un « package deal » portant sur les mesures suivantes:

1 - Pour le Gouvernement:

a - Moratoire fiscal à accorder aux contribuables victimes des opérations « villes -mortes » avec possibilité de différé.

b - Levée des interdictions des réunions et des manifestations publiques.

c - levée de toutes les mesures spéciales de sécurité liées à l'insécurité grandissante née du phénomène des « villes-mortes ».

d - Libération des personnes arrêtées à la suite de certaines manifestations et ne faisant pas l'objet de poursuites judiciaires.

2 - Pour les partis politiques:

a - Levée des mots d'ordre de « villes - mortes » et de désobéissance civile suivie de la reprise normale des activités économiques fortement perturbées et d'un retour au calme.

³¹⁵ L'opposition était convaincue que l'instauration d'un véritable Etat de droit démocratique passe nécessairement par la réforme de la constitution du 2 Juin 1972.

³¹⁶ Sindjoun L. op. cit. p. 150.

b - Respect strict des lois et règlements dans l'exercice de leurs activités notamment le maintien de l'ordre public pendant leurs réunions et manifestations.

3 - Sur la réforme constitutionnelle.

a - Inscription de ce point à l'ordre du jour

b - Création d'une 3ème commission chargée de débattre des problèmes constitutionnels.

c - Mise sur pied par la commission d'un Comité Technique Tripartite chargé de préparer les propositions relatives à cette réforme et à une programmation dans le temps des travaux y relatifs.

d - Organisation d'une nouvelle rencontre Tripartite constituée d'accord parties pour adopter les propositions du Comité Technique Tripartite. Cette rencontre aurait bien lieu avant les élections législatives »³¹⁷

Dans l'ensemble, ces mesures ont été plus ou moins appliquées, à l'exception notoire de la tenue d'une nouvelle rencontre Tripartite. Tant et si bien que l'épisode de cette rencontre à laquelle l'opposition a offert sa caution semble avoir largement été bénéfique pour le pouvoir qui a pu, comme il le souhaitait, organiser des élections sans passer par la Conférence Nationale Souveraine.³¹⁸ Mais elle aura permis de cristalliser définitivement le débat sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle au Cameroun.

3 - La mise en oeuvre de la réforme constitutionnelle et de la logique électorale.

Une distinction analytique s'impose entre la réforme constitutionnelle (a) et le processus électoral (b).

³¹⁷ cf. Fragment de la Déclaration in Mbome F. X., « Constitution du 2 Juin 1972 ou Nouvelle constitution ? » in La Réforme constitutionnelle... op. cit. pp. 17-18.

³¹⁸ Sindjoun L. op. cit. p. 151.

a - Sur la réforme constitutionnelle

La promulgation de la loi N°96/06/ du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 consacre l'aboutissement du processus de réforme constitutionnelle enclenché de façon décisive à la Rencontre Tripartite tenue à Yaoundé en 1991. Pourtant, à en croire Patrice Bigombé Logo, les discussions sur les problèmes constitutionnels au Cameroun remontent au mois de novembre 1990 pendant la session parlementaire dite des libertés.³¹⁹ Cet élan timide fut tempéré par l'argumentaire du principal dépositaire du pouvoir exécutif qui pense encore qu'il n'est point « *besoin de changer de constitution* » pour promouvoir le pluralisme politique au Cameroun³²⁰. En clair, la réforme de la constitution semblait ne pas faire partie des priorités gouvernementales.

Sous l'impulsion de la « coordination des partis d'opposition », la réforme constitutionnelle est inscrite à l'ordre du jour des débats de la Tripartite. Un comité de rédaction des questions liées à la constitution est mis en place. Présidé par le Professeur Joseph Owona, ce Comité se compose, de 11 (onze) membres.³²¹ Dès cet instant, le pouvoir va récupérer le processus. La réforme constitutionnelle figure en bonne place des principaux points qui articulent le projet de société du candidat du RDPC à l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992.

Au terme d'un travail ardu, un avant-projet de constitution est publié le 18 Mai 1993.³²² Ce texte entendait faire du Cameroun un Etat de droit démocratique moderne avec notamment la garantie des droits et devoirs fondamentaux de

³¹⁹ Bigombé Logo P. , « Emergence et consolidation des tendances constitutionnelles au Cameroun (1990-1995) » in *La Réforme constitutionnelle...* op. cit. p. 3.

³²⁰ Biya P. in *Cameroun Tribune*, N° 4866 op. cit. p. 13.

³²¹ Les 11 membres représentaient les partis politiques (M.M. Pierre Flambeau Ngayap, Ateba Ngoa, Elad et Munzu), les pouvoirs publics (MM. Joseph Owona, Stanislas Melone, Benjamin Itoe et Lekéne Donfack) et les personnalités indépendantes (MM. Anyangwe, François Mbome et MeLowe). cf. *Cameroun Tribune*, N° 5023 du 5 Décembre 1991.

³²² cf. *Cameroun Tribune*, Numéro Spécial, 18 Mai 1993.

l'homme et du citoyen (Titre II), l'institution du pouvoir judiciaire ayant pour organes une Cour Suprême, un Cour des comptes et une Cour constitutionnelle (Titre VII), d'un Conseil d'Etat (Titre IX), d'une Haute Autorité de la communication (Titre XII) et une esquisse de statut de l'opposition (Titre XII).³²³

Mais, vingt-quatre heures auparavant, le Président de la République nommait les membres du Comité technique chargé du projet de révision de la constitution.³²⁴ A l'instar du Comité de rédaction, le Comité Technique, par ailleurs composé de 32 (trente deux) membres, est présidé par le professeur Joseph Owona.³²⁵ Cet organe devait finaliser l'avant-projet du Comité de rédaction, en tenant compte des suggestions résultant du « large débat national ». ³²⁶ L'annonce du débat sur la réforme constitutionnelle fut favorablement accueillie par l'opinion nationale et internationale et suscita des encouragements du gouvernement américain.³²⁷

En fait de débat, il n'en a rien été. Il s'est plutôt agi de propositions transmises au Comité Technique par la voie du courrier ordinaire, du téléphone ou de la télécopie.³²⁸ Cette formule déçut plus d'un camerounais. Au niveau de la presse privée, voire de l'opinion, le « large débat » devint une formule de scandalisation des dames affichant un embonpoint excessif.

³²³ cf. L'Avant-projet de constitution soumis au débat in Cameroun Tribune, Numéro Spécial du 18 Mai 1993, *ibid.*

³²⁴ cf. Arrêté N° 86/CAB/PR du 17 Mai 1993.

³²⁵ En plus des membres du Comité de Rédaction, le Comité Technique s'est enrichi des personnalités suivantes: Kontchou Kouomegni, Bipoun Woum, Pougoué Paul Gérard, Minkoa She, Ntamark Peter, Kissob Formudey, Ngwafor Ndeh Ephraim, Mahamat Boukar, Douala Moutome, Foumane Akame, Ngango Georges, Towa Marcien, Mbella Mbappe Robert, Dipanda Mouelle Alexis, Rissouck à Mouloung, Mme Gwanmesia née Doh Lucy, Me Mbella Odile, Me Amaze'e et bien entendu MM. Ingwat II Joseph, Fonkam Azum et Moukoko Mbonjo Pierre qui s'occupaient du Secrétariat technique.

³²⁶ Mbomé F.X. *op. cit.* p. 26

³²⁷ cf. Cameroun Tribune, N° 5354, Mercredi 7 Avril 1993, p. 4.

³²⁸ Mbomé F.X. *op. cit.* p.26

Dans l'ensemble, les nombreuses propositions ne furent pas exploitées, soit en raison de leur manque de consistance, soit encore à cause du temps relativement bref accordé au Comité Technique³²⁹. Toujours est-il que celui-ci acheva ses travaux en catimini, sans conclusions publiques, mais non sans adresser leur quintessence au Président de la République.

Un an et demi plus tard, par décret N°94/234 du 14 Décembre 1994, le chef de l'Etat instituait un Comité Consultatif pour la révision de la constitution. Présidé par le Premier Ministre Simon Achidi Achu, le Comité Consultatif était *« composé de membres dûment invités par le Président de la République et choisis parmi les représentants des pouvoirs publics, les représentants du monde politique et les personnalités compétentes »*.³³⁰ Il fut chargé de donner un avis sur les propositions de révision de la constitution à lui soumises par le chef de l'Etat au plus tard le 22 décembre 1994.³³¹ Ses travaux furent émaillés du désistement de John Fru Ndi et du retrait d'Adamou Ndam Njoya et de l'ancien bâtonnier Bernard Muna. Les deux dernières personnalités réclamaient la suspension ou l'ajournement des travaux et la convocation d'une conférence constitutionnelle représentative.³³²

Toujours est-il que l'avis du comité consultatif fut transmis au président de la République nonobstant la déception de nombreux partis d'opposition *« devant ce qu'ils appellent la roublardise, ou la duperie du chef de l'Etat vis-à-vis des vœux de la Tripartite »*.³³³

³²⁹ Ibid; Le délai accordé au Comité Technique était de deux (2) semaines au maximum.

³³⁰ cf. Article 1er paragraphe 2 du Décret N° 94/234 du 14 Décembre 1994 op. cit.

³³¹ cf. Article 2 du Décret N° 94/234, Ibid.

³³² Cameroon Tribune, N° 5747, Lundi 19 Décembre 1994, p. 3.

³³³ Mbomé F.X. op. cit. p. 30

Usant de prérogatives constitutionnelles à son profit³³⁴, Paul Biya dépose un projet de loi portant révision constitutionnelle à l'assemblée Nationale le 27 Novembre 1995.³³⁵ Le débat qui s'en suit donne lieu au dépôt de 350 propositions d'amendements, dont près d'une centaine retenue.³³⁶ Le Samedi 23 Décembre 1995, les députés adoptaient la loi portant révision de la constitution du 2 Juin 1972 à 160 voix pour, 2 contre et 8 abstentions.³³⁷ Elle est promulguée par le chef de l'Etat, le 18 Janvier 1996.

La « Nouvelle » constitution comporte des innovations certaines: garantie des droits fondamentaux, décentralisation, institution du Sénat et d'une Cour Constitutionnelle, ... Son avènement n'en constitue pas moins l'aboutissement d'une stratégie du pouvoir visant à se soustraire de la voie référendaire ou de celle d'une assemblée constituante souveraine élargie aux forces politiques non représentées à l'Assemblée Nationale. C'est la canalisation maximale du processus de reforme constitutionnelle. La maîtrise et l'exécution de l'agenda électoral participent, elles aussi, de la canalisation du « désordre » en provenance de la périphérie.

b - La mise en oeuvre de la logique électorale

L'une des innovations du processus de démocratisation réside assurément dans le rendez-vous des élections disputées.³³⁸ Le suffrage devient un moment crucial de la vie politique dès lors que les choix sont multiples.³³⁹ Les élections

³³⁴ L'article 36, paragraphe 1er de la Constitution du 2 Juin 1972 dispose clairement que « L'initiative de la révision de la présente constitution appartient concurremment au Président de la République et à l'Assemblée nationale ».

³³⁵ Cameroon Tribune, N° 6003, Mardi 26 Décembre 1995, p. 3

³³⁶ Ibid.

³³⁷ Ibid.

³³⁸ Nguélé Abada M, « Etat de droit et libertés fondamentales au Cameroun » in Revue juridique et politique. Indépendance et coopération, N° 3, Octobre - Décembre 1995, p. 287.

³³⁹ Ibid.

permettent concrètement aux partis en compétition de se partager, de façon plus ou moins inégalitaire sans doute, des positions de pouvoir à l'échelon national et local.³⁴⁰

Au Cameroun, la mise en oeuvre de la logique électorale par le pouvoir, participe, dans une certaine mesure, de la volonté de désamorcer la crise politique en canalisant le débat vers des sites institutionnels. Les trois premiers scrutins organisés depuis le « retour au multipartisme » l'attestent dans une large mesure.

Les élections législatives anticipées du 1^{er} Mars 1992 se tiennent trois mois et demi environ après la Rencontre Tripartite. Ce scrutin est marqué du sceau du boycott du SDF de John Fru Ndi, L'UFDC d'Hameni Mbialeu, l'UDC de Ndam Njoya et d'une vingtaine d'autres formations politiques appartenant à la « coordination » de l'opposition. Ainsi, sur 68 partis politiques que compte le pays à cette époque³⁴¹, 31 présenteront 751 candidats pour les 180 sièges à pouvoir à l'Assemblée Nationale. Les résultats qui sont proclamés dix jours plus tard font état de 88 sièges pour le RDPC, 68 pour l'UNDP, 18 et 6 revenant respectivement à l'UPC et au MDR.³⁴² Ils consacrent la fin de règne des scores du style 99,99% des suffrages exprimés. Au terme des consultations, l'alliance RDPC-MDR forme un gouvernement dirigé par Simon Achidi Achu, originaire du même « village électoral » que Ni John Fru Ndi ténor de l'opposition dite radicale.

L'élection présidentielle anticipée³⁴³ du 11 octobre 1992 engageait 6 candidats: Paul Biya du RDPC, John Fru Ndi du SDF, Bello Bouba Maïgari de l'UNDP, Adamou Ndam Njoya de l'UDC, Jean Jacques Ekindi du M.P. et Hygin

³⁴⁰ Braud P., *la vie politique*, Paris, PUF collection « que sais-je ? », 1985, p. 16.

³⁴¹ cf. Onana H.F. op. cit. p. 61.

³⁴² cf. procès-verbal du recensement général des votes et de la proclamation des résultats des élections législatives du 1er Mars 1992 in *Cameroun Tribune*, N° 5090 du 12 Mars 1992.

³⁴³ L'anticipation de l'élection présidentielle n'est pas gratuite. Elle participe de la stratégie de consolidation du pouvoir de M. Biya.

PP. William Ema Ottou du R.F.P. Au terme d'un scrutin âprement disputé et fort controversé, Paul Biya est élu Président de la République avec 1.185.466 voix (39,976%) devant John Fru Ndi qui obtient 1.066.602 voix (35,968%).³⁴⁴ Maïgari Bello Bouba, Adamou Ndam Njoya, Jean-Jacques Ekindi et Hygin PP. William Ema ottou obtiennent respectivement 569.887 (19,218%), 107.411 (3,622%), 23.525 (0,793% et 12.545 (0,423%) voix.³⁴⁵ Le gouvernement formé à l'issue de ce scrutin enregistre l'entrée de l'UPC (trois porte - feuilles ministériels et un Secrétariat d'Etat) et de l'aile dissidente de l'UNDP (deux porte-feuilles ministériels) qui deviendra l'Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANDP).

Attendues depuis 1992 et deux fois reportées, les élections municipales qui se déroulent le 21 Janvier 1996 mobilisent 37 partis politiques, toutes tendances confondues, en vue de la conquête de 336 communes.³⁴⁶ A l'exception du RDPC, les autres formations politiques en lice ne présentent pas de candidats dans toutes les communes du Cameroun. Cet état des choses est dû en partie à la marge de manoeuvre dont dispose l'Administration pour disqualifier les listes de candidature des partis d'opposition.³⁴⁷ Ce qui a non seulement permis au parti au pouvoir de s'assurer le monopole de 50 (cinquante) communes sans listes concurrentes³⁴⁸ alors que le SDF (principal concurrent) se voyait rejeter 143 (cent quarante trois) listes sur les 243 (deux cent quarante trois) déposées.³⁴⁹ Au terme d'un scrutin fort disputé, le RDPC s'en sort avec 219 communes environ; ses concurrents sérieux que sont le SDF, l'UNDP et l'UDC obtiennent

³⁴⁴ cf. Arrêt de la Cour Suprême N° 01/PE/92-93 DU 23 octobre 1992.

³⁴⁵ Ibid.

³⁴⁶ cf. *Cameroon tribune*, N° 6011, Lundi 8 Janvier 1996, p. 1

³⁴⁷ Mouiche I, « Mutations socio-politiques et Replis identitaires en Afrique: Le cas du Cameroun », *op. cit.* p. 185.

³⁴⁸ cf. *Challenge Hebdo*, N° 223 du 8 Janvier 1996;

Le Messager, N° 468 du 8 Janvier 1996 et N° 469 du 10 Janvier 1996.

³⁴⁹ Mouiche I. , *op. cit.*; p. 185.

respectivement 62,29 et 9 communes. Pourtant, à l'exception de Yaoundé (?) et de Bertoua, l'échec du parti au pouvoir est cuisant dans les grandes agglomérations urbaines: Douala, Bafoussam, Bamenda, Limbe, Kumba et Nkongsamba sont contrôlées par le SDF; Garoua, Maroua et Ngaoundéré par l'UNDP: la ville d'Edéa est « conquise » par un petit parti solidement implanté dans la Sanaga Maritime, à savoir le MJLC. Afin de s'assurer une marge de manoeuvre dans ces grands centres urbains, le Président de la République n'a pas hésité à y nommer des Délégués du gouvernement proches du parti au pouvoir.

Les élections législatives du 17 Mai 1997 - marquées par la victoire écrasante du RDPC au pouvoir (116 sièges contre 43 au SDF, 13 à l'UNDP, 5 à l'UDC, 1 au MLJC, 1 au MDR et 1 à l'UPC(K) -, tout comme la présidentielle du 12 Octobre de la même année - caractérisée par le boycott du SDF, de l'UNDP et de l'UDC, et un suffrage plébiscitaire en faveur de Paul Biya du RDPC (92,57% de suffrages exprimés)³⁵⁰ sont à n'en pas douter, une consécration de la « démocratisation conservatrice » initiée par le pouvoir.

Seulement, ce rapide survol de la dynamique électorale ne saurait occulter la résurgence du malaise socio-politique post-électoral.³⁵¹ En tout état de cause, des trois scrutins succinctement examinés, l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992 est celle qui aura le plus suscité la réprobation de l'opinion nationale et internationale. Plus précisément, ces résultats ont été considérés par beaucoup comme un « travestissement du verdict des urnes par le gouvernement du président Biya ».³⁵² Cette « victoire technique »³⁵³ a suscité une réaction

³⁵⁰ cf. Cameroon Tribune, N° 6462, Vendredi 24 Octobre 1997, p. 9.

³⁵¹ Nguélé Abada M. op. cit. p. 291 et ss.

³⁵² Monga C. , « les dernières cartes de Paul Biya » in Jeune Afrique Economie, N° 165, Mars 1993, p. 119.

³⁵³ cf. Mouelle Kombi N., « Consultations électorales et respect de l'expression des citoyens » in Afrique 2000, N° 16, 1994, p. 48 et ss.

énergique du gouvernement américain ainsi qu'il a été démontré à la première partie de ce travail.

Soulignant son inquiétude face aux « *irrégularités qui ont entaché les élections dans toutes les régions* », la France, par l'entremise du Ministère des Affaires Etrangères, a qualifié la situation de « préoccupante » en ajoutant que « tous les camerounais doivent pouvoir participer à la vie démocratique du pays ». ³⁵⁴

La R.F.A. a opté pour l'ajournement des négociations intergouvernementales avec le Cameroun. ³⁵⁵

L'Union Européenne quant à elle précisait que « *la communauté et ses Etats membres ont cependant exprimé leur préoccupation au sujet des irrégularités enregistrées au cours des opérations électorales le 11 Octobre 1992, dans toutes les localités. La communauté et ses Etats membres appellent toutes les parties concernées à rechercher la solution des différends à travers le dialogue...* ». ³⁵⁶

En clair, la communauté internationale a suivi avec une attention particulière les soubresauts de la transition démocratique au Cameroun. Elle n'a non plus manqué, lorsque cela s'avérait nécessaire, de prendre position pour amener le pouvoir central camerounais à tempérer ses ardeurs. Cette vigilance a contraint les autorités camerounaises à engager une opération de légitimation de sa stratégie auprès de cette dernière.

³⁵⁴ Nguélé Abada M. op. cit. p. 291.

³⁵⁵ cf. Ebolo M.D, Facteurs extérieurs et démocratisation en Afrique: le cas de l'action allemande au Cameroun,.... op. cit.

³⁵⁶ Citée par Nguélé Abada M. op. cit. p. 291.

Paragraphe II: Les péripéties de légitimation de la stratégie gouvernementale auprès de la communauté internationale

Au lendemain de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992, la position du gouvernement sur l'échiquier international est délicate. Les messages de félicitations des chefs d'Etats étrangers notamment occidentaux se font rares.³⁵⁷ Dès cet instant, le pouvoir comprend que la légitimité internationale est à conquérir. Pour ce faire, il s'emploie, non seulement à donner l'image d'un gouvernement issu de la volonté générale ou tacitement approuvé par la grande majorité des citoyens et respectueux des droits de l'homme et de la libre entreprise, mais aussi, à attirer l'attention des partenaires internationaux sur les spécificités du Cameroun.³⁵⁸ La publication d'un Livre Blanc sur les droits de l'homme au Cameroun au cours de l'année 1994³⁵⁹ participe de cette stratégie. concrètement, l'action de légitimation de la stratégie gouvernementale fut déployé aussi bien auprès des Etats (A) qu'auprès des organisations internationales (B).

³⁵⁷ Sindjoun L., « La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun: la construction de la démocratisation passive » in *Afrique et Développement*, Vol XIX, N°2, 1994, p. 57; L'Italie est le premier Etat d'Europe occidentale à féliciter le Président Paul Biya. Parmi les Etats membres du conseil de sécurité de l'ONU, la Chine est le Premier Etat à avoir félicité le Président Biya. Les premiers messages de félicitations en Afrique sont envoyés par les Présidents Omar Bongo (Gabon), Obiang Nguéma Mbazogo (Guinée Equatoriale) et Gnassingbé Eyadéma (Togo). Le message de félicitations du Président Français François Mitterrand n'interviendra qu'après le séjour d'une mission d'information au Cameroun.

³⁵⁸ Entretiens au MINREX (1996).

³⁵⁹ cf. *Les droits de l'homme au Cameroun. Livre Blanc publié par le gouvernement de la République du Cameroun*, op. cit.

A - L'action de légitimation en direction des États

Ainsi qu'il a été démontré à la première partie de ce travail, de nombreux partenaires bilatéraux du Cameroun³⁶⁰ n'ont pas manqué de suivre avec une attention soutenue, parfois en s'impliquant directement, l'évolution du processus de démocratisation en cours dans ce pays. Ainsi, face à la contestation internationale de la réélection du Président Paul Biya³⁶¹, le gouvernement s'est vu obligé d'envoyer des missions d'explication de haut niveau en France, en Belgique, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne, aux États-Unis, au Canada, en Chine...³⁶² L'option pour une diplomatie ad hoc et itinérante en dit long sur le degré de délabrement international de l'image du régime du Renouveau. De même, le choix des pays concernés par la mission d'explication paraît rationnel, à plus d'un titre. En plus de l'attention particulière accordée au processus de démocratisation camerounais, la plupart de ces pays figurent au peloton de tête des principaux donateurs de l'Aide Publique au Développement (APD) du Cameroun.³⁶³ Bien plus, ces pays sont les principaux partenaires commerciaux du Cameroun.³⁶⁴ En clair, la rupture des liens avec ces puissances serait suicidaire pour ce dernier.

En dehors de ces actions ponctuelles, le gouvernement semble avoir perçu la nécessité d'une action permanente auprès de tous les partenaires bilatéraux du Cameroun. En effet, des instructions auraient été données aux Missions permanentes du Cameroun à l'étranger pour mener une sensibilisation continue

³⁶⁰ Il s'agit des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Allemagne, du Canada, du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Belgique,...

³⁶¹ Sindjoun L, « La Cour Suprême, la ... » op. cit. pp. 55-58.

³⁶² Ibid. p. 60

³⁶³ cf. Tableau N° IX.

³⁶⁴ cf. Tableaux N° XI et N° XII

auprès des différents pays d'accueil sur les bonnes dispositions du gouvernement à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme au Cameroun.³⁶⁵

Toutes ces actions semblent avoir empêché la rupture du dialogue avec des partenaires exigeants tels que les Etats-Unis et la République Fédérale d'Allemagne. Parallèlement, le pouvoir n'a pas hésité à engager une « opération de charme » en direction des organisations internationales.

B - Le déploiement du Cameroun auprès des organisations internationales.

Trois faits majeurs ont retenu notre attention à ce niveau de l'analyse: le réajustement progressif des relations avec les institutions de Bretton Woods (1), l'adhésion au Commonwealth (2) ainsi que l'organisation du 32ème Sommet de l'OUA et le soutien d'une candidature africaine à l'élection du Secrétaire général de l'ONU (3).

1- Du réajustement progressif des relations avec les Institutions DE Bretton Woods.

Les institutions de Bretton Woods n'ont pas manqué de jouer un rôle actif dans la formulation de la conditionnalité démocratique de l'aide depuis la fin de la guerre froide. Lors d'une Conférence de Presse à Yaoundé en Juillet 1992, M. Michel Camdessus a clairement indiqué que la progression vers plus de démocratie et celle vers une économie efficace dans l'ajustement structurel se soutiennent mutuellement.³⁶⁶

Pourtant, le renversement de tendance au cours de l'exercice 1985/1986 a donné lieu à une certaine vanité nationale de la part du pouvoir camerounais.³⁶⁷

³⁶⁵ Entretiens au Minrex, 1996.

³⁶⁶ cf. Cameroon Tribune, N° 5181, Lundi 27 Juillet 1992.

³⁶⁷ Eboho M.D, « Nationalisme gouvernemental... » op. cit. p. 55

De prime abord, le chef de l'Etat exclut le recours au FMI: « *ce plan de rigueur dont je viens d'exposer les grandes lignes doit nous permettre de surmonter la crise sans avoir recours au Fonds Monétaire International* ». ³⁶⁸

L'échec des mesures d'ajustement autonome ³⁶⁹ prises par le gouvernement a conduit ce dernier à se tourner du côté des institutions de financement multilatéral et bilatéral. La signature du premier accord avec le FMI remonte à 1988. Le dernier en date a été conclu en Août 1997. La conclusion de tels accords, qui apparaissent désormais comme une sorte de légitimation du pouvoir en place, devrait pouvoir permettre au pays concerné d'obtenir des financements de la part des bailleurs de fonds internationaux afin d'assurer la relance de son économie. ³⁷⁰

Mais, à l'analyse, les relations entre le Cameroun et les Institutions de Bretton Woods ne furent pas, pour autant, exemptes d'incidents. En dépit des progrès réalisés ³⁷¹, le pays éprouvait d'énormes difficultés à honorer ses engagements financiers internationaux. Le 31 Mai 1995, un télex de la Banque Mondiale lançait un ultimatum aux autorités camerounaises, car ce pays accusait quarante cinq (45) jours de retard dans le règlement de la dernière échéance de sa dette. ³⁷² Ce rappel était assorti d'un avertissement de suspension qui, à soixante (60) jours, devait entraîner l'interruption de l'ensemble des programmes financés

³⁶⁸ Biya P. devant l'Assemblée Nationale le 20 Juin 1987 in Cameroun Tribune, N° 3899, Dimanche 21 et Lundi 22 Juin 1987, p. 21.

³⁶⁹ Il s'agit de: la réduction du train de vie de l'Etat, la gestion rigoureuse du patrimoine national, la maîtrise des dépenses publiques, l'accroissement de la production nationale, l'assainissement de la Fonction Publique, l'accroissement des recettes de l'Etat,...

³⁷⁰ Ebolo M.D op. cit. p. 55; Akame Mfoumou E. in Cameroun Tribune, N° 6408, Vendredi 8 Août 1997, p. 4 et p. 13.

³⁷¹ En 1995, le taux de croissance de l'économie était positif, (3,3%) après une période d'hybernation; la balance commerciale (hors recettes pétrolières) était excédantaire; l'inflation a été ramenée de 13% à 6%...cf. Malliat C., « Cameroun: Bien des améliorations sensibles » in Jeune Afrique Economie, N° 210, 25 Janvier 1996, p. 90

³⁷² Malliat c. Ibid.

par la Banque Mondiale. Alors que l'on suppose sur la cessation de paiements Yaoundé régla in extremis son échéance.³⁷³ Déjà en 1993, le Cameroun avait connu une situation similaire et n'a eu son salut qu'à l'intervention de la France qui a réglé, à son compte, l'échéance de quelques 600 millions de Francs français.³⁷⁴

Dans la mesure où les institutions de Bretton Woods servent d'interface entre le pays concerné et la Communauté financière,³⁷⁵ leur soutien semble désormais nécessaire à la légitimité internationale des gouvernements des pays dont les économies connaissent des difficultés. La déclaration, - sur les antennes de la Radio Nationale le 22 Août 1997-, du Représentant Résident de la Banque Mondiale au Cameroun après la conclusion du Vème accord de confirmation avec le FMI, suivant laquelle le « *gouvernement a fait preuve de sens des responsabilités et de la clairvoyance* » et le déblocage des premiers financements³⁷⁶ sont, dans une certaine mesure, le témoignage de la normalisation progressive des relations de ce pays avec les institutions de Bretton Woods.

Ces péripéties de la légitimation de la stratégie gouvernementale ont aussi emprunté les canaux du Commonwealth.

2 - L'adhésion au Commonwealth

L'admission du Cameroun au Commonwealth n'aura pas été facile. De l'acte de candidature, au Sommet de Kuala Lumpur (Malaisie), en 1989, à

³⁷³ Ibid.

³⁷⁴ Ibid.

³⁷⁵ cf. Akame Mfoumou E, in Cameroun Tribune N° 6408 op. cit. p. 13

³⁷⁶ Tout de suite après la signature de la Lettre d'intention, la Banque Mondiale a viré 75 millions de dollars US sur les 125 millions que le Cameroun attend de cette institution. cf Ibid. P.4.

l'adhésion effective en 1995, la « *route aura été longue, laborieuse* ». ³⁷⁷ Le 16 Octobre 1995 précisément, le Cameroun devenait le 52ème Etat membre du Commonwealth. Perçue comme une « *consécration historique* », ³⁷⁸ dans la mesure où elle rétablissait l'égalité parfaite entre les deux communautés linguistiques, - richesse héritée de l'histoire et qui a souvent alimenté certaines frustrations auprès des anglophones ³⁷⁹ -, cette admission s'analyse aussi en une légitimation internationale du pouvoir en place. L'acharnement de ce dernier à démontrer que le Cameroun satisfait aux exigences du Commonwealth en matière de démocratisation en dit long.

Le 29 Septembre 1989, en effet, le gouvernement camerounais saisit le secrétariat général du Commonwealth pour lui signifier son intention de bénéficier du statut d'observateur. Cette demande est déboutée au motif qu'il n'existe pas de statut d'observateur au Commonwealth. ³⁸⁰

Au Sommet de Harare en 1991, les instances du Commonwealth exhortent le Cameroun d'adhérer à la Déclaration qui porte le nom de la capitale qui abrite les travaux, afin de pouvoir compléter son dossier de candidature. ³⁸¹ A titre de rappel, la Déclaration de Harare en ses points 4 et 9, réaffirme l'attachement du Commonwealth à la démocratie et à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Le Cameroun y a adhéré le 1^{er} Avril 1992.

Pourtant, il fallait encore convaincre les instances de la prestigieuse association, des bonnes dispositions du régime en place à promouvoir la

³⁷⁷ Malliat C. op. cit. p. 89.

³⁷⁸ cf. *Cameroon Tribune*, N° 5954, Mardi 17 Octobre 1995, p. 5.

³⁷⁹ Malliat C. op. cit. p. 89; Depuis le sommet de chaillot (Paris), en Novembre 1991, le Cameroun était membre de l'espace des pays ayant en commun la langue française (Francophonie).

³⁸⁰ cf. *Cameroon Tribune*, N° 5954, op.cit.

³⁸¹ cf. Résolution N° 11/AN: To encourage the President of the Republic to adhere to the 1991 Commonwealth Harare Declaration and speedily take all measures necessary to achieve Cameroon's admission to Membership of the Commonwealth of Nations.

démocratie et les droits de l'homme. Cette phase étant d'autant plus délicate et importante dans la mesure où certains camerounais signaient, distribuèrent et soutenaient des « *pétitions hostiles à leur patrie* »³⁸². C'est la raison pour laquelle le Secrétaire Général du Commonwealth - Chief Emeka Anyaoku - effectua du 19 au 23 Juin 1993, une visite officielle au Cameroun à l'occasion de laquelle il rencontra les plus hautes autorités de l'Etat. En dehors de la descente qu'il effectua dans les provinces du Nord-Ouest et du Sud - Ouest, le Secrétaire Général avait rencontré les autorités locales et les leaders des partis politiques.³⁸³

En Juillet 1995, une délégation du Commonwealth conduite par Dr. Kamal Hossain - ancien ministre des affaires Etrangères du Bangladesh - devait collecter sur le terrain des informations destinées à la finalisation du dossier d'admission du Cameroun en tenant compte de l'évolution du processus de démocratisation. Cette délégation rencontra le Président de la Commission nationale des droits de l'homme, Dr Salomon Nfor Ngwei, le « chairman » John Fru Ndi (SDF) ainsi que les Ambassadeurs des pays membres du Commonwealth accrédités à Yaoundé, les personnalités de la « société civile », les leaders d'autres partis politiques, les groupes de pression, etc.³⁸⁴ C'est au terme de cette mission que le Cameroun est officiellement déclaré apte à siéger dans cette organisation.³⁸⁵

Enfin, le Président Paul Biya semble avoir déployé l'énergie nécessaire pour soutenir le dossier camerounais, ainsi que « *l'illustrent les audiences accordées à Yaoundé, à Tunis ou à Addis-Abeba, aux envoyés et responsables*

³⁸² Cameroun Tribune, N°5954 op. cit. p. 5; cf aussi Le Patriote, N° 170 du 19 au 25 Octobre 1995, p. 2 où on peut lire: « Qui pis (et c'est le paroxysme du sacrilège), des camerounais ont tout mis en oeuvre pour que notre pays ne soit pas admis au sein du Commonwealth (tant que Paul Biya est Président de la République). »

³⁸³ Cameroon Tribune, N° 5954, Ibid

³⁸⁴ Ibid. p. 4.

³⁸⁵ Malliat C, op. cit. p. 89.

du Commonwealth ». ³⁸⁶ Il s'agissait de convaincre ces interlocuteurs que l'évolution du processus de démocratisation camerounais est en conformité avec les prescriptions du Commonwealth et qu'il est de bon ton que ce pays soit admis dans ce cercle prestigieux. Ce qui fut fait.

Au même titre que l'adhésion au Commonwealth l'accession de Paul Biya à la Présidence en exercice de l'OUA et son soutien actif en faveur d'une candidature africaine au Secrétariat général de l'ONU participent de la stratégie de légitimation du pouvoir sur la scène internationale.

3 - L'accession de M. Paul Biya à la Présidence en exercice de l'OUA et le soutien d'une candidature africaine au Secrétariat général de l'ONU.

Du 8 au 10 Juillet 1996, s'est tenue à Yaoundé la 32^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). C'est pour la première fois que Yaoundé s'érigait en capitale de l'Afrique. ³⁸⁷ Au précédent sommet à Addis - Abeba, le Cameroun avait dû jouer serré pour arracher le désistement du Zimbabwe, candidat de dernière minute à l'organisation de ce Sommet. ³⁸⁸ Outre la trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement africains, ce Sommet enregistra la présence de personnalités de premier plan à l'instar de Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire Général de l'ONU, Yasser Arafat, Président de l'Autorité Palestinienne, George Moose, Sous-Secrétaire d'Etat Américain Chargé des Affaires Africaines, Michel Camdessus, Jacques Diouf, Hiroshi Nakajima, Carol Bellamy, tous Directeurs généraux

³⁸⁶ Cameroon Tribune, N° 6408 op. cit. p. 5.

³⁸⁷ Toutefois, par l'entremise du Président Ahidjo, le Cameroun a présidé aux destinées de l'OUA en 1969-1970 à la faveur d'un Sommet tenu à Addis - Abeba.

³⁸⁸ Malliat C, op. cit. p. 91.

respectivement du FMI, de la FAO, de l'OMS et de l'UNICEF.³⁸⁹ A en croire le quotidien gouvernemental Cameroon Tribune, ces présences constituent « *s'il en est encore besoin un témoignage vivant de l'aura et du crédit dont jouit le Président Paul Biya sur l'échiquier international* ». ³⁹⁰

Toujours est-il que conformément à la pratique de l'organisation panafricaine, le Président Paul Biya est porté à la Présidence en exercice de l'OUA le 8 Juillet 1996. En effet, l'un des faits saillants, sur le plan institutionnel, qui caractérise l'existence de l'organisation panafricaine est, sans contexte, l'irruption au devant de la scène politique du « Président en exercice », qui bien que non prévu par la charte est en train de jouer un rôle politique et diplomatique de premier plan dans les relations internationales africaines et transcontinentales.³⁹¹ Paul Biya saisit cette occasion pour s'ériger en promoteur de la démocratie. Le discours inaugural qu'il prononce est un plaidoyer pour une démocratisation adaptée aux réalités africaines: « *Au plan politique, nos Etats doivent poursuivre le processus démocratique dans lequel ils sont engagés, chacun s'attachant naturellement, à le conduire à son rythme et à l'accorder à ses réalités.*

" L'Afrique doit préserver et consolider l'image d'un continent qui sait où il va, qui sait ce qu'il veut ». ³⁹²

Univers de communication³⁹³, la scène politique nationale et/ou internationale est aussi un univers de combat où, comme dans tous les combats complexes, chacun agit suivant un plan préconçu, plus ou moins élaboré.³⁹⁴

³⁸⁹ cf. Cameroon Tribune, N° 6136, Mardi 9 Juillet 1996, p. 3.

³⁹⁰ Ibid.

³⁹¹ Pondi J. E et Karimou D. B. A, « L'évolution de la fonction de « Président en exercice de l'OUA » in Kamto et al, L'OUA: Rétrospective et perspectives africaines, Paris, Economica, 1990, p. 45.

³⁹² cf. Cameroon Tribune, N° 6136, Mardi 09 Juillet 1996, p. 5.

³⁹³ Braud P, op. cit. p. 62.

³⁹⁴ Duverger M, Introduction à la politique, Paris, Gallimard, 1964, p. 241

Aussi, l'accession du Président Biya à la tête de l'OUA lui a-t-elle donné la possibilité de s'assurer un soutien auprès de la communauté internationale en donnant l'image d'un régime fréquentable puisque convaincu de la nécessité de l'idéal démocratique, mais aussi et certainement, de justifier subtilement ses options politiques. Par ailleurs, elle lui a permis d'être le porte-parole de tout un continent dans les instances mondiales. Le soutien d'une candidature africaine au Secrétariat général de l'ONU l'atteste dans une large mesure.

Lors du Sommet de Yaoundé, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a adopté une Déclaration sur la candidature africaine pour un second mandat du Secrétaire général de l'ONU.³⁹⁵ En son point 4, notamment, ladite Déclaration « recommande que les démarches nécessaires soient entreprises avec tous les partenaires membres de l'ONU pour accorder un second mandat à l'Afrique pour la période de 5 années à venir, et recommande la candidature du Dr Boutros Boutros-Ghali pour un second mandat au poste de Secrétaire général de l'ONU ». ³⁹⁶

En adoptant cette Déclaration, les leaders africains présents à Yaoundé percevaient déjà l'hostilité de Washington envers M. Boutros Boutros-Ghali et partant l'action de « lobbying » entamée, lors de ce sommet, par le sous-secrétaire d'Etat Américain Chargé des Affaires Africaines M. George Moose,³⁹⁷ discrètement en faveur de l'un de ses adjoints, à savoir le Ghanéen Kofi Atta Annan. Mandat fut ainsi confié au nouveau Président en exercice de l'OUA d'engager des contacts en vue d'assurer sinon la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali, du moins l'élection d'un Africain. A cet effet, il effectua une mission à New York du 22 au 28 Octobre 1996. Outre les importantes allocutions qu'il prononça - en qualité de Président en exercice de l'OUA -, devant

³⁹⁵ cf. Cameroon Tribune, N° 6137, Mercredi, 10 Juillet 1996, p. 12.

³⁹⁶ Ibid.

³⁹⁷ cf. Cameroon Tribune, N° 6212, Jeudi 24 Octobre 1996, p. 3.

l'Assemblée générale de l'ONU le 24 Octobre 1996 et le groupe africain le même jour, le Président Biya s'entretint avec Mme Madeleine Albright, alors Représentant permanent des Etats-Unis à l'ONU, opposée à la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali. Il fut, par ailleurs, au centre de multiples tractations avec d'importantes personnalités à New York.³⁹⁸

Au terme de sa mission New Yorkaise, Paul Biya s'entretint à Paris avec les Présidents Jacques Chirac et Omar Bongo au sujet de la réélection de M. Boutros Boutros-Ghali.³⁹⁹ Entre-temps, le Secrétaire d'Etat Américain, M. Warren Christopher sillonnait certaines capitales africaines pour prolonger l'action de « lobbying » entamée par son adjoint George Moose lors du Sommet de Yaoundé. En réalité, le Secrétaire d'Etat Américain sommait les Africains de trouver un candidat autre que M. Boutros Boutros-Ghali si ces derniers tenaient à préserver les chances de placer un des leurs à la tête du Secrétariat général de l'ONU.⁴⁰⁰ Faute de quoi, les Etats-Unis soutiendraient une candidature, non africaine.⁴⁰¹

Au terme de toutes ces tractations et l'issue du vote à l'Assemblée générale,⁴⁰² le Diplomate Ghanéen Kofi Atta Annan est élu Secrétaire général de l'ONU, permettant ainsi à l'Afrique de briguer un second mandat à la tête de la plus importante Administration internationale du moment. C'est d'ailleurs en terme de satisfaction que le Président Paul Biya appréhende cette élection: *« l'élection du Secrétaire général de l'ONU, déclare t-il, a été également pour nous un enjeu majeur. Nous avons ardemment oeuvré pour qu'un second*

³⁹⁸ cf. Cameroon Tribune, N°s 6211, 6212, 6213, 6214, respectivement des 23, 24, 25 et 28 Octobre 1996.

³⁹⁹ L'on doit mentionner que la France ne trouvait aucun inconvénient à la réélection de Boutros Boutros -Ghali.

⁴⁰⁰ Cameroon Tribune, N° 6212 op. cit. p. 3.

⁴⁰¹ Ibid.

⁴⁰² Selon une disposition de l'article 97 de la charte des Nations Unies, *«Le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du conseil de sécurité ».*

*mandat soit accordé à l'Afrique. Notre objectif a été atteint et nous nous réjouissons de ce que la Communauté internationale nous ait renouvelé sa confiance ».*⁴⁰³

En tout état de cause, le déploiement du Cameroun auprès des Organisations internationales et des partenaires bilatéraux semble participer d'une mise en scène qui poursuit un objectif plus ou moins avoué: permettre au pouvoir d'améliorer son image - par ailleurs ternie depuis l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992 - sur la scène internationale. Ce faisant, il participe des péripéties de légitimation internationale de la stratégie gouvernementale. Mais, l'on ne cessera de s'interroger sur l'absence du Chef d'Etat Camerounais au 33^{ème} Sommet de l'OUA tenu à Hararé en 1997, alors que ce dernier était Président sortant de l'organisation panafricaine. Ce manquement aura étalé au grand jour les incohérences d'une diplomatie dite de Présence.

⁴⁰³ cf. Cameroon Tribune, N° 6260, Jeudi 02 Janvier 1997, p. 2.

CONCLUSION PARTIELLE

L'autopsie de l'attitude du système politique camerounais vis-à-vis de l'implication américaine et française dans le processus de démocratisation national a permis de dégager deux tendances lourdes: d'une part, l'on a pu relever un déphasage manifeste dans la perception des acteurs endogènes du champ politique national; d'autre part, il apparaît que face aux demandes sociales de démocratie et à la pression internationale, le pouvoir a opté pour une stratégie d'adaptation conservatrice sans pour autant, négliger de la légitimer sur la scène internationale.

Tout ce branle-bas semble trouver une explication dans le caractère complexe et divergent des motivations, des moyens et des intérêts des acteurs en présence face à une conjoncture politique incertaine.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

« En vérité, nous entrons dans un monde où le emprunts extérieurs seront croissants mais les modèles clés en main rejetés même quand ils prétendent à la recherche d'un certain équilibre entre l'économique et le social » Zaki Laïdi

L'étude de l'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique, en général, des actions américaine et française au Cameroun, en particulier, apparaît comme un effort de dépassement de la dichotomie très souvent entretenue entre l'analyse des facteurs endogènes et celle des contraintes exogènes.¹ En effet, si certains admettent volontiers que la démocratie ne saurait être imposée de l'extérieur,² en ce sens que l'établissement des régimes démocratiques - dans les pays en voie de développement - doit résulter avant tout d'initiatives internes,³ l'on doit accepter avec le Professeur Samuel P. Huntington que « la démocratisation d'un pays peut être influencée, parfois de façon décisive, par les actions de gouvernements ou d'institutions extérieures aux pays ». ⁴ De même, les acteurs étrangers peuvent renverser ou entraver le processus de démocratisation dans des pays où il serait normalement

¹ Abrahamsen R, «The victory of popular forces or passive revolution ? A Neogramscian perspective on democratisation » in The Journal of Modern African Studies, Vol 35, N° 1, 1997, p. 151.

² Marin M., « La démocratie ne peut pas être imposée de l'extérieur » in Le Courrier ACP/CEE, N° 128 Juillet - Août 1991, 2 p. ; Monga C, Anthropologie de la colère... op. cit. ;...

³ Marin M. Ibid. p. 2.

⁴ Huntington S. P. , Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XX siècle, Paris, Nouveaux Horizons, 1991, p. 84.

intervenue.⁵ Par conséquent, l'enchevêtrement des facteurs internes et externes aura été au centre de notre investigation. Le recours à une modélisation hybride, intégrant harmonieusement des éléments d'analyse réaliste et transnationaliste, nous a permis - nous l'espérons -, de tenir ce pari. Le décloisonnement paradigmatique ainsi opéré nous autorise à formuler quelques propositions provisoires:

- L'implication des Etats-Unis et de la France dans le processus de démocratisation Camerounais participe à la fois de la promotion du modèle politique et économique libéral et de la promotion de leur intérêt national. Seulement, l'engagement américain, en faveur de l'instauration d'un Etat de droit démocratique au Cameroun semble plus affirmé que le rôle, à tout le moins, ambigu de la France dans ce pays-clé de son pré-carré africain.

Les éléments de base du « *nouvel ordre africain de Washington* »⁶, tout orienté vers le lâchage des dictatures sans avenir et le lien entre aide et démocratisation⁷, utilisent invariablement les canaux officiels et privés, notamment les déclarations et prises de position, les pressions et les sanctions économiques, l'action diplomatique, le soutien matériel accordé aux « forces démocratiques »⁸ ... Cette détermination est inhérente, dans une large mesure, à la

⁵ Ibid.

⁶ Smith S., « Le Nouvel ordre africain de Washington » in Libération, Mercredi 29 Mai, 1991, p.3

⁷ Ibid.

⁸ Huntington S. p. op. cit. pp. 92-93

non consistance de ses intérêts⁹ et à une volonté de promouvoir l'émergence d'une nouvelle élite politique au Cameroun.¹⁰

Quant à la France, bien que consciente depuis le fameux discours de la Baule, de la nécessité de la démocratisation en Afrique, elle serait encore fidèle au rôle de stabilisation politique qu'elle avait assumé dans le contexte de la guerre froide.¹¹ Au Cameroun, en effet, au nom de la préservation des intérêts multiples et des réseaux clientélistes, cette puissance semble s'accommoder fort bien du statu quo, c'est à dire le maintien au pouvoir de la bureaucratie gouvernante, par ailleurs décriée par le partenaire américain. Pis encore, cette action aura consisté à soutenir le pouvoir en place face aux injonctions des partenaires exigeants à l'instar des Etats-Unis, de la R.F.A., voire de l'Union Européenne et aux demandes internes en faveur de la démocratie.

- En revanche, les forces oppositionnelles ont largement cautionné l'action américaine au moment même où elles critiquaient, non sans véhémence, l'activisme français.¹²

⁹ Cependant, depuis l'aboutissement des négociations sur la construction du pipe-line Tchad-Cameroun, les positions officielles américaines sont de plus en plus nuancées : cf. le Communiqué de Presse du Département d'Etat en date du 19 Septembre 1997 in Documents Annexes N° I.

¹⁰ cf. Schraeder P. , Competitors or common Front: French and American Foreign Aid practices and the Process of Democratization in Francophone Africa (1989-1997) , Paper Presented to the conference on « L'Afrique, les Etats-Unis et la France/Africa, France and the United States », Bordeaux, CEAN, 22-24 Mai 1997, pp. 30-31.

¹¹ Martin G., « Continuité et changement dans les relations franco-africaines » in Afrique 2000, N° 26, Janvier - Mars, 1997, p. 15.

¹² L'on doit, à la vérité, reconnaître que, nonobstant ces critiques à l'endroit de la France, les partis d'opposition n'ont jamais perdu l'espoir de voir la France exercer des pressions sur le pouvoir afin qu'il organise un processus démocratique équitable. En témoignent les multiples missions de sensibilisation et d'explication des principaux leaders de l'opposition camerounaise dans ce pays.

Du côté du pouvoir en place, la tendance aura plutôt été inverse. Autant l'on a relevé une dose de compréhension au sujet de la France, autant les prises de position et actions américaines suscitèrent une vive réprobation de la part de ce dernier.

Cette double perception, par ailleurs contradictoire, de l'action américaine et française au Cameroun par l'environnement endogène est très proche, parfois identique de celle des acteurs privés et officiels Kenyans face à l'implication de ces deux puissances dans les processus politiques de ce pays depuis la fin de la guerre froide.¹³

Visiblement appuyé par des « inputs » de soutien en provenance de la France et de l'environnement endogène, le pouvoir Camerounais a déployé une stratégie globale lui permettant de déposséder « la société civile » du changement auquel elle aspire et pour lequel elle s'investit, en lui imposant un schéma de transition politique par le haut,¹⁴ sans pour autant oublier de la légitimer sur la scène internationale.

Pourtant, l'on se doit de formuler quelques réserves par rapport à l'engagement américain en Afrique. De prime abord et d'un point de vue national, l'on doit reconnaître que l'avenir de la démocratie dans le monde concerne les Etats-Unis au plus haut degré. Pour certains, l'avenir de la liberté, de la stabilité, de la paix et des Etats-Unis dépend dans une certaine mesure, de l'avenir de la démocratie¹⁵, son leadership aussi.¹⁶

¹³ cf. Macharia Munene, France and the United States: The view from Kenya Paper presented to the conférence on « Africa, France and the United States », CEAN, Bordeaux, France, May 22-24, 1997, p. 18.

¹⁴ Sindjoun L, « Cameroun: le système ... » op. cit. p. 126

¹⁵ Huntington S. P. op. cit. p. 28

¹⁶ Nye J. Sr, op. cit.

Pourtant, si l'Afrique est d'un intérêt stratégique mineur pour le moment, la volonté de s'assurer des gains économiques et commerciaux n'est pas exclue dans la nouvelle offensive américaine en direction de l'Afrique.¹⁷ L'enracinement séculaire de la France dans cette partie du monde et la consistance de ses intérêts expliqueraient les rivalités plus ou moins latentes entre ces deux partenaires du Nord. En effet, la fin de la guerre froide semble avoir favorisé l'émergence d'une « paix froide » à l'occasion de laquelle les puissances occidentales compétissent désormais pour la consolidation de leurs parts de marché dans toutes les régions du monde.¹⁸ Tant et si bien que les exigences de « Realpolitik » l'emporteraient sur les mobiles humanitaires dans la conduite de la politique extérieure, aussi longtemps que le monde sera organisé en Etats.¹⁹ La France et les Etats-Unis semblent l'avoir bien compris. Les Africains devraient le comprendre au risque de naviguer à contre-courant de la logique implacable des réalités internationales./.

¹⁷ Pondi J. E, « Français et Américains en Afrique Noire: Nouvelle dynamique ou nouvelle dynamite ? » in *Afrique 2000*, N° 26, op. cit. p. 49 et ss.

¹⁸ Schraeder P... op. cit. p. 30.

¹⁹ Wonyu, E., « Les héritages africains de Jacques Chirac: permanences et ruptures dans la politique africaine de la France » in *Afrique 2000* N° 26, op. cit. p.25.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES N° I

STATEMENT BY RICHARD BOUCHER, SPOKESMAN U.S. DEPARTMENT OF STATE

HUMAN RIGHTS SITUATION IN CAMEROON

WASHINGTON, November 13, 1992 -- The United States has consistently supported the democratization process in Cameroon. It therefore notes with concern that, following the seriously-flawed October 11 presidential election, the Government of Cameroon has resorted to intimidation to consolidate its position. Through various diplomatic channels, the Government of Cameroon has been fully informed of our concerns.

Despite the lack of an imminent threat to national security, the Government of Cameroon has imposed a three-month state of emergency in the Northwest Province; has detained without charge, and reportedly abused, numerous opposition supporters and journalists; and has held the President's main rival under virtual house arrest since October 25.

Such actions are not conducive to a genuine democratic process or to the dialogue which Cameroonians so urgently need in order to address their country's profound social and economic challenges and to realize its great potential. All individuals responsible for acts of violence or the destruction of property following the election, regardless of who they are, should be formally charged; all others should be released. In addition, the Government of Cameroon should immediately lift the state of emergency in the Northwest Province as a signal that reconciliation, not punishment, now tops its agenda.

We call on all of the parties concerned to refrain from the use or threat of violence and to find a mutually acceptable solution to this problem which is consistent with democratic principles and procedures.

-----o0o-----

DECLARATION DE M. RICHARD BOUCHER, PORTE-PAROLE DU DEPARTEMENT D'ETAT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU CAMEROUN

WASHINGTON, 13 novembre 1992 -- Les Etats-Unis ont toujours soutenu le processus de démocratisation au Cameroun. Ils relèvent, par conséquent, avec inquiétude que, suite aux élections présidentielles du 11 octobre entachées de sérieuses irrégularités, le Gouvernement du Cameroun a eu recours à l'intimidation pour consolider sa position. Le Gouvernement du Cameroun a été pleinement informé de nos préoccupations par le biais de diverses voies diplomatiques.

Malgré l'absence d'une menace imminente à la sécurité nationale, le Gouvernement du Cameroun a instauré l'état d'urgence pour une période de trois mois dans la Province du Nord-Ouest; a arrêté sans inculpation, et aurait brutalisé, plusieurs partisans de l'opposition et des journalistes; et a, de fait, assigné le principal rival du Président à une véritable résidence surveillée depuis le 25 octobre.

De telles actions ne peuvent pas conduire à un processus démocratique authentique, ou au dialogue dont les Camerounais ont instamment besoin afin d'aborder les grands défis sociaux et économiques de leur pays et pour réaliser ses grandes potentialités. Tous ceux qui sont responsables d'actes de violence ou de destruction de propriété à la suite des élections, qui qu'ils soient, doivent être formellement inculpés; tous les autres doivent être libérés. En outre, le Gouvernement du Cameroun doit immédiatement lever l'état d'urgence dans la Province du Nord-Ouest, comme signe que la réconciliation, et non la punition, est maintenant à l'ordre du jour.

Nous lançons un appel à toutes les parties concernées de s'abstenir de l'usage ou de la menace de violence et de trouver une solution mutuellement acceptable à ce problème, laquelle serait compatible avec les principes et procédures démocratiques.

Les encouragements du gouvernement américain

Dans un communiqué de presse diffusé par le service d'information de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Yaoundé, le gouvernement américain vient de faire connaître sa position vis-à-vis du «grand débat national» annoncé par le gouvernement camerounais. Cette position est contenue dans une réponse à une question posée par un journaliste le 2 avril dernier à Yaoundé, à l'occasion d'une émission télévisée par satellite dénommée «World-net», au cours de laquelle des téléspectateurs à travers le monde posent des questions à un représentant du gouvernement américain ou à toute autre personnalité américaine se trouvant aux Etats-Unis. Voici, in extenso, la question du journaliste et la réponse du gouvernement américain.

«QUESTION : Que pensent les Etats-Unis à propos de l'annonce faite le 23 mars par le gouvernement du Cameroun qu'il organisera une convention constitutionnelle dans un proche avenir ?».

«REPOSE: Le gouvernement des Etats-Unis accueille avec plaisir l'annonce du 23 mars selon laquelle le gouvernement de la République du Cameroun tiendra, d'avril à juin 1993, un grand débat national sur la réforme constitutionnelle. En annonçant la tenue de ce débat constitutionnel, le ministre d'Etat chargé de la Communication, a indiqué que tous les Camerounais, y compris tous les partis légalisés, pourraient participer à ce dialogue.

Nous exhortons toutes les parties à répondre positivement à cette invitation, afin qu'elles puissent contribuer pleinement à la rédaction des lois de base de leur pays. Nous recommandons au gouvernement de la République du Cameroun d'accepter un format transparent pour le débat et une méthode de participation pour la ratification des conclusions de celui-ci, afin que la nouvelle Constitution puisse jouir de la plus grande légitimité possible.»

La politique des Etats-Unis au Cameroun a constamment cherché à promouvoir les valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme et la croissance économique. Ce sont là les objectifs fondamentaux que tous les Camerounais partagent, en dépit des différences politiques profondes qui, parfois, les divisent. Nous conseillons fortement aux Camerounais de résoudre leurs différends par le dialogue et non par l'affrontement.

Nous avons constaté avec un regret profond que le 25 mars 1993 ont eu lieu à Bamenda des incidents qui ont fait deux morts et dix-neuf blessés. Ces incidents sont tragiques, non seulement parce qu'il y a eu des morts et des blessés, mais aussi parce qu'ils font penser à un retour aux affrontements violents comme méthode de débat public sur des questions politiques. Nous recommandons qu'une enquête complète, impartiale et publique soit menée sur les causes de ces violences.

Les Etats-Unis exhortent les leaders du Cameroun à rechercher des approches pacifiques et constructives à la crise politique qui interpelle actuellement le Cameroun. Nous croyons que le processus constitutionnel offre une excellente occasion à tous les Camerounais pour commencer à ériger un cadre de lois qui assureront les droits de l'homme et prépareront la voie pour un avenir prospère pour tous les citoyens».

CAMEROON TRIBUNE N° 5354 MERCREDI 7 AVRIL 1993 P4

Les droits de l'homme et le processus de démocratisation au Cameroun*

Les Etats-Unis ont pris note de la déclaration faite par le Président Paul Biya le 4 novembre 1994 selon laquelle: "le débat constitutionnel sera relancé incessamment et des élections municipales seront tenues l'an prochain".

Les Etats-Unis appuient fortement la mise en oeuvre de mesures maintes fois et depuis longtemps promises et ajournées par le Gouvernement du Cameroun, visant à faire avancer la démocratisation. Pour être significatives, ces mesures doivent donner lieu à un processus transparent, ouvert à la participation de tous, et conduire à la séparation des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, et à la décentralisation. En effet, pour que les réformes économiques en cours soient effectives, la confiance politique doit être rétablie au Cameroun par le biais de ce processus de démocratisation.

Les Etats-Unis demeurent préoccupés devant les cas répétés d'interdiction par le Gouvernement, de réunions politiques, marches, manifestations de l'opposition, et devant l'accès difficile de celle-ci à la radio et à la télévision. Qui plus est, les détentions des membres des partis d'opposition demeurent courantes dans certaines régions, et de fréquents rapports font état de mauvais traitements corporels subis par les détenus lors de la garde à vue.

Les Etats-Unis demandent instamment au Gouvernement du Cameroun d'aller jusqu'au bout

de ses promesses d'éliminer la censure des médias, et de cesser le harcèlement et la détention des journalistes. Les Etats-Unis ne cautionnent pas la violence, qu'elle provienne du Gouvernement ou de l'opposition. Toutefois, puisque la majeure partie du pouvoir est détenue par le gouvernement et ses forces de sécurité, ils ont la responsabilité spéciale d'user de retenue. Dans une démocratie, les forces de sécurité ne doivent pas être utilisées pour étouffer l'opposition, mais plutôt pour assurer la sécurité de tous les citoyens, et garantir leur liberté d'expression et de rassemblement en dehors de tout harcèlement. Les prisonniers doivent être formellement accusés, puis jugés ou relâchés rapidement.

Il revient au Gouvernement du Cameroun d'éduquer ses forces de sécurité contre les bastonnades et autres abus infligés aux prisonniers. En 1994, il y a eu une évolution positive lorsque les membres des forces de sécurité ont assisté en juillet, à un séminaire organisé par la Commission Nationale des Droits de l'Homme, et quand le journal gouvernemental a publié pour la première fois en octobre, l'histoire de la détention aux fins de jugement, de deux policiers accusés d'avoir incarcéré et battu un magistrat venu visiter la cellule de leur commissariat. Voilà le genre de mesures que les Etats-Unis espèrent voir se poursuivre et s'amplifier au Cameroun.

* Publié le 22 novembre 1994.

*Le Centre Oriental Américain est ouvert au public du vendredi
de 8 heures à 13 heures, et de 14 heures à 17 heures.*

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'intimidation de la presse mine le processus démocratique

1995

Washington - Dans un communiqué rendu public le 31 août, le porte-parole du département d'Etat, M. Nicholas Burns, déclare que les Etats-Unis sont très inquiets de ce qui semble être une intensification de la campagne qu'orchestre le gouvernement camerounais afin d'intimider la presse indépendante. M. Burns demande en outre aux autorités camerounaises de mettre fin à ces procédés. Voici dans son intégralité, le texte du communiqué du département d'Etat.

Le Gouvernement des Etats-Unis est très préoccupé par ce qui apparaît comme une campagne intensifiée d'intimidation de la presse indépendante par le gouvernement du Cameroun, et exhorte à la cessation de telles pratiques.

Bien que conforme à la loi camerounaise, l'ordre de suspension de la publication de quatre journaux à l'aube d'une campagne électorale décisive est contraire aux principes de base de la démocratie. Ces mesures, de même que la censure accentuée et les intimidations de journalistes, vont à l'encontre des affirmations du gouvernement camerounais qui dit préparer des élections municipales justes et équitables sur l'ensemble du territoire avant la fin de l'année.

Le fonctionnement sans entraves d'une presse libre, et un accès égalitaire aux médias audiovisuels sont des conditions préalables nécessaires à des élections crédibles dans toute société démocratique.

De plus, le Cameroun ne dispose pas encore d'une commission électorale indépendante et impartiale, et des obstacles administratifs ont découragé plusieurs électeurs potentiels de se faire enregistrer.

Le gouvernement des Etats-Unis exhorte le gouvernement du Cameroun à abandonner des pratiques qui limitent la liberté d'expression, et à adopter des mécanismes administratifs qui édifieront la confiance générale dans l'attachement du gouvernement camerounais à la démocratie.

Les Etats-Unis ne cherchent pas à imposer une forme particulière de gouvernement démocratique au Cameroun. C'est au peuple camerounais qu'il appartient d'en décider à travers un processus qui garantit l'ouverture, l'équité et la crédibilité.

**United States
Information
Service**

Embassy of the United States of America
P.O. Box 6241
Yaounde, Cameroon
Tel.: 23-04-16
23-14-37
Fax No.: (237) 23-07-53



Communiqué de Presse 09/19/97

L'ES E.-U. REGRETTENT L'IMPASSE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE AU CAMEROUN (TEXTE DU COMMUNIQUÉ DU DÉPARTEMENT D'ETAT)

Washington - « Le département d'Etat regrette que le gouvernement camerounais et les principaux partis de l'opposition politique n'aient pas réussi à s'accorder sur les réformes indispensables à l'organisation dans des conditions libres et justes de la prochaine élection présidentielle. »

Dans un communiqué écrit rendu public le 18 septembre, le porte-parole du département d'Etat, M. James Rubin, affirme : « Nous regrettons également que les principaux partis d'opposition aient décidé de boycotter l'élection présidentielle. Certes c'est entièrement leur droit, mais un boycott ne renforcera pas la démocratie au Cameroun. Nous nous inquiétons particulièrement du fait qu'ils ont appelé à un boycott "actif". La violence ne résout rien.

« Nous persistons à croire que des élections libres et justes sont essentielles du point de vue de l'avenir du Cameroun. »

Nous donnons ci-après le texte du communiqué de M. Rubin.

Le département d'Etat regrette que le gouvernement camerounais et les principaux partis de l'opposition politique n'aient pas réussi à s'accorder sur les réformes indispensables à l'organisation dans des conditions libres et justes de la prochaine élection présidentielle.

La Fondation internationale des systèmes électoraux (IFES) et d'autres groupes qui ont observé les élections législatives du mois de mai dernier ont émis des réserves non négligeables sur ce processus électoral. Nous avons fait valoir nos inquiétudes directement au gouvernement camerounais et regrettons qu'il n'en ait pas tenu compte dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle.

Néanmoins, nous regrettons également que les principaux partis d'opposition aient décidé de boycotter l'élection présidentielle. Certes c'est entièrement leur droit, mais un boycott ne renforcera pas la démocratie au Cameroun. Nous nous inquiétons particulièrement du fait qu'ils ont appelé à un boycott "actif". La violence ne résout rien.

Nous persistons à croire que des élections libres et justes sont essentielles du point de vue de l'avenir du Cameroun. Nous exhortons le gouvernement et l'opposition à redoubler d'efforts afin de corriger les problèmes qui ont été mis en lumière et à trouver des solutions pratiques aux différends qui les divisent afin que le processus électoral implique la participation de tous.

ANNEXES N° II

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE

RECENSEMENT INDUSTRIEL
DE 1986

PRINCIPAUX RESULTATS DES ENTREPRISES
EMPLOYANT AU MOINS 10 PERSONNES

SOUS-DIRECTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES
Janvier 1990

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION FRANCAISE

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (o/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
ALUBASSA	0	35	35
ALUCAM	0	65	65
BATA	0	15	15
BAFIBOIS	0	99	99
BOULANGERIE LE MIFI	0	55	55
BOULANGERIE R MERIAU	0	99	99
BRASSERIE DU CAMEROUN LITTORAL	0	74	74
BRULERIE MODERNE	0	99	99
CAMEROUN INDUSTRIAL FOREST	0	99	99
CAMOA	0	90	90
CAMSUCO	0	8	8
CARRIERES DE YAOUNDE	0	99	99
CARRIERES DU MFOUNDI	0	99	99
CEP	0	99	99
CHIFFON INDUSTRIEL D'ESSUAGE	0	35	35
CHOCOCAM	0	56	56
CIAC	0	50	50
CICAM	0	35	35
CIMENCAM DOUALA	0	36	36
CIMENCAM FIGUIL	0	36	36
COMPAGNIE FORESTIERE AFRICAINE	0	99	99
COPNEU	0	60	60
CTMC	0	40	40
DAFCAM	0	99	99
DIVERSEY WYANDOTTE CAMEROUN	0	64	64
DLK-INDUSTRIELLE	0	55	55
DUCLAIR	0	99	99
ENTREPRISE FORESTIRE DU CAM.	0	99	99
ENTREPRISE RC CORON	0	94	94
ETS NIABANG	0	99	99
ETS GORTZOUNIAN MANJO	0	99	99
ETS ARMANGAU	0	99	99
EXOBOIS	0	90	90
FABASEM CAMEROUN	0	25	25
FAEM SA	0	25	25
ICRAFON	0	25	25
IMPRIMERIE LIBRAIRIE ST PAUL	0	99	99
ISOCAM	0	98	98
KORES CAMEROUN	3	0	3
L'EQUATORIALE ELECTRONIQUE	0	3	3
LA FORESTIERE DE CAMPO	0	99	99
LA MAISON DU CYCLE	0	85	85
LACEUR CAMEROUN	0	60	60
LE LAPON	0	99	99
MELUCAM	0	45	45
MILKY WAY SA	0	26	26
MISCHILER-METALU	0	52	52
MONASTERE CISTERCIEN	0	50	50
MOORE PARAGON	0	74	74
OPERAA	0	90	90
PARFUMERIE GANDOUR	0	99	99
PIERRE ROCAGLIA	0	99	99
PILCAM	0	27	27
PLANTECAM-MEDICAM	0	99	99
PLASTICAM	0	96	96
PPB CAMEROUN	10	0	10
BOULLON ET FILS DE	0	18	18

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION FRANCAISE

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (c/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
SAPCAM	0	76	76
SAVONNERIE OUEST CAMEROUN	0	99	99
SBCBC	0	62	62
SCAMCOT	0	65	65
SCEFL	0	20	20
SCI	0	15	15
SCIERIE DE MAGBA	0	99	99
SCIERIE DE LA KIENKE	0	99	99
SCIMPOS	0	99	99
SCM (MINOTERIE)	0	28	28
SEFAC	0	99	99
SFID	0	99	99
SFIS	0	99	99
SIBAF	0	99	99
SIDITEX	0	9	9
SIPCA	0	75	75
SNEC DOUALA I	4	0	4
SOCAPAR	0	99	99
SOCASEP	0	99	99
SOCATRAL	0	25	25
SOCATUC	0	15	15
SOCAVER	0	15	15
SOCIETE AFRICAINE DES BOIS	0	99	99
SOCIETE DES PLASTIQUES	0	22	22
SOCIETE BASTOS	0	75	75
SOCIETE SUCRIERE DU CAMEROUN	0	42	42
SOCIETE CAMEROUNAISE DE TABAC	33	0	33
SOCIETE TECNIBOIS	0	99	99
SOCIETE DRATEX CONFECAM	0	2	2
SOCIETE DESIGN	0	99	99
SOCIETE BR (DLA-AKWA)	0	7	7
SOCIETE DES FORGES TROPICALES	0	41	41
SOCIETE DES EAUX MINERALES	0	25	25
SOCIETE MILLIAT FRERES	0	58	58
SOCOME CAM	0	99	99
SOLICAM	0	8	8
SONARA	0	18	18
SONEL MAROUA	7	0	7
SONEL KRIBI	7	0	7
SOPARCA	0	83	83
SORECAM	0	60	60
SOSERCAM	0	64	64
STE EXPLOITATION BOIS DU CAM	0	99	99
STE EXPLOITATION FOREST. NOUN	0	70	70
STE PALLISCO	0	99	99
SYNTECAM	0	30	30
TEPCAM TOTAL	0	80	80
UIC	0	95	95
UNALOR	0	75	75
UNION BOULANGERE DU MUNGO	0	5	5
USINE A CAFE GUERFILLON SANGOU	0	5	5

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION BELGE

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (c/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
FABASEM CAMEROUN	0	24	24
SOFIL KRIBI	0	99	99
STE TROPICALE ENTREPRISE FOR.	0	99	99
STE PROVENDERIES DU CAMEROUN	0	46	46

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION DES PAYS-BAS

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (c/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
EMAILLERIE NOUVELLE AFRIQUE	0	50	50
NGIE PALM OIL INDUSTRY	98	0	98
WIJMA GWZ	0	99	99

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION ALLEMANDE

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (c/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
CICAM	35	0	35
CIFOA	0	91	91
GRUMCAM	99	0	99
SCI	0	85	85
STE CAMEROUNAISE DE SACHERIE	0	34	34
SYNTECAM	6	0	6
TIMBER INDUSTRIES LIMITED	0	87	87

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION ITALIENNE

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (c/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
ALPICAM	0	50	50
COCAM	0	25	25
ECAM PLACAGES	0	51	51
FAEM SA	0	9	9
SINATEX	0	13	13
SOCIETE ANILO SA	0	99	99
STE FORESTIERE DU DJA LI FORA	0	99	99

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION ANGLAISE

NOM ou RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (o/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
GUINNESS CAMEROUN SA	0	99	99
PAMOL LOBE	0	99	99
PAMOL NDIAN ESTATE	0	99	99
SICABO	0	80	80
SICCP	0	1	1
TIMBER INDUSTRIES LIMITED	0	3	3

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION AMERICAINE

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (o/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
BATA	0	3	3
PECTEN CAMEROON COMPANY	0	80	80
SONARA	0	16	16

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION JAPONNAISE

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (o/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
SICCP	0	60	60

LISTE DES ETABLISSEMENTS A PARTICIPATION ETRANGERE AUTRES

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (o/o)		
	PUBLIQUE	PRIVEE	TOTAL
ALPICAM	0	50	50
ATELIERS CREATIF LA DIFFERENCE	0	55	55
BATA	0	52	52
BISCUITERIE KOU PAN SOHAING	0	40	40
BOULANGERIE NOUVELLE EDEA	0	99	99
BOULANGERIE NOUVELLE DU MOUNGO	0	99	99
BOULANGERIE SINCOM	0	99	99
BOULANGERIE CENTRALE BAFIA	0	100	100
BOULANGERIE KOLOSSOS	0	99	99
BOULANGERIE NYONG ET KELLE	0	99	99
BOULANGERIE ACROPOLE	0	99	99
BOULANGERIE SOCRATIS	0	99	99
BOULANGERIE PATISSERIE ZEPOL	0	99	99
BOULANGERIE PATISSERIE PERFECT	0	99	99
BOULANGERIE-PATISSERIE DE LUXE	0	99	99
BOULANGERIE DE NEW-BELL	0	99	99
BOULANGERIE D'AKWA	0	99	99

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS A PARTICIPATION ÉTRANGÈRE AUTRES

NOM OU RAISON SOCIALE	PARTICIPATION (c/o)		
	PUBLIQUE	PRIVÉE	TOTAL
BOULANGIE PROVAT	0	99	99
C T D R	0	99	99
CAMEROON ELECTRIC CABLES	0	60	60
CAMEROON STEEL PRODUCIS	0	98	98
CIAC	0	50	50
CICAM	4	0	4
CIFOA	0	9	9
CODEVI SA CAMEROUN	0	99	99
COMPAGNIE FORESTIERE KRITIKOS	0	4	4
COMPAGNIE FORESTIERE AFRICAINE	0	2	2
DIVERSEY WYANDOTTE CAMEROUN	0	1	1
EFMK	0	99	99
EGPA	0	99	99
EMAILLERIE NOUVELLE AFRIQUE	0	50	50
ETS COUTURE MODERNE	0	95	95
ETS BOULANGERIE ANGEPOULOS	0	99	99
EXOBOIS	0	10	10
MANDILARIS CONFECTION TENUES	0	99	99
MANUCAM	0	100	100
MENUISERIE NALOSSIS NICOLAS	0	99	99
MENUISERIE MIKES-SKYLAS	0	99	99
METROPOLITAIN PLASTICS LIMITED	0	99	99
PLASTITEX	0	100	100
PPB CAMEROUN	0	55	55
REGIC	0	99	99
RESSORT DE FRANCE	0	99	99
SABM NTUI	0	99	99
SACIC	0	17	17
SAFMOC	0	99	99
SAPCAM	0	17	17
SICCP	0	9	9
SIDITEX	0	90	90
SINCATEX	0	87	87
SOCATRAL	0	1	1
SOCIETE DRATEX CONFECAM	0	98	98
SOCIETE VASNITEX	0	99	99
SOCIETE SUCRIERE DU CAMEROUN	0	7	7
SONEL DOUALA EXPLOITATION	10	0	10
SOPRAL SA	0	49	49
SORECAM	0	20	20
STE LOCO ET COPAGNI	0	99	99
STE EXPLOITATION FOREST. NOUN	90	0	90
STE ECONOMOU LA GERBE D'OR	0	99	99
UIC	0	5	5
UKONU BAKERY	0	99	99

Source: Recensement Industriel de 1986, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Sous-Direction des Statistiques Économiques, Janvier 1990.



LE FONDS SPECIAL DE L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS
POUR LES PROJETS DE "SELF-HELP"

L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Cameroun dispose d'un fonds spécial ayant pour but de subventionner des petits projets communautaires. Ce fonds a déjà été utilisé pour la construction d'écoles, de dispensaires, de routes, de ponts et de réalisation de champs communautaires, l'acquisition de moulins à grain et l'établissement de coopératives féminines. Le fonds s'intéresse particulièrement aux projets susceptibles de générer des revenus (directement ou indirectement), afin de soutenir d'autres activités de développement communautaire. Toutefois, le fonds ne peut être utilisé pour des entreprises commerciales privées. La contribution accordée à la plupart des projets est limitée à trois millions (3.000.000) de francs CFA.

Pour qu'un projet soit sélectionné, il doit répondre à un besoin pressant de la communauté et donner lieu à une amélioration durable des conditions de vie de celle-ci. La communauté ou l'organisation doit elle-même commencer le projet et fournir la main-d'oeuvre, les matériaux (sable, gravier, bois de construction, etc.) ou de l'argent en espèces. L'organisation doit prouver qu'elle est en mesure de mener la projet à terme en moins d'un an et d'en assurer la continuité au cours des années à venir. (Exemple: si l'Ambassade accorde un financement pour l'acquisition d'un moulin à grain, qui prendra à sa charge les frais de réparation dans l'avenir?). Tous les revenus tirés du projet doivent être versés dans une caisse communautaire et procurer des bénéfices à tous les membres de l'organisation.

Le fonds ne finance pas certains types ou certaines phases de projets, à savoir:

- 1) Les demandes en vue d'acquérir des équipements sophistiqués tels que les véhicules, les ordinateurs, les projecteurs de film, les chaînes de musique stéréo, etc.;
- 2) Les projets de nature purement religieuse, policière, militaire ou culturelle;
- 3) Les entreprises commerciales privées;
- 4) L'achat de pesticides, d'herbicides, le paiement de la main d'oeuvre, des salaires ou la prise en charge des frais de fonctionnement.

Reçu ce 26/08/96 de Lazare Biwale Ndele
Spécialiste des Affaires
POB AMB. USA - YDE
E.M.D.

ANNEXE N° IV

LISTE DES PARTIS POLITIQUES LEGALISÉS AU 05 FÉVRIER 1997 CONFORMÈMENT A LA LOI N° 90/056 DU 19 DÉCEMBRE 1990

Noméro d'ordre	Dénomination Parti	Date de reconnaissance et Prmoteur	Noméro d'ordre	Dénomination Parti	Date de reconnaissance et Prmoteur
1	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)	01.09.66 (UNC), Paul Biya 1985 (Changement)	74	Union Démocratique et Fraternelle Universelle (UDFU)	12/02/93 Otona Abogo Soupe Loni
2	Union des Populations du Cameroun (UPC)	12/02/91 Dicka Akwa, (nouveau)	75	Force du Peuple Camerounais (FPC)	22/02/93 Malanga Ndri Le Ouy Roger
3	Démocratie Intégrale du Cameroun (DIC)	12/02/91 Oustavo Essaka	76	Mouvement des Démocrates Sociaux (MDS)	27/02/93 Boston Njoya Abidec
4	Social Démocratique Front (SDF)	01/03/91 Ni John Fru Ndi	77	Forum des Patriotes et Démocrates du Cameroun (FPDC)	29/03/93 Fongue Jean Jacques
5	Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC)	01/03/91 Hameri Mbiala Victorin	78	United Democratic Front (UDF)	02/04/93 El Hadj Lawan Bako
6	Parti Républicain du Peuple Camerounais (PRPC)	01/03/93 Atebe Ngou André	79	Front National pour le Redressement (FNR)	27/04/93 Wassale Wassouri
7	Parti des Démocrates Camerounais (PDC)	05/03/91 Dr Mbida Louis Tobie	80	Front Uni de la Solidarité (FUS)	01/07/93 Tonyo Louis
8	Action Sociale Démocratique du Cameroun (ASDC)	05/03/91 El Hadj Sedjo Saïd Sindan	81	Front Démocratique Révolutionnaire (FDR)	05/08/93 Olinga Cyrille
9	Congrès Panafricain du Cameroun (CPC) (dissous le 6/9/90)	05/03/91 Nsouci Tchokwag	82	Mouvement pour la Libération de la Jeunesse Camerounaise (MLJC)	05/08/93 Tina Dieudonné
10	Rassemblement pour l'Unité Nationale (RUN)	11/03/91 Seankam François	83	Front National de Salut Populaire	
11	Libéral Démocratique Alliance (LDA)	11/03/91 Henry Fouang		pour la Reconciliation (FNSPR)	28/09/93 Mon Nthoum D.
12	Parti Socialiste Démocrate (PSD)	25/03/91 Nsamb Mbongo Joseph	84	Front Populaire (FP)	06/09/93 Dims Charles R.
13	Union des Républicains du Cameroun (URC)	25/03/91 Koumbin Biliuk Ernest	85	Option Nationaliste pour le Développement et la Démocratie (OND)	09/09/93 Salyo
14	Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)	25/03/91 Bello Bouts Malgar	86	Parti des Démocrates Progressistes Camerounais (PDPC)	22/09/93 Mama Elogo François
15	Union Démocratique du Cameroun (UDC)	26/04/91 Adamou Ndam Njoya	87	Rassemblement Patriotique pour le Salut (RPS)	23/09/93 Litrey-
16	People's Action Party (PAP)	26/04/91 Victor Mkwelè Ngoh	88	Rassemblement des Patriotes Républicains (RPR)	13/10/93 Bindzi Ebede F.
17	Parti Socialiste Unifié (PSU)	26/04/91 Soufiane Daniel	89	Jeunesse Bas Peuple Camerounais Universel (JEPUCU)	25/10/93 Messas Medoug A.
18	Mouvement Social pour la Nouvelle Démocratie (MNSD)	03/05/91 Yondo Mandengou Blanc	90	Parti Communiste du Cameroun (PCC)	23/11/93 Ngarou J. Pierre
19	Cameroun National Democratic Party (CNDP)	03/05/91 Samson Richard	91	Front National Patriotique Camerounais (FNPC)	24/11/93 Kadem
20	Parti Socialiste Camerounais (PSC)	03/05/91 Naeth Naeth A.O.	92	Union des Ecologistes du Cameroun (UEC)	13/12/93 Kamgang François M.
21	National Democratic Party (NDP)	(03/05/91) Fouang Henry	93	Parti National pour la Libération (PNL)	10/01/94 Ndriha Ahanda Laurent
22	Parti de la Solidarité du Peuple (PSP) - fusion avec UPC	15/03/91 Ngono Wouyng Maoutaga	94	Union Populaire des Démocrates Camerounais (UPDC)	12/04/94 Mitré Vincent
23	Union pour la Patrie et la Solidarité (UPS)	04/06/91 Jean Pierre Mbale	95	Parti Populaire Panafricainiste (PPP)	04/04/94 Bomba Habert
24	Union pour la République (UPR)	04/06/91 Bohin Bohin Augustin	96	Parti pour le Progrès de la Démocratie (PPD)	04/05/94 Amamba B. Paul
25	Alliance pour la Démocratie et le Développement du Cameroun (ADDC)	04/06/91 Garga Haman	97	Front Camerounais (FC)	19/07/94 Tankwe Nya Bernard
26	Parti de l'Alliance Libérale (PAL)	10/06/91 Bedzigi Okeatin	98	Alliance Démocratique pour la Solidarité (ADS)	05/08/94 Mezi Philippe Aoua
27	Parti Progressiste Camerounais (PPC)	10/06/91 Pahl Jean	99	Front Démocratique Populaire (FDP)	17/08/94 Fongon Ngomo
28	Convention Libérale (CL)	10/06/91 Pierre Hambaou Ngouy	100	Union des Démocrates Libéraux-Humanistes (UDLH)	05/10/94 Njohi Zozoum
29	Union des Initiatives pour l'États National (UIEN)	02/07/91 Yehoussi Djaman Njoug	101	ALPHAN D'AFRIQUE (ALFA)	20/10/94 Tinea Walter Mbong M.
30	Démocrates Authentiques du Cameroun (DAC)	04/07/91 Ayissi Nsama J-Baptiste	102	Union des Communistes Progressistes (UCP)	24/01/94 Biyogo Mousa
31	People's Democratic Front (PDF)	08/07/91 Boo David Dieudonné	103	Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM)	03/03/95 Ebane Anicot
32	Cameroun Ideological Party (CIP)	08/07/91 Obon Isaac	104	Union des Forces Nouvelles (UFN)	08/03/95 Nguijos Joss
33	Nationalisme des pacifistes du Cameroun pour le bien-être et l'Unité réelle contre les Scoffranos des Humains (NPC/BUSH)	30/07/91 Mousfo Justin	105	Parti d'Action Paysanne (PAP)	08/03/95 Wanda N. Justin
34	Parti vert pour la Démocratie au Cameroun (PVDC)	30/07/91 Pogom Justin Almi	106	Social Democratic Party (SDP)	17/03/95 Mme Ngakho
35	Parti National pour le Progrès (PNP)	30/07/91 Anta Gasse gay	107	Mouvement National (MN)	07/04/95 Abe Otona (nouveau) Mbarga
36	Mouvement Progressiste (MP)	13/08/91 Jean Jacques Ekindé	108	Front Démocratique du Peuple (FDP)	12/04/95 Djongo Emile
37	Action pour le Redressement National (ARN)	23/08/91 Nagambo Nahaman	109	Parti de la Reconnaissance du Peuple (PARENA)	08/05/95 Enoh Dieudonné
38	Regroupement des Forces Nationalistes (RFN)	23/08/91 Polog Richard	110	Mouvement Patriotique de la Jeunesse Camerounaise (MPJC)	18/05/95 Ndongo Didier T.
39	Regroupement des Forces Patriotiques (RF)	23/08/91 Erne Ous	111	Parti Révolutionnaire Africain pour la Démocratie et l'Intégration Economique et Sociale (PARADIES)	12/07/95 Mbida Vincent de Paul
40	Cameroun Libéral Congrès (CLC)	23/08/91 Tafah Ngainjoh	112	Union des Démocrates pour le Travail au Cameroun (UDT)	12/07/95 Kameri Djama D.
41	Mouvement pour la Justice et les Libertés (MUL)	23/08/91 Toungui François Xavier	113	Parti des sociaux Démocrates pour le Redressement du Cameroun (PSR)	19/07/95 Bimbi Jacques
42	Mouvement Démocratique par la défense de la République (MDR)	09/10/91 Dakoté Dafaala	114	Front Patriotique National (FPN)	29/08/95 Ngouel Benoit
43	Mouvement Patriotique Camerounais (MPC)	09/10/91 Ali Adam Arab	115	Mouvement des Nouveaux Démocrates (MONODE)	31/08/95 Ndi Bennett
44	Front Uni du Cameroun (FUC)	09/10/91 Njeunga Jean	116	Parti Démocrate Camerounais Innové (PDCT)	31/08/95 Boubakary Sidik
45	Mouvement pour le Progrès de la République (MPR)	09/10/91 Pousi Njengou Zacharie	117	Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANDP)	31/08/95 Hamadou Moustapha
46	Mouvement des Paysans de Cameroun (MDPC)	09/10/91 Matip Liban Henri	118	Forum des Sociaux-Démocrates (FORUM)	22/09/95 Siga Aanga
47	Rassemblement Camerounais pour République (RCR)	23/10/91 Wambo Samuel	119	Parti Unifié Républicain (PUR)	27/09/95 Ahe Narcisse
48	Parti Ouvrier Unifié du Cameroun (POUC)	23/10/91 Bloule Dieudonné	120	Parti Populaire du Cameroun (P.P.C)	09/10/95 Foudjo Ferno Elie
49	Parti Socialiste Autonome (PSA)	29/10/91 Diffoum David	121	Rallèment au Changement pour la Nouvelle République (RCNR)	12/10/95 Ngohene Ferdinand
50	Défense de l'Environnement Camerounais (DEC)	18/11/91 Nkeh Ndho	122	Front Patriotique pour la Reconstitution du Cameroun (FPRC)	01/11/95 Engama Ngogo
51	Parti Social Démocrate Camerounais (PSDC)	02/12/91 Tekam Jean Michel	123	Rassemblement Démocratique de Peuple sans Frontières (RDPF)	22/10/95 Ndemana Antrine
52	Mouvement Renouveau du Peuple Africain (MORPA)	09/12/91 Tegus Joseph Ledoux	124	Mouvement Démocratique de Conscience Nationale (MODECNA)	31/12/95 Deffo Rino
53	Union des Progressistes Katis (UPK)	26/12/91 Baone Jean Marie	125	Mouvement National pour le Progrès du Cameroun (MNPC)	31/12/95 Mchamako
54	Union per la Bienveillance du Cameroun (URC)	26/12/91 Bekanda Alexandre	126	Parti pour la Promotion du Capitalisme Humainé (PCH)	05/03/96 Kaniyong Emmance
55	Cameroun People's Party (CPP)	26/12/91 Titi Samuel Fon	127	Parti Libéral Démocrate (PLD)	18/06/96 Liapex Jean Robert
56	Alliance nationale Camerounaise (ANC)	31/12/91 Baba Youssoufa	128	Union pour la Nouvelle Démocratie (UND)	19/07/96 Mbarga Thakwe
57	Union Sociale Camerounaise (USC)	31/12/91 Nicolo Okala	129	Parti de l'Égalité dans la Liberté et le Respect des Droits de l'Homme (PELRDII)	30/09/96 Ndjong Albert
58	Front l'Initiative de Libération du Peuple (F.L.P)	31/12/91 Mehada A. (nouveau) Mereng Ebanda Ouy Pokam	130	Mouvement pour le Développement et la Démocratie (MDD)	21/10/96 Mvongo Léopold Mar
59	Démocrates de la République Nouvelle (DRN)	06/01/92 Otinga Dominique	131	Mouvement de la Fraternité Nationale (MFN)	05/11/96 Ketchiemen Paul Denis
60	Esprit du Peuple Camerounais (EP)	06/01/92 Nkame Baka Eremthuel	132	Union des Populations Africaines (UPA)	27/12/96 Katsang Hubert
61	Mouvement d'Action pour la Libération et le Panafricanisme (PALP)	06/01/92 Kamig Pierre	133	Parti Ultra Démocrate Camerounais (PUDC)	15/01/97 Traou Abraham
62	Parti des Ouvriers et Paysans Camerounais (POPC)	06/01/91 Amega Adelphe	134	Rassemblement des Travailleurs pour le Développement (RTD)	15/01/97 Ali, BP 2523 Yde
63	Rassemblement National pour la Démocratie et le Développement (RNDD)	07/01/91 Owona Paul Christophe	135	Poentol Humain (PH)	15/01/97 Kogou Tchoucheou
64	Union Nationale démocratique (UND)	07/01/91 Ouita Balla	136	La Nationale (LN)	27/01/97 Eyinga Abel
65	Rassemblement pour la Patrie (RAP)	07/01/91 Ninkhe Jean Michel	137	Union Nationale (UN)	27/01/97 Fran Ouhart Théophile
66	Unité Nationale (UN)	16/01/91 Folo Aya			
67	Union Démocratique des Patriotes Camerounais (UDPC)	31/01/92 Tscheni Joseph			
68	The Conservative Republican party (CRP)	08/02/92 Simel Otié Babilig			
69	Mouvement pour la Démocratie et le Progrès (MDP)	13/03/92 Samuel Eboue			
70	Progrès Républicain (CR)	26/03/92 Minangue Hemando Emile			
71	Révolution camerounaise du Peuple Uni (RCPU)	06/10/92 Abba Aboubakar			
72	Front de Solidarité Nationale (FSN)	16/12/92 Pihni Oarringo Zache			
73	Parti pour le Progrès des Jeunes (PPJ)	16/12/92 Bodi Jaho			

ANNEXE N° V

Communiqué du gouvernement

« Ce n'est pas acceptable »

Le communiqué de presse diffusé par l'ambassade américaine à Yaoundé le 22 novembre 1994 sur les droits de l'homme et le processus de démocratisation au Cameroun, n'est acceptable ni pour le ton, ni pour le contenu.

D'abord, il présente toutes les allures d'une leçon d'instruction civique à des gamins du jardin d'enfants sous la menace de la chicotte : or, ni le peuple camerounais, ni son gouvernement, ne sont des bambins.

A cet effet, le Cameroun tient à rappeler à ceux qui feignent de ne pas le reconnaître qu'aucune étape de son processus démocratique n'a été la conséquence d'une expression extérieure, mais est toujours restée l'oeuvre pleine et entière d'un peuple fier et jaloux de sa souveraineté.

En second lieu, en donnant une dimension inattendue à quelques faits divers, en vue de ternir l'image de notre pays, les auteurs du communiqué de l'ambassade américaine ont fait étalage d'une ignorance épaisse et préoccupante des progrès continuellement enregistrés dans le processus démocratique camerounais depuis l'accession du président Paul Biya au pouvoir suprême en 1982, à savoir, notamment :

- la fin de l'exil politique pour des dizaines de milliers de Camerounais ;
- la fin de l'Etat d'urgence permanent dans la plupart des régions du pays, équivalant à la suspension pure et simple des libertés publiques ;
- la fin des prisons politiques et de l'existence des prisonniers politiques ou d'opinion ;
- la fin de l'interdiction et du harcèlement de certaines religions comme celle des Témoins de Jehovah ;
- le retour de la liberté d'expression et de presse avec, aujourd'hui, une centaine de titres de journaux contre un seul d'ailleurs gouvernemental en 1982 ; la levée du monopole de l'Etat sur l'audio-visuel ; l'accès pour la première fois des partis d'opposition à la télévision, à la radio et dans la presse écrite d'Etat, contrairement à la thèse du communiqué susvisé ;
- la fin des visas d'entrée et de sortie du territoire national pour les Camerounais ;
- la fin de l'autorisation du mari à l'épouse pour obtenir un visa de sortie du territoire national ;
- le retour de la liberté d'association d'où sont nées et continuent à naître depuis quelques années des milliers de nouvelles organisations dans tous les

secteurs, économiques, sociaux et culturels ;

— le retour de la liberté de participation politique avec : le passage du parti unique à un multipartisme de plus de 100 partis politiques ; des élections compétitives, municipales, législatives et présidentielle, d'abord au sein du parti unique, jusqu'en 1990, puis entre les multiples partis depuis 1992.

— La restauration de la liberté d'entreprendre nécessaire à une vraie économie de marché avec la suppression ou la réforme d'une législation et d'une réglementation tatillonnes et stérilisantes.

En conséquence, et contrairement à l'atmosphère négative qui ressort du communiqué, le Cameroun fait de grands pas en avant sur le chantier de la démocratisation et c'est pour cela que la confiance politique qui existe bel et bien entre le gouvernement et la majorité des Camerounais n'est pas à rétablir, mais plutôt à consolider : la preuve, plus de 60 % du corps électoral se sont rendus aux urnes pour les législatives et plus de 70 % pour l'élection présidentielle, gagnées à la majorité relative par le parti au pouvoir et par Son Excellence Paul Biya ; à ce jour aucun journaliste n'est en détention administrative, ou sous harcèlement du gouvernement, bien que certains d'entre eux, comme tout autre citoyen aient à répondre devant la justice de leurs actes contraires à la loi ; en dehors des manifestations violentes et de leurs autres comme ceux de l'UNDP à Maroua en octobre 1994, l'opposition déploie librement ses activités au Cameroun.

En matière de garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le gouvernement a fait adopter les lois nécessaires et créer le comité national des droits de l'homme et des libertés chargé d'éduquer la nation à ce propos.

La constitution camerounaise actuellement en vigueur consacre la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, même si elle n'est pas parfaite et sera probablement révisée selon la volonté du peuple souverain à la suite du débat constitutionnel en cours depuis un an.

Le gouvernement camerounais invite les autorités américaines d'une part à mieux s'informer, de façon équilibrée et objective sur le Cameroun au besoin grâce à une mission appropriée spécialement envoyée sur place et d'autre part à faire en sorte que leur prise de position ou attitude sur les affaires du Cameroun ne contribue pas à détruire la grande idée que les Camerounais se font des Etats-Unis.

CAMEROON TRIBUNE N° 5737, LUNDI, 05 Décembre 1994

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

ANNEXES N° VI

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
AU RAPPORT DU DÉPARTEMENT
D'ÉTAT AMÉRICAIN SUR
LES DROITS DE L'HOMME
AU CAMEROUN

[EXTRAITS]

¹ Pour toute personne honnête et impartiale connaissant bien notre pays, le rapport du Département d'Etat Américain sur le Cameroun en date du 16 mars 1995, est un chef d'œuvre de mésinformation, de désinformation et de manipulation des esprits.

Ce rapport a, certes, pour ambition proclamée de donner une idée précise sur la situation globale des droits de l'homme et de la démocratie au Cameroun.

² Mais à bien l'analyser, il ne porte pas surtout sur un bilan des droits de l'homme et de la démocratie : les différents paragraphes attaquent dans un ton inamical, marqué par l'ignorance ou la mauvaise foi, les Institutions et l'Economie du Cameroun ; ils visent manifestement à ternir l'image du régime politique en place.

³ A travers ce texte, non seulement le substrat de la souveraineté du peuple et de l'Etat camerounais est mis en cause par un autre Etat avec lequel notre pays entretient depuis trois décennies des relations cordiales, mais en plus, le regard ainsi porté sur le Cameroun manque d'objectivité, d'honnêteté, d'impartialité, bref de courage et de probité intellectuelle.

⁴ En effet, sous le prétexte d'une étude sur les droits de l'homme, la démocratisation ou le multipartisme, les auteurs du rapport se portent en juges iniques de la Constitution camerounaise et des mécanismes mis en marche pour exercer la souveraineté, bref en procureurs de la vie politique au Cameroun ; tout en laissant percer, malgré eux, un objectif précis : dénigrer les dirigeants du pays.

Dans cette lancée, le rapport dénonce avec impétuosité les abus contre les droits de l'homme, supposés nombreux et patents au Cameroun.

¹ Mais telle que formulée, cette calomnie systématiquement orchestrée procède à la fois d'une connaissance approximative du contexte socio-politique camerounais et une volonté manifeste de nuire et de placer notre Gouvernement en discrédit auprès de l'opinion nationale et internationale ; ce au regard des termes violents, méprisants et diffamatoires auxquels le rapport fait recours.

² En somme, ce document donne du Gouvernement du Cameroun une image certes repoussante, mais combien éloignée de la réalité, comme nous allons le montrer par rapport à toutes les accusations souvent gratuites portées sur :

- la sûreté de la personne ;
- le respect des libertés civiles ;
- le droit du travail et syndical ;
- les discriminations sociales ;
- l'affaire USAID-TOYOTA au Cameroun ;
- le système judiciaire ;
- le bilan et les perspectives de la démocratie camerounaise.

En somme, comment peut-on qualifier un pays qui, dans la paix, passe du monolithisme au pluralisme ? Du parti unique au multipartisme ? Dans lequel des journaux aussi nombreux que divers, aux sensibilités contrastées, donnent différentes lectures de la réalité et interpellent à la fois les Gouvernants et les Gouvernés ? Un pays qui commence à gérer au mieux des élections compétitives à tous les niveaux ? Elections imparfaites peut-être ; mais réellement concurrentielles ? Un pays dans lequel les citoyens adhèrent aux partis de leur choix et émettent librement des avis sur la gestion des affaires publiques ? Un pays dans lequel il n'existe pas de prisonnier politique et de prison politique ? Un pays dont aucun ressortissant ne peut légitimement se considérer à l'étranger comme un exilé politique ?

Comment qualifier un pays dont le Chef de l'Etat, le Parlement et les Conseils régionaux et municipaux sont élus au suffrage universel ? Un pays dont le Gouvernement est responsable devant le Parlement ? Un pays dont le Parlement est multipartisan et dont le Gouvernement est un Gouvernement de coalition sagement négocié ? Un pays dont la Constitution est moderne, libérale et démocratique, etc...?

Un pays dont les Gouvernants, en osmose avec l'esprit public, réalisent un vaste projet de renforcement des libertés et de réforme constitutionnelle en vue de mettre en place au fur et à mesure des nécessités, un cadre normatif d'accompagnement des mutations socio-politiques conformes aux attentes du monde d'aujourd'hui dans la sauvegarde de la dignité humaine et du progrès social permanent ?

Un tel pays est, sans conteste, une démocratie en marche ; ce pays dont le portrait robot vient d'être esquissé, s'appelle le CAMEROUN ; ce pays que les auteurs du rapport du Département d'Etat Américain commettent l'erreur de présenter comme un cimetière des Droits de l'Homme et de la Démocratie. Un pays modeste, au cœur de l'Afrique, dont la seule ambition est le bonheur de ses habitants !

Ceux qui, au Cameroun, conduisent ces mutations profondes, méthodiques et positives, sans explosions catastrophiques, méritent des encouragements et non des dénigrements, des félicitations et non des blâmes, de l'aide et non des manœuvres de destabilisation.

Les Hommes et les Femmes de bonne volonté comprenant l'immense majorité des américains l'apprécieront.

BIBLIOGRAPHIE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A - BIBLIOGRAPHIE METHODOLOGIQUE

I - OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- Bachelard (Gaston), La formation de l'esprit scientifique, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1989, 256 P.
- Badie (Bertrand), Le développement politique, Paris, Economica, 1978, cf. le Chapitre: « Le modèle Centre périphérie » pp 111-133.
- Bernard (Claude), Introduction à la médecine expérimentale. I^{ère} partie, Paris, Delagrave, 1967.
- Boudon (Raymond), La crise de la sociologie. Questions d'épistémologie sociologique, Genève, Librairie Droz, 1971, 326 p.
- Boudon (Raymond), La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique, Paris, Hachette, 1976, 275 p.
- Bourdieu (Pierre), Le métier de sociologue, Paris, la Haye, Mouton Chamboredon (Jean-Claude) Editeur, 1973, 357 p.
- et Passeron (Jean-Claude)
- Braillard (Philippe), Théorie des systèmes et Relations Internationales, Bruxelles, Emile Bruylant, 1977, 213 p.
- Bruyne (Paul de) et al., Dynamique de la recherche en Sciences sociales: les pôles de la pratique méthodologique, Paris, Presses Universitaires de France, 1970, 240 p.
- Crozier (Michel) et L'acteur et le système, Paris, Editions du Seuil, 1977, 500 p.
- Friedberg (Erhard),
- Dogan (Mattei) et La comparaison Internationale en sociologie politique, Paris, Librairies Techniques, 1980, 320 p.
- Pelassy (Dominique),
- Durkheim (Emile), Les règles de la méthode sociologique, Paris, Flammarion, 1988.

- Duverger (Maurice), Méthodes de la Science politique, Paris, Presses Universitaires de France, 1959, 474 p.
- Easton (David), Analyse du système politique, Paris, Armand Colin, 1974, 488 p.
- Goade (William J.) et Hatt (Paul K.), Methods in social research, New-York, London, McGraw-Hill Company, 1952, 386 p.
- Grawitz (Madeleine), Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1979, 1102 p.
- Hirschhorn (Monique) et Coenen-Hutler (Jacques) (Sous la direction de), Durkheim, Weber vers la fin des malentendus, Paris, l'Harmattan, 1994, 240 p.
- Helt (Robert) and Tuner (John E.) The methodology of comparative research, New York, Free Press, 1970, 419 p.
- Hoole (Francis W.) and Zinnes (Dina A.), Quantitative international politics: an appraisal, New-York, Washington Praeger, 1976, 523 p.
- Kourganoff (Vladimir), La recherche scientifique, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Que sais-je? », 1958, 126 p.
- Kuhn (Thomas), The structure of scientific Revolution, Chicago: University of Chicago Press, 1970, 210 p.
- Lapierre (Jean William), L'analyse des systèmes politiques, Paris, PUF, 1973, 276 p.
- Morin (Edgard), La méthode I. La nature de la nature, Paris, Seuil, 1977, 399 p.
- Merton (Robert K.), Elements de théorie et de méthode sociologique, Paris, Plon, 1965.
- Popper (Karl R.), The logic of scientific discovery, London, Hutchinson & Co. , 1972, 480 p.
- Quivy (Raymond) et Campenhoydt (Luc Van), Manuel de recherches en Sciences Sociales, Paris, Bordas, 1988, 271 p.

B - BIBLIOGRAPHIE GENERALE

I - OUVRAGES GENERAUX

- Aron (Raymond), Paix et guerre entre les Nations, Paris, Calmann - Levy, 1984, 794 P.
- Attali (Jacques), Analyse de la vie politique, Paris, PUF, 1972, 219 P.
- Avril (Pierre), Essai sur les partis politiques, Paris, LGDJ, 1986, 209 P.
- Ayàche (G) et Loret (P.), La conquête de l'Est, Paris, Calmann - Lévy, 1991.
- Badie (Bertrand), et Birnbaum (Pierre), Sociologie de l'Etat, Paris, Grasset et Fasquelle, 1979.
- Badie (Bertrand), et SMOUTS (Marie- Claude), Le retournement du Monde. Sociologie de la scène internationale, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, 1992, 292 P.
- Badie (Bertrand), et Pellet (Alain), (Sous la direction de) Les relations internationales à l'épreuve de la science politique, Mélanges Marcel Merle, Paris, Economica, 1993.
- Balandier (Georges), Anthropologie Politique, Paris, PUF, 1969, 240 P.
- Barel (Yves), La reproduction sociale : systèmes vivants, invariance et changement, Paris, Anthropos, 1972, 558 P.
- Baudouin (Jean), Introduction à la science politique, Paris, Dalloz, 1992, 135 P.
- Berg (Eugène), La politique internationale depuis 1955, Paris, Economica, 1989, 1374 P.
- Berger (Peter L.), La révolution capitaliste. Cinquante propositions concernant la prospérité, l'égalité et la liberté, Paris, Nouveaux Horizons et LITEC, 1992, 257 P.
- Berstein (Serge), Démocraties, régimes autoritaires et totalitaires du 20^e siècle, Paris, Hachette supérieure, 1992.

- Bettati (Mario), et
Kouchner (Bernard),
Birnbaum (Pierre), et
Chazel (François)
Braillard (Philippe),
Braillard (Philippe),
Braud (Philippe),
Burdeau (Georges),
Burdeau (Georges),
Cao - Hug Thuan
(Sous la direction de),
Chevallier (Jacques) et al,
Colard (Daniel),
Debbasch (Charles), et
Poutier (Jean Marie),
Dupuy (Jean - Pierre),
Dupuy (René - Jean),
Duroselle (Jean - Baptiste),
Duruflé (Gilles),
- Le devoir d'ingérence, Paris, Denoël, 1987, 300 P.
Sociologie Politique - Textes, Paris, Armand Colin,
1978, 277 P.
Philosophie et Relations Internationales, Genève, Institut
Universitaire de Hautes Etudes Internationales, 1974,
126 P.
Théories des Relations Internationales , Paris, PUF,
1977, 459 P.
La vie politique, Paris, PUF, Collection
« Que sais-je ? », 1985, 126 P.
Traité de Science Politique, Paris, LGDJ, 1980-1985, 10
volumes.
L'Etat, Paris, Seuil, 1970, 182 P.
Regard sur le changement en Union Soviétique , Paris,
PUF, 1990, 203 P.
DESORDRE (S), Paris, PUF, 1997, 440 P.
Les Relations Internationales, Paris, Masson, 1987, 288
P.
Introduction à la politique, Paris, Dalloz, 1995, 460 P.
Ordres et Désordres. Enquête sur un nouveau paradigme,
Paris, Seuil, 1983, 278 P.
La clôture du système international , La Cité terrestre,
Paris, PUF, 1989.
Tout empire périra. Théorie des Relations
Internationales, Paris, Armand Colin, 1992, 346 P.
L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte
d'Ivoire, Madagascar), Paris, Karthala, 1988, 205 P.

- Duverger (Maurice), Sociologie de la politique, Paris, PUF, 1988, 448 P.
- Etounga - Manguelle (Daniel), L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ? Paris, Editions Nouvelles du Sud, 1993, 150 P.
- Eyraud (H.), La fin de la guerre froide. Perspectives, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992.
- Fossaert (Robert), Le monde au 21e siècle. Une théorie des systèmes mondiaux, Paris, Fayard, 1991
- Fukuyama (Francis), La fin de l'histoire et le dernier Homme, Paris, Flammarion, 1992, 452 P.
- Gandolfi (A), LA Perestroïka et le Tiers - Monde : 1985 - 1991, Paris, PUF, 1992.
- Giesen (Klaus-Gerd), L'éthique des Relations Internationales, Bruxelles, Bruylant, 1992, 400 P.
- Gorbatchev (Mikhaïl), Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde, Paris, Flammarion, 1987, 379 P.
- Huntington (Samuel), Political Order in changing societies, Yale, Yale University Press, 1968.
- Huntzinger (Jacques), Introduction aux Relations Internationales, Paris, Editions du Seuil, 1987, 358 P.
- Jouve (Edmond), Les Relations Internationales, Paris, PUF, 1992, 479 P.
- Kaminsky (Catherine), et Kruk (Simon), Le nouvel ordre international, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1994, 127 P.
- Kamto (Maurice) et al., L'OUA : Rétrospective et perspectives africaines, Paris, Economica, 1990.
- Korany (Baghat), Analyse des Relations Internationales. Approches, concepts et données, Montréal, Gaëtan Morin Editeur, 1987, 361 P.
- Lagroye (Jacques), Sociologie Politique, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, 1991, 479 P.

- Laïdi (Zaki),
(Sous la direction de), L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, 263 P.
- Laïdi (Zaki), Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique (1960-1985), Paris, La Découverte, 1986, 299 P.
- Latouche (Serge), L'occidentalisation du monde, Paris, La Découverte, 1989.
- Lellouche (Pierre), Le nouveau monde. De l'ordre de Yalta au désordre des Nations, Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 1992, 532 P.
- Madelin (Philippe), L'or des dictatures, Paris, Fayard, 1993, 470 P.
- M'bokolo (Elikia), L'Afrique au XX^e Siècle. Le continent convoité, Paris, Editions du Seuil, 1985, 393 P.
- Merle (Marcel), Sociologie des Relations Internationales, Paris, Dalloz, 1982, 513 P.
- Montesquieu, L'esprit des Lois, Extraits, Paris, Librairie Larousse, 1934, 104 P.
- Moreau Defarges (Philippe), Relations Internationales. II. Questions mondiales, Paris, Seuil, Avril 1994, 215 P.
- Moreau Defarges (Philippe), La mondialisation. Vers la fin des frontières ?, Paris, DUNOD, 1993, 139 P.
- Morgenthau (Hans), Politics Among Nations. The struggle for power and peace, New York, Alfred A. Knoff, 1985, 688 P.
- Parmentier (Guillaume), Le Retour de l'histoire. Stratégies et relations internationales pendant et après la Guerre froide, Paris, Editions Complexe, 1993, 293 P.
- Pfaff (William), Le réveil du vieux monde. Vers un nouvel ordre international, Paris, Calmann - Levy, 1990.

- Plantey (Alain), De la politique entre les Etats. Principes de Diplomatie, Paris, Pedone, 1987, 416 P.
- Rivero (Jean), Droit Administratif, Paris, Dalloz, 1983, 530 P.
- Rocard (Michel) et al., Les dominations socio-politiques dans le monde, Paris, L'Harmattan, 1975, 149 P.
- Roche (Jean-Jacques), Théories des Relations Internationales, Paris, Montchrestien, 1994, 152 P.
- Rufin (Jean-Christophe), L'empire et les Nouveaux barbares, Paris, Editions Jean-Claude Lattès, 1991, 248 P.
- Rufin (Jean-Christophe), La dictature libérale, Paris, Editions Jean-Claude Lattès, 1994.
- Samir Amin, La Déconnexion. Pour sortir du système mondial, Paris, La Découverte, 1986, 330 P.
- Schwartzberg (Roger-Gérard), Sociologie Politique, Paris, Editions Montchrestien, 1977, 692 P.
- Touraine (Alain), Critique de la modernité, Paris, Fayard, 1992.
- Valance (Gorges), Les Maîtres du monde. Allemagne, Etats-Unis, Japon, Paris, Flammarion, 1992, 295 P.
- Valladão (Alfredo G. A.), Le XXI^e siècle sera américain, Paris, PUF, 1978, 388 P
- Zorgbibe (Charles), Les Relations Internationales, Paris, PUF, 1978, 388 P
- Zorgbibe (Charles), L'après guerre froide dans le monde, Paris, PUF, col. « Que sais-je ? », 1993, 128 P.

II - OUVRAGES SPECIALISES

- Aicardi de Saint-Paul (Marc), La Politique Africaine des Etats-Unis, Paris, Nouveaux Horizons, 1989, 370 P.
- Akindés (Francis), Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Dakar, CODESRIA, 1996, 246 P.

- Anyang'Nyongo (Peter),
(Sous la direction de), Afrique : la longue marche vers la démocratie. Etats autoritaires et résistances populaires, Paris, Publi-sud, 1988, 251 P.
- Aurillac (Michel), L'Afrique à coeur. La coopération, un message d'avenir, Paris, Berger-Levrault, 1987, 264 P.
- Bach (Daniel C), et Kirk-Greene (Anthony A.),
(Sous la direction de), Etats et Sociétés en Afrique francophone, Paris, Economica, 1993, 306 P.
- Badie (Bertrand), L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992, 334 P.
- Bandolo (Henri), La flamme et la fumée, Yaoundé, Editions SOPECAM, 1986, 494 P.
- Banock (Michel), Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas Camerounais, Paris, l'Harmattan, 1992, 252 P.
- Bayart (Jean-François), L'Etat au Cameroun, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1979, 296 P.
- Bayart (Jean-François), L'Etat en Afrique. La politique du ventre, PARIS, Fayard, 1989, 439 P.
- Bayart (Jean-François), La politique africaine de François Mitterrand, Paris, Karthala, 1984, 149 P.
- Bayart (Jean-François), (Avec la collaboration de), La politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie, Paris, Karthala, 1992, 268 P.
- Mbembe (Achille), et Toulabor (Comi), La démocratie libérale, Paris, PUF, 1978, 391 P.
- Benoit (Francis-Paul), Les français en Afrique noire de Richelieu à Mitterrand. 350 ans d'histoire, Paris, Armand Colin, 1987, 447 P.
- Biya (Paul), Pour le libéralisme communautaire, Paris, Pierre-Marcel Fabre/ABC, 1987, 140 P.

- Biyiti Bi Essam (J.B.), Cameroun : Complots et bruits de bottes, Paris, L'Harmattan, 1984.
- Bourgi (Albert), La politique française de coopération en Afrique : le cas du Sénégal, Paris, L.G.D.J., 1979, 363 P.
- Bourgi (Albert), et Casteran (Claude), Le printemps de l'Afrique, Paris, Hachette, 1991, 186 P.
- Chaffard (Georges), Les Carnets secrets de la décolonisation, Paris, Calmann-Lévy, Tome I, 1965, 351 P.; Tome II, 1967, 171 P.
- Cleach (Jean Yves) et al., La puissance américaine, Paris, Editions Marketing, 1994, 239 P.
- Cohen (Samy) et Smouts (Marie-Claude), (Sous la direction de), La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985, 436 P.
- Conac (Gérard), (Sous la direction de), L'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, 517 P.
- Coquery-Vidrovitch (C.), Afrique Noire. Permanences et ruptures, Paris, L'Harmattan, 1993, 450 P.
- Cot (Jean-Pierre), A l'épreuve du pouvoir. Le tiers mondisme, pour quoi faire ?, Paris, Seuil, 1984, 218 P.
- Coulon (Christian) et Martin (Denis-Constant), Les Afriques Politiques, Paris, La Découverte, 1991, 286 P.
- Coussy (Jean), et Hugon (Philippe), L'intégration régionale et l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne, Paris, Ministère de la Coopération, La Documentation française, 1991.
- Crémieu - Soppelsa (Elisabeth) et al., Les États-Unis, Paris, Sirey, 1989, 286 P.
- Daloz (Jean Pascal) et Quantin (Patrick), (Sous la direction de), Transitions démocratiques africaines. Dynamiques et contraintes (1990-1994), Karthala, 1997, 313 P.

- Decreane (Philippe), La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier, Paris, Berger-Levrault, 1980.
- Diakité (Tioliane), L'Afrique malade d'elle-même, Paris, Karthala, 1986, rééd. 1990, 162 P.
- Diamond (Larry) et al., Les pays en développement et l'expérience de la démocratie, Paris, Nouveaux Horizons, 1993, 718 P.
- Denny (Brewster C.), La politique étrangère américaine ou l'obligation de cohérence, Paris, Nouveaux Horizons, 1988, 187 P.
- Dollot (L.), La France dans le monde actuel, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1992.
- Dossiers noirs de la politique Africaine de la France N° 7. France, Cameroun : Croisement dangereux, Paris, L'Harmattan, 1996, 95 P.
- Duhamel (Alain), De Gaulle et Mitterand. La marque de la trace, Paris, Flammarion, 1991, 232 P.
- Duignan (Peter) et Gann (L. H.), L'Afrique et les Etats-Unis. Une histoire, Paris, Economica, 1990, 553 P.
- Dulphy (Anne), La Politique extérieure de la France depuis 1945, Paris, Nathan, 1994, 128 P.
- Dumont (René), Pour l'Afrique j'accuse, Paris, Plon, 1986, 457 P.
- Dumont (René), Démocratie pour l'Afrique, Paris, Seuil, 1991, 343 P.
- Eboussi Boulaga (Fabien), Le Conférences Nationales en Afrique noire : une affaire à suivre, Paris, Karthala, 1993.
- Eboua (Samuel), Une decennie avec le Président Ahidjo, PARIS, L'Harmattan, 1995, 175 P.
- Ela (Jean-Marc), Quand on pénètre la Brousse : les ripostes paysannes à la crise, Paris, Karthala, 1990, 268 P.
- Ela (Jean-Marc), Afrique, l'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Eshetu Chole et Jibrin Ibrahim (Sous la direction de), Processus de démocratisation en Afrique. Problèmes et Perspectives, Dakar, CODERSIA, 1995, 150 P.

- Eteki - Otabela (Marie-Louise), Misère et grandeur de la démocratie au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1987, 143 P.
- Eyinga (Abel), Cameroun (1960-1990), la fin des Elections : un cas d'évolution régressive de la démocratie, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Favier (P.), et Martin-Roland (N.), La décennie Mitterrand, 1., Les ruptures, Paris, Seuil, 1990.
- Fogui (Jean-Pierre), L'intégration politique au Cameroun. Une analyse Centre - Périphérie, LGDJ, 1990, 379 P.
- Freud (Claude), Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement, Paris, Karthala, 1988, 270 P.
- Gaillard (Philippe), Ahmadou Ahidjo. Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat Camerounais, Paris, Groupe Jeune Afrique, 1994, 255 P.
- Garcin (Thierry), La France dans le nouveau désordre international, Paris, LGDJ, 1992.
- Giri (J.), L'Afrique en panne. Vingt cinq ans de développement, Paris, LGDJ, 1992.
- Glaser (A), Smith (S), Ces Messieurs-Afrique, Paris-Village du continent noir, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- Gonidec (Pierre-François), Les systèmes politiques Africains, Paris, LGDJ, 1978.
- Grosser (Alfred), La politique extérieure de la V^{ème} République, Paris, Seuil, 1965, 190 P.
- Grosser (Alfred), Les occidentaux. Les pays d'Europe et les Etats-Unis depuis la guerre, Paris, Seuil, 1981.
- Grosser (Alfred), Affaires extérieures. La politique de la France (1944-1984), Paris, Flammarion, 1984, 180 P.
- Hazoumé (A), Afrique : un avenir en sursis, Paris, L'Harmattan, 1988, 214 P.
- Hermet (Guy), La démocratie : luxe ou nécessité ? Tiers-monde, Controverses et réalités, Paris, Economica, 1987.

- Hermet (Guy), Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990, Paris, Fayard, 1993.
- Huntington (Samuel P.), Troisième vague. Les démocratisations de la fin du XX^{ème} Siècle, Paris, Nouveaux Horizons, 1991, 339 P.
- Kabou (Axelle), Et si l'Afrique refusait le Développement ?, Paris, L'Harmattan, 1991, 207 P.
- Kanga (Victor), Duel Camerounais : démocratie ou barbarie, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Kamto (Maurice), L'urgence de la pensée, Yaoundé, Editions Mandara, 1993, 209 P.
- Koutchou Kouomegni (Augustin), Le système diplomatique africain. Bilan et tendances de la première décennie, Paris, Editions A. Pédone, 1977, 275 P.
- Koulibaly (Mamadou.), Le libéralisme. Nouveau départ pour l'Afrique, Paris, L'Harmattan, 1992, 223 P.
- Kuoh (Christian-Tobie), Mon Témoignage. Le Cameroun de l'indépendance (1958-1970), Paris, Karthala, 1990, 214 P.
- Kuoh (Christian-Tobie), Une fresque du régime Ahidjo (1970-1982), Tome 2 de MON Témoignage, PARIS, Karthala, 1991, 203 P.
- Kuoh (Christian-Tobie), Le Cameroun de l'Après-Ahidjo (1982-1992). Tome 3 de Mon Témoignage, Paris, Karthala, 1992, 159 P.
- Labbé (D.), Le vocabulaire de François Mitterrand, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990.
- La Réforme Constitutionnelle du 18 Janvier 1996 au Cameroun. Aspects Juridiques et politiques, Yaoundé, Fondation Friderich-Ebert au Cameroun, 1996, 418 P.
- Les droits de l'homme au Cameroun. Livre Blanc publié par le gouvernement de la République du Cameroun, Yaoundé, Imprimerie Nationale, 1993, 306 P.
- L'identité Culturelle Camerounaise, Actes du Colloque de la deuxième semaine culturelle nationale. Yaoundé 13-20 mai, 1985, Yaoundé, Ministère de l'Information et de la Culture, 1985, 533 P.

- Lipson (Leslie), La civilisation démocratique, Paris, Tendances Actuelles, 1972, 282 P.
- Lorot (P.), Ayache (G.), La conquête de l'Est. Les atouts de la France dans le nouvel ordre mondial, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- Lugan (Bernard), Afrique. Le Bilan de la décolonisation, Paris, Perrin, 1991, 304 P.
- Mamdani (Mahmood) and Wamba dia Wamba (Ernest) (Editors), African studies in social movements and democracy, Dakar, CODERSIA, 1995, 626 P.
- Mane (Ibrahima), (Sous la direction de), Etat, Démocratie, sociétés et culture en Afrique, Dakar, Editions Démocraties Africaines, 1996, 213 P.
- Mappa (Sophia), Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires, Paris, Karthala, 1995, 484 P.
- Mbembé (Achille), Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale, Paris, Karthala, 1988, 222 P.
- Mbock (Charly Gabriel), Cameroun. Le défi libéral, Paris, L'Harmattan, 1990, 214 P.
- Mbonimpa (Melchior), Ethnicité et Démocratie en Afrique. L'homme tribal contre l'homme citoyen ?, L'Harmattan? 1994, 125 P.
- Médard (Jean-François), (Sous la direction de), Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise, Paris, Karthala, 1991, 405 P.
- Michaïlof (Serge), (Sous la direction de), La France et l'Afrique. Vade-mecum pour un nouveau voyage, Paris, Karthala, 1993, 510 P.
- Mitterrand (François), Réflexions sur la politique extérieure de la France. Introduction à 25 discours (1981-1985), Paris, Fayard, 1986.
- Monga (Célestin), Anthropologie de la colère. Société Civile et démocratie en Afrique noire, Paris, L'Harmattan, 1994, 167 P.
- Mongo Béti, La France contre l'Afrique. Retour au Cameroun, Paris, La Découverte (Essais), 1993.

- Moukoko Priso, Cameroun/Kamerun. La Transition dans l'impasse, Paris, L'Harmattan, 1994, 171 P.
- Mouelle Kombi (Narcisse), La politique étrangère du Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1996, 298 P.
- Ndi Mbarga (Valentin), Ruptures et continuités au Cameroun, Paris, L'Harmattan, 1993, 297 P.
- Ngandjeu (Jean), L'Afrique contre son indépendance économique ? Diagnostic de la crise actuelle, Paris, L'Harmattan, 1988.
- N'Gbanda Nzambo-Ko-Atumba (Honoré), Afrique : Démocratie piégée, Paris, Equilibres Aujourd'hui, 1994, 187 P.
- Ngniman (Zacharie), Cameroun : La démocratie emballée, Yaoundé, Editions Clé, 1993, 315 P.
- Onana (Hugues François), Les transitions démocratiques en Afrique : le cas du Cameroun, Yaoundé, CEPER, 1994, 168 P.
- Péan (Pierre), Affaires Africaines, Paris, Fayard, 1983
- Penda Ekoka (Christian), Cameroun : Vers le 3^{ème} millénaire, Yaoundé, Ed-Action, 1997, 233 P.
- Perret (Thierry), Afrique voyage en Démocratie. Les années Cha Cha, Paris, L'Harmattan, 1994, 335 P.
- Revel (Jean-François), Le Régain Démocratique, Paris, Fayard, 1992, 522 P.
- Robin (Gabriel), La diplomatie de Mitterrand ou le triomphe des apparences, Les Loges - en Josas, Editions de la Bièvre, 1985, 252 P.
- Schraeder (Peter J.), United States Foreign Policy Toward Africa. Incrementalism, crisis and change, Cambridge University Press, 1994, 347 P.
- Smith (S), Glasser (A.), Ces Messieurs-Afrique, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- Tedga (P. J. M.), Ouverture démocratique en Afrique noire ?, Paris, L'Harmattan, 1991, 251 P.

Zorgbibe (Charles), Les politiques étrangères des Grandes Puissances, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1984, 127 P.

III - THESES ET MEMOIRES

Agbor-Tabi (Peter), The delivery of Foreign Aid : A study of United States bilateral aid in Cameroon, PHD in International Studies, Department of Government and International Studies, University of South Carolina, 1982, 205 P.

Ahmadou (Antoine), La politique africaine de la France depuis la Conférence de la Baule : Permanence et ruptures, Mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, Novembre 1993, 92 P.

Ania-Ghezle Azoh-Mbi (Salomon), The U.S. Peace Corps : Contributions towards self-reliance in Cameroon : 1962-1985, Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Année académique 1984/1985, 213 P.

Bekono Nkoa (Georges.), L'aide extérieure au développement du Cameroun : le cas de la France et de l'Allemagne, Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, Juin 1991, 187 P.

Besong Enoh (Samuel), Conflict Resolution in the post-Colwar Era : A case study of the Angolan Civil War, Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, Juin 1994, 271 P.

Bidima (Innocent B.), L'Armée et la démocratisation en Afrique : 1990-1996, Mémoire de DESS en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, Mai 1997, 151 P.

- Djobo (Samuel) Les interventions militaires françaises en Afrique Centrale : Etude de cas (Gabon, Zaïre, Centrafrique et Tchad), Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Septembre 1987, 257 P.
- Djounkeng (Jean), Les implications des mutations des pays d'Europe Centrale et Orientale sur le Droit International de la Coopération pour le Développement en Afrique, Thèse de Doctorat, 3^e Cycle en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, Septembre 1993, 451 P.
- Ebolo (Martin Dieudonné), La dynamique de paix en Afrique Centrale, Mémoire de Maîtrise en Science Politique, Université de Yaoundé, FDSE, 1989, 73 P.
- Ebolo (Martin Dieudonné), Facteurs extérieurs et démocratisation en Afrique : le cas de l'action allemande au Cameroun, Mémoire de Maîtrise Professionnelle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, Octobre 1994, 80 P.
- Ewumbue - Monono (Churchill), Public Diplomacy in US-Cameroon business relations : 1960-1987, Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé IRIC, Août 1988, 326 P.
- Fozein Kwanke (Thomas), La politique africaine de la France : mai 1981 - 10 mai 1986, Thèse de Doctorat d'Etat en Science Politique, PARIS II, 1989.
- Kitima-Kasendwe Amundala, La question Namibienne dans les relations Est-Ouest (1960-1985), Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 1985, 356 P.

- Moundolock (Ignace Bertrand), L'intervention extérieure en Angola, Mémoire présenté en vue du Master's Degree en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Juillet 1977, 220 P.
- Ndimba (Wenceslas de Bohême), L'aide privée américaine au Cameroun (1960 - 1990), Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Mars 1991, 385 P.
- Noula (Gilbert), Théorie de la dépendance et relations économiques américano-camerounaises (1960 - 1977), Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Octobre 1978, 234 P.
- Olinga (Alain - Didier), Contribution à l'étude du droit d'ingérence (L'assistance humanitaire et la protection des droits de l'homme face au principe de non intervention en Droit International Contemporain), Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Montpellier I, Unité de Formation et de Recherche, Droit et Sciences Sociales, 27 Nov., 1993, 486 P.
- Onana (Renner M-L), La problématique de la transition démocratique en Afrique post-coloniale, Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, 1993, 742 P.
- Sindjoun (Luc), Construction et déconstruction de l'ordre politique au Cameroun. La sociogenèse de l'Etat, Thèse de Doctorat ~~d'Etat~~ en Science Politique, Université de Yaoundé II, F.S.J.P., Année académique 1993-1994, 612 P.

- Tabi Akono (François), Le discours de la Baule et les processus démocratiques en Afrique. Contribution à une problématique de la démocratie et du développement dans les pays d'Afrique noire francophone, Thèse pour le Doctorat en Science Politique (Nouveau Régime), Université d'Auvergne, Clermont I, Faculté de Droit et de Science Politique, Année Universitaire 1994 - 1995, 462 P.
- Tchandeu (Laurent), Le système international conflictuel de la Corne de l'Afrique (1960-1988), Thèse de Doctorat 3^e Cycle en Relations Internationales, Université de Yaoundé, IRIC, Novembre 1990, 343 P.

IV - ARTICLES

- Abrahamsen (Rita), « The victory of popular forces or passive Revolution ? A Neo-Gramscian Perspective on Democratisation » in The Journal of Modern African Studies, 35,1, 1997, pp. 129-152.
- Adebayo Adedeji, « An Alternance for Africa » in Journal of Democracy, October 1994, Volume 5, Number 4, PP. 119-132.
- Ahounou (Brice) & Nyola (Zamen), « Pré-carré. Washington-Paris : Qui choisir ? » in Africa International, N° 260, Avril 1993, PP. 12 - 14.
- Alimonté (Marie D.), « Europe - Afrique, une solidarité manquée », in Aujourd'hui l'Afrique, N° 51, 1994, PP. 18-19.
- Amin (Samir), « La question démocratique dans le tiers-monde contemporain » in Afrique et Développement, Vol. XIV, N° 2, 1989, PP. 5-23.

- Amin (Samir), « Aux origines de la catastrophe économique de l'Afrique » in Afrique et Développement, Vol. XX, N° 3, 1995, PP. 5-21.
- Ango Ela, « La désintégration de l'Union Soviétique et le reflux stratégique de l'Afrique sub-saharienne » in Amand'la, N° 003 Avril 1992, PP. 10-11.
- Aron (Raymond), « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? » in Revue Française de Science Politique, Vol. XVII, N° 5, Octobre 1967, PP. 837-861.
- Arzalier (François.), « La fin du "Précarré" in Aujourd'hui l'Afrique , N° 51, 1994, PP. 10-11.
- Assogba (Yao), « L'Afrique entre les rêves et l'histoire » in Afrique 2000, N° 15, Oct-Déc., 1993, PP. 83-93.
- Atsutsé Kokuvi Agboblì, « Eux et nous : le monde noir-africain et le choc des civilisations » in Afrique 2000, N° 20, Janv-Mars, 1995, PP. 59-68.
- Aubert (J.), « L'aide de la France à l'Afrique » in Marchés Tropicaux du 18/12/1992, PP. 3391-3402.
- Ayitley(G-B. N.), « La démocratie en Afrique précoloniale » in Afrique 2000 , N° 2, 1990, PP. 39-75.
- Badie (Bertrand), « L'Etat-nation, un modèle en épuisement ? » in L'Etat du Monde , Paris, La Découverte, 1996, PP. 70-74.
- Bakary (Tessy D.), « Pour une approche non-partisane de la démocratie en Afrique » in Afrique 2000, N° 9, Avril-Juin 1992, PP. 27-34.
- Barry (Boubacar), « Regards croisés sur la crise africaine » in Afrique et Développement, VOL. XIX, N° 3, 1994, PP. 117-134.
- Bayart (Jean-François), « La société politique Camerounaise (1982-1986) » in Politique Africaine, N° 22, Juin 1986, PP. 5-35.

- Bayart (Jean-François), « France-Afrique : la fin du pacte colonial » in Politique AFRICAINE, N° 39, Septembre 1990, PP. 47-53.
- Bayart (Jean-François), « La problématique de la démocratie en Afrique noire. LA baule et puis après ? » in Politique Africaine, N° 43, Octobre 1991, PP. 5-20.
- Bayart (Jean-François), « La politique africaine de la France : de Charybde en Scylla ? », in Politique Africaine, N° 58, Juin, 1995, PP. 41-50.
- Bayart (Jean-François), « La politique africaine de la France », in Politique Africaine, N° 58, Juin, 1995, PP. 41-50.
- Bayart (Jean-François), « L'Afrique Invisible » in Politique Internationale, N° 70, Hiver 1995-1996, PP. 287-299.
- B'chir (Fathi), « CEE-ACP : fin de la co-gestion des projets et consécration de « l'ingérence démocratique », in Marchés Tropicaux, 17 Septembre 1993, PP. 2314-2315.
- Bell Bell, « Le retour au droit de choisir. Vers la restauration de la citoyenneté au Cameroun » in Amand'la, N° 003, avril 1992, P.1 et PP. 3-4.
- Bereday (George Z. F.), « Démocratisation de l'enseignement supérieur » in Documentation et information pédagogiques. Bulletin du Bureau International d'Education, N° 210, 1er Trimestre 1979, PP. 5-22.
- Biagiotti (Isabelle), « Afrique, Droits de l'homme, démocratie et conditionnalité : éléments des discours allemands » in L'Afrique Poltique. Vue sur la démocratisation à marée basse , Paris, CEAN, Karthala, 1995, PP. 203-214.
- Bob-Lymbaya Kirongozi, « DE l'Etat "patriarchique" à l'Etat de Droit : Essai de clarification de la problématique de l'Etat en Afrique Noire » in Afrique 2000, N° 19, Oct-Déc., 1994, PP. 141-150.

- Bonnefous (Marc), « Les intérêts nationaux : quelques repères » in Défense Nationale, Janvier, 1991, PP. 141-150.
- Boutros Boutros-Ghali, « Le rôle des organisations non gouvernementales dans la vie internationale » in Afrique 2000, N° 19,, Oct-déc, 1994, PP. 5-10.
- Brito (Luis de), « Des élections pour la paix au Mozambique » in Politique Africaine, N° 56, Décembre 1994, PP. 144-146.
- Callaghy (Thomas), « Africa : Back to the future ? » in Journal of Democracy, October 1994, Vol. 5, Number 4, PP. 133-145.
- Caron (Sylvie-Françoise), « Le Nigéria : chronique d'une explosion annoncée ... », in Afrique 2000, N° 23, Avril-Juin 1996, PP. 93-102.
- Charvin (Robert), « Notes sur les dérives de l'humanitaire dans l'ordre international » in Revue Belge de Droit International, 1995-2, PP.468-485.
- Chege (Michael), « Between Africa's extremes » in Journal of Democracy, January 1995, Vol. 6, N° 1, PP. 44-51.
- Chesneau (Jean), « Quelle politique française d'assistance à l'Afrique ? » in Défense Nationale , Mars 1990, PP 107-121.
- Constantin (François) et Contamin (Bernard), « Perspectives africaines et bouleversements internationaux », in Politique Africaine, N° 39, Septembre 1990, PP. 55-67.
- Conte (Bernard), « La rente peut-elle se tarir en Afrique ? » in Politique Africaine, N° 58, Juin 1995, PP. 127-134.
- Dabezies (Pierre), « Vers la démocratisation de l'Afrique » in Défense Nationale, Mai 1992, PP. 21-33
- Debrel (Guy), « La Démocratie en Afrique » in L'Événement Européen, N°s 14/15, 1991, PP. 43-52.

- De La Gorce (Paul Marie), « Etats-UNis. Hégémonie et pragmatisme » in Jeune Afrique, N° 1814 du 12 au 18 Octobre 1995, PP. 22-23.
- Djiena Wembou (Michel Cyr.), « Le droit d'ingérence humanitaire; un droit aux fondements incertains, au contenu imprécis et à géométrie variable » in Afrique 2000, N° 11, Oct-Déc., 1992, PP. 5-22.
- Dormoy (Daniel), « Lomé IV. Les négociations et l'accord » in Revue générale de Droit International Public, Tome 94/1990/3, PP. 635-700.
- Dufour (Jean-Louis), « Les devoirs de la France » in Africa International, N° 246, Février 1992, P. 23.
- Dupont (S.), « Pourquoi la France soutient des dictatures » in Jeune Afrique Economie, N° 171, Septembre 1993, PP. 85-89.
- Ebolo (Martin Dieudonné), « Nationalisme gouvernemental et pressions extérieures dans le contexte de démocratisation : le cas Camerounais » in POLIS, Vol. 1, Numéro Spécial, Février 1996, PP. 45-60.
- Economides (Basile), « Réflexions sur les possibilités du potentiel psychologique de la France à l'égard du Tiers Monde » in PENANT, N° 793, Janvier-Avril, 1987, PP. 117-123.
- Faes (Géraldine), « France-Afrique : les mots et les choses » in Jeune Afrique, N° 1822 du 7 au 13 Déc., 1995, P. 19.
- Fall (Pap Khalilou), « Culture et relations internationales » in Défense Nationale, Août - Septembre 1991, PP. 119-128.
- Faure (Michel), « Le monde selon Washington » in L'Express, N° 2329, du 22 au 28 février 1996, PP. 22-23.
- Fogui (Jean -Pierre), « L'ambiguïté du discours français sur la Coopération (1958-1981) » in Afrique 2000, N° 12, Janv-Mars 1993, PP. 43-56.

- Freiherr Von der Ropp (K.), « Euro-African Cooperation after the Cold War » in Aussen Politik, Vol. 43, N° 4, 1992, PP. 401-410.
- Fukuyama (Francis), « The primacy of culture » in Journal of Democracy, January 1995, Vol. 6, Number 1, PP. 7-14.
- Gaillard (Philippe), « Cameroun : Cap sur l'élection présidentielle » in Jeune Afrique, N° 1628, du 16 au 25 mars 1992, PP. 28-29.
- Garcin (Thierry), « Les Européens et la démocratisation africaine » in Afrique 2000, N° 10, 1992, PP. 19-26.
- Gaud (Michel) et Progrès (Laurence), « Les Présidents de l'Alternance » in Afrique Contemporaine, N° 167, Juillet-Septembre 1993. La Documentation française, PP. 29-39.
- Gaulme (François), « La France et l'Afrique sub-saharienne : urgences et réflexion » in Marchés Tropicaux, du 18 Décembre 1992, PP. 3387-3390.
- Gaulme (François), « Afrique incertaine » in Etudes, Décembre 1991, PP. 581-590.
- Gaye (Adama), « Etats-Unis. Le commerce oui l'aide non » in Jeune Afrique, N° 1841 du 17 au 23 avril 1996, PP. 52-54.
- Ghassan (Salamé), « Sur la causalité d'un manque : Pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? » in Revue française de Science Politique, Vol. 41, N° 3, 1991.
- Gonidec (Pierre François), « Démocratie et développement en Afrique. Perspectives internationales et nationales » in Afrique 2000, N° 14, 1993, PP. 49-60.
- Gonidec (Pierre François), « La crise africaine : une crise de l'Etat » in Afrique 2000, N° 20, Janv-Mars, 1995, PP. 15-23.
- Grégoire (Luc-Joël), « L'insertion économique internationale de l'Afrique » in Revue Etudes Internationales, Vol. XXII, 2, 1991, PP. 279-285.

- Guenov (Nikolai), « La transition vers la démocratie en Europe de l'Est : tendances et paradoxes de la rationalisation sociale » in RISS, N° 128, Mai 1991, PP 353-364.
- Hargrove (Charles), « Sombre Anniversaire pour l'Afrique » in Revue des deux mondes, Décembre 1990, PP. 133-145.
- Heinzlmeir (Helmut), « Afrique - Europe. Réflexions sur des rapports difficiles » in D + C, N° 1/1993, PP. 12-15.
- Hermet (Guy), « Présentation : le temps de la démocratie » in Revue internationale des Sciences Sociales, N° 128, Mai 1991, PP. 265-274.
- Hibou (Béatrice), « Politique Economique de la France en Zone Franc » in Politique Africaine, N° 58, Juin 1995, PP. 25-40.
- Houtart (Claude), « L'Europe face à l'Afrique » in Aujourd'hui l'Afrique, N° 51, 1994, PP. 6-7.
- Hugon (Philippe), « L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains » in Revue du Tiers Monde, Tome XXXI, N° 122, 1990, PP. 325-349.
- Hugon (Philippe), « L'Afrique entre la marginalisation économique et la reprise économique » in Afrique 2000, N° 15, Oct.-Déc. 1993, PP. 55-63.
- Huntington (Samuel P.), « If No Civilizations What ? Paradigms of the post-cold war » in Foreign Affairs, Vol. 72, N° 5, November-December 1993, PP. 186-194.
- Huntington (Samuel P.), « The Clash of civilizations ? » in Foreign Affairs, Vol. 72, N° 3, Summer 1993, PP. 22-49.
- Jehin (Olivier), « Le parlement Européen, phare de l'ingérence démocratique » in Africa International, N° 260, Avril 1993, PP. 23-25.

- Joseph (Richard), « Démocratization in Africa after 1989. Comparative and theoretical perspectives » in Comparative Politics, April 1997, PP. 363-381.
- Kabou (Axelle), « Les limites des « agendas stratégiques » d'inspiration africaine » in Afrique 2000, N° 20, Janv-Mars, 1995, PP. 69-73.
- Kalfèche (Jean-Marc), « La France en Afrique : grands mots et demi-mesures » in Politique Internationale, N° 47, Printemps 1990, PP. 401-411.
- Kodjo (Edem), « Le nouvel ordre mondial et l'Afrique » in Afrique 2000, N° 10, Juillet-Sept., 1992, PP. 5-17.
- Kamto (Maurice), « Les rapports Etats-Société Civile en Afrique » in Afrique 2000, N° 19, Oct-Déc., 1994, PP. 47-52.
- Kontchou Kouomegni (Augustin), « De la statolité en Afrique : A la recherche de la souveraineté » in Revue Sciences et Techniques, Vol. VI, N° 3-4, Juillet-Décembre 1989, PP. 19-33.
- Kountchou Kouomegni (Augustin), « Administration publique et politique en Afrique francophone (Nord et Sud du Sahara) » in Présence Africaine, N° 127/128, 1982, PP. 261-288.
- Kunz (Frank A.), « Civil Society in Africa » in The Journal of Modern African Studies, 33, 1, 1995, PP. 181-187.
- Laïdi (Zaki), « Berlin-Koweït. Les rapports Nord-Sud après la double secousse » in Politique étrangère, N° 2, 1991, PP. 465-479.
- Lamberton (Jean), « Les Bamiléké dans le Cameroun d'aujourd'hui » in Revue Défense Nationale, 1960/1, PP. 461-477.
- Lelart (Michel), « Le Fonds Monétaire International et la démocratie » in Le Trimestre du Monde, 1er Juin 1992, PP. 91-104.
- Leymarie (Philippe), « Les voies incertaines de la coopération franco-africaine » in Le Monde Diplomatique, Octobre 1992, PP. 22-23.

- Lippman (Thomas W.), « Etats-Unis - Diplomatie peau de Chagrin » in Jeune Afrique N° 1850, du 19 au 25 Juin 1996, PP. 44-46.
- Lone (Salim), « Vers la démocratisation en Afrique » in Futurilles, N° 147, Octobre 1990, PP. 25 - 31.
- Lochak (Danièle), « La société civile : Du concept au gadget » in Jacques Chevallier et Al., La Société Civile, Paris, P.U.F., 1986, PP. 44-75.
- Lucham (R), « Le militarisme français en Afrique » in Politique Africaine, N° II (5) février 1982, PP. 95-110.
- Marchesin (Philippe), « Mitterrand l'Africain » in Politique Africaine, N° 58, Juin 1995, PP. 5-24.
- Marin (Manuel), « La démocratie ne peut être imposée de l'extérieur » in Le Courrier ACP/CEE, N° 128, Juillet-Août 1991, PP. 50-51.
- Martin (Guy), « La crise de l'Etat-nation en Afrique : du régionalisme au fédéralisme » in Afrique 2000, N° 21, Avril-Juin 1995, PP. 51-62.
- Martin (Guy), « Continuité et Changement dans les relations franco-africaines » in Afrique 2000, N° 26, Janv-Mars 1997, PP. 7-18.
- M'ba (C.), « Quels hommes pour conduire la transition démocratique ? » in Afrique 2000, N° 10, 1992, PP. 27-56.
- Mbembe (Achille), « Pouvoir et économie politique en Afrique contemporaine : une réflexion » in Afrique 2000, N°8, Janv. - Mars 1992, PP. 51-67.
- Mbembe (Achille), « Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique » in Afrique 2000, N° 12, Janv.-Mars 1993, PP. 57-63.

- Mc Kinley (Michael), « American Intelligence as American Knowing » in Alternatives, Vol. 21, Number 1, Jan-MARCH, 1993, PP. 31-66.
- Merle (Marcel), « Le dernier message de Raymond Aron : Système interétatique au société internationale ? » in Revue française de Science Politique, Vol. 34, Numéro 6, Décembre 1984, PP. 1181-1197.
- Merle (Marcel), « PARTIS politiques et politique étrangère en régime pluraliste » in Revue Internationale des Sciences Sociales, Vol. XXX, N° 1, 1978, PP. 80-94.
- Metena M'Nteba, « Afrique " A quand la fin des indépendances ? " » in Etudes, Juin 1992, PP. 725-732.
- Monga (Célestin), « L'indice de démocratisation : comment déchiffrer le nouvel aide-mémoire de l'autoritarisme » in Afrique 2000, N° 22, Juillet-Septembre, 1995, PP. 63-76.
- Moreau Defarges (Philippe), « Le Devoir d'ingérence » in Défense Nationale, Juin 1991, PP. 103-111.
- Moss (Todd J.), « La conditionnalité démocratique dans les relations entre l'Europe et l'Afrique », in L'événement Européen, N° 19, Septembre 1992, PP. 225-233.
- Moss (Todd J.), « US Policy and Democratisation in Africa : the limits of Liberal Universalism » in The Journal of Modern African Studies, Volume 33, N° 2, June 1995, PP. 189-209.
- Mouelle Kombi II (Narcisse), « La Conférence Nationale africaine ou l'émergence d'un mythe politique » in Afrique 2000, N° 7, 1991, PP. 35-40.
- Moukoko Mbonjo (Pierre), « Pluralisme socio-politique et démocratie en Afrique : L'Approche consociationnelle ou du « Power-Sharing », in Afrique 2000, N° 15, 1993, PP. 39-52.

- Moyrand (Alain), « Réflexions sur l'introduction de l'Etat de droit en Afrique francophone » in Revue Internationale de Droit Comparé, N° 4, 1991, PP. 853-878.
- Mutoy Mubiala, « L'aide à la démocratie » in Afrique 2000 , N° 17, 1994, PP. 27-33.
- Mwayila-Tshiyembe, « Résistances actuelles à la démocratisation en Afrique : Mystification et réalités » in Afrique 2000 , N° 14, 1993, PP. 39-48.
- Nana - Sinkam (S. C.), « L'Afrique : la transition économique et démocratique » in Afrique 2000, N° 16, Janv. - Mars, 1994, PP. 51-66.
- Nicoué K. Broohm, « Pouvoir politique, territoire polyethniques et renouveau démocratique en Afrique » in Afrique 2000, N° 20, Janv. - Mars, 1995, PP. 25-33.
- Nguélé Abada (Marcelin), « Ruptures et continuités constitutionnelles en République du Cameroun : Réflexions à propos de la réforme constitutionnelle du 18 Janvier 1996 » in Revue Juridique et Politique, Indépendance et Coopération, N° 3, Sept-Dec., 1996, PP. 272-293.
- Nguéma (Isaac), « La démocratie, l'Afrique traditionnelle et le développement » in Afrique 2000, N° 10, 1992, PP. 27-56.
- Noula (Armand Gilbert), « Ajustement structurel et développement en Afrique : L'expérience des années 1980 » in Afrique et Développement, Vol. XX, N° 1, 1995, PP. 5-36.
- Owona Nguini (Mathias Eric), « La Controverse Bikutsi-Makossa : Musique, politique et affinités régionales au Cameroun » (1990-1994) » in L'Afrique Politique. Le meilleur, le pire et l'incertain, CEAN, Karthala, 1995, PP. 267-276.
- Oyono (Dieudonné), « Du parti unique au multipartisme. Environnement international et processus de démocratisation en Afrique » in Amand'la, N° 001, Décembre 1991, PP. 10-11.

- Oyono (Dieudonné), « Le tiers monde après l'éclatement de l'URSS » in Amand'la, N° 003, Avril 1992, P. 12.
- Perennès (Jean-Jacques) et Puel (Hugues), « Démocratie et développement au Sud » in Economie et Humanisme, N° 319, Octobre-Décembre 1991, PP. 11-19.
- Pigasse (Jean-Paul), « Coopération. Le bonheur est dans le pré-carré » in Jeune Afrique, N° 1869 du 3 au 9 Avril 1996, P.45.
- Pondi (Jean - Emmanuel), « Français et Américains en Afrique noire : Nouvelle dynamique ou nouvelle dynamite ? » in Afrique 2000, N° 26, Janv - Mars, 1997, PP. 49-54.
- Pondi (Jean - Emmanuel), « L'effondrement du système communiste et ses conséquences sur les Relations Internationales » in Relations Internationales et Développement, Paris, Agence de Coopération Culturelle et Technique. Synthèse du Séminaire de Perfectionnement des Diplomates organisé à Yaoundé (Cameroun) du 14 au 25 Novembre 1994, 1995, PP. 23-31.
- Raffinot (Marc), « Dette des tiers mondes. Un retour sur le devant de la scène ? » in L'Etat du Monde, Paris, La Découverte, 1996, PP. 123-128.
- Rangeon (François), « Société Civile : Histoire d'un mot » in Jacques_Chevallier et Al., La Société Civile, Paris, PUF, 1986, PP. 9-32.
- Rose (Richard), « La liberté, valeur fondamentale » in Revue Internationale des Sciences Sociales, N° 145, Septembre 1995, PP. 518-535.
- Roussin (Michel), « Le langage de la vérité : une politique africaine » in Revue Défense Nationale, Décembre 1995, PP. 83-90.
- Sindjoun (Luc), « La Cour Suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : la construction de la démocratisation passive » in Afrique et Développement, Vol. XIX, N° 2, 1994, PP. 21-69.

- Sindjoun (Luc), « Dynamiques de civilisation de l'Etat et de Production du politique Baroque en Afrique Noire » in Verfassung und Recht in Übersee, N°2, 1994, PP. 191-230.
- Sindjoun (Luc), « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) » in L'Afrique Politique VUE sur la démocratisation à marée basse, CEAN, Karthala, 1994, PP. 143-165.
- Sindjoun (Luc), « Quelle forme d'Etat pour l'Afrique ? » in Afrique 2000, N° 23, Avril-Juin, 1996, PP. 37-55.
- Smith (Stephen), « Le Nouvel ordre africain de Washington » in Libération, Mercredi 29 Mai 1991, P.3.
- Smouts (Marie - Claude), « Nouveaux centres de pouvoir et problématique de la puissance » in Revue française de Science Politique, Vol. 30, N° 2, Avril 1980, PP. 222-236.
- Theulet (Xavier), « Que cherchent les Américains en Afrique ? » in Jeune Afrique Economie, N° 217, 6 mai 1996, PP. 96-100.
- Touraine (Alain), « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? » in Revue Internationale des Sciences Sociales, N° 128, Mai 1991, PP. 275-284.
- Wenzong (Liu), « On the five principles of peaceful co-existence and contemporary international law » in Foreign Affairs Journal, N° 32, June 1994, PP. 7-18.
- Wonyu (Emmanuel), « Les héritages africains de Jacques Chirac : Permanences et ruptures dans la politique africaine de la France » in Afrique 2000, PP. 19-30
- Yared (Marcel), « Cameroun : la France s'en mêle... Pour suggérer, entre autre, la fin de l'Etat d'urgence et une large décentralisation » in Jeune Afrique, N° 1663 du 19 au 25 Novembre 1992, PP. 12-13.
- Young (Oran R.), « Système et société dans la conduite des affaires mondiales : le rôle des organisations internationales » in RISS, N° 144, Juin 1995, PP. 225-241.

V - DOCUMENTS INEDITS

- **Benjelloum (Mohamed Othman)**, La constitution comme pièce d'identité. Les marques Identitaires Politiques et culturelles dans la constitution marocaine, contribution présentée au 11ème congrès Biannuel de l'Association Africaine de Science Politique, Durban, République Sud Africaine, 23-26 Juin 1997, 20 p.
- **Ebolo (Martin Dieudonné)**, Dialectique d'émancipation et d'assujettissement de la « société civile » et processus de libéralisation au Cameroun: de la « société civile » mythique à la « société civile » impure, contribution présentée au 11ème congrès Biannuel de l'Association Africaine de Science Politique, Durban, République Sud Africaine, 23-26 Juin 1997, 43 p.
- **Kamto (Maurice)**, La politique Africaine de la France Socialiste, Septembre 1983, 56 p.
- **Lubanza Mukendi (André)**, Ethnie et Parti Politique: les conflits identitaires en Afrique, contribution présentée au 11ème Congrès biannuel de l'Association Africaine de Science Politique, Durban, République Sud Africaine, 23-26 Juin 1997, 13 p.
- **Mehler (Andreas)**, contraintes externes et dynamiques internes dans la Transition démocratique au Cameroun, 40 p.
- **Mortimer (Robert)**, Clinton, the Republican House and African Policy: A paper presented to the conference on « L'Afrique, la France et les Etats-Unis/Africa, France and the United States », Bordeaux, CEAN, 22-24 Mai 1997, 10 p.
- **Munene (Macharia)**, France and the United States: The view from Kenya, paper presented to the conference on « l'Afrique, la France et les Etats-Unis/Africa, France and the United State », Bordeaux, CEAN, 22-24 Mai 1997, 18 p.
- **Schmitz (Hans Peter)**, Defining Human Rights and Democracy: US Foreign policy Toward Kenya and Uganda, 1986-1996, Paper presented to the conference on « L'Afrique, la France et les Etats-Unis/Africa, France and the United States », Bordeaux, CEAN, 22-24 Mai 1997, 33 P.

- **Schraeder (Peter)**, Competitors or common Front: French and American Foreign Aid practices and the Process of Democratization in Francophone Africa (1989-1997), A paper presented to the conference on « l'Afrique, la France et les Etats-Unis/Africa, France and the United States », Bordeaux, CEAN, 22-24 Mai 1997, 36 p.
- **Tabi Akono (François)**, Les désillusions du changement politique en Afrique et la France: 1989-1995, 24 p.
- **Touraine (Marisol)**, La représentation de l'adversaire dans la politique extérieure française, communication présentée au 4ème congrès de l'Association française de Science Politique, 23-26, Septembre 1992, 15 p.
- **Urfalino (Philippe)**, De l'anti-impérialisme américain à la dissolution de la politique culturelle, communication présentée au 4ème congrès de l'Association française de Science Politique, 23-26 Septembre 1992, 23 p.

VI - DOCUMENTS ET AUTRES RAPPORTS

- Amnesty International, Cameroon: Blatant disregard for human Rights, 16 September 1997, International Secretariat, 1 Easton Street, London WC 1 X 8 DJ, United Kingdom, 39 p.
- Atlas de la Zone Franc en Afrique Subsaharienne, Ministère de la coopération, 1995.
- Banque Mondiale, Rapports sur le Développement dans le monde, 1987, 1988, 1989 et 1990.
- Bill Clinton 42ème Président des Etats-Unis d'Amérique, United States Information Agency, Novembre 1992, 24 p.
- Bulletin de la Mission Française de coopération et d'Action Culturelle de Yaoundé, Années 1993, 1994 et 1995.
- Déclaration Post-électorale préliminaire du NDI du 14 Octobre 1992.
- Documents d'Actualité Internationale, N° 3, 1er Février 1992.
- Document de Présentation: cinquantième de la conférence de Brazzaville (1944-1994), Institut Charles de Gaulle, Ministère de la coopération, 1994, 71 p.

- FMI, Statistiques financières Internationales.
- GATT, Cameroun: Examen des politiques commerciales, Volumes I et II, 1995.
- INPRESS.
- La politique Etrangère de la France. Textes et Documents.
- Les différents communiqués de Presse du Département d'Etat Américain sur le processus de démocratisation camerounais.
- Nations Unies, Assemblée générale, cinquantième Session, Documents officiels.
- PNUD, Rapport 1994 sur la coopération pour le Développement au Cameroun.
- PNUD, Rapport sur le Développement humain au Cameroun, 1993.
- PNUD, Rapport sur le Développement humain dans le monde, 1996.
- Procès-verbaux des Travaux de la Commission Mixte Frano-camerounaise.
- Rapport de l'OCDE. Coopération pour le développement (Années 1994, 1995 et 1996).
- Rapports du Département d'Etat Américain sur la situation des droits de l'homme au Cameroun (de 1991 à 1996).
- Rapport provisoire du NDI du 28 Octobre 1992.
- Réponse du Gouvernement camerounais au Rapport du Département d'Etat Américain du 16 Mars 1995 sur les droits de l'homme au Cameroun, Yaoundé, Ministère de la communication (Sans date), 83 p.
- Sindjoun (Luc), Le Président de la République au Cameroun (1982-1996). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique, Travaux et documents, Bordeaux, CEAN, N° 50, 1996, 52 P.

VII - DICTIONNAIRES ET LEXIQUES

- Debbasch (charles) et Daudet (Yves), Lexique de Politique, Paris, Dalloz, 198, 439 p.
- Dictionnaire de la Terminologie du Droit International, Paris, Sirey 1960, 755 p.
- Frangulis (M.A.F), (Sous la direction de), Dictionnaire Diplomatique, Paris, Académie Diplomatique Internationale, Volumes I et II (sans date).

- Grawitz (Madeleine), Lexique des Sciences Sociales, Paris, Dalloz, 1994, 402 p.
- Guillien (Raymond) et Vincent (Jean), Lexique de termes juridiques, Paris, Dalloz, 1985, 469 p.
- Provost (Joël), Les mots de l'Economie, Paris, Editions Marketing, 1986.

VIII - JOURNAUX ET REVUES

- Africa International.
- African Journal of political Science
- African Studies Review
- Afrique Contemporaine
- Afrique / Etats-Unis
- Afrique 2000
- Afrique et Développement
- Amand'la
- Annuaire Français de Droit International
- Aujourd'hui l'Afrique
- Aurore
- Bulletin du Bureau International d'Education.
- Cahiers Français.
- Cameroon Tribune
- Challenge Hebdo
- Challenge Nouveau
- Comparative politics
- Croissance
- D + C
- Defense Nationale
- Dikalo
- Economie et Humanisme
- Encyclopédie Juridique de l'Afrique

- Etudes.
- Foreign Affairs.
- Foreign Affairs Journal
- Futurilles.
- Galaxie
- Génération
- Impact Tribune
- Jeune Afrique
- Jeune Afrique Economie
- Journal of Democracy
- Juridis Info
- La Documentation Français
- la Gazette
- La lettre de la Rue Monsieur
- La Nouvelle Expression
- Le continent
- Le courrier ACP-CEE.
- Le Messenger
- Le Monde
- Le Monde Diplomatique
- Le Patriote
- Le Quotidien
- Le Trimestre du Monde
- L'Express
- L'Etat du Monde
- L'Expression
- L'Evènement Européen
- Libération.
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens
- Mutations

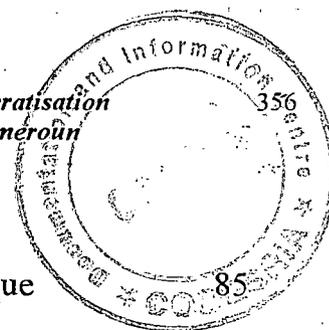
- Pénant
- Polis. Revue camerounaise de Science Politique
- Politique Africaine
- Politique Etrangère
- Politique Internationale
- Présence Africaine
- Problèmes Economiques.
- Revue Africaine de Droit International et comparé
- Revue Belge de Droit International
- Revue camerounaise de Droit
- Revue camerounaise des Relations Internationales
- Revue des deux Mondes
- Revue Française de Science politique
- Revue Internationale des Sciences Sociales
- Revue Internationale de Politique Comparée
- Revue générale de Droit International Public
- Revue Juridique et politique. Indépendance et coopération.
- Revue Trimestrielle du Droit Européen.
- Revue Science et Technique
- S.D.F. ECHO
- The Journal of Modern African Studies.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
DÉDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
TABLE DES ABRÉVIATIONS	V
LISTE DES TABLEAUX	IX
GRAPHIQUES ET CARTE	X
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I - CONSTRUCTION ET DÉLIMITATION DE L'OBJET D'ÉTUDE	5
A - Pour une Clarification conceptuelle	5
1 - La puissance: Un concept ambivalent	6
a - La Définition de la Puissance par la notion d'acteur	6
b - L'appréhension de la puissance par le concept de facteur.	8
c - Vers une définition opératoire de la puissance	10
2- Le concept de démocratisation	10
B - Démocratisation et Ingérence démocratique	12
C - Délimitation du Sujet	19
1 - La limite géopolitique: les acteurs concernés	19
a - Sur les acteurs centraux de l'étude	19
a ₁ - Le Cameroun, un pays diversifié et sous- développé	19
a ₂ - Les États-Unis d'Amérique, une puissance de premier plan de la scène internationale	21
a ₃ - La France, une puissance moyenne Solidement enracinée en Afrique	22
b - Sur les acteurs Secondaires mais non négligeables de l'Étude	24
2 - Limite chronologique (1989 - 1996).	25

II - LES DONNÉES DU PROBLÈME	26
A - Justification et Intérêt du sujet	26
B - La revue critique de la littérature	28
C - La Problématique de l'étude	37
D - Le Bloc des hypothèses de travail	41
III - CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES	42
A - Le cadre théorique de la recherche: une construction hybride	43
1 - Présentation des paradigmes réaliste et transnationaliste	44
a - Sur le paradigme réaliste	44
b - Sur le paradigme transnationaliste	47
2 - L'apport des paradigmes réaliste et transnationaliste à l'étude de l'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique.	49
B - L'approche Méthodologique	51
1 - De la place prééminente de l'approche systémique	52
2 - L'apport de la méthode comparative	55
C - Les Techniques d'investigation	57
D - Annonce du Plan	58
PREMIÈRE PARTIE L'IMPLICATION DES ÉTATS UNIS ET DE LA FRANCE DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION CAMEROUNAIS, FACTEUR D'EXPANSION D'UN MODELÉ « HOMOGÉNÉISATEUR » ET DE PROMOTION DE LEUR INTÉRÊT NATIONAL	59
INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE	60

CHAPITRE I^{er}: LA DIFFUSION DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE, MOTIVATION D'IMPLICATION DES ETATS-UNIS ET DE LA FRANCE AU CAMEROUN.	63
SECTION I^{ere}: Le Contexte Global de la Démocratisation en Afrique	64
SOUS-SECTION I: Un Environnement mondial propice au changement	64
PARAGRAPHE I^{er}: L'effondrement du bloc Socialiste, détonateur du processus d'universalisation de la démocratie libérale	65
A - La destitution des dictatures dans les démocraties populaires	66
B - L'ébranlement du noyau du système: l'effondrement de l'URSS.	70
PARAGRAPHE II: La récupération du mouvement démocratique par l'occident: la conditionnalité démocratique	74
A - L'historicité de la conditionnalité démocratique	75
B - L'extension de la conditionnalité démocratique aux États africains	78
1 - L'action des acteurs non prépondérants de l'étude	79
a - La corrélation établie par les États entre démocratie et développement	79
b - Les Organisations Internationales et la conditionnalité démocratique en Afrique	80
2 - Les États-Unis, la France et la conditionnalité démocratique	84



a - L'énonciation américaine de la conditionnalité démocratique à l'Afrique	86
b - La France et la formulation de la conditionnalité démocratique	86
SOUS-SECTION II: Dégradation du Contexte socio-économique africain et montée en puissance de la contestation populaire	88
PARAGRAPHE I - Crise économique et ajustement en Afrique	89
A - Des indicateurs socio-économiques critiques à l'enlisement économique de l'Afrique	89
1 - Des indicateurs révélateurs d'une crise sociale	90
2 - De la régression drastique des indicateurs économiques à l'endettement massif	92
a - La Structure de la production	92
b - La chute continue de la demande	93
c - Sur la structure et la croissance du commerce extérieur	93
d - Vers un processus d'endettement massif	94
B - Le recours à l'ajustement Structurel: une gestion de l'enlisement aux effets sociaux néfastes.	96
PARAGRAPHE II: La Montée en puissance de la revendication démocratique au sein des États d'Afrique Noire	100
A - Analyse des modes de délégitimation des systèmes monolithiques d'Afrique noire en général	100
B - L'escalade de la contestation populaire au Cameroun	104
1 - La montée de la contestation sociale au Cameroun	105
2 - La contestation politique	106

SECTION II: L'OFFENSIVE DES ETATS-UNIS ET DE LA FRANCE DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION CAMEROUNAIS	110
PARAGRAPHE I^{er}: Les réalités de la pression exercée sur le Pouvoir par le truchement de la coopération au développement	110
A - L'action Américaine	112
1 - De l'énoncé de la conditionnalité démocratique de l'aide à la prise de mesures à l'encontre du Cameroun	112
2 - Essai d'évaluation	115
B - Le discours et la Pratique Français	123
1 - De l'énoncé à l'ineffectivité de la conditionnalité démocratique	123
2 - Essai d'évaluation	125
PARAGRAPHE II: L'implication directe des deux puissances porteuse d'approches différentes.	132
A - L'engagement américain en faveur du changement démocratique au Cameroun: la congruence entre l'action officielle et l'activisme des acteurs privés	133
1 - Le Caractère non équivoque de l'engagement du gouvernement américain	133
2 - La poussée congruente des acteurs privés: le cas du NDI	138
B - L'ambiguïté de l'action française en faveur de la démocratisation du système politique camerounais	141

CHAPITRE II: INTÉRÊT NATIONAL, FONDEMENT DE L'IMPLICATION AMÉRICAINE ET FRANÇAISE DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION CAMEROUNAIS	146
SECTION I^{ère}: Considérations sur la consistance des intérêts américains et français au Cameroun.	147
PARAGRAPHE I^{er}: Le Caractère marginal des intérêts américains au Cameroun	148
A - La non consistance des intérêts politico- stratégiques	148
B - La marginalité relative des intérêts économiques et culturels	149
1 - Sur les intérêts économiques américains au Cameroun	150
2 - Sur les intérêts américains au Cameroun	153
PARAGRAPHE II: L'importance notoire des intérêts français au Cameroun	155
A - Aux origines de l'ancrage de la France au Cameroun: le recours au facteur historique	155
B - Des intérêts politiques et stratégiques non négligeables	157
C - Des intérêts économiques et culturels considérables	163
1 - L'emprise économique de la France au Cameroun	163
2 - Sur les intérêts culturels	167

SECTION II: le déphasage manifeste des desseins des deux puissances dans le processus de démocratisation camerounais	170
PARAGRAPHE I^{er}: La Stratégie américaine de recherche de nouveaux partenaires sociaux au Cameroun.	170
A - Une Stratégie conforme aux nouvelles orientations de la politique africaine des Etats-unis	171
B - Les sympathies américaines à l'endroit de « l'opposition radicale »	173
C - La main-tendue en direction de la « société civile »	177
PARAGRAPHE II: L'action française soucieuse de la préservation d'un maillon important du « Pré-Carré » africain	180
A - La place du Cameroun dans le « Pré-Carré » français d'Afrique noire	181
B - Les accointances entre la classe politique camerounaise et les milieux politiques français	183
C - Les largesses de la France à l'endroit du Cameroun	186
CONCLUSION PARTIELLE	188
DEUXIÈME PARTIE: LE SYSTÈME POLITIQUE CAMEROUNAIS FACE A L'IMPLICATION AMÉRICAINE ET FRANÇAISE DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION NATIONAL	189
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	190
CHAPITRE I^{er}: L'attitude du système politique Camerounais vis-à-vis des deux puissances	191

SECTION I^{ère}: Les acteurs non officiels du système politique camerounais face aux actions des deux puissances	192
PARAGRAPHE I^{er}: Essai d'identification des acteurs non officiels du champ politique camerounais	193
A - La « société civile »	193
1 - L'exploration du concept	193
2 - Les principales composantes de la « société civile » camerounaise	196
B - Les formations politiques de l'opposition	200
PARAGRAPHE II - La caution de l'action américaine par une partie non négligeable d'acteurs non officiels	202
PARAGRAPHE III - Une perception ambivalente du rôle de la France	205
A - La France, promotrice de la démocratie au Cameroun	205
B - La France, support du pouvoir en place et entrave à l'avènement de la démocratie au Cameroun.	208
SECTION II: L'attitude du pouvoir central et son impact sur la coopération du Cameroun avec les deux puissances.	213
PARAGRAPHE I^{er}: Des rapports assez tendus avec les États-Unis	214
A - La dénonciation voilée de l'activisme américain au Cameroun	214
B - La disqualification manifeste des prises de position et actions américaines	216

1 - La remise en cause du Rapport du NDI	217
2 - La dénonciation du Communiqué de Presse du 22 Novembre 1994	219
3 - La Réponse du Gouvernement au Rapport du 16 Mars 1995 du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun.	220
PARAGRAPHE II - Une compréhension notable au sujet de l'action française	222
A - L'absence de tension manifeste entre Yaoundé et Paris	223
B - Des relations marquées du sceau du paternalisme	225
PARAGRAPHE III - L'impact de l'attitude du pouvoir central camerounais sur la coopération avec les deux puissances	228
A - La diminution drastique de l'aide américaine et la suspension de l'appui au projet des zones franches industrielles	228
B - Le renforcement relatif du poids économique de la France au Cameroun	229
CHAPITRE II: LA STRATÉGIE GLOBALE DU POUVOIR, UNE RÉPONSE AUX PRESSIONS INTERNES ET EXTERNES	232
SECTION I^{ère}: La prégnance de la « Déviance Créatrice » dans la conduite de la dynamique politique interne.	233

PARAGRAPHE I^{er} : L'argument(aire)d'une démocratisation graduelle.	234
A - La mutation du 06 Novembre 1982 et le changement du discours politique.	235
B - L'amorce d'une « libéralisation » de la vie politique	238
- La consolidation des médias	238
- La « démocratisation » du parti unique	239
- La montée d'une culture de la revendication sociale	241
C - « Le retour au multipartisme »	242
PARAGRAPHE II : Le paravent d'un « exception camerounaise »	245
A - La thèse de la complexité sociale du champ politique national	246
B - L'invention d'un modèle camerounais: l'argument d'une tropicalisation de la démocratie libérale	249
SECTION II : La légitimation de la stratégie du pouvoir auprès de la communauté internationale	254
PARAGRAPHE I^{er} : Sur la stratégie de la « démocratisation par le haut »	254
A - Le refus de la Conférence Nationale	255
B - La canalisation du « désordre » en provenance de la périphérie	259
1 - Production normative, trajectoires de maintien de l'ordre et canalisation du « désordre ».	260
2 - La convocation de la Réunion Tripartite	267

3 - La mise en oeuvre de la réforme constitutionnelle et de la logique électorale	269
a - Sur la réforme constitutionnelle	270
b - La mise en oeuvre de la logique électorale	273
PARAGRAPHE II: Les péripéties de légitimation de la stratégie gouvernementale auprès de la communauté internationale	278
A - L'action de légitimation en direction des États	279
B - Le déploiement du Cameroun auprès des organisations internationales.	280
1 - Du réajustement progressif des relations avec les Institutions de Bretton Woods.	280
2 - L'adhésion au Commonwealth.	282
3 - L'accession de M. Paul Biya à la Présidence en exercice de l'OUA et le soutien d'une candidature africaine au Secrétariat général de l'ONU.	285
CONCLUSION PARTIELLE	290
CONCLUSION GENERALE	291
- DOCUMENTS ANNEXES	297
- BIBLIOGRAPHIE	315
- TABLE DES MATIERES.	353

MOTS - CLES

- Aide publique au développement - Conditionnalité démocratique -
Démocratisation - Démocratie libérale - Etat de Droit démocratique - Intérêt
National - Pressions extérieures - Puissances occidentales - « Société civile » -
Universalisation.